



misons sur notre
dynamisme **08**
revue financière

ce que nous sommes

TELUS, l'une des principales entreprises de télécommunications nationales au Canada, compte 9,7 milliards de dollars de produits d'exploitation annuels et 11,6 millions de connexions clients, dont 6,1 millions d'abonnés au sans-fil, 4,2 millions aux lignes d'accès au réseau et 1,2 million à Internet. En 2008, stimulés par notre stratégie de croissance nationale, nos produits d'exploitation ont augmenté de 6,4 pour cent et nos connexions totales, de 448 000. TELUS offre un vaste éventail de produits et de services de communication, dont des services données, protocole Internet (IP), voix, divertissement et vidéo.

table des matières

lettre aux investisseurs	1
engagement envers la gouvernance d'entreprise	4
statistiques financières et d'exploitation	6
information financière annuelle et trimestrielle consolidée	6
statistiques d'exploitation annuelles et trimestrielles	8
statistiques sectorielles annuelles et trimestrielles	10
mise en garde concernant les énoncés prospectifs	12
rapport de gestion	13
1. introduction, sommaire du rendement et objectifs	14
2. activités principales, vision et stratégie	21
3. catalyseurs clés de rendement	23
4. capacités	25
5. résultats d'exploitation	29
6. évolution de la situation financière	37
7. situation de trésorerie et sources de financement	39
8. estimations comptables critiques et faits nouveaux concernant les conventions comptables	46
9. perspectives générales	51
10. risques et gestion des risques	53
11. rapprochement des mesures non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation	70
états financiers consolidés	73
rapports de la direction	73
rapports des vérificateurs	74
états financiers consolidés	76
notes complémentaires	80
glossaire	130
renseignements à l'intention des investisseurs	132
engagement envers l'environnement	quatrième de couverture



Un aperçu général des faits saillants sur le plan des finances et des activités d'exploitation ainsi que des objectifs et des enjeux figure dans le rapport annuel 2008 – revue de la société. Ce document peut aussi être consulté en ligne à l'adresse telus.com/rapportannuel.



Le rapport 2008 de TELUS sur la responsabilité sociale de la société renferme des précisions sur notre engagement envers des politiques économiques, sociales et environnementales durables. Ce document peut aussi être consulté en ligne à l'adresse telus.com/csr.

Avis relatif aux énoncés prospectifs

Le présent document contient des énoncés au sujet de futurs événements et résultats financiers et d'exploitation prévus par TELUS qui sont de nature prospective. Ces énoncés prospectifs exigent de la société qu'elle pose des hypothèses et sont assujettis à des risques et à des incertitudes. Il existe un risque important que les hypothèses, prévisions et énoncés prospectifs ne soient pas exacts. Les lecteurs devraient faire preuve de prudence et ne pas se fier indûment à ces énoncés, puisque divers facteurs pourraient faire en sorte que les hypothèses ainsi que les événements et les résultats futurs réels diffèrent grandement de ceux qui sont énoncés dans les énoncés prospectifs. Par conséquent, le présent document est assujetti à la limitation de responsabilité et est donné entièrement sous réserve des hypothèses (y compris les hypothèses visant les cibles pour 2009), des réserves et des facteurs de risque mentionnés dans le rapport de gestion commençant à la page 12 du rapport annuel 2008 – revue financière de TELUS et dans d'autres documents de communication de l'information au public de TELUS et documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières du Canada (sur sedar.com) et des États-Unis (sur EDGAR à sec.gov). Sauf là où la loi l'exige, TELUS n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier ses énoncés prospectifs et se réserve le droit de modifier, en tout temps et à son appréciation, sa pratique actuelle relative à la mise à jour de ses cibles et indications annuelles.

Toute l'information financière est donnée en dollars canadiens, sauf indication contraire.

© TELUS Corporation, 2009. Tous droits réservés. Certaines appellations de produits et de services mentionnés dans le présent rapport sont des marques. Les mentions ^{MD}, ^{MC} ou [®] désignent les marques appartenant à TELUS Corporation ou à ses filiales. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

misons sur

notre dynamisme

Cher investisseur,

En 2008, grâce à nos résultats d'exploitation vigoureux et à nos politiques financières prudentes, nous avons pu bénéficier de flux de trésorerie durables, d'un bilan solide et de liquidités amplement suffisantes. Nos activités dans une industrie à croissance dynamique nous permettent de bien nous positionner face à la volatilité des marchés financiers et à la faiblesse de l'économie, tout en effectuant des investissements stratégiques qui solidifieront notre position pour l'avenir.

Misons sur nos résultats de 2008

TELUS a obtenu des résultats financiers solides en 2008. Les produits d'exploitation ont affiché une hausse de 6,4 pour cent pour se chiffrer à 9,7 milliards de dollars, hausse qui s'explique surtout par la croissance des services sans fil et des services de transmission de données. Le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements) de 3,8 milliards de dollars a monté de un pour cent seulement, puisque la croissance des services sans fil et des services de transmission de données a été fortement atténuée par l'érosion des services de télécommunications traditionnels, par des initiatives de croissance à effet dilutif à court terme et par des coûts de restructuration plus importants visant à améliorer l'efficacité de nos activités. Le bénéfice par action (BPA) sous-jacent a augmenté de un pour cent pour s'établir à 3,37 \$.

Étant donné que les consommateurs et les entreprises ne peuvent se passer des communications et qu'une proportion élevée des produits d'exploitation tirés des abonnements sont récurrents, les télécommunications sont un secteur très résistant. Cela explique pourquoi nous continuons à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation vigoureux.

Comme prévu, nos dépenses en immobilisations ont augmenté de cinq pour cent pour s'établir à 1,9 milliard de dollars, car nous avons investi dans certaines initiatives de croissance stratégiques comme le lancement de Koodo Mobile^{MC}, notre nouveau service sans fil de base. Nous avons également maintenu nos investissements dits de « courbe en J » qui au départ ont un effet de dilution sur les bénéfices et les flux de trésorerie. Ces investissements comprennent la mise sur pied d'un réseau sans fil national de prochaine génération, la mise en œuvre de contrats de services de transmission de données aux grandes entreprises dans le Canada central et

la poursuite de l'expansion de nos services à large bande qui permet un plus grand déploiement de TELUS TV^{MD}.

Avec le temps, ces actifs devraient s'avérer des plus profitables. Dans l'intervalle, nous devons privilégier les initiatives qui visent à accroître notre efficacité et qui viendront compenser les coûts de démarrage pendant les étapes à effet dilutif de ces investissements. Afin d'atténuer les incidences d'une récession, de la concurrence et du remplacement de la technologie sur les volumes d'affaires, la gestion des coûts dans tous les secteurs de notre entreprise occupera également une place importante.



À cette fin, nous avons amorcé des initiatives importantes en vue d'améliorer notre efficacité, dont le gel des salaires des membres de la direction. Certains de ces efforts transparaissent dans nos coûts de restructuration qui ont triplé en 2008 pour atteindre 59 millions de dollars; les prévisions pour 2009 à cet égard se situent entre 50 et 75 millions de dollars.

Grâce à des objectifs annuels sectoriels et consolidés que nous confirmons ou révisons chaque trimestre, nos investisseurs ont toujours une image claire de notre situation.

Objectifs consolidés pour 2009 ¹ (en \$)		Variation par rapport à 2008
Produits d'exploitation	10,025 à 10,275 milliards	4 à 6 %
BAIIA	3,75 à 3,9 milliards	(1) à 3 %
BPA – de base ²	3,40 à 3,70	1 à 10 %
Dépenses en immobilisations	Environ 2,05 milliards	10 %

1 Se reporter à l'Avis relatif aux énoncés prospectifs sur la deuxième de couverture.

2 La variation par rapport à 3,37 \$, soit le BPA en 2008 à l'exclusion des ajustements fiscaux.

Misons sur la vigueur de notre financement et de notre situation financière

Les politiques financières bien établies de TELUS sont conçues pour soutenir notre entreprise pendant les cycles du marché et permettre à la société d'être constamment à la hauteur de sa stratégie de croissance nationale. Même

avec l'acquisition, en 2008, d'Emergis pour 743 millions de dollars et avec l'achat d'un spectre sans fil pour 882 millions de dollars, le ratio dette nette/BAIIA en fin d'exercice se situait à 1,9, donc dans les limites de 1,5 à 2 fixées par notre ligne directrice à long terme. Notre position est enviable puisqu'aucune dette à long terme importante n'arrive à échéance avant la mi-2011 et que la facilité de crédit bancaire de 2 milliards de dollars est consentie jusqu'en 2012. À la fin de l'exercice, nous avons également des liquidités disponibles dépassant le milliard de dollars.

Fait à noter, TELUS a toujours eu accès aux sources traditionnelles de capital pendant cette longue période de volatilité des marchés financiers. En avril, nous avons émis avec succès des titres de créance de 500 millions de dollars au taux raisonnable de 5,95 pour cent. En décembre, nous avons renouvelé une facilité de crédit de 700 millions de dollars d'une durée de 364 jours auprès d'un groupe choisi de banques canadiennes, et la facilité de crédit non utilisée est disponible jusqu'en mars 2010. Pendant cette période, alors que nombre d'autres émetteurs ont éprouvé de la difficulté à accéder aux marchés, nous avons pu au contraire émettre avec constance du papier commercial.

En outre, nous avons maintenu nos relations constructives avec les quatre agences de notation du crédit et bénéficions toujours de notes de crédit de première qualité de l'ordre de BBB+ à A-, en accord avec notre politique actuelle.

Si la situation devient avantageuse, TELUS pourrait, en 2009, avoir recours aux marchés des titres d'emprunt pour son financement à long terme ou établir de nouvelles facilités de crédit pour refinancer ses sources de financement à court terme ou des tranches de sa dette qui arrivent à échéance.

Misons sur nos flux de trésorerie pour financer nos activités principales et créer de la valeur

Bien ancrée financièrement, TELUS continue d'aller de l'avant. Nous sommes déterminés à maintenir nos politiques financières prudentes grâce auxquelles nous avons pu échapper à la turbulence des marchés, et nous prévoyons utiliser ces mêmes lignes directrices en 2009.

S'ajouteront aux besoins de trésorerie en 2009 les montants nets d'impôts en espèces que nous devrions commencer à payer et qui se chiffreront à plus de 320 millions de dollars. En outre, même si nos régimes de retraite à prestations déterminées ont commencé l'année 2008 en présentant des surplus appréciables, ils ont bien sûr connu des rendements négatifs, même si leurs résultats dépassent toujours ceux des indices de référence. Par conséquent, nous nous attendons en 2009 à une incidence additionnelle sur les charges de retraite hors trésorerie et à une hausse d'environ 110 millions de dollars de la capitalisation en espèces.

Malgré cette situation, grâce à son bilan solide combiné à la production de flux de trésorerie, TELUS pourra offrir un rendement du capital investi à ses actionnaires, tout en réinvestissant dans l'entreprise. Par exemple, les dépenses en immobilisations augmenteront d'environ 200 millions de dollars en 2009, principalement en vue de financer la mise sur pied d'un réseau sans fil national de prochaine génération qui est destiné à créer de la valeur et une croissance à long terme.

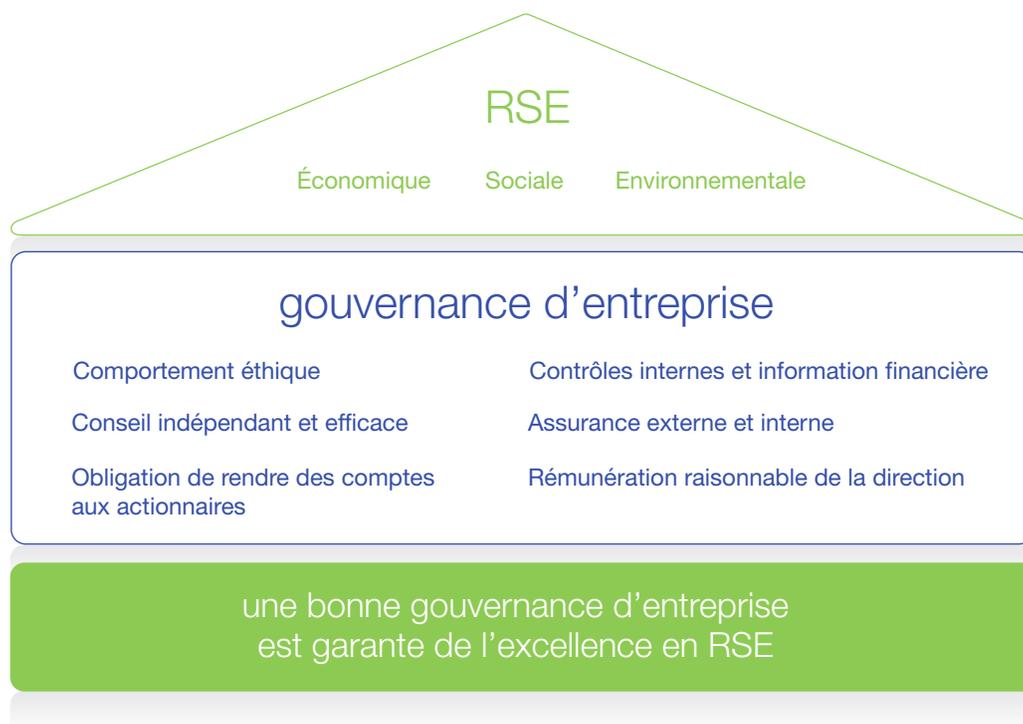
En harmonie avec notre ratio de distribution cible de 45 pour cent à 55 pour cent des bénéfices nets prévisibles, nous avons déclaré, pour la cinquième année consécutive, une hausse de notre dividende trimestriel, qui est passé à 47,5 cents par action à compter de janvier 2009, ce qui représente environ 600 millions de dollars par année. Nous avons également renouvelé notre programme de rachat d'actions, dont l'envergure a été réduite, ce qui laissera place à une utilisation discrétionnaire de notre trésorerie en 2009.

Misons sur notre leadership en information et en gouvernance

Chez TELUS, notre engagement de longue date envers la présentation d'une information fidèle et complète et la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise ne se dément pas. Des organismes indépendants continuent à reconnaître notre excellence à cet égard, et nous avons d'ailleurs reçu les prix suivants en 2008 :

- Une note de A+ et le troisième rang mondial pour notre rapport annuel de 2007, selon le Annual Report on Annual Reports, un classement international par e.com
- Le Grand prix d'excellence du Concours des meilleurs rapports d'entreprise au Canada de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), qui vise tous les aspects de notre programme d'information
- Le prix d'excellence en matière d'information financière de l'ICCA.





Le passage d'ici 2011 de nos états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada à des états financiers conformes aux normes internationales d'information financière progresse bien. L'évaluation et l'établissement de la portée du projet ainsi que la définition et la sélection des méthodes comptables à changer sont en cours et nous prévoyons maintenir deux systèmes de comptabilité parallèles en 2010.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et notre engagement envers les normes éthiques élevées, veuillez vous reporter à la prochaine rubrique.

Misons sur l'excellence en responsabilité sociale de l'entreprise

Forte d'une gouvernance d'entreprise solide, TELUS estime pouvoir jouer un rôle de leader en responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). En fait, pour maintenir un vrai leadership, nous devons intégrer la RSE à notre stratégie d'entreprise, nos valeurs culturelles et notre processus décisionnel.

Nous intégrons donc de plus en plus une approche fondamentale à trois volets à nos principales décisions d'affaires en maintenant un juste équilibre entre la croissance économique durable et la priorité à accorder aux objectifs environnementaux et sociaux. Reconnaisant que ce qui est mesuré est réalisé, nous continuons de fixer des priorités annuelles en matière de RSE et d'obtenir une vérification indépendante des résultats. Visitez le site telus.com/csr pour consulter notre rapport sur la RSE.

Nos réalisations en RSE continuent d'être reconnues. En 2008, l'ICCA nous a accordé une Mention d'honneur pour l'excellence de la présentation de l'information sur le développement durable et nous avons été l'une des seules cinq sociétés canadiennes à avoir été nommées au palmarès 2009 Global 100 Most Sustainable Corporations.

Misons sur notre dynamisme

Nous sommes restés fidèles à une approche responsable et prudente dans notre stratégie financière, ce qui nous a été fort profitable au cours des dernières années. Notre administration et nos politiques financières prudentes ont permis à TELUS de maintenir un bilan solide, de bénéficier de liquidités suffisantes et d'avoir pour ses titres de créance des échéances enviables, avantages qui tombent à point dans la situation des marchés actuelle.

TELUS demeure flexible et capable de s'adapter aux occasions et aux défis que présente la dynamique actuelle de l'industrie. La direction continue de surveiller attentivement les économies nationale et régionales et les volumes d'affaires connexes afin de s'assurer que nous réagissons en temps opportun aux changements conjoncturels. Nous nous efforçons ainsi d'atteindre nos objectifs financiers dans le respect de nos politiques financières, tout en maintenant notre rentabilité, nos flux de trésorerie et notre solidité financière. En misant sur ce dynamisme, nous sommes confiants que nous pourrions répondre aux défis de 2009 et garder le cap pour investir dans l'avenir et créer de la valeur pour nos actionnaires.

Robert McFarlane
Vice-président à la direction
et chef des finances
Le 20 février 2009

gouvernance d'entreprise

L'engagement de TELUS envers la communication d'informations financières complètes et fidèles, l'intégrité et les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise forme l'assise de nos activités. Notre objectif : demeurer un chef de file dans ce secteur important scruté par les investisseurs et les organismes de réglementation.

Misons sur une gouvernance de qualité

En 2008, nous avons continué à rechercher des façons d'améliorer la gouvernance d'entreprise. Par exemple, TELUS respecte toujours intégralement les normes de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières ainsi que l'article 303A des normes de gouvernance de la Bourse de New York.

En 2008, les initiatives que nous avons poursuivies comprennent entre autres :

- Accorder la priorité à certaines compétences et qualités recherchées, compte tenu de la stratégie d'affaires et de la direction de la société, aux fins de la planification de la relève au sein du conseil
- Préparer et mettre en application les nouvelles règles canadiennes relatives à la déclaration de la rémunération de la haute direction entrées en vigueur à la fin de 2008
- Mettre en œuvre des améliorations permanentes à la structure de gouvernance du régime de retraite de TELUS en fonction d'un examen par un consultant qui a conclu que notre structure de gouvernance est très bien conçue et n'a rien à envier aux autres régimes de retraite au Canada.

Misons sur nos pratiques volontaires

Chez TELUS, nous adoptons une démarche proactive face à l'information et à la gouvernance, allant souvent au-delà de ce que nous sommes tenus de faire, selon la loi, pour informer nos investisseurs. Les pratiques que nous avons volontairement adoptées comprennent notamment :

- la présentation par le chef de la conformité de rapports trimestriels au comité de vérification
- les améliorations continues de notre gouvernance des risques par :
 - des évaluations poussées de ces risques et de nos contrôles internes et la mise à jour de notre profil de risques principaux et de notre programme de vérification interne tout au long de l'année, ce qui permet la tenue de discussions avec la haute direction et la présentation de rapports trimestriels sur la situation au comité de vérification
 - des recherches plus poussées sur les risques liés à notre entreprise et nos contrôles internes afin d'évaluer les perceptions de notre solidité et de notre empressement à réagir aux risques principaux que nous devons affronter et l'évaluation

des perceptions et de la tolérance quant aux catégories de risques principaux

- les responsabilités en matière de limitation des risques principaux attribuées à des membres de la haute direction
- l'intégration de l'information issue de la planification stratégique et des activités d'évaluation des risques liés à notre entreprise
- la vérification par un tiers indépendant de renseignements quantitatifs précis figurant dans le rapport annuel de TELUS sur la responsabilité sociale de la société
- la publication volontaire de notre politique d'information sur la société, de la politique sur les opérations d'initiés et du manuel complet des politiques du conseil, y compris les mandats de tous les comités du conseil et non seulement celui du comité de vérification comme le prescrit la réglementation. Il est possible d'obtenir ces renseignements sur le site telus.com/governance.

Misons sur notre intégrité

Nous sommes voués au respect du plus haut niveau de comportement éthique et d'intégrité dans nos relations avec nos actionnaires, nos clients, les membres de notre équipe et nos collectivités.

Chaque année, nous révisons notre politique d'éthique pour refléter la nouvelle information et les nouveaux problèmes. En 2008, nous avons ajouté une rubrique sur l'utilisation personnelle d'appareils de communication, amélioré les lignes directrices relatives aux opérations internationales et resserré nos attentes envers les membres de l'équipe pour ce qui est de la gestion des risques portant sur les biens. Nous avons également mis sur pied un cours en ligne obligatoire, TELUS intégrité 2008, qui regroupe les modules éthique, respect en milieu de travail, sécurité de l'entreprise et protection de la vie privée, qui étaient auparavant des modules distincts. Tous les membres de l'équipe ont réussi le nouveau cours.

Nous avons maintenu la LigneÉthique, ligne téléphonique prioritaire réservée aux questions et aux plaintes anonymes et confidentielles portant sur la comptabilité, les contrôles internes ou les questions d'éthique. Les appels sont gérés par un organisme indépendant, lequel offre aux utilisateurs externes et internes un service en tout temps et en plusieurs langues de même que l'anonymat absolu.

En 2008, la LigneÉthique a reçu 356 appels, dont 248 avaient trait à des plaintes ou à des conseils demandés sur des questions

Misons sur nos meilleures pratiques

Nos meilleures pratiques éprouvées fournissent une base sur laquelle TELUS peut s'appuyer dans sa recherche de l'excellence en matière de gouvernance d'entreprise. Certaines de ces pratiques comprennent :

- l'adoption d'une politique d'élection des administrateurs à la majorité des voix
- la séparation des fonctions de chef de la direction et de président du conseil
- la tenue d'une séance à huis clos à chaque réunion régulière du conseil et de ses comités permettant aux administrateurs indépendants de discuter en l'absence de la direction
- l'obligation à la fois pour le chef de la vérification interne et le vérificateur externe de faire rapport sur leurs travaux au comité de vérification
- la tenue d'une séance à huis clos à chaque réunion trimestrielle du comité de vérification permettant aux membres du comité de rencontrer séparément les vérificateurs externes et internes en l'absence de la direction.

d'éthique. Chaque plainte a fait l'objet d'une enquête, a été résolue de façon adéquate et a été communiquée au comité de vérification. Le bureau d'éthique a relevé 64 infractions à la politique, mais aucune n'impliquait une fraude de la part d'un employé jouant un rôle important dans les contrôles internes de l'information financière. En fait, de toutes les plaintes présentées au bureau d'éthique depuis sa création en 2003, aucune infraction à la politique d'éthique ne comportait de fraude reliée à l'information financière.

Nous avons retenu les services d'un tiers indépendant pour que celui-ci évalue le bureau d'éthique de TELUS. Il a évalué notre politique d'éthique, les processus connexes, la ligne téléphonique prioritaire et les pratiques en matière de déclaration de l'information, en se concentrant sur leur conception et leur mise en application. Le rapport du tiers engagé indiquait que ces processus étaient généralement conformes aux principales pratiques adoptées par les sociétés ouvertes et fournissait des suggestions d'amélioration permanente que nous passons en revue et, suivant le cas, mettrons en application.

Misons sur la communication

Nous reconnaissons l'importance d'une communication rapide et suivie avec les investisseurs pour les aider à prendre des décisions justes et éclairées en matière de placement et estimons que la communication constitue une partie essentielle de notre gouvernance d'entreprise et de nos efforts de déclaration des renseignements. Afin de tenir les investisseurs au courant des derniers événements, TELUS a participé à bon nombre de forums avec des investisseurs en 2008, y compris six téléconférences et diffusions sur le Web organisées par TELUS, quatre conférences avec des investisseurs et de nombreuses réunions avec plus de 150 investisseurs. Pour obtenir plus de détails à ce propos, reportez-vous à la rubrique Renseignements à l'intention des investisseurs du présent rapport.

Misons sur la reconnaissance externe

TELUS continue à être reconnue pour l'excellence de sa gouvernance d'entreprise et de sa déclaration d'information. En 2008, en plus de se voir décerner le troisième rang mondial pour la qualité de son rapport annuel par le Annual Report on Annual Reports ainsi que le grand prix d'excellence au Canada en matière d'information par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), TELUS a reçu :

- un prix d'excellence en matière d'information financière de l'ICCA
- une mention d'honneur pour la présentation de l'information sur la gouvernance de l'ICCA, pour la quatrième année consécutive dans cette catégorie.

Cette reconnaissance indique clairement que nous misons sur notre extraordinaire dynamisme pour continuer à améliorer notre gouvernance d'entreprise et notre présentation de l'information.

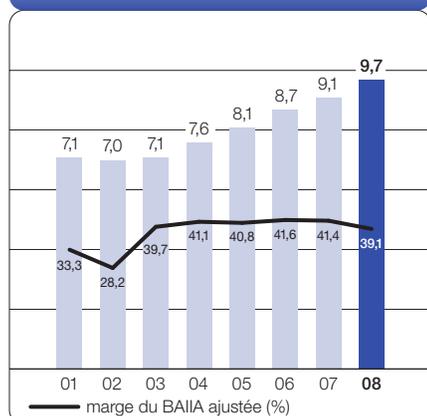


Une description complète des pratiques de gouvernance de TELUS, y compris une comparaison de nos pratiques et de celles qui sont exigées par la Bourse de New York, figure à l'adresse telus.com/governance et dans notre circulaire d'information de 2009.

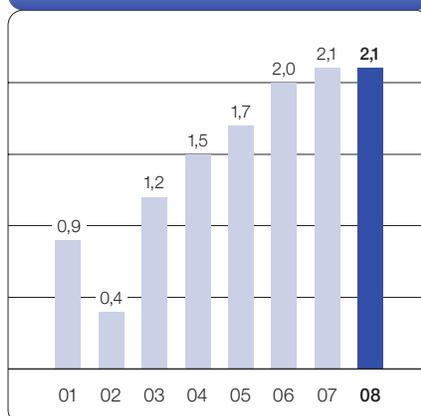
information financière annuelle consolidée

Consolidé								
État des résultats (en millions)	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Produits d'exploitation	9 653 \$	9 074 \$	8 681 \$	8 143 \$	7 581 \$	7 146 \$	7 007 \$	7 080 \$
Charges d'exploitation ¹	5 815	5 296	4 998	4 769	4 413	4 277	4 464	4 526
Charge afférente au règlement en espèces net ²	-	169	-	-	-	-	-	-
Coûts de restructuration	59	20	68	54	53	28	570	198
BAIIA	3 779	3 589	3 615	3 320	3 115	2 841	1 973	2 356
Amortissement	1 713	1 615	1 576	1 624	1 643	1 653	1 570	1 494
Bénéfice d'exploitation provenant des activités poursuivies	2 066	1 974	2 039	1 696	1 472	1 188	403	862
Autres charges (produits), montant net	36	36	28	18	9	23	43	(17)
Coûts de financement	463	440	505	623	613	640	615	637
Charge de refinancement découlant de la restructuration de la dette	-	-	-	-	-	-	-	96
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices, part des actionnaires sans contrôle et amortissement de l'écart d'acquisition	1 567	1 498	1 506	1 055	850	525	(255)	146
Impôts sur les bénéfices	436	233	353	330	264	181	(39)	97
Part des actionnaires sans contrôle	3	7	8	8	4	3	3	3
Amortissement de l'écart d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	175
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	1 128	1 258	1 145	717	582	341	(219)	(129)
Bénéfice provenant des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	592
Bénéfice net (perte nette)	1 128	1 258	1 145	717	582	341	(219)	463
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	-	-	-	-	2	4	4	4
Bénéfice (perte) afférent(e) aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	1 128 \$	1 258 \$	1 145 \$	717 \$	580 \$	337 \$	(223)\$	459 \$
Information sur les actions ³								
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	320	332	344	357	355	349	318	294
Actions émises (en millions)	-	-	4	12	9	6	44	15
Actions rachetées (en millions)	7	14	16	21	2	-	-	-
Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice (en millions)	318	324	338	350	359	352	346	302
Bénéfice de base par action	3,52 \$	3,79 \$	3,33 \$	2,01 \$	1,63 \$	0,97 \$	(0,70)\$	1,56 \$
Dividendes déclarés par action	1,825	1,575	1,20	0,875	0,65	0,60	0,60	1,20
Bilan (en millions)								
Immobilisations, au coût	32 581 \$	30 129 \$	28 661 \$	27 456 \$	26 632 \$	25 778 \$	25 037 \$	23 888 \$
Amortissement cumulé	20 098	19 007	17 679	16 514	15 411	14 215	13 063	11 129
Total de l'actif	19 160	16 988	16 661	16 347	17 930	17 537	18 241	19 246
Dette nette ⁴	7 286	6 141	6 278	6 294	6 628	7 871	8 884	8 961
Total des capitaux investis ⁵	14 621	13 197	13 350	13 287	13 747	14 468	15 238	15 848
Dette à long terme	6 348	4 584	3 475	4 616	6 300	6 571	8 283	8 724
Total des capitaux propres	7 182	6 926	7 048	6 967	7 106	6 586	6 342	6 879

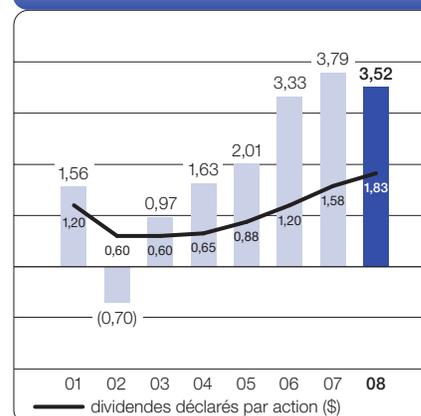
PRODUITS D'EXPLOITATION ET MARGE DU BAIIA⁶ (en milliards de dollars et en pourcentage)



BÉNÉFICE D'EXPLOITATION⁶ (en milliards de dollars)



BÉNÉFICE DE BASE ET DIVIDENDES PAR ACTION (en dollars)



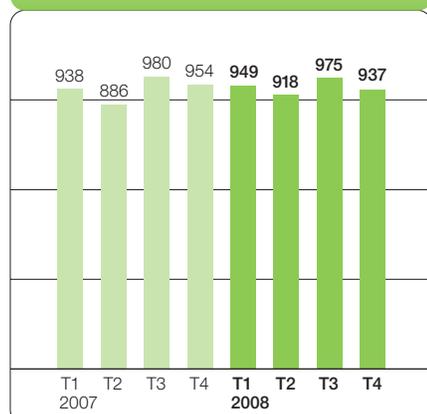
information financière trimestrielle consolidée

Consolidé								
État des résultats (en millions)	T4 2008	T3 2008	T2 2008	T1 2008	T4 2007	T3 2007	T2 2007	T1 2007
Produits d'exploitation	2 454 \$	2 450 \$	2 399 \$	2 350 \$	2 330 \$	2 310 \$	2 228 \$	2 206 \$
Charges d'exploitation ¹	1 479	1 465	1 477	1 394	1 370	1 324	1 339	1 263
Charge afférente au règlement en espèces net ²	-	-	-	-	1	(7)	1	174
Coûts de restructuration	38	10	4	7	6	6	3	5
BAIIA	937	975	918	949	953	987	885	764
Amortissement	435	436	420	422	454	403	391	367
Bénéfice d'exploitation	502	539	498	527	499	584	494	397
Autres charges, montant net	11	6	2	17	6	8	18	4
Coûts de financement	118	122	114	109	109	86	127	118
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	373	411	382	401	384	490	349	275
Impôts sur les bénéfices	88	125	114	109	(19)	79	94	79
Part des actionnaires sans contrôle	-	1	1	1	3	1	2	1
Bénéfice net et bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	285 \$	285 \$	267 \$	291 \$	400 \$	410 \$	253 \$	195 \$

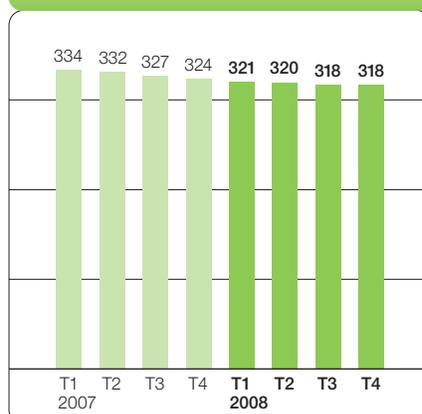
Information sur les actions ³	T4 2008	T3 2008	T2 2008	T1 2008	T4 2007	T3 2007	T2 2007	T1 2007
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	318	319	321	324	326	330	333	337
Actions émises (en millions)	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions rachetées (en millions)	-	2	2	3	3	4	3	4
Nombre d'actions en circulation en fin de période (en millions)	318	318	320	321	324	327	332	334
Bénéfice de base par action	0,90 \$	0,89 \$	0,83 \$	0,90 \$	1,23 \$	1,24 \$	0,76 \$	0,58 \$
Dividendes déclarés par action	0,475	0,450	0,450	0,450	0,450	0,375	0,375	0,375

- Les charges d'exploitation de 2007 excluent la charge afférente au règlement en espèces net.
- Charge supplémentaire relative à l'instauration du règlement en espèces net dans le cas des options d'achat d'actions attribuées avant 2005.
- Actions ordinaires et actions sans droit de vote.
- Calcul de la dette à long terme, à l'exclusion des frais d'émission des titres de créance non amortis, de la tranche à court terme de la dette à long terme, du passif de couverture net reporté ayant trait aux billets en dollars américains et du produit tiré des créances titrisées, moins l'encaisse et les placements temporaires.
- Dette nette plus la part des actionnaires sans contrôle et les capitaux propres, à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat étendu.
- Le montant de 2007 a été ajusté pour exclure une charge supplémentaire de 169 millions de dollars concernant l'instauration du règlement en espèces net dans le cas des options d'achat d'actions attribuées avant 2005.

BAIIA⁴
(en millions de dollars)



ACTIONS EN CIRCULATION EN FIN DE PÉRIODE
(en millions)

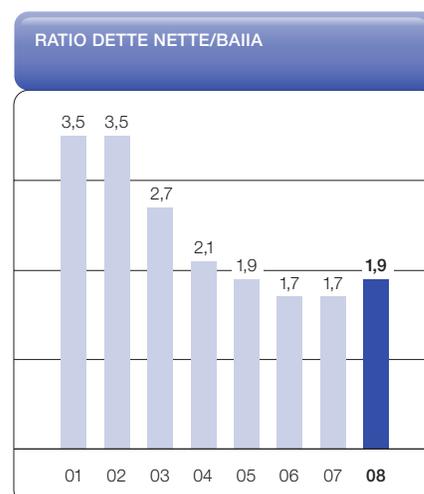
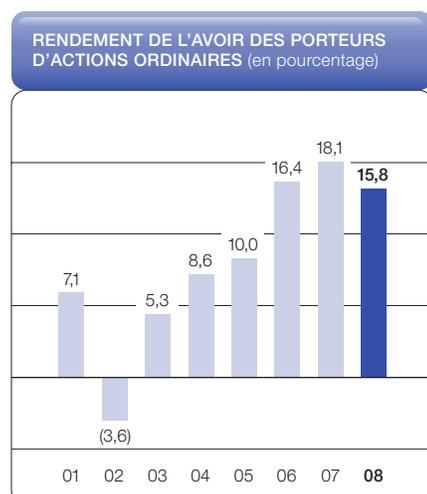


DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION
(en cents)



statistiques d'exploitation annuelles

Consolidé	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Information tirée des états des flux de trésorerie								
Rentrées liées aux activités d'exploitation (en millions)	2 819 \$	3 172 \$	2 804 \$	2 915 \$	2 538 \$	2 134 \$	1 731 \$	1 390 \$
Sorties liées aux activités d'investissement (en millions)	(3 433)	(1 772)	(1 675)	(1 355)	(1 300)	(1 198)	(1 691)	(1 821)
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement (en millions)	598	(1 369)	(1 149)	(2 448)	(348)	(921)	(66)	348
Indicateurs de rendement								
Bénéfice net (perte nette) (en millions)	1 128 \$	1 258 \$	1 145 \$	717 \$	582 \$	341 \$	(219)\$	463 \$
Ratio de distribution ¹	54 %	47 %	45 %	55 %	49 %	62 %	n.s.	77 %
Rendement de l'avoir des porteurs d'actions ordinaires ²	15,8 %	18,1 %	16,4 %	10,0 %	8,6 %	5,3 %	(3,6 %)	7,1 %
Rendement de l'actif ³	14,7 %	18,7 %	16,8 %	17,8 %	14,2 %	12,2 %	9,5 %	7,2 %
Ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ⁴	8,3	8,2	7,3	5,4	5,2	4,5	3,6	4,0
Flux de trésorerie disponibles (en millions) ⁵	361 \$	1 388 \$	1 443 \$	1 336 \$	1 167 \$	776 \$	(249)\$	(1 214)\$
Ratio dette nette/BAIIA ⁶	1,9	1,7	1,7	1,9	2,1	2,7	3,5	3,5
Dette nette/total des capitaux investis	49,8 %	46,5 %	47,0 %	47,4 %	48,2 %	54,4 %	58,3 %	56,5 %
Dépenses en immobilisations (en millions)	1 859 \$	1 770 \$	1 618 \$	1 319 \$	1 319 \$	1 253 \$	1 693 \$	2 249 \$
Paieement au titre du spectre sans fil (en millions)	882 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	5 \$	356 \$
Intensité des dépenses en immobilisations ⁷	19 %	20 %	19 %	16 %	17 %	18 %	24 %	32 %
Intensité des dépenses en immobilisations ⁷ , y compris le paieement au titre du spectre sans fil	28 %	20 %	19 %	16 %	17 %	18 %	24 %	37 %
Total des connexions clients (en milliers) ⁸	11 595	11 147	10 715	10 211	9 716	9 175	8 708	8 215
Autres								
Total des salaires et des avantages (en millions) ⁹	2 326 \$	2 329 \$	2 028 \$	1 897 \$	1 914 \$	1 859 \$	1 971 \$	1 930 \$
Total de l'effectif actif ¹⁰	36 600	34 200	31 900	29 800	25 800	24 700	25 800	30 700
Effectif en équivalent temps plein (ETP) ¹¹	35 900	33 400	31 100	n.s.	24 800	23 800	24 800	–
BAIIA par l'effectif ETP moyen (en milliers) ^{11,12}	111 \$	117 \$	126 \$	n.s.	130 \$	119 \$	91 \$	– \$



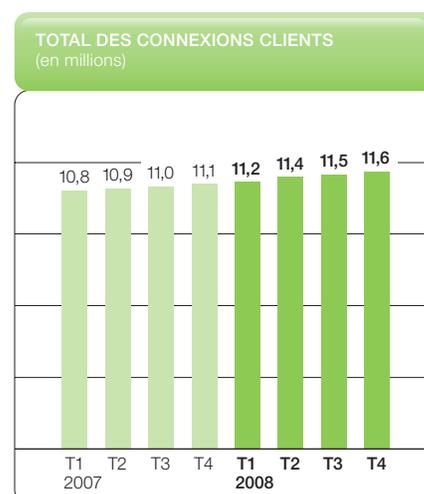
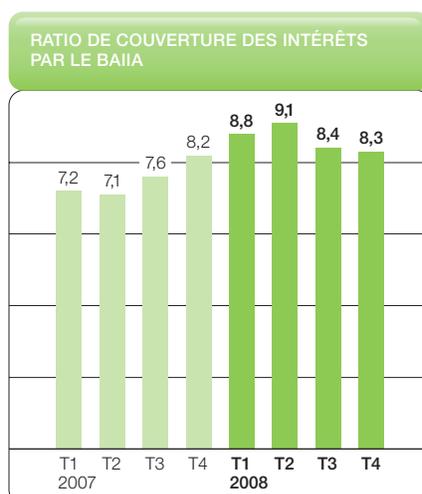
statistiques d'exploitation trimestrielles

Consolidé	T4 2008	T3 2008	T2 2008	T1 2008	T4 2007	T3 2007	T2 2007	T1 2007
Information tirée des états des flux de trésorerie								
Rentrées liées aux activités d'exploitation (en millions)	747 \$	986 \$	461 \$	625 \$	818 \$	832 \$	1 062 \$	460 \$
Sorties liées aux activités d'investissement (en millions)	(643)	(1 353)	(437)	(1 000)	(472)	(430)	(478)	(392)
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement (en millions)	(136)	357	(28)	405	(327)	(403)	(1 116)	477
Indicateurs de rendement								
Bénéfice net (en millions)	285 \$	285 \$	267 \$	291 \$	400 \$	410 \$	253 \$	195 \$
Ratio de distribution ¹	54 %	47 %	43 %	44 %	47 %	46 %	50 %	45 %
Rendement de l'avoir des porteurs d'actions ordinaires ²	15,8 %	17,6 %	19,6 %	19,5 %	18,1 %	15,8 %	14,5 %	16,1 %
Rendement de l'actif ³	14,7 %	15,3 %	15,1 %	18,9 %	18,7 %	18,4 %	17,0 %	14,7 %
Ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ⁴	8,3	8,4	9,1	8,8	8,2	7,6	7,1	7,2
Flux de trésorerie disponibles (en millions) ⁵	61 \$	(482)\$	254 \$	528 \$	379 \$	460 \$	126 \$	423 \$
Ratio dette nette/BAIIA ⁶	1,9	1,9	1,7	1,8	1,7	1,7	1,8	1,7
Dette nette/total des capitaux investis	49,8 %	49,9 %	48,2 %	48,4 %	46,5 %	46,9 %	47,6 %	47,2 %
Dépenses en immobilisations (en millions)	631 \$	473 \$	435 \$	320 \$	472 \$	434 \$	482 \$	382 \$
Paiement au titre du spectre sans fil (en millions)	– \$	882 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Intensité des dépenses en immobilisations ⁷	26 %	19 %	18 %	14 %	20 %	19 %	22 %	17 %
Intensité des dépenses en immobilisations ⁷ , y compris le paiement au titre du spectre sans fil	26 %	55 %	18 %	14 %	20 %	19 %	22 %	17 %
Total des connexions clients (en milliers) ⁸	11 595	11 475	11 363	11 208	11 147	11 008	10 885	10 800
Autres								
Total des salaires et des avantages (en millions) ⁹	551 \$	596 \$	600 \$	579 \$	557 \$	533 \$	539 \$	700 \$

n.s. – non significatif

- Le dernier dividende trimestriel déclaré par action, au cours de la période pertinente de l'exercice, annualisé, divisé par la somme du bénéfice de base par action déclaré au cours des quatre derniers trimestres.
- Le quotient du bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par l'avoir trimestriel moyen pour la période de 12 mois. Les ratios trimestriels sont calculés sur 12 mois.
- Les rentrées liées aux activités d'exploitation divisées par l'actif total. Les ratios trimestriels sont fondés sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur 12 mois.
- Le BAIIA excluant les coûts de restructuration, divisé par les coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de dettes, calculé sur 12 mois.
- Le BAIIA, auquel on a ajouté les coûts de restructuration, le montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés, les intérêts reçus et l'excédent de la charge de rémunération à base d'actions sur les paiements au titre de la rémunération à base d'actions, moins les paiements au titre de la restructuration, les cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés, les intérêts payés, les impôts en espèces, les dépenses en immobilisations (y compris les paiements au titre du spectre), les dons et les frais de titrisation.
Note : la définition a été révisée en 2008 pour inclure les cotisations en espèces aux régimes à prestations déterminées plutôt que les charges nettes à payer (recouvrement net) à des fins comptables.
- La dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA sur 12 mois (à l'exclusion de la restructuration).
- Les dépenses en immobilisations divisées par les produits d'exploitation.
- Comprend les abonnés au service sans fil, aux lignes d'accès au réseau et à Internet et exclut les abonnés à TELUS TV.
- Comprend la charge afférente au règlement en espèces net en 2007, y compris 174 millions de dollars au cours du premier trimestre.
- À l'exclusion de l'effectif de TELUS International, le total de l'effectif actif était de 28 700, de 27 500, de 27 100, de 26 500 et de 25 800, respectivement, en 2008, en 2007, en 2006, en 2005 et en 2004. En 2008, TELUS a acquis Emergis, accroissant ainsi l'effectif de 1 100 personnes.
- La mesure de l'effectif ETP n'est pas fournie pour l'exercice 2005, puisqu'elle ne tient pas compte des heures supplémentaires réelles de l'effectif en équivalent en raison de l'interruption de travail.
- Le BAIIA excluant la charge afférente au règlement en espèces net et les coûts de restructuration, divisé par l'effectif ETP moyen.

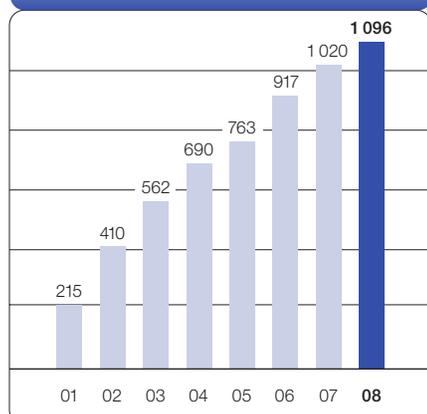
Note : Certaines données comparatives ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de 2008.



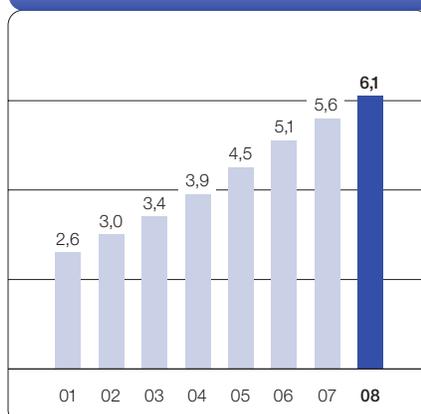
statistiques sectorielles annuelles

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Secteur filaire								
Produits d'exploitation (en millions)	5 152 \$	4 924 \$	4 921 \$	4 938 \$	4 866 \$	4 881 \$	5 085 \$	5 360 \$
Charges d'exploitation (en millions) ¹	3 327	3 077	2 997	3 009	2 842	2 829	3 078	3 163
Charge afférente au règlement en espèces net (en millions) ²	-	145	-	-	-	-	-	-
Coûts de restructuration (en millions)	51	19	62	54	53	28	564	135
BAIIA (en millions)	1 774 \$	1 683 \$	1 862 \$	1 875 \$	1 971 \$	2 024 \$	1 443 \$	2 062 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	1 311 \$	1 219 \$	1 191 \$	914 \$	964 \$	893 \$	1 238 \$	1 606 \$
Flux de trésorerie (en millions) ³	463	609	671	961	1 007	1 131	205	456
Lignes d'accès au réseau en service (en milliers)	4 246	4 404	4 548	4 691	4 808	4 870	4 911	4 967
Ajouts (pertes) net(te)s d'abonnés à Internet commuté (en milliers)	(31)	(39)	(42)	(46)	(38)	(72)	(63)	42
Abonnés à Internet commuté (en milliers)	124	155	194	236	282	320	392	455
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse (en milliers)	76	103	154	73	128	152	195	131
Abonnés à Internet haute vitesse (en milliers)	1 096	1 020	917	763	690	562	410	215
Total de l'effectif actif ⁴	28 000	26 100	24 200	22 900	19 500	19 000	20 400	25 500
Effectif en équivalent temps plein (ETP) ⁵	27 700	25 700	23 900	n.s.	18 900	18 400	19 700	-
BAIIA par l'effectif ETP moyen (en milliers) ^{5,6}	68 \$	74 \$	85 \$	n.s.	108 \$	108 \$	88 \$	-\$
Secteur sans fil								
Produits d'exploitation (en millions)	4 660 \$	4 291 \$	3 881 \$	3 319 \$	2 833 \$	2 375 \$	2 035 \$	1 826 \$
Charges d'exploitation (en millions) ¹	2 647	2 360	2 122	1 874	1 689	1 558	1 499	1 469
Charge afférente au règlement en espèces net (en millions) ²	-	24	-	-	-	-	-	-
Coûts de restructuration (en millions)	8	1	6	-	-	-	6	63
BAIIA (en millions)	2 005 \$	1 906 \$	1 753 \$	1 445 \$	1 144 \$	817 \$	530 \$	294 \$
BAIIA ⁷ à l'exclusion des frais d'acquisition (en millions)	2 579 \$	2 495 \$	2 286 \$	1 939 \$	1 580 \$	1 242 \$	946 \$	776 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	548	551	427	405	355	360	455	643
Paiement au titre du spectre sans fil (en millions)	882	-	-	-	-	-	5	356
Flux de trésorerie (en millions) ³	1 457	1 379	1 326	1 040	789	457	75	(349)
Flux de trésorerie ³ , y compris le paiement au titre du spectre sans fil (en millions)	575	1 379	1 326	1 040	789	457	70	(705)
Ajouts nets d'abonnés au service sans fil (en milliers) ⁸	561	515	535	584	512	431	418	418
Ajouts bruts d'abonnés au service sans fil (en milliers)	1 655	1 434	1 293	1 279	1 121	987	1 017	985
Abonnés au service sans fil (en milliers) ⁸	6 129	5 568	5 056	4 521	3 936	3 424	2 996	2 578
Taux de pénétration ⁹	18,8 %	17,5 %	16,2 %	14,5 %	12,9 %	11,5 %	10,9 %	10,5 %
Part du marché du service sans fil, en fonction des abonnés	28 %	27 %	27 %	27 %	26 %	26 %	25 %	24 %
Produits mensuels moyens par appareil d'abonné (PMAA)	63 \$	64 \$	63 \$	62 \$	60 \$	57 \$	55 \$	57 \$
Nombre moyen de minutes par abonné par mois	411	404	403	399	384	350	290	270
Frais d'acquisition par ajout brut	346 \$	395 \$	412 \$	386 \$	389 \$	430 \$	425 \$	446 \$
Taux de désabonnement mensuel ⁸	1,57 %	1,45 %	1,33 %	1,39 %	1,40 %	1,46 %	1,80 %	2,04 %
Population desservie par le numérique (en millions) ¹⁰	32,6	31,6	31,0	30,6	30,0	29,5	27,4	24,2
Total de l'effectif actif	8 600	8 100	7 700	6 900	6 300	5 700	5 400	5 200
Effectif en équivalent temps plein (ETP) ⁵	8 200	7 700	7 200	n.s.	5 900	5 400	5 100	4 900
BAIIA par l'effectif ETP moyen (en milliers) ^{5,6}	258 \$	261 \$	261 \$	n.s.	206 \$	160 \$	105 \$	-\$

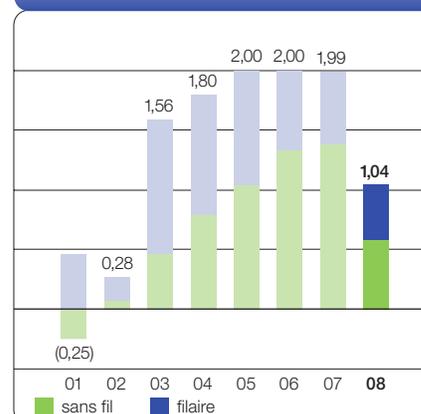
ABONNÉS À INTERNET HAUTE VITESSE
(en milliers)



ABONNÉS AU SERVICE SANS FIL
(en millions)



FLUX DE TRÉSORERIE¹¹ TOTAUX PAR SECTEUR
(en milliards de dollars)



statistiques sectorielles trimestrielles

	T4 2008	T3 2008	T2 2008	T1 2008	T4 2007	T3 2007	T2 2007	T1 2007
Secteur filaire								
Produits d'exploitation (en millions)	1 301 \$	1 281 \$	1 289 \$	1 281 \$	1 250 \$	1 234 \$	1 209 \$	1 231 \$
Charges d'exploitation (en millions) ¹	824	822	853	828	781	771	773	752
Charge afférente au règlement en espèces net (en millions) ²	–	1	(1)	–	2	(10)	–	153
Coûts de restructuration (en millions)	32	9	3	7	6	6	2	5
BAlIA (en millions)	445 \$	449 \$	434 \$	446 \$	461 \$	467 \$	434 \$	321 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	395 \$	340 \$	321 \$	255 \$	337 \$	302 \$	309 \$	271 \$
Flux de trésorerie (en millions) ³	50	110	112	191	126	155	125	203
Lignes d'accès au réseau en service (en milliers)	4 246	4 282	4 325	4 365	4 404	4 443	4 478	4 526
Pertes nettes d'abonnés à Internet commuté (en milliers)	(10)	(8)	(4)	(9)	(9)	(8)	(9)	(13)
Abonnés à Internet commuté (en milliers)	124	134	142	146	155	164	172	181
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse (en milliers)	19	13	24	20	26	31	14	32
Abonnés à Internet haute vitesse (en milliers)	1 096	1 077	1 064	1 040	1 020	994	963	949
Secteur sans fil								
Produits d'exploitation (en millions)	1 195 \$	1 209 \$	1 149 \$	1 107 \$	1 118 \$	1 112 \$	1 055 \$	1 006 \$
Charges d'exploitation (en millions) ¹	697	683	663	604	627	589	602	542
Charge afférente au règlement en espèces net (en millions) ²	–	(1)	1	–	(1)	3	1	21
Coûts de restructuration (en millions)	6	1	1	–	–	–	1	–
BAlIA (en millions)	492 \$	526 \$	484 \$	503 \$	492 \$	520 \$	451 \$	443 \$
BAlIA ⁷ à l'exclusion des frais d'acquisition (en millions)	664 \$	677 \$	625 \$	613 \$	639 \$	660 \$	602 \$	594 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	236	133	114	65	135	132	173	111
Paiement au titre du spectre sans fil (en millions)	–	882	–	–	–	–	–	–
Flux de trésorerie (en millions) ³	256	392	371	438	356	391	279	353
Flux de trésorerie ³ , y compris le paiement au titre du spectre sans fil (en millions)	256	(490)	371	438	356	391	279	353
Ajouts nets d'abonnés au service sans fil (en milliers) ⁸	148	149	176	88	162	134	128	91
Ajouts bruts d'abonnés au service sans fil (en milliers)	441	447	422	345	421	363	354	296
Abonnés au service sans fil (en milliers) ⁸	6 129	5 981	5 832	5 656	5 568	5 406	5 272	5 144
Taux de pénétration ⁹	18,8 %	18,4 %	18,0 %	17,7 %	17,5 %	17,0 %	16,7 %	16,3 %
Part du marché du service sans fil, en fonction des abonnés	28 %	28 %	28 %	28 %	27 %	27 %	28 %	27 %
Produits mensuels moyens par appareil d'abonné (PMAA)	62 \$	64 \$	63 \$	62 \$	64 \$	65 \$	64 \$	62 \$
Nombre moyen de minutes par abonné par mois	412	416	420	394	411	410	411	382
Frais d'acquisition par ajout brut	388 \$	341 \$	332 \$	319 \$	352 \$	379 \$	425 \$	438 \$
Taux de désabonnement mensuel ⁹	1,62 %	1,68 %	1,43 %	1,53 %	1,59 %	1,43 %	1,45 %	1,35 %
Population desservie par le numérique (en millions) ¹⁰	32,6	32,4	32,4	31,9	31,6	31,6	31,5	31,0

n.s. – non significatif

- Les charges d'exploitation pour 2007 excluent la charge afférente au règlement en espèces net.
- Une charge supplémentaire relative à l'instauration du règlement en espèces net dans le cas des options d'achat d'actions attribuées avant 2005.
- BAlIA excluant la charge afférente au règlement en espèces net, moins les dépenses en immobilisations.
- À l'exclusion de l'effectif de TELUS International, le total de l'effectif actif du secteur filaire était de 20 100, de 19 400, de 19 300, de 19 600 et de 19 500, respectivement, en 2008, en 2007, en 2006, en 2005 et en 2004. En 2008, TELUS a acquis Emergis, accroissant ainsi l'effectif de 1 100 personnes.
- La mesure de l'effectif ETP n'est pas fournie pour l'exercice 2005, puisqu'elle ne tient pas compte des heures supplémentaires réelles de l'effectif en équivalent en raison de l'interruption de travail.
- Le BAlIA excluant la charge afférente au règlement en espèces net et les coûts de restructuration, divisé par l'effectif ETP moyen.
- Le BAlIA excluant la charge afférente au règlement en espèces net et les coûts de restructuration.
- Tient compte de l'incidence de la mise hors service du réseau analogique de TELUS au cours du troisième trimestre de 2008, qui a réduit les ajouts nets de 27 635.
- Abonnés au sans-fil divisés par la population desservie.
- Comprend la zone de desserte étendue résultant des conventions d'itinérance et de revente, conclues principalement avec Bell, représentant environ 7,5 millions de POP bénéficiant du réseau SCP.
- Le BAlIA excluant la charge afférente au règlement en espèces net, moins les dépenses en immobilisations et le paiement au titre du spectre sans fil.

Note : Certaines données comparatives ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle de 2008.

mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs portant sur des événements et des résultats financiers et d'exploitation futurs de TELUS Corporation (« TELUS » ou la « société » et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, ses filiales). De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent de la part de la société qu'elle émette des hypothèses et ils peuvent faire l'objet de risques et d'incertitudes. Il existe un risque considérable que les hypothèses (se reporter à la rubrique 1.5, « Objectifs financiers et d'exploitation pour 2009 »), les prédictions ou les autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Les lecteurs sont ainsi mis en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés car un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les actions et les événements futurs réels diffèrent considérablement des objectifs, des attentes, des estimations ou des intentions exprimés dans les énoncés prospectifs. Sauf dans les cas exigés par la loi, la société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, et elle se réserve le droit de modifier, à tout moment et à son gré, sa pratique courante qui consiste à présenter des mises à jour de ses objectifs et de ses indications pour l'exercice. Les objectifs pour 2009 et les hypothèses sont décrits à la rubrique 1.5.

Les facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus incluent, sans toutefois s'y limiter :

La concurrence (y compris davantage de concurrence au chapitre des tarifs et la probabilité que de nouveaux concurrents commencent à offrir des services sans fil vers la fin de 2009 et en 2010, par suite des enchères de licences de spectre relatives aux services sans fil évolués [les « SSFE »] tenues en 2008), la croissance et les fluctuations de l'économie (y compris la crise mondiale du crédit ainsi que le rendement et la capitalisation du régime de retraite et les charges afférentes), les dépenses en immobilisations (à la hausse en 2009 et possiblement à la hausse au cours des exercices ultérieurs en raison de la stratégie de déploiement des services de quatrième génération de la société et de toutes nouvelles enchères de licences de spectre effectuées par Industrie Canada); les exigences en matière de financement et d'endettement (y compris la capacité d'effectuer des refinancements et de financer les rachats d'actions), les questions fiscales (y compris la déchéance ou le report du paiement de montants importants d'impôts en espèces); les développements touchant les

ressources humaines; l'intégration des activités et les réorganisations internes (y compris la capacité de mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts); les progrès technologiques (y compris le recours à des systèmes et à la technologie de l'information, les options au chapitre des technologies liées à l'accès large bande et aux services sans fil ainsi que le choix des fournisseurs et la capacité de ces derniers à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à leur égard, les nouvelles technologies et l'évolution de ces technologies de même que le passage à la technologie de quatrième génération, les avantages futurs prévus et le rendement des technologies sans fil HSPA [d'après l'anglais *high speed packet access*] et LTE [d'après l'anglais *long-term evolution*], la mise en œuvre fructueuse de l'entente visant la mise en place et le partage du réseau conclue avec Bell Canada afin d'assurer l'efficacité au chapitre des coûts et de réduire les risques liés au déploiement, le déploiement et l'exploitation fructueux de nouveaux réseaux sans fil ainsi que le lancement réussi de nouveaux produits, services et systèmes de soutien); les approbations réglementaires et les changements à la réglementation (y compris l'interprétation et la mise en application des règles concernant le partage des pylônes d'antennes et les services d'itinérance, la mise en place et l'incidence d'enchères de licences de spectre futures, l'examen des nouveaux médias et des pratiques de gestion du trafic Internet, ainsi que les modifications possibles des restrictions à la propriété étrangère); les risques liés aux processus (y compris la conversion des systèmes existants et l'intégration du système de facturation, et la mise en œuvre de contrats d'envergure et complexes), les développements touchant la santé, la sécurité et l'environnement, les litiges et les questions d'ordre juridique, les événements touchant la poursuite des activités (y compris les menaces provenant de l'activité humaine et les menaces naturelles), les acquisitions ou dessaisissements prospectifs, et les autres facteurs de risque dont il est question dans le présent document et qui sont mentionnés de temps à autre dans les rapports et dans les documents d'information publiés par TELUS, y compris son rapport annuel et sa notice annuelle, et dans d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières au Canada (à l'adresse sedar.com) et aux États-Unis, y compris sur formulaire 40-F (sur le site EDGAR à l'adresse sec.gov).

Pour plus de détails, se reporter à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques », du rapport de gestion.

rapport de gestion

Le 11 février 2009

Le rapport qui suit constitue une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation consolidés de TELUS Corporation pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007, qui doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés de TELUS. Ce rapport contient des données prospectives qui renvoient à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant plus haut et qui doivent être lues conjointement avec celle-ci.

Les états financiers consolidés de TELUS ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, qui diffèrent à certains égards des PCGR des États-Unis. Se reporter à la note 22 des états financiers consolidés pour un sommaire des principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis dans la mesure où ils concernent TELUS. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion ont été revus par le comité de vérification de TELUS et approuvés par le conseil d'administration de cette dernière. Sauf indication contraire, tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

TELUS présente certaines mesures non définies par les PCGR et fournit des indications à ce sujet parce qu'elles constituent des mesures auxquelles la direction a recours pour évaluer le rendement de la société

et de ses unités et secteurs d'exploitation. Les mesures non définies par les PCGR servent aussi à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt et à gérer la structure du capital. Étant donné que les mesures non définies par les PCGR n'ont pas de signification normalisée, les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables. Pour plus de détails sur la définition, le calcul et le rapprochement des mesures non définies par les PCGR présentées dans les états consolidés, les lecteurs doivent se reporter à la *rubrique 11, « Rapprochement des mesures non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation »*.

Rapport de gestion – contenu

Rubrique	Page	Rubrique	Page
1 Introduction, sommaire du rendement et objectifs Résumé des résultats consolidés de TELUS pour 2008, rendement obtenu par rapport aux objectifs de 2008 et présentation des objectifs de 2009	14	7 Situation de trésorerie et sources de financement Analyse des flux de trésorerie, des liquidités, des facilités de crédit, ainsi que d'autres informations	39
2 Activités principales, vision et stratégie Analyse des activités principales, de la vision et de la stratégie de TELUS et exemples d'activités visant à soutenir les six impératifs stratégiques de TELUS	21	8 Estimations comptables critiques et faits nouveaux concernant les conventions comptables Description des estimations comptables critiques aux fins de l'établissement des résultats financiers, ainsi que des modifications de conventions comptables	46
3 Catalyseurs clés de rendement Rapport des priorités de la société pour 2008 et aperçu des priorités pour 2009	23	9 Perspectives générales Perspectives pour le secteur des télécommunications en 2009	51
4 Capacités Description des facteurs qui influent sur la capacité de mettre en œuvre les stratégies, de gérer les catalyseurs clés de rendement et d'obtenir des résultats	25	10 Risques et gestion des risques Risques et incertitudes avec lesquels TELUS doit composer et méthodes qu'elle utilise pour assurer la gestion de ces risques	53
5 Résultats d'exploitation Analyse détaillée des résultats d'exploitation de 2008	29	11 Rapprochement des mesures non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation Description, calcul et rapprochement de certaines mesures qu'utilise la direction	70
6 Évolution de la situation financière Analyse des modifications importantes apportées au bilan consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008	37		

1

introduction, sommaire du rendement et objectifs

Résumé des résultats consolidés de TELUS pour 2008, rendement obtenu par rapport aux objectifs de 2008 et présentation des objectifs de 2009

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion, ainsi qu'à la rubrique 10, « *Risques et gestion des risques* ».

1.1 Importance relative de l'information à fournir

La direction décide si une information est importante ou non en jugeant si la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de la société pourrait être influencée ou modifiée si l'information était omise ou erronée.

1.2 Économie canadienne et industrie canadienne des télécommunications

Croissance de l'économie et de l'industrie des télécommunications

L'incertitude économique liée au resserrement des marchés mondiaux du crédit se maintient au début de 2009. La situation sur les marchés du crédit demeure fluide, et il est difficile de prévoir son évolution. Les politiques financières liées à la structure du capital de TELUS, qui font l'objet d'une analyse à la rubrique 4.3, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », ont été élaborées en fonction des cycles de crédit. La société est d'avis que ces politiques et ces lignes directrices, de même que le maintien de cotes de crédit de BBB+ à A-, ou de cotes équivalentes, lui permettent d'avoir raisonnablement accès aux marchés financiers.

Dans ses documents sur le budget public publiés en janvier 2009, le gouvernement du Canada fait état d'un consensus général à l'effet que l'économie canadienne est entrée en récession au quatrième trimestre de 2008 et souligne que les analystes du secteur privé s'attendent à ce que cette récession dure pendant trois trimestres. La faiblesse de l'économie et le repli des marchés boursiers, qui sévissent depuis 2008, devraient entraîner une hausse du montant net des charges de TELUS au titre de ses régimes de retraite à prestations déterminées et de la capitalisation de ces régimes en 2009, montant pris en compte dans les objectifs de la société pour 2009. Se reporter à la rubrique 1.5, « *Objectifs financiers et d'exploitation pour 2009* ».

Selon les estimations de la société, les produits d'exploitation de l'industrie des télécommunications au Canada se sont accrus d'environ 4,4 % en 2008, résultat qui tient à la croissance continue des produits tirés du sans-fil, laquelle a largement neutralisé les reculs enregistrés dans le secteur bien établi des services filaires. Les produits d'exploitation de TELUS ont augmenté de 6,4 % pour se chiffrer à 9,65 milliards de dollars en 2008, en raison de la croissance des produits tirés du sans-fil et des produits tirés des services filaires de transmission de données, par suite des acquisitions conclues en janvier.

Principaux faits nouveaux concernant l'industrie

En décembre 2008, la vente prévue de BCE (Bell Canada), la plus importante entreprise de télécommunications titulaire au Canada, a été annulée, en raison de l'incapacité de cette société à satisfaire à un critère de solvabilité. BCE a pris des mesures afin de tenter de recouvrer une indemnité de rupture de 1,2 milliard de dollars auprès du consortium devant procéder à l'acquisition et dirigé par Teachers Private Capital, la division d'investissement privé du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Au milieu de 2008, BCE a nommé un nouveau chef de la direction, mis en œuvre un programme de restructuration et d'efficience, et modifié sa marque. Par suite de l'annulation de l'acquisition, BCE a réinstauré le paiement de dividendes et annoncé la mise en œuvre d'un programme visant le rachat d'un nombre modéré d'actions. Si l'acquisition proposée avait été conclue, cela aurait entraîné un niveau d'endettement élevé de la part de BCE, et cette dernière aurait dû porter ses efforts sur la maximisation de ses flux de trésorerie à court terme. Avec un niveau d'endettement moins élevé, BCE devrait par conséquent demeurer un important concurrent de TELUS et des autres sociétés de télécommunications au Canada.

Faits nouveaux concernant le sans-fil

Selon les estimations de TELUS, les produits d'exploitation de l'industrie du sans-fil au Canada se sont accrus de 11 % en 2008, résultat qui tient

au fait que le taux de pénétration du marché a augmenté d'environ 4,6 points de pourcentage pour couvrir environ 65 % de la population. Pour 2009, la société s'attend à un gain d'environ 4,5 points de pourcentage de la population couverte par les services sans fil, lesquels sont moins susceptibles d'être éliminés en période de ralentissement économique par rapport à maintes autres dépenses de consommation.

En 2008, le secteur des services sans fil de TELUS a enregistré une croissance des produits d'exploitation de 9 % (tenant compte de la croissance de 55 % des produits tirés des services de transmission de données) et une augmentation du nombre d'abonnés de 10 %. Le service Mike[™] qu'offre la société subit les contrecoups de la situation au sein des industries du transport, de la construction, de l'automobile ainsi que du pétrole et du gaz, lesquelles ont été particulièrement touchées par le ralentissement de l'économie, situation qui a entraîné une baisse des produits mensuels moyens par appareil d'abonné (« PMAA ») tirés du service Mike. De façon générale, les PMAA du secteur des services sans fil ont diminué de 2 % au quatrième trimestre et de 1 % pour l'exercice complet 2008, comparativement à 2007. Le ralentissement de l'économie devrait continuer à exercer une pression sur les PMAA du secteur des services sans fil pour les abonnés existants de la société et les ajouts de nouveaux abonnés, ainsi que sur les produits tirés des services de transmission de la voix en itinérance comparativement aux résultats qui pourraient être réalisés dans des périodes où il y a absence de récession.

Comme ce fut le cas au cours des derniers exercices, un catalyseur clé de la croissance des services sans fil demeure le recours accru aux téléphones intelligents et aux services de transmission de données tels que la messagerie textuelle et l'informatique mobile. Les fournisseurs de services sans fil au Canada continuent à lancer des réseaux sans fil de prochaine génération à plus haute vitesse, afin de tirer parti de ce potentiel de croissance. En 2008, TELUS a annoncé la mise en œuvre d'une stratégie visant l'évolution de sa technologie sans fil et le recours à la technologie LTE de quatrième génération, ainsi que la mise en place d'un réseau partagé fondé sur la technologie HSPA, qui devrait être offert sur le marché d'ici le début de 2010. Se reporter à la rubrique 2.2, « *Vision et stratégie – Se doter de moyens nationaux* ».

La concurrence demeure vive en raison de certains facteurs, notamment le lancement de la marque à rabais et du service de base de TELUS (Koodo Mobile[™]) en mars 2008, la présence d'exploitants de réseau virtuel mobile (« ERVM ») tels que Virgin Mobile et Vidéotron Ltée, ainsi que les services de marques à rabais offerts par Bell (Solo) et par Rogers (Fido). Grâce à la mise en œuvre, en mars 2007, de la transférabilité des numéros de services sans fil, les clients peuvent choisir un nouveau fournisseur et conserver leur numéro de téléphone existant. La société prévoit une intensification de la concurrence dans l'avenir, par suite de la pénétration du marché par de nouveaux venus ayant acquis des licences de spectre pour les SSFE dans le cadre des enchères de spectre pour les services sans fil évolués (« SSFE ») tenues en 2008.

SSFE et autres enchères de spectre relatives à la bande de 2 GHz

Industrie Canada a tenu des enchères de licences de spectre pour les services sans fil du 27 mai au 21 juillet 2008. Ces enchères concernaient la bande de 90 MHz du spectre pour les SSFE (y compris une tranche de 40 MHz qui était réservée pour les nouveaux venus), de 10 MHz pour l'expansion de la bande pour le service de communications personnelles (le « SCP »), et de 5 MHz relativement à une autre petite bande. Les enchères ont pris fin après 331 rondes, et Industrie Canada a enregistré un produit total de 4 255 millions de dollars (moyenne de 1,55 \$/MHz/personne vivant dans une zone de population pour les enchères relatives aux licences de spectre pour les SSFE et pour le service SCP). Le produit des enchères s'est avéré trois fois plus élevé que le produit prévu avant la tenue des enchères.

TELUS est le soumissionnaire retenu relativement à 59 licences de spectre, ce qui lui fournit davantage de spectre dans les marchés nationaux qu'elle dessert déjà. Des 59 licences acquises, 32 concernent la bande de 20 MHz et couvrent les régions géographiques du Québec, du sud-ouest de l'Ontario, de la région d'Ottawa, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique; 27 licences concernent la bande de 10 MHz et couvrent

Toronto, le centre et le nord de l'Ontario, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et Nunavut, Terre Neuve Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Le spectre moyen acquis par TELUS dans le cadre des enchères de licences de spectre pour les SSFE est de 16,2 MHz, et son coût moyen est de 1,82 \$/MHz/personne vivant dans une zone de population.

TELUS a versé à Industrie Canada 882 millions de dollars au titre des licences et des frais liés aux enchères au troisième trimestre; la société a pour ce faire eu recours à ses facilités de crédit et aux fonds en caisse. Chaque soumissionnaire retenu devait démontrer son respect des exigences relatives à la propriété canadienne et d'autres conditions concernant les licences. En décembre 2008, Industrie Canada a avisé TELUS qu'elle respectait les

exigences relatives à la propriété. Pour une analyse plus détaillée, se reporter à la rubrique 2.2, « Vision et stratégie – Se doter de moyens nationaux », et à la rubrique 10.3, « Réglementation ».

La société prévoit une intensification de la concurrence dans l'avenir, par suite de la pénétration du marché par plusieurs nouveaux venus ayant acquis des licences de spectre pour les SSFE dans le cadre des enchères connues, comme il est décrit ci-dessous. Pour autant qu'ils auront satisfait aux critères d'admissibilité d'Industrie Canada, certains nouveaux venus pourraient commencer à offrir des services vers la fin de 2009 et en 2010, au fur et à mesure qu'ils établiront leurs activités et mettront en place leurs réseaux sans fil dans les régions où ils ont acquis du spectre.

Concurrents actuels et possibles ayant acquis des licences lors des enchères de spectre tenues par Industrie Canada en 2008

Concurrents	Principales zones géographiques
<i>Fournisseurs de services titulaires à l'échelle nationale, qui sont propriétaires des installations</i>	
Rogers Communications Inc.	Expansion de la capacité existante au pays
Bell Mobilité Inc. (Bell Canada)	Expansion de la capacité existante au pays
TELUS	Expansion de la capacité existante au pays, aux fins du déploiement futur de la technologie LTE
<i>Fournisseurs de services titulaires à l'échelle provinciale, qui sont propriétaires des installations</i>	
MTS Allstream	Expansion de la capacité existante au Manitoba
SaskTel	Expansion de la capacité existante en Saskatchewan
<i>Nouveaux venus¹⁾</i>	
Globalive Wireless LP	Licences de spectre dans la plupart des régions, qui excluent en grande partie le Québec
Data & Audio-Visual Enterprises	Licences de spectre dans la plupart des grands centres, sauf en Saskatchewan, au Manitoba, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique
BMV Holdings (6934579 Canada Inc.)	Licences de spectre dans le sud et l'est de l'Ontario ainsi que dans le sud et l'est du Québec
Québecor Inc. (9193-2962 Québec Inc.)	Licences de spectre régional au Québec et dans certaines régions de l'Ontario, y compris Toronto
Shaw Communications Inc.	Licences de spectre régional dans l'ouest du Canada et dans le nord de l'Ontario
Bragg Communications Inc.	Licences de spectre régional dans les provinces de l'Atlantique et dans le sud-ouest de l'Ontario, ainsi qu'à Grande Prairie, en Alberta
Novus Wireless Inc.	Licences de spectre provincial en Colombie-Britannique et en Alberta
Blue Canada Wireless Inc.	Licences de spectre provincial en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard
Autres	Trois zones locales au total

1) Assujettis aux exigences en matière de mise en place d'un réseau sans fil dans les zones géographiques où ces nouveaux venus ont décidé d'offrir des services.

Faits nouveaux concernant les services filaires

Comme ce fut le cas en 2007, l'industrie continue à se focaliser sur les services à large bande afin d'atténuer les pertes de lignes d'accès au réseau; par ailleurs, le taux de pénétration dans ce secteur a presque atteint le point de saturation, et les entreprises de télécommunications et les câblodistributeurs ont commencé à se faire concurrence au chapitre des vitesses, des applications et des prix, de manière à différencier leurs produits. La téléphonie fondée sur le protocole Internet s'avère une source croissante de produits d'exploitation pour les câblodistributeurs. Les entreprises de télécommunications se positionnent de façon stratégique et offrent des services de télévision par satellite et de nouveaux services de télévision sur IP, dans le but d'empiéter sur le marché des services de divertissement compris dans les services de télédiffusion. Les consommateurs continuent à délaisser les services de téléphonie filaire traditionnels en faveur des services sans fil et des services voix sur IP (« VoIP »). En raison des pertes au chapitre de la concurrence et du passage aux services sans fil, certaines entreprises de télécommunications en Amérique du Nord ont subi des pertes de lignes résidentielles d'accès d'environ 12 %. Au 31 décembre 2008, la part estimative du marché des abonnés des services de téléphonie résidentiels locaux filaires de TELUS en Colombie-Britannique et en Alberta s'élevait à 66 %. Environ 12 % des foyers en Colombie-Britannique et en Alberta ont uniquement accès à des services de téléphonie sans fil parmi tous les fournisseurs, incluant TELUS.

La société offre des services filaires à titre d'entreprise titulaire en Colombie-Britannique, en Alberta ainsi que dans l'est du Québec, régions qui ont moins subi les contrecoups du repli de l'industrie manufacturière que le centre du Canada mais qui ont été récemment exposées à certains secteurs des marchandises à caractère cyclique, comme le pétrole et le bois d'œuvre. La stratégie de la société visant la croissance de ses activités à l'échelle nationale touche quatre marchés verticaux qui ne comprennent pas l'industrie manufacturière, et TELUS continue à prévoir une croissance, particulièrement dans le secteur public et dans le secteur des soins de santé.

Les produits d'exploitation externes du secteur des services filaires de TELUS ont augmenté de 4 % en 2008. La croissance découlant des services filaires de transmission de données, y compris les produits tirés des services de transmission de données découlant des deux acquisitions conclues,

à largement neutralisé les pertes au chapitre des produits tirés des services de transmission de la voix. Les lignes commerciales d'accès au réseau ont augmenté de 2 % en 2008 et en 2007 en raison de la priorité accordée à la croissance des activités dans les régions où la société n'est pas l'entreprise titulaire, et les lignes résidentielles d'accès de TELUS ont diminué de 7,5 % en 2008, comparativement à 6,5 % en 2007, en raison du maintien de la forte concurrence, particulièrement la concurrence découlant de la migration vers le service de téléphonie par câble et du remplacement de la technologie.

Se doter de moyens sur le marché des affaires

La démarche de TELUS liée au marché des affaires consiste à concentrer ses efforts sur la croissance des activités dans les régions du centre du Canada ainsi que sur les principaux marchés verticaux à l'échelle nationale, soit le secteur public, le secteur des soins de santé, les services financiers et le secteur de l'énergie. En janvier 2008, TELUS s'est dotée de moyens dans les secteurs des soins de santé et des services financiers en concluant l'acquisition d'Emergis Inc., un fournisseur de services d'impartition des processus d'affaires qui concentre ses activités dans ces secteurs. TELUS est devenue un chef de file national au chapitre de la prestation de solutions évoluées de transmissions de données au secteur des soins de santé. Se reporter à la rubrique 2.2, « Vision et stratégie – Créer des partenariats et procéder à des acquisitions et à des désinvestissements ».

TELUS continue d'élargir sa vaste gamme de services des centres d'appels et de services d'impartition des processus d'affaires à l'intention d'une importante clientèle au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale ainsi que pour ses besoins internes. Ces services reposent sur la croissance des activités de TELUS dans le domaine des centres d'appels, lesquels sont situés dans diverses régions du globe, dont les Philippines. Plus récemment, la société a élargi ses activités en offrant des services en espagnol et en anglais à la suite de l'acquisition d'une participation minoritaire dans une société exploitant des centres d'appels dans trois pays d'Amérique centrale, et elle compte bientôt offrir ces services dans un nouveau centre d'appels TELUS, qui ouvrira à Clark County, au Nevada. Cette expansion géographique et l'accroissement des services bilingues, en espagnol et en anglais, permettent à la société d'améliorer sa position concurrentielle dans ce secteur en expansion.

1.3 Sommaire des résultats consolidés

Le chef de la direction, qui est le principal responsable de l'exploitation, a reçu de façon périodique des rapports consolidés concernant les résultats de TELUS en 2008 et en 2007 sur deux bases : incluant et excluant [indiqué par la mention (ajusté)] la charge supplémentaire au titre de l'ajout de l'option de règlement en espèces net liée aux options sur actions attribuées avant 2005. L'option de règlement en espèces net liée aux options a été instaurée au premier trimestre de 2007. Le tableau ci-après fait état des points de vue avant et après les ajustements.

Sommaire des résultats consolidés

Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars, sauf les montants
par action, le nombre d'abonnés et les ratios)

	2008	2007	Variation
États consolidés des résultats			
Produits d'exploitation	9 653	9 074	6,4 %
Bénéfice d'exploitation	2 066	1 974	4,7 %
Charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options	–	169	(100)%
Bénéfice d'exploitation (ajusté)	2 066	2 143	(3,6)%
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 567	1 498	4,6 %
Charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options	–	169	(100)%
Bénéfice avant impôts (ajusté)	1 567	1 667	(6,0)%
Bénéfice net	1 128	1 258	(10)%
Charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options, après impôts	–	105	(100)%
Bénéfice net (ajusté)	1 128	1 363	(17)%
Bénéfice par action, de base (en dollars)	3,52	3,79	(7,1)%
Charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options, par action	–	0,32	(100)%
Bénéfice par action, de base (ajusté) (en dollars)	3,52	4,11	(14)%
Bénéfice par action, dilué (en dollars)	3,51	3,76	(6,6)%
Dividendes en espèces déclarés par action (en dollars)	1,825	1,575	16 %
États consolidés des flux de trésorerie			
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 819	3 172	(11)%
Sorties liées aux activités d'investissement	3 433	1 772	94 %
Dépenses en immobilisations	1 859	1 770	5,0 %
Paiement au titre des licences de spectre pour les services sans fil évolués	882	–	n.s.
Acquisitions	696	–	n.s.
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	598	(1 369)	n.s.
Nombre d'abonnés et autres mesures			
Nombre de connexions (en milliers) ¹⁾	11 595	11 147	4,0 %
BAIIA ²⁾	3 779	3 589	5,3 %
Charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options	–	169	(100)%
BAIIA (ajusté)	3 779	3 758	0,6 %
Flux de trésorerie disponibles ³⁾	567	1 573	(64)%
Ratios d'endettement et de distribution⁴⁾			
Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration	1,9	1,7	0,2
Ratio de distribution (en %) ⁵⁾	56	54	2 pts

n.s. – non significatif; pt(s) – point(s) de pourcentage

- 1) Le total du nombre d'abonnés au sans-fil, de lignes d'accès au réseau et d'abonnés à Internet à la fin des périodes respectives, calculés à l'aide de renseignements tirés du système de facturation et d'autres systèmes. La mesure ne tient pas compte du nombre de connexions au service TELUS TV[™].
- 2) Le BAIIA est une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ».
- 3) Fondés sur le recouvrement net au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et incluant le paiement de 882 millions de dollars au titre des licences de spectre pour les SSFE versé en 2008. Se reporter à la rubrique 11.2, « Flux de trésorerie disponibles ».
- 4) Se reporter à la rubrique 7.4, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement », ainsi qu'à la rubrique 11.4, « Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».
- 5) Fondé sur le bénéfice par action excluant les ajustements favorables liés aux impôts et la charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options.

Faits saillants de l'exploitation

- La société a atteint deux de ses quatre objectifs initiaux au chapitre des chiffres consolidés, ainsi que trois de ses quatre objectifs initiaux au chapitre des résultats sectoriels pour 2008. Se reporter à la rubrique 1.4, « Fiche d'évaluation des résultats pour 2008 ».
- Le nombre de connexions, qui ne tient pas compte des abonnés du service TELUS TV, a augmenté de 448 000 au cours de 2008, déduction faite du débranchement d'environ 28 000 abonnés des services analogiques découlant de la mise hors service du réseau analogique sans fil en septembre. Le nombre d'abonnés au sans-fil s'est établi à 6,13 millions, en hausse de 10 %, le nombre d'abonnés à Internet s'est élevé à 1,22 million, en hausse de 3,8 %, et le nombre de lignes d'accès au réseau s'est chiffré à 4,25 millions, en baisse de 3,6 %. En excluant le débranchement des abonnés du réseau analogique sans fil, le nombre de connexions a augmenté d'environ 476 000.
- Les ajouts bruts d'abonnés au sans-fil se sont chiffrés par des résultats records pour TELUS au cours du quatrième trimestre et de l'exercice complet 2008; ces résultats favorables tiennent au lancement du nouveau service de base postpayé et de la nouvelle marque Koodo Mobile en mars 2008. Les PMAA du secteur des services sans fil se sont élevés à 62,73 \$ en 2008, soit une baisse de 1 %, par rapport à 2007, qui reflète la concurrence au chapitre des tarifs liés aux services de transmission de la voix, facteur qui a été neutralisé par la forte croissance des PMAA tirés des services de transmission de données.
- Les produits d'exploitation se sont accrus de 579 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. Ce résultat tient principalement à l'augmentation des produits tirés des services de réseau sans fil et des services filaires de transmission de données, qui a largement neutralisé la baisse des produits tirés des services filaires locaux et interurbains de transmission de la voix. La croissance des produits tirés des services filaires de transmission de données tient compte des produits dégagés par Emergis Inc. et, dans une mesure beaucoup moindre, par Fastvibe, deux sociétés acquises en janvier 2008.
- Le bénéfice d'exploitation ajusté pour ne pas tenir compte de l'option de règlement en espèces net liée aux options a reculé de 77 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. La diminution est en grande partie imputable à la comptabilisation d'un montant supplémentaire au titre de l'amortissement de logiciels découlant de l'acquisition d'Emergis conclue en janvier, à la mise en service d'une nouvelle phase de la plateforme intégrée de facturation et de service à la clientèle dans le secteur des services filaires en juillet 2008, ainsi qu'à une hausse de 2,1 % de l'amortissement des immobilisations corporelles, neutralisée en partie par la hausse légère du BAIIA (ajusté). Le BAIIA (ajusté) a augmenté de 21 millions de dollars pour l'exercice complet, comparativement à 2007, car la hausse des produits tirés des services de transmission de données a été neutralisée en partie par les coûts engagés pour soutenir la croissance, y compris les coûts d'acquisition liés aux importants ajouts d'abonnés des services sans fil et les coûts initiaux visant à prendre en charge les nouvelles entreprises clientes des services filaires.
- Le bénéfice avant impôts (ajusté) a diminué de 100 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. Ce résultat à la baisse est imputable à la réduction du bénéfice d'exploitation (ajusté) et à la hausse des frais de financement nets. Ces frais tiennent compte de l'accroissement des intérêts débiteurs liés principalement aux emprunts effectués en 2008 pour financer les acquisitions conclues en janvier ainsi que le paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE versé au troisième trimestre. Les frais de financement nets tiennent également compte des intérêts créditeurs, lesquels ont diminué de façon importante en 2008, en raison de la réduction des montants d'intérêts liés aux remboursements d'impôts ainsi que de l'encaisse et des placements temporaires.
- Le bénéfice net a diminué de 130 millions de dollars et le bénéfice par action (de base) a reculé de 27 cents en 2008, par rapport à 2007. Ce résultat à la baisse tient compte de la diminution du montant net des économies d'impôts et des intérêts connexes, qui s'est établi à 208 millions de dollars (63 cents par action). Le bénéfice net compte non tenu des ajustements liés aux impôts sur les bénéfices a augmenté de 78 millions de dollars, ou 36 cents par action. Le nombre moyen

d'actions en circulation en 2008 était 3,4 % moins élevé qu'en 2007, en raison du rachat d'actions sur le marché, dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités (« RCNA »).

Variations du bénéfice net

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)

Bénéfice net de 2007	1 258
Déduire : ajustements favorables liés aux impôts comptabilisés en 2007 (se reporter à la rubrique 5.2)	(257)
	1 001
Variations découlant de l'incidence fiscale :	
Diminution de la charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options	105
Augmentation du BAIIA (ajusté) ¹⁾	14
Augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ¹⁾ , compte non tenu des crédits d'impôt à l'investissement	(69)
Intérêts débiteurs ¹⁾	2
Autres éléments	26
	1 079
Ajustements favorables liés aux impôts comptabilisés en 2008 (se reporter à la rubrique 5.2)	49
Bénéfice net de 2008	1 128

1) Aux fins des présentes, nous avons utilisé le taux d'imposition combiné prévu par la loi pour 2008.

Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement :

- Au 31 décembre 2008, TELUS disposait de facilités de crédit inutilisées de 1,15 milliard de dollars, de même que des montants disponibles au titre de son programme de titrisation de créances, ce qui est conforme à l'objectif de la société, lequel vise à faire en sorte que les liquidités inutilisées s'élèvent à plus de 1 milliard de dollars. Par ailleurs, la société continue à satisfaire à ses deux autres indications clés. Le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA au 31 décembre 2008 était de 1,9 fois, soit un résultat qui se situe dans la fourchette à long terme visée de 1,5 à 2,0 fois. Le ratio de distribution, qui est établi en fonction du dividende annuel du quatrième trimestre et du bénéfice pour 2008 (excluant les ajustements favorables liés aux impôts), s'est établi à 56 %, soit un résultat légèrement supérieur à la fourchette visée de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles sur une base prospective. En décembre, la société a renouvelé sa facilité de crédit d'un montant de 700 millions de dollars et d'une durée de 364 jours consentie par un syndicat de banques canadiennes; la durée de cette facilité a été prorogée jusqu'au 1^{er} mars 2010.
- La société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour un autre exercice. En vertu de la cinquième offre, qui prendra fin le 23 décembre 2009, la société peut racheter un nombre maximal de huit millions d'actions de TELUS, soit 2,5 % du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2008. Se reporter à la rubrique 7.3, « Sorties liées aux activités de financement ».
- Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont diminué de 353 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007, en raison principalement de la diminution des économies d'impôts et des intérêts connexes. Par ailleurs, le produit tiré de la titrisation de créances en 2008 a reculé de 200 millions de dollars (aucune variation n'étant survenue en 2007).
- Les sorties liées aux activités d'investissement ont augmenté de 1 661 millions de dollars en 2008, comparativement à 2007, en raison du paiement de 882 millions de dollars effectué au titre des licences de spectre pour les SSFE, de l'acquisition d'Emergis conclue en janvier 2008 pour un montant de 692 millions de dollars (déduction faite des espèces acquises) et de la hausse des dépenses en immobilisations. L'augmentation des dépenses en immobilisations en 2008 a servi à soutenir les investissements liés aux services à large bande pour les abonnés des services d'affaires et des services résidentiels, au réseau HSPA (d'après l'anglais *high speed packet access*) sans fil de prochaine génération, aux solutions pour les secteurs des soins de santé et des services financiers, ainsi qu'aux coûts initiaux visant à prendre en charge les nouvelles entreprises clientes.
- Les rentrées nettes liées aux activités de financement se sont chiffrées à 598 millions de dollars en 2008, comparativement à des sorties nettes

liées aux activités de financement de 1 369 millions de dollars en 2007. Les rentrées nettes liées aux activités de financement comptabilisées en 2008 tiennent compte des montants plus élevés prélevés en vertu de la facilité de crédit bancaire échéant en 2012 ainsi que de l'émission, en avril 2008, de billets de 500 millions de dollars échéant en 2015, facteurs neutralisés en partie par une réduction du papier commercial émis, ce qui a permis de soutenir le paiement de 882 millions de dollars versé au troisième trimestre au titre des licences de spectre pour les SSFE ainsi que les 692 millions de dollars versés au titre des acquisitions conclues en janvier, déduction faite des espèces acquises. De plus, la société a racheté un nombre moins élevé d'actions dans le cadre des RCNA, et le dividende du quatrième trimestre de 2008 a été versé à la date de paiement du 2 janvier 2009 (tandis que le dividende du quatrième trimestre de 2007 payable le 1^{er} janvier 2008 a été versé le 31 décembre 2007). Les sorties nettes liées aux activités de financement comptabilisées en 2007 tenaient compte du remboursement, en juin, de 1,5 milliard de dollars de billets arrivés à échéance.

- Les dividendes déclarés au quatrième trimestre de 2008 se sont élevés à 47,5 cents par action ordinaire et par action sans droit de vote, soit une hausse de 5,6 % par rapport au dividende par action de 45 cents déclaré au cours de chacun des quatre trimestres précédents. Il s'agit de la cinquième augmentation annuelle de suite du taux de dividende trimestriel.
- Les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 1 006 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007, en raison principalement du paiement de 882 millions de dollars effectué au titre des licences de spectre pour les SSFE en 2008 et de la hausse des dépenses en immobilisations, ainsi que du montant plus élevé des économies d'impôts et des intérêts connexes comptabilisé en 2007. Les activités de financement en 2008 ont étayé les flux de trésorerie disponibles, de manière à financer les acquisitions conclues en janvier ainsi que l'achat des licences de spectre pour les SSFE.

1.4 Fiche d'évaluation des résultats

Nous avons atteint cinq des huit objectifs initiaux au chapitre des chiffres consolidés et des résultats sectoriels pour 2008, mais nous n'avons pas atteint les trois autres objectifs. Nous avons atteint les objectifs concernant les produits consolidés ainsi que les produits et le BAIIA du secteur des services filaires, de même que les produits tirés des services sans fil. Nous n'avons pas atteint les objectifs concernant les produits consolidés et le BAIIA du secteur des services sans fil, en raison de plusieurs facteurs, notamment la baisse des PMAA tirés des services sans fil, la hausse des coûts d'acquisition des abonnés et des frais de fidélisation et l'augmentation des coûts liés à la croissance des services de transmission de données. Le bénéfice par action s'est établi dans la fourchette visée, résultat qui découle uniquement de la comptabilisation d'économies d'impôts favorables; par conséquent, nous n'avons pas atteint l'objectif concernant le bénéfice par action pour 2008. Nous avons atteint l'objectif au chapitre des dépenses en immobilisations consolidées, lesdites dépenses engagées se situant en deçà de 2 % de l'objectif de 1,9 milliard de dollars établi.

Au cours de l'exercice, la direction a fourni des indications et des hypothèses révisées pour l'exercice 2008, lorsqu'elle a annoncé les résultats des deuxième et troisième trimestres. Elle a également fourni des indications révisées concernant les produits et les dépenses en immobilisations pour l'exercice 2008 lorsqu'elle a annoncé les objectifs pour 2009 et tenu une téléconférence avec les investisseurs le 16 décembre 2008. Les résultats réels sont conformes aux huit mesures visées aux fins des indications finales, à l'exception des dépenses en immobilisations.

Le tableau suivant fournit une comparaison des résultats de TELUS pour 2008 et des objectifs initiaux. On y trouve également les objectifs pour 2009, lesquels sont assujettis dans leur totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport de gestion ainsi qu'à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques ». Des renseignements supplémentaires sur les attentes et les hypothèses pour 2009 sont présentés à la rubrique 1.5, « Objectifs financiers et d'exploitation pour 2009 », à la rubrique 1.6, « Survol des secteurs d'exploitation de TELUS », et à la rubrique 9, « Perspectives générales ».

Fiche d'évaluation	Rendement pour 2008			Objectifs pour 2009		
	Résultats réels	Variation par rapport à 2007	Objectifs initiaux pour 2008	Résultat	Objectifs	Variation par rapport aux résultats réels de 2008
Chiffres consolidés						
Produits d'exploitation	9,653 G\$	6,4 %	9,6 G\$ à 9,8 G\$	✓	10,025 G\$ à 10,275 G\$	4 % à 6 %
BAlIA ^{1,a}	3,779 G\$	0,6 %	3,8 G\$ à 3,95 G\$	✗	3,75 G\$ à 3,9 G\$	(1)% à 3 %
Bénéfice par action – de base ³	3,52 \$	(14)%	3,50 \$ à 3,80 \$	–	3,40 \$ à 3,70 \$	(3)% à 5 %
Bénéfice par action – de base ³ (excluant les ajustements liés aux impôts sur les bénéfices) ⁴	3,37 \$	1,2 %	3,50 \$ à 3,80 \$	✗	3,40 \$ à 3,70 \$	1 % à 10 %
Dépenses en immobilisations (excluant les dépenses au titre des licences de spectre pour les SSFE comptabilisées en 2008) ⁵	1,859 G\$	5,0 %	Environ 1,9 G\$	✓	Environ 2,05 G\$	10 %
Secteur des services filaires						
Produits d'exploitation (externes)	5,021 G\$	4,4 %	4,975 G\$ à 5,075 G\$	✓	5,05 G\$ à 5,175 G\$	0 % à 3 %
BAlIA ²	1,774 G\$	(3,0)%	1,725 G\$ à 1,8 G\$	✓	1,65 G\$ à 1,725 G\$	(3)% à (7)%
Secteur des services sans fil						
Produits d'exploitation (externes)	4,632 G\$	8,6 %	4,625 G\$ à 4,725 G\$	✓	4,975 G\$ à 5,1 G\$	7 % à 10 %
BAlIA ²	2,005 G\$	3,9 %	2,075 G\$ à 2,15 G\$	✗	2,1 G\$ à 2,175 G\$	5 % à 8 %

- 1) Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement », pour la définition. ✓ Objectif atteint
- 2) À des fins de comparaison, le BAlIA pour 2007 a été ajusté afin d'exclure une charge avant impôts supplémentaire comptabilisée relativement à l'ajout de l'option de règlement en espèces net liée aux options sur actions attribuées avant 2005. Une tranche d'environ 145 millions de dollars de la charge de 169 millions de dollars s'applique au secteur des services filaires, et une tranche de 24 millions de dollars, au secteur des services sans fil. ✗ Objectif non atteint
- 3) À des fins de comparaison, le bénéfice par action de base pour 2007 a été ajusté afin d'exclure une charge après impôts supplémentaire de 0,32 \$ par action comptabilisée relativement à l'ajout de l'option de règlement en espèces net liée aux options.
- 4) Mesure non définie par les PCGR.
- 5) L'objectif concernant les dépenses en immobilisations en 2008 exclut les dépenses liées aux enchères relatives aux licences de spectre pour les SSFE tenues de mai à juillet 2008.

Les principales hypothèses suivantes ont été formulées lorsque les objectifs initiaux pour 2008 ont été annoncés, en décembre 2007.

Hypothèses liées aux objectifs pour 2008	Résultat réel ou estimatif pour 2008
Croissance estimative du PIB réel de 2,8 % au Canada et croissance supérieure à la moyenne en Alberta et en Colombie-Britannique	En raison de l'incertitude croissante concernant l'économie en 2008, le Conference Board du Canada, les banques canadiennes et d'autres institutions ont révisé leurs prévisions à la baisse à plusieurs reprises. Le taux de croissance estimative du PIB réel pour 2008 est de moins de 1 % au Canada et supérieur à la moyenne en Alberta et en Colombie-Britannique. Ces estimations se fondent sur des rapports récents publiés par la Banque du Canada et par plusieurs banques canadiennes.
Parité ou quasi-parité du dollar canadien et du dollar américain	Le taux de change de clôture du dollar canadien s'élevait à 0,821 \$ US le 31 décembre 2008, et le taux de change moyen pour l'exercice complet s'est élevé à 0,94 \$ US, selon les taux de clôture quotidiens. En raison de la baisse des prix des marchandises et de l'incertitude croissante concernant l'économie, le taux de change moyen du dollar canadien s'est établi à 0,825 \$ US au quatrième trimestre de 2008, en baisse par rapport à un taux de change moyen de 0,98 \$ US pour les neuf premiers mois de l'exercice (source : Banque du Canada). TELUS a maintenu sa position et couvert intégralement le risque de change lié à ses billets à 8,00 % libellés en dollars américains et échéant en 2011. Afin de gérer le risque de change, la société a également recours à des contrats de change à terme et à des options sur devises pour fixer les taux de change des opérations et des engagements à court terme libellés en dollars américains.
Concurrence accrue relativement aux services filaires, dans le marché résidentiel et le marché des affaires, particulièrement de la part de câblodistributeurs et d'entreprises offrant des services VoIP	Hypothèse confirmée par les facteurs suivants : i) un câblodistributeur concurrent dans l'ouest du pays a déclaré des ajouts nets importants des abonnés de son service Internet haute vitesse et de ses services téléphoniques, ainsi que l'expansion de sa gamme de produits visant à séduire un plus grand nombre de consommateurs et de PME dans un plus grand nombre de régions; ii) en 2008, TELUS a subi des pertes de 3,6 % des lignes d'accès au réseau.
L'incidence de l'acquisition d'Emergis commencera à se faire sentir en mars 2008	L'opération a été conclue à la mi-janvier 2008 et elle a eu une incidence négligeable sur les objectifs de TELUS pour 2008.
Gain de 4,5 à 5 points de pourcentage pour l'exercice au titre de la pénétration du marché des services sans fil au Canada	Gain de 4,6 % au titre de la pénétration du marché des services sans fil, soit un résultat en baisse légèrement par rapport à 2007.
L'objectif relatif aux dépenses en immobilisations a été établi en excluant les achats possibles de licences aux enchères relatives aux licences de spectre pour les SSFE	Les résultats réels sont présentés ci-dessus. Un paiement de 882 millions de dollars au titre des licences de spectre pour les SSFE a été comptabilisé au troisième trimestre.
Aucun nouveau venu ne devrait pénétrer le marché des services sans fil en 2008	Hypothèse confirmée. Huit nouveaux venus sur les marchés régionaux ont obtenu des licences de spectre lors des enchères pour les SSFE ayant pris fin en juillet 2008, mais la société ne s'attend toutefois pas à ce que ceux-ci soient en mesure d'offrir des services avant la fin de 2009 ou avant 2010.
Comptabilisation de charges d'environ 50 millions de dollars au titre de la restructuration, compte tenu de l'intégration d'Emergis	Les résultats réels s'établissent à 59 millions de dollars pour l'exercice complet, aux fins des efforts visant à améliorer la structure de coût et à accroître l'efficacité, qui ont porté leurs fruits vers la fin de l'exercice.
Taux d'imposition combiné prévu par la loi de 31 % à 32 %	Le taux d'imposition combiné prévu par la loi s'est établi à 31 %, dans la tranche inférieure de la fourchette visée, en raison des modifications des taux d'imposition en vigueur en Colombie-Britannique.
Taux d'actualisation de 5,5 % (en hausse de 50 points de base par rapport à 2007) et rendement à long terme moyen prévu de 7,25 % au titre des régimes de retraite (inchangé par rapport à 2007)	Les hypothèses concernant la comptabilisation des régimes de retraite sont formulées au début de l'exercice. Les hypothèses concernant l'exercice 2009 sont présentées à la rubrique 1.5.
Nombre moyen d'actions en circulation d'environ 320 millions	Le nombre moyen d'actions en circulation s'est élevé à 320 millions en 2008, soit un résultat en baisse de 3,4 % par rapport à 2007.

1.5 Objectifs financiers et d'exploitation pour 2009

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du présent rapport, ainsi qu'à la rubrique 10, « *Risques et gestion des risques* ». Les hypothèses présentées ci-après s'appliquent aux objectifs de TELUS pour 2009 qui sont illustrés dans le tableau qui précède. Les objectifs et les hypothèses pour 2009 ont initialement été annoncés le 16 décembre 2008.

Pour 2009, TELUS vise une croissance des produits d'exploitation consolidés de 4 % à 6 %, soit une hausse de 372 millions de dollars à 622 millions de dollars. La croissance du BAIIA pourrait atteindre 3 %, croissance qui sera modérée par l'augmentation des charges de retraite en 2009 découlant de la faiblesse des marchés boursiers en 2008. Les coûts de restructuration estimatifs pour 2009 se situent entre 50 millions de dollars et 75 millions de dollars. Le bénéfice par action devrait se situer entre 3,40 \$ et 3,70 \$, soit un objectif semblable à celui de 2008, lequel avait bénéficié d'ajustements fiscaux favorables. En excluant les ajustements fiscaux favorables comptabilisés en 2008, l'augmentation du bénéfice par action en 2009 pourrait atteindre 10 %.

Les produits tirés des services sans fil devraient afficher une hausse de 7 % à 10 % en 2009, en raison de l'augmentation soutenue du nombre d'abonnés, de la popularité croissante des téléphones intelligents, ainsi que de l'adoption et de l'utilisation grandissantes des services de transmission de données sans fil. Le BAIIA du secteur des services sans fil devrait augmenter de 5 % à 8 % en 2009.

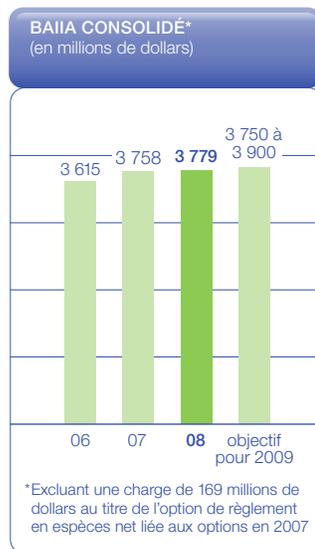
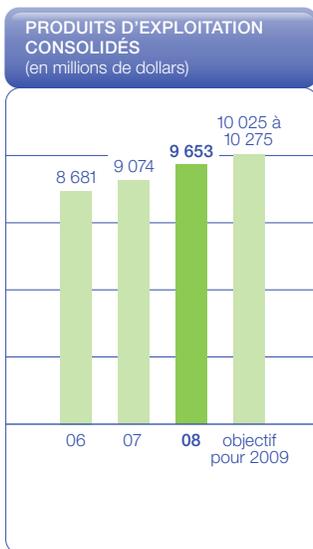
L'augmentation des produits tirés des services filaires pourrait atteindre 3 % en 2009, en raison de la croissance des produits tirés des services

de transmission de données. Le BAIIA du secteur des services filaires devrait reculer de 3 % à 7 % en raison de la hausse des charges de retraite, des charges initiales liées aux services de croissance (y compris les coûts liés aux phases initiales de la mise en œuvre d'importants contrats commerciaux), et de la hausse prévue des charges de restructuration, neutralisée en partie par la poursuite des initiatives s'inscrivant dans le cadre du programme d'efficience concurrentielle.

TELUS s'attend à ce que le bénéfice par action de 2009 soit touché par une légère augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, ainsi que par la hausse des coûts de financement. L'augmentation prévue de ces coûts s'explique par un niveau moyen d'endettement à la hausse découlant du paiement effectué au titre des licences de spectre pour les SSFE au troisième trimestre de 2008.

Les dépenses en immobilisations pour 2009 devraient se chiffrer à environ 2,05 milliards de dollars, montant qui s'explique en partie par le report de certaines dépenses en immobilisations prévues pour 2008, ainsi que par les importants investissements dans le déploiement du réseau national partagé sans fil de prochaine génération de TELUS, par les investissements dans l'infrastructure du réseau en vue d'améliorer les capacités liées à la largeur de bande des services filaires ainsi que par le développement de nouvelles applications. De plus, ces dépenses comprennent le capital requis pour mettre en œuvre d'importants contrats commerciaux en Ontario et au Québec, qui devraient générer à l'avenir d'importants produits d'exploitation.

TELUS continue d'observer les lignes directrices de sa politique financière à long terme, comme un ratio dette nette/BAIIA de 1,5 à 2,0 fois et un ratio de distribution de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles. Les objectifs pour 2009 sont conformes à ces lignes directrices. L'achat possible d'un nombre maximal de huit millions d'actions de TELUS dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société pourrait avoir une incidence sur le résultat par action, les soldes de trésorerie, la dette nette et les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.



Hypothèses formulées pour les objectifs de 2009

Concurrence soutenue au chapitre des services filaires dans le marché des affaires et le marché résidentiel, particulièrement de la part de câblodistributeurs et d'entreprises offrant des services VoIP.

Gain d'environ 4,5 points de pourcentage pour l'exercice au titre de la pénétration du marché des services sans fil au Canada, soit un gain similaire à celui de 2008.

Pressions à la baisse sur les PMAA du secteur des services sans fil.

Pénétration du marché des services sans fil par de nouveaux venus à compter du quatrième trimestre de 2009, la plupart de ces nouveaux venus devant pénétrer ce marché à partir de 2010.

Charges de restructuration se situant environ entre 50 millions de dollars et 75 millions de dollars (59 millions de dollars en 2008).

Taux d'imposition combiné prévu par la loi se situant environ entre 30 % et 31 % (31 % en 2008).

Paiements d'impôts nets se situant environ entre 320 millions de dollars et 350 millions de dollars (10 millions de dollars en 2008).

Taux de change moyen prévu du dollar canadien de 0,80 \$ US (0,94 \$ US en 2008).

Taux d'actualisation de 7,00 % (subséquentement établi à 7,25 %) et rendement moyen à long terme prévu de 7,25 % au titre des régimes de retraite (résultat inchangé par rapport à 2008, qui est conforme aux rendements à long terme de la société et à ses attentes pour l'avenir). Le montant net des charges de retraite au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et la capitalisation de ces régimes devraient dans les deux cas augmenter en 2009, en raison principalement de la baisse de valeur des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées en 2008.

- Le montant net des charges liées aux régimes de retraite à prestations déterminées devrait être de néant en 2009, montant subséquentement majoré à environ 18 millions de dollars (comparativement à un recouvrement de 100 millions de dollars en 2008).
- Les cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées devraient s'établir à environ 200 millions de dollars en 2009, montant subséquentement majoré à 211 millions de dollars (102 millions de dollars en 2008).

1.6 Survol des secteurs d'exploitation de TELUS

La société compte deux secteurs isolables, soit les services filaires et les services sans fil. La segmentation s'appuie sur des similitudes au chapitre de la technologie, des compétences techniques exigées pour fournir les produits et services, des canaux de distribution utilisés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange. L'information sectorielle est régulièrement communiquée au chef de la direction de la société (le principal responsable de l'exploitation). L'information sectorielle est présentée à la note 6 des états financiers consolidés.

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité à la mise en garde concernant les énoncés prospectifs figurant au début du rapport de gestion, ainsi qu'à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques ».

Secteur des services filaires

Ce secteur offre les solutions suivantes :

Voix – service téléphonique fiable comprenant un service interurbain et des services de gestion d'appels tels que la messagerie vocale, l'affichage des appels et un service d'appel en attente, ainsi que la vente, la location et l'entretien de matériel téléphonique;

Internet – accès haute vitesse ou par ligne commutée sûr et gamme complète de services de sécurité et de divertissement;

TELUS TV – services de divertissement numériques flexibles, y compris la télévision haute définition, l'enregistreur personnel de vidéo (PVR), la vidéo sur demande et le service Télé à la carte;

Données – réseaux IP, lignes privées, services commutés, services réseaux de gros, gestion de réseaux et hébergement;

Solutions convergées voix et données – solutions intégrées et solutions de téléphonie IP hébergées offertes dans le cadre des services IP[™] One de TELUS;

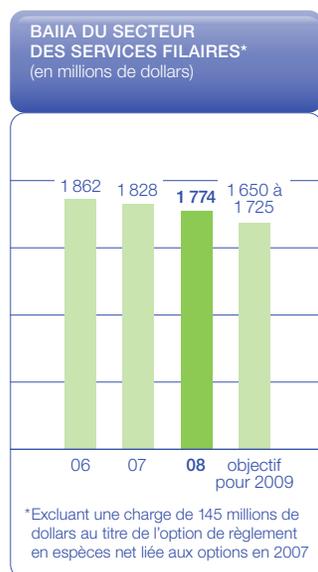
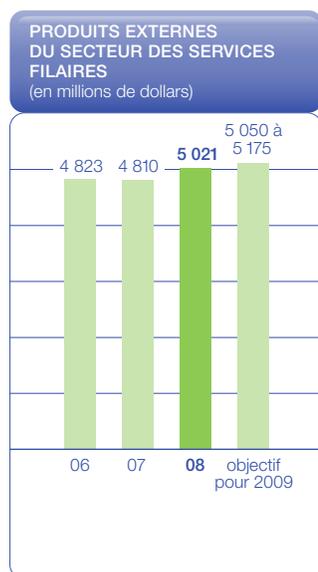
Hébergement et infrastructure – solutions de TI et d'infrastructure gérées offertes par des réseaux IP de TELUS branchés aux centres de données Internet de la société;

Solutions de sécurité – solutions gérées et non gérées visant à protéger les réseaux, la messagerie et les données des entreprises, en plus des services de consultation en matière de sécurité;

Solutions personnalisées – solutions de centre de contact multilingues mondiaux, y compris le CentreContactUniversel, les solutions Agent à distance fournies dans le cadre du service TELUS AgentUniversel[™], les services de réponse vocale interactive (RVI) et de reconnaissance de la parole, les services de conférence et de collaboration, les solutions d'optimisation du rendement et les solutions d'impartition en ressources humaines et en santé et sécurité au travail.

Objectifs du secteur des services filaires pour 2009

Se reporter à la mise en garde concernant les énoncés prospectifs présentée au début du présent rapport de gestion.



Secteur des services sans fil

Ce secteur offre les solutions suivantes :

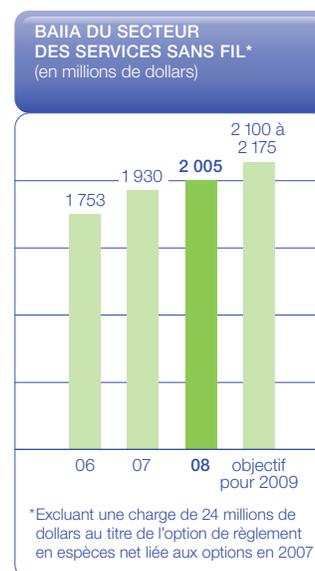
Services de voix numérique – services SCP (services postpayés et Payez et Parlez[™] prépayés) et Mike tout-en-un (iDEN), offrant tous deux la fonctionnalité Push To Talk[™] (Contact Direct[™] et SCP Parlez Direct[™]);

Internet et données – services Euphorik[™] incluant TELUS TV sans fil[™], TELUS Radio sans fil[™], TELUS Musique sans fil[™], navigation sur le Web, service Windows Live Messenger, réseautage social, messagerie textuelle et image et téléchargement de jeux, de vidéos, de sonneries et d'images;

Appareils de transmission de données – appareils tels que des téléphones intelligents et des cartes de connexion sans fil pouvant être utilisés avec les réseaux sans fil haute vitesse et de transmission de données par paquets Mike.

Objectifs du secteur des services sans fil pour 2009

Se reporter à la mise en garde concernant les énoncés prospectifs présentée au début du présent rapport de gestion.



2

activités principales, vision et stratégie

Analyse des activités principales, de la vision et de la stratégie de TELUS et exemples d'activités visant à soutenir les six impératifs stratégiques de TELUS

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion, ainsi qu'à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques ».

2.1 Activités principales

TELUS Corporation, l'une des plus grandes entreprises de télécommunications au Canada, offre un vaste éventail de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et elle fournit également des services de transmission de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications sans fil dans le centre et l'est du Canada. TELUS tire la plupart de ses produits d'exploitation de l'accès à l'infrastructure de télécommunications de la société et de l'utilisation qui en est faite, ainsi que de la fourniture de produits et de la prestation de services qui facilitent l'accès à cette infrastructure ainsi que son utilisation.

Au 31 décembre 2008, la principale filiale de la société était TELUS Communications Inc. (« TCI »), laquelle est détenue en propriété exclusive.

2.2 Vision et stratégie

L'objectif stratégique, ou la vision, de TELUS consiste à exploiter la puissance d'Internet afin d'apporter aux Canadiens les meilleures solutions au foyer, au travail, et sur la route. Aux fins de sa stratégie de croissance, TELUS se concentre sur ses principales activités de télécommunications au Canada.

Depuis neuf ans, TELUS se concentre sur six impératifs stratégiques qui, selon la direction, demeurent aussi pertinents en 2009 qu'ils ne l'étaient en 2000, lorsqu'ils ont été établis. Ces six impératifs constituent les lignes directrices sur lesquelles se base la société pour exercer ses activités et contribuent à l'atteinte de ses objectifs financiers. Malgré la forte concurrence et l'évolution de la technologie ainsi que des environnements réglementaires et concurrentiels sans cesse changeants, TELUS a dégagé de bons résultats d'exploitation et a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de croissance au pays, comme il est mentionné ci-après.

Se doter de moyens nationaux pour les services de données, IP, de voix et sans fil

En juillet 2008, les soumissions de TELUS ont été couronnées de succès et la société a acquis 59 licences relativement aux bandes de 1700 MHz et de 2100 MHz dans le cadre des enchères de licences de spectre pour les SSFE tenues par Industrie Canada. Le spectre moyen acquis par TELUS à l'échelle nationale est de 16,2 MHz, ce qui lui permettra de renforcer sa solide position en matière de spectre et devrait lui fournir la capacité voulue pour lancer des services de quatrième génération dans l'avenir.

En septembre, la société a mis hors service son réseau analogique sans fil de première génération mis en place au milieu des années 1980. Ce réseau avait atteint la fin de sa durée de service, et seuls 27 600 abonnés l'utilisaient encore. TELUS a inclus le débranchement des abonnés du réseau analogique dans ses ajouts nets d'abonnés et dans le calcul du taux de désabonnement de ses services sans fil. Les concurrents peuvent avoir comptabilisé ces débranchements de façon différente. TELUS a commencé à aviser ces abonnés de la mise hors service environ un an plus tôt et elle leur a offert des téléphones numériques gratuits ainsi que l'option d'acheter des téléphones à longue portée plus puissants pour un prix inférieur au prix coûtant. La mise hors service du réseau analogique libère davantage de spectre aux fins de la capacité numérique et permet à la société de concentrer ses efforts sur l'amélioration de l'actuel réseau de troisième génération et de préparer le déploiement futur de services de quatrième génération.

En octobre, TELUS a annoncé qu'elle a décidé de fonder son réseau à large bande sans fil de quatrième génération sur la technologie LTE (d'après l'anglais *long-term evolution*) et qu'elle procédera entre-temps à la mise en place, à l'échelle nationale, d'un service sans fil de prochaine génération; ce service, qui sera offert sur le marché d'ici le début de 2010, se fondera sur la plus récente technologie HSPA et fera appel à des bandes de spectre de 1900 MHz et de 850 MHz. Le service fondé sur la technologie HSPA devrait permettre à TELUS d'accroître sa gamme de services sans fil et de se positionner de manière à optimiser la transition vers la technologie LTE. La gamme actuelle de services sans fil de TELUS comprend des réseaux fondés sur la technologie d'accès multiple par répartition de code (AMRC) qui donnent accès aux services de transmission de données à haute vitesse de troisième génération (EVDO), ainsi que le service Mike fondé sur la technologie iDEN, la technologie PTT (Push to Talk) et le service aux clients d'affaires. La technologie LTE est une nouvelle technologie mondiale de quatrième génération ayant l'appui d'un grand nombre d'entreprises de télécommunications et de fabricants parmi les plus grands au monde, mais la société ne s'attend pas à ce qu'elle soit offerte sur le marché avant plusieurs années. Les avantages que nous prévoyons tirer de notre investissement dans la technologie HSPA incluent notamment ce qui suit : augmentation des services d'itinérance à l'étranger pour les abonnés existants de TELUS, accroissement des produits d'exploitation que TELUS tire des services d'itinérance à l'étranger, réseaux plus rapides, réduction du coût des appareils en raison du grand nombre d'appareils fonctionnant sur le réseau HSPA, et baisse des coûts de développement et d'exploitation continue du réseau. TELUS prévoit continuer à soutenir ses abonnés des réseaux AMRC et iDEN (Mike) dans un avenir prévisible.

À la suite d'un processus d'évaluation exhaustif, la société a sélectionné deux fournisseurs, soit Nokia Siemens Networks et Huawei Technologies, aux fins de la mise en place de son réseau sans fil de prochaine génération. TELUS a également annoncé qu'elle avait conclu une entente de partage du réseau HSPA avec Bell Canada qui touche le spectre existant des bandes de 1900 MHz et de 850 MHz. Cette entente prolonge et améliore l'entente signée en 2001 et elle devrait permettre à TELUS de réduire les coûts de mise en place, d'accélérer le déploiement des services sans fil de transmission de la voix et de données de prochaine génération dans tout le pays, d'optimiser l'utilisation des stations cellulaires et de maximiser l'efficacité opérationnelle. Les dépenses en immobilisations initiales liées au nouveau réseau sont comprises dans les indications initiales de TELUS au chapitre des dépenses en immobilisations pour 2008, ainsi que dans les objectifs pour 2009. Se reporter à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* au début du rapport de gestion, ainsi qu'aux risques décrits à la rubrique 10.2, « Progrès technologiques ». La stratégie de TELUS visant le passage aux technologies HSPA et LTE s'aligne également sur ses objectifs visant à cibler les marchés en croissance des services de transmission de données, IP et sans fil, et à créer des partenariats afin d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie de TELUS.

Cibler inlassablement les marchés en croissance des services de transmission de données, IP et sans fil

En février, la Ville de Montréal a sélectionné TELUS aux fins de la prestation et de la gestion de services IP de transmission de données et de la voix à plus de 300 bureaux administratifs de la Ville. Le cadre de télécommunications évolué de TELUS soutient les objectifs de la Ville visant l'accès à une infrastructure rentable, tout en offrant un réseau IP sécurisé qui permet l'ajout de nouveaux services et de nouvelles solutions. La valeur totale de ce contrat d'une durée de 10 ans s'élève à environ 87 millions de dollars.

Également en février, TELUS a complété le déploiement de son service de transmission de données sans fil haute vitesse en Colombie-Britannique et en Alberta, en fonction de la technologie EVDO Rev A. Ce service est offert à environ 95 % de la population dans ces deux provinces, et il permet des vitesses de téléchargement se situant habituellement entre 450 et 800 kilobits par seconde, et des vitesses de débit en amont se situant entre 300 et 400 kilobits par seconde.

En mars, TELUS a lancé la marque et le service sans fil postpayé Koodo™, afin de mieux répondre aux besoins des segments du marché du sans-fil et de compléter les services offerts sous la marque-vedette TELUS. Les avantages potentiels liés à cette marque de base incluent une plus grande souplesse au chapitre de la prestation de services dans divers segments de marché, l'accroissement du nombre d'abonnés aux services postpayés, la protection des produits d'exploitation tirés de la marque de première qualité TELUS, et l'amélioration des programmes de fidélisation de la clientèle.

Au cours de l'exercice, la société a continué d'investir dans l'accroissement de la vitesse et de la couverture de son infrastructure à large bande en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec, et elle a continué d'accroître le nombre d'abonnés aux services haute vitesse. La société a lancé TELUS TV dans plusieurs collectivités au Québec et a procédé à des activités de marketing de masse à Calgary et à Edmonton, qui visaient notamment la programmation haute définition et, vers la fin de l'exercice, elle a offert le service d'enregistreur personnel de vidéo (« PVR »).

En décembre, le gouvernement du Québec a, par suite d'un appel d'offres concurrentiel, sélectionné la société aux fins de la mise en place et de la gestion du réseau de données de prochaine génération de la province, soit le Réseau intégré de télécommunications multimédias. La durée de ce contrat d'une valeur maximale de 900 millions de dollars, soit le plus important contrat jamais conclu par TELUS, est de sept à dix ans. Le nouveau réseau devrait répondre aux besoins actuels et futurs du nouveau projet et des nouveaux services en ligne électroniques du gouvernement liés au réseau de la santé; il permettra d'assurer la connexion au réseau de 160 ministères et agences, ainsi que de 350 établissements de soins de santé dans la province.

Offrir des solutions intégrées qui démarquent TELUS de ses concurrents

En mars, la société a lancé la messagerie vocale visuelle TELUS, qui permet la conversion de la messagerie vocale en messagerie texte et qui comporte le premier service de conversion des messages vocaux en courriels au Canada. Grâce à ce service, les abonnés des services sans fil de TELUS peuvent accéder à leurs messages téléphoniques n'importe où dans le monde où ils peuvent accéder à leurs courriels au moyen d'un téléphone intelligent, comme un assistant numérique personnel ou un appareil BlackBerry, ou d'un ordinateur. Les abonnés peuvent facilement répondre à leurs messages ou à leurs courriels au moyen d'un message vocal ou d'un message texte, simplement en appuyant sur une touche et peuvent inclure un enregistrement audio du message en pièce jointe.

En juin, la société a lancé trois nouvelles solutions GPS qui s'adressent aux entreprises qui emploient des travailleurs mobiles, tels que ceux du secteur de l'énergie. Repère-actifs de TELUS permet aux entreprises de faire le suivi de leurs actifs, petits et grands. Repère ressources de TELUS aide les entreprises à augmenter la sécurité et la productivité en leur permettant de localiser les employés en temps réel. Repérage et répartition de TELUS permet au personnel du siège social de l'entreprise de déterminer lequel des travailleurs mobiles de l'entreprise est le plus près du lieu où devra être effectué un nouveau travail ou d'envoyer de l'aide immédiatement à un travailleur en cas de besoin. Ces nouvelles solutions font partie de la gamme de solutions GPS sans fil de TELUS sur le réseau SCP, qui comprend également le service Repère-véhicules de TELUS, une solution de localisation et de repérage de véhicules, et le service Routeur de TELUS, qui permet aux utilisateurs d'obtenir des indications routières détaillées par GPS.

Créer des partenariats et procéder à des acquisitions et à des désinvestissements pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie de TELUS

et concentrer les ressources de cette dernière sur ses activités de base
En janvier 2008, TELUS a conclu l'acquisition d'Emergis et payé 743 millions de dollars aux fins de l'acquisition de la totalité des actions ordinaires d'Emergis alors émises et en circulation. TELUS a financé cette acquisition au moyen de sa facilité de crédit bancaire consortial et de ses liquidités disponibles, qui se composent principalement du produit tiré de l'émission de papier commercial. Également en janvier, TELUS a fait l'acquisition de la société privée Fastvibe, un fournisseur de solutions de transmission Web en continu pour les entreprises. Cette acquisition visait à renforcer le portefeuille de solutions technologiques de la société.

Emergis est un fournisseur de services d'impartition des processus d'affaires qui concentre ses activités dans les secteurs des soins de santé et des services financiers. TELUS a ciblé ces deux secteurs et effectué des investissements afin d'y accroître sa présence. L'expertise, les applications et la clientèle d'Emergis devraient renforcer la gamme actuelle de solutions de TELUS à l'intention de l'industrie et permettre à TELUS d'améliorer sa position concurrentielle dans le secteur des soins de santé, lequel est en pleine croissance et ne cesse d'évoluer. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de trois des impératifs stratégiques de TELUS : se doter de moyens nationaux; cibler inlassablement les marchés en croissance des services de transmission de données, IP et sans fil; créer des partenariats et procéder à des acquisitions et à des désinvestissements.

TELUS Ventures a dégagé un gain de 6 millions de dollars au titre de la participation minoritaire qu'elle a acquise en 2001 dans Hostopia, un fournisseur de services d'hébergement de sites Web revendus sous des marques propres et de solutions de courriel et de commerce électronique aux entreprises de télécommunications et aux câblodistributeurs, aux fournisseurs de services Internet, aux entreprises offrant des services d'enregistrement de noms de domaines et à d'autres fournisseurs de services Web. La conclusion de l'offre en espèces faite par Deluxe Corporation relativement à Hostopia a eu lieu en août. TELUS Ventures a investi dans Hostopia afin de compléter les services actuels de TELUS, dans le cadre de la stratégie de TELUS visant à tirer parti des nouvelles technologies pour rehausser ses capacités.

Pénétrer le marché comme une seule et même équipe, sous une seule marque, et en mettant en œuvre une stratégie unique

À la conclusion des acquisitions d'Emergis et de Fastvibe, TELUS a immédiatement mis en œuvre les plans d'intégration postfusion, de manière à assurer une transition harmonieuse pour les membres de l'équipe et les clients, tout en demeurant axée sur l'atteinte des objectifs opérationnels visés par les acquisitions. Conformément à son processus habituel en matière d'acquisitions, TELUS a accueilli les membres des équipes d'Emergis et de Fastvibe lors d'événements organisés dans plusieurs villes et de vidéoconférences. La société a communiqué avec les clients afin de les aviser des acquisitions et de leur fournir les raisons stratégiques sous-tendant ces acquisitions, et les spécialistes des ventes de TELUS et des entreprises acquises se sont réunis afin de se familiariser avec leurs produits et services respectifs en se concentrant plus particulièrement sur des solutions complémentaires de vente croisée. Peu de temps après la conclusion des acquisitions, Emergis a adopté la marque « Emergis, une entreprise de TELUS », et Fastvibe a commencé à exercer ses activités sous la marque TELUS.

Le processus d'intégration postfusion a consisté notamment à repérer les meilleures occasions de ventes conjointes et à instaurer une formule de collaboration en équipes afin de conclure de nouveaux contrats d'une valeur de plusieurs millions de dollars. Les équipes ont également amorcé la mise à jour des plans opérationnels stratégiques triennaux visant les soins de santé et les services financiers. De plus, certaines fonctions administratives, y compris les services des finances, des ressources humaines et du marketing, ont fait l'objet d'une réorganisation. En novembre, la société a lancé TELUS Solutions en santé, soutenue par Emergis, et elle s'est engagée à investir 100 millions de dollars dans le secteur des soins de santé pour les trois prochaines années.

Investir dans les ressources internes en vue de créer une culture valorisant un rendement élevé et de garantir l'efficacité de l'entreprise

En juillet, à la suite d'un projet pilote de mise en œuvre à grande échelle touchant 150 000 abonnés des services résidentiels en Colombie-Britannique, TELUS a réussi la conversion des comptes de plus de un million d'abonnés des services filaires résidentiels en Colombie-Britannique à une nouvelle plateforme de facturation et de service à la clientèle. Cette plateforme est ainsi intégrée à celle de l'Alberta, et pour la première fois, la plupart des abonnés des services résidentiels en Alberta et en Colombie-Britannique utilisent la même plateforme de facturation et de service à la clientèle. Pour la conversion en Colombie-Britannique, TELUS a mis en application les leçons tirées lors de la conversion en Alberta en 2007, et la mise en service du nouveau système en Colombie-Britannique a été couronnée de succès. Le système de facturation crucial a produit les résultats prévus, et les cycles de facturation ont été maintenus. Le système d'entrée des commandes a également produit les résultats prévus, et la société n'a pas eu à composer avec les problèmes de capacité et de stabilité éprouvés initialement lors de la conversion effectuée en Alberta. La conversion effectuée en 2008 n'a pas eu de répercussions importantes sur les niveaux de service. Les avantages prévus au titre du service à la clientèle et des coûts de ce projet comprennent la rationalisation et l'uniformisation des processus ainsi que la suppression, au fil du temps, des multiples systèmes informatiques existants.

En septembre, la société a signé une nouvelle convention collective avec les membres du Syndicat des agents de maîtrise de TELUS (« SAMT »), qui prendra fin le 31 décembre 2011. Cette convention collective couvre plus de 500 professionnels et superviseurs au Québec. TELUS compte environ 5 000 membres d'équipe dans cette province à l'heure actuelle.

La société a mis en œuvre diverses initiatives s'inscrivant dans le cadre du programme d'efficacité opérationnelle, comme il est décrit plus en détail à la rubrique 3.

En octobre, TELUS et le gouvernement du Québec ont annoncé la mise sur pied d'un programme de formation et la création de 149 emplois au sein de l'équipe de soutien technique de la société au Québec. Plus de 1,6 million de dollars seront investis dans ce programme de formation à valeur ajoutée, dont une tranche de 405 000 dollars proviendra d'Emploi-Québec. De plus en plus d'abonnés des services sans fil de TELUS utilisent des téléphones intelligents munis de diverses fonctions et effectuent des appels plus souvent pour obtenir un soutien technique. Le nouveau programme de formation permettra aux techniciens qui fournissent des services de soutien aux abonnés de TELUS partout au Canada d'acquérir des connaissances spécialisées.

TELUS continue de se concentrer sur l'engagement des membres de son équipe (en hausse de cinq points selon le sondage « L'heure juste » effectué à l'automne 2008) et sur la création d'une culture favorisant un niveau de rendement et d'appréciation élevé, qui se fonde sur des valeurs partagées et sur un processus de perfectionnement professionnel. Parmi les initiatives mises en œuvre, mentionnons le lancement de Avis-Carrière, qui offre aux membres de l'équipe un meilleur outil de planification de carrière et d'avancement leur permettant d'explorer les débouchés professionnels internes; l'accès à des cours de perfectionnement en ligne, à de la documentation ainsi qu'à des services de mentorat; l'amélioration du programme de perfectionnement du rendement de TELUS; la création de Bravo, un programme de reconnaissance et de récompenses amélioré pour les membres de l'équipe; et l'élargissement du programme Une vie saine à TELUS, de manière à favoriser le bien-être et la sécurité des membres de l'équipe.

3

catalyseurs clés de rendement

Rapport des priorités de la société pour 2008 et aperçu des priorités pour 2009

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion. Elle est également assujettie à la *rubrique 10, « Risques et gestion des risques »*.

La direction confirme ou élabore des priorités à chaque exercice en vue de faire progresser la stratégie de TELUS, de se concentrer sur les occasions d'affaires et les défis à court terme en vue de créer de la valeur pour les actionnaires.

Priorités de la société		
2007	2008 (se reporter au tableau qui suit et qui fait état des progrès)	2009
<p>Accroître la position de leadership de TELUS sur le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros</p> <p>Stimuler l'évolution de la technologie de TELUS et les améliorations au titre de la productivité et de l'excellence du service</p> <p>Resserrer l'esprit d'équipe de TELUS, consolider sa marque et assurer le perfectionnement des employés les plus talentueux dans l'industrie mondiale des communications</p>	<p>Générer des profits des services stratégiques en portant une attention particulière aux services de transmission de données</p> <p>Poursuivre notre expansion dans les marchés verticaux et tirer parti de l'acquisition d'Emergis</p> <p>Tirer des gains de productivité grâce à des initiatives d'amélioration efficaces</p> <p>Rehausser l'expérience client et renforcer davantage la fidélisation</p> <p>Mettre en œuvre des initiatives technologiques, incluant les plateformes pour les services à large bande et les services TI</p>	<p>Mettre en œuvre la stratégie de TELUS en matière de services à large bande et optimiser les investissements dans les réseaux filaires et sans fil de pointe, de manière à fournir des solutions gagnantes aux clients</p> <p>Accroître l'efficacité des activités afin d'améliorer la structure de coût et le rendement économique de TELUS</p> <p>Prendre une avance considérable sur la concurrence et fidéliser nos clients grâce à l'engagement de l'équipe de TELUS</p>

Priorités de la société pour 2008 – Progrès accomplis

Générer des profits des services stratégiques en portant une attention particulière aux services de transmission de données

- La croissance enregistrée dans le secteur des services sans fil tient compte d'un résultat record au titre des activités de chargement brut des abonnés de TELUS et de la très forte croissance de 55 % des produits tirés des services sans fil de transmission de données.
- TELUS a enregistré de solides résultats relativement aux ventes de téléphones intelligents en 2008, par suite du lancement d'un vaste éventail d'appareils SCP étayé par des campagnes de marketing innovatrices. Les modèles de téléphones intelligents offerts incluent : le BlackBerry Pearl 8130 rose, le BlackBerry Curve 8330 et le nouveau BlackBerry Storm, le Samsung Instinct, le LG KEYBO, le LG Dare, le LG Voyager, le LG Venus, et le HTC Touch Diamond.
- Vers le milieu de l'exercice, les marges liées aux services sans fil ont été touchées de façon défavorable par le lancement sur le marché du téléphone iPhone d'Apple offert au bas prix de 199 \$ par un concurrent, situation qui a entraîné une hausse des rabais offerts relativement à tous les téléphones intelligents vendus au Canada dont les prix varient habituellement entre 500 \$ et 600 \$. De plus, par suite du retard dans la livraison de téléphones BlackBerry Storm, la société a en grande partie raté la saison des soldes de Noël, et cette situation a par ailleurs diminué l'efficacité de la publicité liée à ce téléphone.
- La croissance de 17 % des services filaires de transmission de données est attribuable principalement à l'acquisition stratégique d'Emergis (voir ci-dessous).

Poursuivre notre expansion dans les marchés verticaux et tirer parti de l'acquisition d'Emergis

- La société a poursuivi la mise en œuvre d'importants contrats complexes conclus au sein du secteur public, notamment avec le gouvernement de l'Ontario, le ministère de la Défense nationale et la Ville de Montréal, ainsi que plusieurs contrats conclus avec des sociétés d'autres secteurs des marchés verticaux.
- Bien que TELUS continue à décrocher des contrats en raison de son excellence au chapitre de la mise en œuvre, le processus de mise en œuvre pose parfois des problèmes, en raison de l'envergure du contrat, de la complexité des solutions de TI et de la confiance accordée à des tiers. Pour remédier à la situation, la société a regroupé trois unités d'exploitation en deux équipes, elle a réorienté la planification des processus liés aux projets et le processus d'atténuation des risques, et elle a procédé à des examens afin de mettre en évidence les leçons retenues dont pourraient bénéficier d'autres mises en œuvre de projets.
- Vers la fin de l'exercice, la société a été choisie par le gouvernement du Québec aux fins de la mise en place d'un réseau de données géré à l'intention de 160 bureaux et de 350 établissements de soins de santé. La durée de ce contrat d'une valeur maximale de 900 millions de dollars est de sept à dix ans.
- La société a accru ses capacités sur les marchés verticaux des soins de santé et des services financiers, par suite de l'acquisition d'Emergis et de l'intégration réussie des activités de cette dernière. La gamme de services d'Emergis et sa présence dans l'est du pays complètent bien, d'un point de vue géographique, les services que TELUS offre à l'heure actuelle dans l'Ouest, comme il est décrit plus en détail à la *rubrique 2*.
- La société a lancé TELUS Solutions en santé et annoncé un investissement de 100 millions de dollars pour les trois prochaines années, afin de démontrer son engagement à l'égard de cet important secteur de croissance.
- TELUS a été désignée entreprise de santé de l'année en 2008 par l'Association canadienne de la technologie de l'information.

Tirer des gains de productivité grâce à des initiatives d'amélioration de l'efficacité

- Les progrès réalisés dans le cadre du programme d'efficacité concurrentielle ont été décevants au premier semestre, situation qui a incité la société à réorienter ses efforts au second semestre. Les charges de restructuration se sont élevées à 48 millions de dollars au second semestre de 2008, et à 11 millions de dollars uniquement au premier semestre. La société prévoit se concentrer de façon plus constante sur les efforts déployés dans le cadre de ce programme en 2009.
- À l'automne, la société a amorcé la réorganisation de trois unités d'exploitation, soit Stratégie de technologie, Exploitation du réseau et Transformation de l'entreprise, lesquelles ont été regroupées dans deux équipes intégrées, à savoir Stratégie de technologie ainsi que Transformation de l'entreprise et Activités technologiques. Les avantages prévus découlant de cette réorganisation incluent notamment la rationalisation des activités, le déploiement plus efficace des technologies et des systèmes de soutien, un bon rapport coût-efficacité et un service à la clientèle amélioré.
- Les initiatives au chapitre de l'efficacité opérationnelle incluent la réorientation des ressources aux fins des activités en croissance, l'optimisation des paliers de direction et de l'étendue des responsabilités afin de réduire l'effectif, le contrôle des dépenses dans toute l'organisation, le recours accru à des services d'impartition des processus d'affaires et à la délocalisation interne, la rationalisation des produits liés aux activités à faible valeur, le regroupement des activités de gestion relative aux fournisseurs et la réduction du nombre de fournisseurs. La société a procédé à une réaffectation de personnel et supprimé des postes, principalement des postes de direction, en décembre 2008 et en janvier 2009.
- Les primes de rendement de fin d'exercice versées aux salariés ont diminué, en raison du rendement de l'exploitation en dessous des prévisions, et la société a effectué un gel de la rémunération des cadres pour 2009.

Rehausser l'expérience client et renforcer davantage la fidélisation

- TELUS a continué à maintenir des niveaux de service de détail élevés, selon divers indicateurs de qualité du service.
- Le taux de désabonnement (une mesure des débranchements mensuels des abonnés) du secteur des services sans fil s'est établi à 1,57 %, soit un résultat légèrement en hausse en 2008 qui tient compte des débranchements découlant de la mise hors service du réseau analogique de la société.
- La société a élaboré de nouveaux programmes de formation pour les agents des centres d'appels, notamment une vidéo qui clarifie les processus et les politiques applicables aux équipes de services à la clientèle et de livraison de solutions clients.
- La société a instauré des périodes de deux heures aux fins des rendez-vous, elle offre aux abonnés des services résidentiels et des services aux PME des rendez-vous de service le week-end et en soirée, et elle effectue des sondages auprès des abonnés afin de tirer parti des commentaires fournis par ces derniers.

Mettre en œuvre des initiatives technologiques, incluant les plateformes pour les services à large bande et les services TI

- TELUS a choisi la technologie LTE comme technologie sans fil de quatrième génération et elle a amorcé la mise en place d'un réseau HSPA sans fil de prochaine génération afin d'optimiser le passage à la technologie LTE, comme il est décrit plus en détail à la *rubrique 2*. Le projet comprenait notamment la conclusion d'une entente de partage de réseau améliorée avec Bell Canada, afin d'accélérer le lancement du réseau et de maximiser la couverture, et la sélection de deux fournisseurs d'équipement jouissant d'une renommée mondiale, soit Nokia Siemens Networks et Huawei Technologies.
- La société a élargi la couverture des services à large bande, de manière à faciliter les ventes de services Internet haute vitesse, et elle a accru ses activités de vente de TELUS TV. Elle a procédé au lancement commercial du service TELUS TV haute définition dans des régions sélectionnées, et vers la fin de l'exercice, elle a offert le service d'enregistreur personnel de vidéo (« PVR »).
- La couverture des services à large bande à Edmonton, à Calgary et à Rimouski est suffisante pour permettre la tenue d'activités de marketing de masse liées à TELUS TV, mais la capacité dans le marché principal de la Vallée du Bas-Fraser en Colombie-Britannique (région de Vancouver) demeure insuffisante, situation qui demeure une priorité pour 2009.
- La société a regroupé avec succès les logiciels existants du secteur des services filaires aux fins des commandes, de l'approvisionnement, de la gestion de la clientèle et de la facturation en une seule plateforme évoluée touchant plus de un million d'abonnés des services résidentiels en Colombie-Britannique; cette plateforme est la même que celle mise en place en 2007 pour les abonnés des services résidentiels en Alberta. Les agents de première ligne sont mieux en mesure de gérer les services à la clientèle à l'aide d'une seule application en Colombie-Britannique et en Alberta.

4

capacités

Description des facteurs qui influent sur la capacité de mettre en œuvre les stratégies, de gérer les catalyseurs clés de rendement et d'obtenir des résultats

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion, ainsi qu'à la rubrique 10, « *Risques et gestion des risques* ».

4.1 Principaux marchés et concurrents

Services sans fil nationaux à l'intention des clients résidentiels et des clients d'affaires

Capacités de TELUS

Licences de spectre pour les services sans fil nationaux, réseau couvrant la majorité de la population canadienne et ententes de services d'itinérance au pays et à l'échelle internationale

Réseaux sans fil interconnectés avec les réseaux filaires de TELUS

Fournisseur de services numériques intégrés sans fil de transmission de la voix et de données et de services Internet sur des réseaux SPC (AMRC) numériques au pays, y compris un réseau haute vitesse de troisième génération pancanadien avec une application haute vitesse EVDO (d'après l'anglais *evolution data optimized*). De plus amples renseignements sur les services sont présentés à la rubrique 1.6

- Couverture de 96 % de la population canadienne, en tenant compte des ententes de services d'itinérance et de revente conclues principalement avec Bell Canada
- Application haute vitesse EVDO couvrant 88 % de la population canadienne, en tenant compte des ententes de services d'itinérance et de revente

Service Mike de TELUS sur le réseau iDEN, un service fondé sur la technologie PTT (Push To Talk) s'adressant au marché des affaires

Des renseignements sur l'évolution de la technologie et des services sans fil de TELUS sont présentés à la rubrique 2.2, « *Vision et stratégie – Se doter de moyens nationaux* »

- La mise en place d'un réseau HSPA sans fil de prochaine génération a débuté en 2008, et le lancement commercial des services devrait avoir lieu au début de 2010, ce qui accroîtra la gamme existante de services sans fil de TELUS et permettra un passage optimal aux services fondés sur la technologie LTE de quatrième génération
- L'entente de partage du réseau HSPA conclue avec Bell Canada, qui prolonge et améliore l'entente signée en 2001

Concurrents

Les concurrents qui offrent des services sans fil incluent :

- Rogers Sans-fil et Bell Mobilité, des concurrents nationaux propriétaires des installations;
- SaskTel et MTS Mobility, des entreprises de télécommunications provinciales propriétaires des installations;
- des revendeurs des réseaux de Bell Mobilité et de Rogers Communications Inc., notamment Virgin Mobile Group, 7-Eleven et certains câblodistributeurs

Les nouveaux concurrents qui offrent des services sans fil incluent :

- de nouveaux concurrents offrant des services sans fil, y compris des câblodistributeurs, qui devraient être en mesure d'offrir des services dans diverses régions à compter de la fin de 2009 ou en 2010, par suite des enchères de spectre pour les SSFE tenues en 2008;
- des alliances et des intégrations possibles entre de nouveaux concurrents régionaux

Les restrictions à la propriété étrangère s'appliquent aux fournisseurs de services sans fil propriétaires des installations.

Services filaires nationaux à l'intention des clients d'affaires

Capacités de TELUS

Réseau national reposant sur la technologie IP ainsi qu'un réseau commuté exhaustif dans les territoires de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec

Ententes d'interconnexion mondiales

De plus amples renseignements sur les services sont présentés à la rubrique 1.6; ces services se composent notamment :

- des services de transmission de la voix et de données
- des solutions voix et données convergées
- des services d'hébergement et d'infrastructure
- des services de gros fournis aux entreprises de télécommunications, aux revendeurs, aux fournisseurs de services Internet, aux fournisseurs de services sans fil, aux fournisseurs d'accès local concurrents et aux câblodistributeurs concurrents
- des solutions de points d'accès à l'échelle mondiale
- des solutions personnalisées, telles que des services d'impartition des processus d'affaires aux secteurs des soins de santé, des ressources humaines et des services financiers
- certains services fournis par des centres d'appels multilingues internationaux

La plupart des produits tirés des services dans les territoires où la société est l'entreprise titulaire et des services fournis dans les régions où elle n'est pas l'entreprise titulaire, tels que l'Ontario et le Québec, ne sont pas réglementés.

Concurrents

Les concurrents au chapitre des services de communication de la voix et des données incluent :

- Bell Canada principalement, ainsi que MTS Allstream et des câblodistributeurs qui exploitent leurs propres infrastructures nationales;
- des entreprises offrant des services de remplacement des services sans fil, y compris ceux offerts par TELUS.

Les concurrents au chapitre des services de gros incluent Bell Canada, MTS Allstream et Rogers.

Les concurrents au chapitre des services fournis par des centres d'appels incluent Convergys, Sykes et Verizon LiveSource.

Les concurrents au chapitre des solutions d'impartition gérées personnalisées incluent CGI, EDS et IBM, des sociétés qui offrent des services d'intégration des systèmes.

Services filaires aux clients résidentiels dans les territoires de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec où la société est l'entreprise titulaire

Capacités de TELUS

Accès à la quasi-totalité des foyers urbains et ruraux dans les territoires de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec où la société est l'entreprise titulaire. TELUS estime qu'elle fournit des services aux abonnés des services résidentiels filaires à 66 % des foyers en Colombie-Britannique et en Alberta.

Réseau commuté exhaustif et investissements importants dans l'infrastructure Internet, et accès à un réseau national fondé sur la technologie IP

- Prestation de services locaux, interurbains et Internet

Licences de distribution de services de radiodiffusion dans des collectivités sélectionnées des territoires où la société est l'entreprise titulaire, et licences aux fins de la prestation de services commerciaux de vidéo sur demande

- Prestation du service TELUS TV dans un nombre croissant de collectivités depuis 2005
- Prestation de services de TV haute définition et de services d'enregistreur personnel de vidéo (« PVR ») dans un nombre croissant de collectivités depuis 2008

Concurrents

- Sociétés qui offrent des services de remplacement des services locaux et interurbains sans fil, y compris les services sans fil de TELUS. Le pourcentage estimatif des foyers auxquels seuls des services de téléphonie sans fil sont offerts (parmi tous les fournisseurs, incluant TELUS) est de 12 % en Colombie-Britannique et en Alberta.
- Le câblodistributeur Shaw Communications Inc. en Colombie-Britannique et en Alberta, et le câblodistributeur Cogeco Câble dans l'est du Québec, qui desservent des foyers dans les milieux urbains et les banlieues et qui offrent des services Internet et de divertissement ainsi que des services de téléphonie VoIP.
- Rogers Communications, Bell Canada et possiblement Shaw Communications, entreprises qui offrent divers services locaux, interurbains, Internet et de divertissement.
- Diverses entreprises (p. ex., Vonage) qui offrent des services de revente ou des services locaux et interurbains VoIP ainsi que des services Internet.
- Des entreprises qui offrent des services de divertissement par satellite et des services Internet (Bell Canada et Shaw Communications).

4.2 Ressources opérationnelles

Ressources opérationnelles

Effectif

L'effectif de la société se compose de 35 900 employés (équivalents temps plein) possédant des compétences variées, qui occupent diverses fonctions au chapitre de l'exploitation.

TELUS a recours aux services d'un petit nombre d'agents contractuels et de consultants externes.

La prestation de services sans fil repose sur un réseau de distribution exhaustif composé de détaillants exclusifs ainsi que de détaillants de produits électroniques (p. ex., Future Shop, London Drugs).

La société dispose de l'effectif nécessaire pour couvrir les départs à la retraite; elle peut recruter rapidement de la main-d'œuvre au Canada et, en ce qui concerne les centres d'appels, elle peut avoir recours à des centres situés dans divers pays.

La société a mis sur pied un programme de formation exhaustif et elle a recours à des fiches d'évaluation universelles qui établissent la concordance du rendement des employés et de la société avec le versement de la prime.

Marque et service

La société jouit d'une marque nationale bien établie et reconnue, qui s'appuie sur un programme de publicité exhaustif visant tous les médias.

La société a lancé avec succès la marque et le service de base sans fil Koodo Mobile en mars 2008.

Un aperçu des services est présenté à la *rubrique 4.1* ci-dessus.

Technologie et systèmes

TELUS est une société dont les activités reposent sur des technologies très complexes; elle exploite de nombreux réseaux de télécommunications filaires et sans fil interconnectés et dispose de systèmes et de processus informatiques.

Risques au chapitre de l'exploitation et gestion des risques

Rémunération et fidélisation de l'effectif et relations de travail – Se reporter à la *rubrique 10.4*, « *Ressources humaines* »

Sécurité générale – Se reporter à la *rubrique 10.8*, « *Santé, sécurité et environnement* »

En raison de la surchauffe de l'économie en Alberta, la société a eu des difficultés à assurer le maintien en poste et l'embauche de personnes qualifiées en 2008. La situation s'est toutefois améliorée en 2009, en raison du ralentissement de l'économie.

Environ 14 650 membres de l'équipe sont couverts par des conventions collectives, et la majorité (environ 13 500) sont couverts par des conventions collectives qui arriveront à échéance en 2010 ou en 2011.

Industrie et économie – Se reporter à la *rubrique 9*, « *Perspectives générales* », et à la *rubrique 10.11*, « *Évolution et croissance de l'économie* »

Concurrence – Se reporter à la *rubrique 4.1* ci-dessus et à la *rubrique 10.1*

Réglementation – Se reporter à la *rubrique 10.3*

- À l'heure actuelle, les produits d'exploitation tirés des services sans fil ne sont pas assujettis à la réglementation du CRTC visant les tarifs.
- Moins du quart des produits d'exploitation de la société provient du secteur des services filaires, dont les tarifs sont réglementés par le CRTC.
- La déréglementation des services téléphoniques locaux résidentiels couvre environ 80 % des lignes résidentielles de la société dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé, ou 67 % du total des lignes résidentielles et d'affaires.
- Les services offerts à titre d'entreprise autre qu'une entreprise de services locaux titulaire (« autre qu'une ESLT »), les services interurbains, les services Internet, les services de télécommunications internationaux, les services de lignes privées interconnexions et certains services de transmission de données, ainsi que la vente de matériel dans les établissements des clients demeurent non assujettis à la réglementation.

Technologie – Se reporter à la *rubrique 10.2*

Risques liés aux processus – Se reporter à la *rubrique 10.5*

Menaces causées par l'homme et menaces naturelles – Se reporter à la *rubrique 10.10*.

4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité à la *rubrique 10.6*,

« *Exigences en matière de financement et d'endettement* ».

Politiques financières liées à la structure du capital (note 3 des états financiers consolidés)

La société gère le capital dans le but i) de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable;

ii) d'assurer un équilibre entre les intérêts des porteurs de titres de participation et ceux des porteurs de titres de créance.

Aux fins de la gestion du capital, la définition de capital inclut les capitaux propres (excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu), la dette à long terme (y compris tous les actifs ou passifs de couverture connexes, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat étendu), l'encaisse et les placements temporaires, ainsi que les créances titrisées.

La société gère la structure du capital et ajuste celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés aux actifs sous-jacents.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, elle peut racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, elle peut émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, elle peut émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou elle peut accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

La société surveille le capital au moyen de diverses mesures, notamment : le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration, ainsi que le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles. Pour une analyse plus détaillée et une description des indications, se reporter à la *rubrique 7.4*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* ».

Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Les activités soutenant le plan financier pour 2008, telles qu'elles sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2007, sont décrites ci-après. Les plans pour 2009 sont également présentés ci-après.

Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital de TELUS pour 2008

Racheter des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de TELUS aux termes d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« RCNA »)

En 2008, la société a racheté environ un million d'actions ordinaires et 5,8 millions d'actions sans droit de vote à des fins d'annulation, pour un décaissement total de 280 millions de dollars. Se reporter à la *rubrique 7.3*, « *Sorties liées aux activités de financement* ». Depuis le 20 décembre 2004, TELUS a racheté 20,2 millions d'actions ordinaires et 39,5 millions d'actions sans droit de vote, pour un décaissement de 2,8 milliards de dollars, aux termes de quatre RCNA, conformément à la décision de la société de verser l'excédent de trésorerie aux actionnaires.

Payer des dividendes

Le dividende déclaré au quatrième trimestre de 2008 (qui a été versé le 2 janvier 2009) se chiffre à 47,5 cents par action, en hausse de 5,6 % par rapport à 45 cents par action à la période correspondante de 2007; il s'agit de la cinquième augmentation annuelle de suite du taux de dividende trimestriel.

Utiliser le produit des créances titrisées et les facilités bancaires, au besoin, pour compléter les flux de trésorerie disponibles et combler les autres besoins de trésorerie

Le solde du produit tiré des créances titrisées au 31 décembre 2008 s'est établi à 300 millions de dollars, soit un résultat en hausse de 50 millions de dollars par rapport au 30 septembre 2008, en hausse de 150 millions de dollars par rapport au 30 juin 2008, et en baisse de 200 millions de dollars par rapport au 31 mars 2008 et au 31 décembre 2007. La réduction des créances titrisées de 350 millions de dollars au deuxième trimestre a eu lieu après l'émission de titres de créance en avril, et l'augmentation au second semestre est attribuable à l'acquisition de licences de spectre pour les SSFE au troisième trimestre.

En janvier 2008, la société a accru l'encours de sa facilité de crédit échéant en 2012 de 2 milliards de dollars. Le produit a été utilisé aux fins générales de la société, y compris l'acquisition d'Emergis. L'encours de la facilité de crédit renouvelable échéant en 2012 se chiffrait à 980 millions de dollars au 31 décembre 2008, soit une hausse par rapport à un encours de 430 millions de dollars au 30 septembre 2008, par rapport à un encours de 162 millions de dollars au 30 juin 2008, par rapport à un encours de 321 millions de dollars au 31 mars 2008 et par rapport à un encours de néant au début de l'exercice. L'augmentation au premier trimestre a servi à financer l'acquisition d'Emergis, et celle au troisième trimestre a servi à financer le paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE. L'augmentation au quatrième trimestre a été neutralisée par une réduction de l'encours du papier commercial.

Maintenir la conformité aux objectifs, aux politiques et aux lignes directrices sur le plan financier

Maintenir des liquidités inutilisées d'au moins 1 milliard de dollars – Le 3 mars 2008, la société a conclu une nouvelle facilité de crédit de 700 millions de dollars et d'une durée de 364 jours auprès d'un syndicat de banques canadiennes. En décembre, la société a renouvelé sa facilité de crédit d'un montant de 700 millions de dollars et d'une durée de 364 jours; la durée de cette facilité a été prorogée jusqu'au 1^{er} mars 2010, les modalités étant demeurées dans l'ensemble inchangées, mais les coûts ayant augmenté. La facilité d'une durée de 364 jours fournit des liquidités supplémentaires à TELUS et elle permet à la société de continuer à satisfaire à l'un de ses objectifs financiers, soit généralement le maintien de liquidités inutilisées de 1 milliard de dollars. Les liquidités disponibles de TELUS aux termes des facilités de crédit inutilisées se chiffraient à 1,15 milliard de dollars au 31 décembre 2008, y compris la facilité de crédit d'une durée de 364 jours, de même que des montants disponibles au titre du programme de titrisation de créances. Se reporter à la *rubrique 7.5*, « *Facilités de crédit* ».

Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration de 1,5 à 2,0 fois – Le ratio était de 1,9 fois au 31 décembre 2008.

Ratio de distribution se situant dans la fourchette de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles, sur une base prospective – Le ratio s'est établi à 56 %, selon le taux de dividende annualisé du quatrième trimestre et le bénéfice par action ajusté de manière à ne pas tenir compte de l'incidence des ajustements favorables liés aux impôts pour 2008. Le ratio s'est établi à 54 %, selon le taux de dividende annualisé du quatrième trimestre et le bénéfice par action pour 2008.

Maintenir sa position de pleine couverture du risque de change à l'égard de sa dette

Maintenue en ce qui concerne les billets en dollars américains à 8,00 % échéant en 2011, soit la seule émission restante de titres de créance libellés en devises.

Envisager le recours aux marchés de la dette publique en 2008 afin de refinancer les financements à court terme au moyen de financements à long terme

En avril, TELUS a émis des billets de série CE portant intérêt à 5,95 % et échéant le 15 avril 2015, pour un produit brut d'environ 500 millions de dollars. Le produit net de l'émission a été utilisé aux fins générales de la société, notamment le remboursement des montants empruntés au titre de la facilité de crédit échéant en 2012 et le refinancement des financements à court terme. En août 2008, la société a augmenté le montant maximal à l'égard de son programme de papier commercial, lequel est passé de 800 millions de dollars à 1,2 milliard de dollars; ce programme est appuyé par la facilité de crédit de sûreté de la société échéant en 2012. Au 31 décembre 2008, l'encours du papier commercial s'élevait à 432 millions de dollars. En règle générale, la société a recours aux sources de financement entraînant les coûts les moins élevés, qui peuvent varier au fil du temps selon les divers instruments de créance.

Préserver l'accès aux marchés financiers à des coûts raisonnables en maintenant des cotes de crédit de qualité et en visant des cotes améliorées de l'ordre de BBB+ à A-, ou l'équivalent, à l'avenir

Au 11 février 2009, les cotes de crédit de première qualité attribuées par les quatre agences de notation qui couvrent TELUS se situaient dans les limites de la cote visée. Les cotes suivantes ont été attribuées relativement à l'émission de titres de créance effectuée par TELUS en avril 2008 : cote A (faible) attribuée par DBRS Ltd., cote Baa1 attribuée par Moody's Investors Service, cote BBB+ attribuée par Fitch Ratings, et cote BBB+ attribuée par Standard & Poor's. Les tendances et les perspectives attribuées sont toutes stables et compatibles avec les cotes actuelles attribuées à TELUS relativement à ses titres de créance. Le 7 août 2008, DBRS Ltd. a confirmé la cote R-1 (faible) avec perspective stable attribuée au programme de papier commercial de TELUS. Se reporter à la *rubrique 7.7*, « *Cotes de crédit* ».

Plan financier et plan de gestion de la structure du capital de TELUS pour 2009

Au 31 décembre 2008, TELUS disposait de facilités de crédit inutilisées de 1,15 milliard de dollars, de même que des montants disponibles au titre de son programme de titrisation de créances. Aucune dette à long terme importante de la société n'arrivera à échéance avant 2011. La société est d'avis qu'elle est en mesure de combler ses besoins financiers au moyen de ces facilités, et elle s'attend à générer des flux de trésorerie disponibles en 2009, qu'elle pourra notamment utiliser pour racheter des actions et pour payer des dividendes aux actionnaires. Bien qu'elle s'attende à ce que les flux de trésorerie soient plus que suffisants pour satisfaire à ses besoins au chapitre de l'exploitation, TELUS pourrait émettre des titres de créance à long terme ou établir de nouvelles facilités de crédit à terme en 2009 pour refinancer ses financements à court terme ou ses échéances à venir de la dette.

En 2009, TELUS prévoit continuer d'appliquer ses politiques financières, mais elle pourrait ainsi limiter sa capacité d'investir dans ses activités pour assurer sa croissance future ou de réaliser les rachats d'actions. TELUS a établi ses politiques financières en se fondant sur le fait qu'elle s'attend à payer des montants importants d'impôts en espèces sur les bénéfices à compter de 2009, relativement aux bénéfices dégagés en 2008 ainsi qu'au titre des acomptes provisionnels pour 2009. Le paiement d'impôts en espèces réduira les flux de trésorerie après impôts que la société aurait autrement pu utiliser afin de fournir un rendement du capital investi aux actionnaires. La société s'attend également à verser des cotisations plus élevées aux régimes de retraite à prestations déterminées des salariés en 2009, comme il est décrit à la *rubrique 1.5*. Si les résultats réels diffèrent des attentes de TELUS, rien ne garantit que TELUS ne devra pas modifier ses plans de financement, y compris son intention de racheter des actions dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, ou de verser des dividendes selon le ratio de distribution cible.

TELUS s'attend à maintenir sa position actuelle assurant la pleine couverture de son risque de change à l'égard de sa dette. À la fin de 2008, 77 % de la dette globale de TELUS était assortie d'un taux fixe, et la durée à l'échéance moyenne pondérée de la dette était d'environ quatre ans.

Au 31 décembre 2008, TELUS pouvait également émettre un montant de 2,5 milliards de dollars en titres de créance et de participation en vertu d'un prospectus préalable de base. TELUS estime que ses cotes de crédit de première qualité lui fournissent un accès raisonnable aux marchés financiers, de manière à faciliter l'émission future de titres de créance. Pour une analyse liée aux risques, se reporter à la *rubrique 10.6*, « *Exigences en matière de financement et d'endettement* ».

Échéances de la dette

Au 31 décembre 2008 (en millions de dollars)	Tranche de la dette à long terme ¹⁾ arrivant à échéance, capital		
	Toutes, sauf les contrats de location- acquisition	Contrats de location- acquisition	Intérêts et coûts de possession ²⁾
2009	1	3	462
2010	80	2	460
2011	2 950	–	330
2012	1 712	–	179
2013	300	–	147
Par la suite	1 949	–	750
Total	6 992	5	2 328

1) Le cas échéant, les échéances liées au capital reflètent les taux de change au 31 décembre 2008.

2) Les intérêts et les coûts de possession liés au papier commercial et aux montants prélevés en vertu de la facilité de crédit de la société ont été calculés à l'aide des taux en vigueur au 31 décembre 2008.

4.4 Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, notamment au président et chef de la direction (chef de la direction) et au vice-président directeur et chef des finances (chef des finances), pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la société aux fins de la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés. Ils ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière étaient efficaces, à un niveau d'assurance raisonnable, pour s'assurer que les renseignements importants sur la société, y compris ses filiales consolidées, leur seront communiqués par des membres de ces entités, particulièrement durant la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que nos états financiers ont été établis en conformité avec les PCGR du Canada et les exigences de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, selon le cas. Le chef de la direction et le chef des finances de TELUS ont évalué l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008, selon le cadre établi dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »). En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances de TELUS ont déterminé, au 31 décembre 2008, que le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière était efficace, et ils prévoient fournir une attestation sur les documents annuels de TELUS déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis sur formulaire 40-F, comme l'exige la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis. Le chef de la direction et le chef des finances assureront également l'attestation des documents déposés annuellement auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Deloitte & Touche s.r.l., les vérificateurs de la société, ont vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TELUS Corporation au 31 décembre 2008.

Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

5.1 Principales données financières de l'exercice

Les principales données financières consolidées présentées ci-dessous, qui portent sur les trois derniers exercices, sont tirées des états financiers consolidés de TELUS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et de ses états financiers consolidés annuels des exercices précédents, et elles doivent être lues en parallèle avec ces états.

Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars,
sauf les montants par action)

	2008	2007	2006
Produits d'exploitation	9 653	9 074	8 681
Charges d'exploitation ¹⁾	5 815	5 465	4 998
Coûts de restructuration	59	20	68
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	1 713	1 615	1 576
Total des charges d'exploitation	7 587	7 100	6 642
Coûts de financement et autres	499	476	533
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	1 567	1 498	1 506
Impôts sur les bénéfices	436	233	353
Bénéfice net et bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	1 128	1 258	1 145
Bénéfice par action ²⁾ – de base	3,52	3,79	3,33
Bénéfice par action ²⁾ – dilué	3,51	3,76	3,30
Dividendes en espèces déclarés par action ²⁾	1,825	1,575	1,20
Total de l'actif	19 160	16 988	16 661
Tranche à court terme de la dette à long terme	4	5	1 434
Dette à long terme	6 348	4 584	3 475
Dérivés et autres passifs financiers à long terme	1 103	1 507	1 037
Total des passifs financiers à long terme	7 451	6 091	4 512
Charge d'impôts futurs	1 255	1 048	1 077
Part des actionnaires sans contrôle	23	26	24
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	7 182	6 926	7 048

1) Incluant une charge de 169 millions de dollars au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options comptabilisée en 2007.

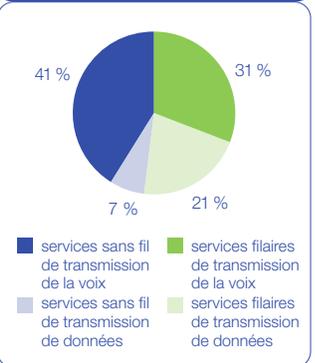
2) Actions ordinaires et actions sans droit de vote.

Voici les modifications survenues durant la période de trois ans :

- Les produits ont augmenté en 2008 et en 2007, en raison de la croissance liée aux services sans fil et aux services filaires de transmission de données, la croissance liée aux services filaires tenant compte des deux acquisitions conclues en janvier 2008. Les produits tirés des services sans fil et les produits tirés des services filaires de transmission de données représentent environ 69 % des produits consolidés de 2008, comparativement à 67 % en 2007 et à 63 % en 2006.
- Le total des charges d'exploitation tient compte de l'augmentation de l'amortissement des actifs incorporels en 2007 et en 2008, qui découle principalement de la mise en place du système intégré de facturation et de service à la clientèle pour les abonnés des services résidentiels en Alberta et en Colombie-Britannique, ainsi que de l'amortissement des logiciels découlant de l'acquisition d'Emergis en janvier 2008. Les acquisitions conclues en janvier 2008 ont contribué à la hausse des charges d'exploitation au cours de cet exercice. En 2007, l'ajout de l'option de règlement en espèces net liée aux options attribuées avant 2005 a entraîné une augmentation des charges d'exploitation de 169 millions de dollars.
- Les coûts de financement et autres tiennent compte de divers montants d'intérêts créditeurs.
- Le bénéfice net tient compte d'importants ajustements favorables liés aux impôts sur les bénéfices découlant des variations des impôts sur les bénéfices, des règlements et des redressements visant des exercices antérieurs, y compris les intérêts connexes. Les montants se sont élevés à environ 49 millions de dollars (15 cents par action) en 2008, à environ 257 millions de dollars (78 cents par action) en 2007 et à environ 171 millions de dollars (50 cents par action) en 2006.

COMPOSITION DES PRODUITS EN 2008

(69 % attribuable aux produits tirés du sans-fil et des services de transmission de données)



5.2 Sommaire des résultats trimestriels et compte rendu des résultats du quatrième trimestre

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T4 2008	T3 2008	T2 2008	T1 2008	T4 2007	T3 2007	T2 2007	T1 2007
Produits d'exploitation	2 454	2 450	2 399	2 350	2 330	2 310	2 228	2 206
Charges d'exploitation ¹⁾	1 479	1 465	1 477	1 394	1 371	1 317	1 340	1 437
Coûts de restructuration	38	10	4	7	6	6	3	5
BAIIA ²⁾	937	975	918	949	953	987	885	764
Amortissement des immobilisations corporelles	351	344	343	346	386	333	318	318
Amortissement des actifs incorporels	84	92	77	76	68	70	73	49
Bénéfice d'exploitation	502	539	498	527	499	584	494	397
Autres charges (produits)	11	6	2	17	6	8	18	4
Coûts de financement	118	122	114	109	109	86	127	118
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	373	411	382	401	384	490	349	275
(Charge) économie d'impôts sur les bénéfices	88	125	114	109	(19)	79	94	79
Part des actionnaires sans contrôle	-	1	1	1	3	1	2	1
Bénéfice net	285	285	267	291	400	410	253	195
Bénéfice par action ordinaire et action sans droit de vote – De base	0,90	0,89	0,83	0,90	1,23	1,24	0,76	0,58
– Dilué	0,89	0,89	0,83	0,90	1,22	1,23	0,75	0,57
Dividendes déclarés par action ordinaire et action sans droit de vote	0,475	0,45	0,45	0,45	0,45	0,375	0,375	0,375

1) Incluant la charge (le recouvrement) au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options.

2) Le BAIIA est une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ».

Tendances

La tendance observée au chapitre des produits d'exploitation consolidés continue à refléter la croissance des produits tirés des services de réseau sans fil, en raison de la hausse du nombre d'abonnés, ainsi que la croissance élevée des produits tirés des services filaires de transmission de données, y compris les produits découlant des deux acquisitions effectuées en janvier 2008. Les produits mensuels moyens par appareil d'abonné (« PMAA ») liés aux services sans fil en 2008 ont diminué de 1 % par rapport à 2007, car le recul des PMAA tirés des services de transmission de la voix a largement neutralisé la croissance élevée des PMAA tirés des services de transmission de données. La baisse des PMAA tirés des services de transmission de la voix reflète la concurrence au chapitre des tarifs, l'utilisation accrue des forfaits minutes incluses et le lancement récent de la marque de base à services postpayés. Le service Mike de TELUS subit les contrecoups de la situation au sein des industries du transport, de la construction, de l'automobile et de l'exploitation pétrolière et gazière, lesquelles ont été touchées par le ralentissement de l'économie en 2008, situation qui a entraîné une baisse des PMAA tirés du service Mike, particulièrement vers la fin de l'exercice.

Avant 2008, la croissance des produits tirés des services filaires de transmission de données a été neutralisée entièrement par la baisse des produits tirés des services filaires locaux et interurbains de transmission de la voix, laquelle est imputable au passage vers les services sans fil et Internet, ainsi qu'à la concurrence de la part des fournisseurs, des revendeurs et des entreprises dotées d'installations offrant des services VoIP. Les pertes de lignes résidentielles d'accès au réseau continuent à correspondre aux niveaux annualisés récents, alors que le principal câblodistributeur concurrent de TELUS a élargi sa gamme de produits, ses tarifs concurrentiels et sa couverture. Les gains continus au chapitre des lignes commerciales d'accès au réseau ont neutralisé en partie les pertes de lignes résidentielles d'accès.

Les ajouts plus élevés d'abonnés des services sans fil, les frais d'acquisition connexes et les ventes d'équipement ont, dans le passé, revêtu un caractère hautement saisonnier au quatrième trimestre, donnant lieu à un BAIIA du secteur des services sans fil moins élevé au quatrième trimestre. L'incidence au troisième trimestre a augmenté, en raison des promotions pour la rentrée scolaire. Dans le passé, le caractère saisonnier a eu, dans une moindre mesure, une incidence sur les ajouts d'abonnés aux services filaires Internet haute vitesse et sur les coûts connexes au quatrième trimestre, mais cette incidence n'est plus importante.

Avec prise d'effet à l'exercice 2008, les charges d'exploitation consolidées tiennent compte des charges liées aux deux acquisitions effectuées en janvier. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2007, les charges d'exploitation tiennent compte des charges ou des recouvrements comptabilisés

relativement à l'ajout de l'option de règlement en espèces net liée aux options sur actions attribuées avant 2005.

L'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté à compter du second semestre de 2007, en raison de la réduction des durées de service estimatives de certains actifs liés à la commutation de circuits, à la gestion du réseau et à d'autres actifs aux troisième et quatrième trimestres de 2007 ainsi qu'au premier trimestre de 2008.

L'amortissement des actifs incorporels au quatrième trimestre de 2008 et au premier trimestre de 2007 est présenté déduction faite de crédits d'impôt à l'investissement de 6 millions de dollars et de 5 millions de dollars, respectivement. Les crédits d'impôt à l'investissement ont été portés en réduction de la charge d'amortissement touchant des immobilisations capitalisées lors d'exercices antérieurs qui sont maintenant entièrement amorties, après qu'un agent du fisc a établi leur admissibilité. L'amortissement des actifs incorporels a augmenté de 18 millions de dollars au début du deuxième trimestre de 2007, en raison d'une importante nouvelle plateforme de facturation et de service à la clientèle dans le secteur des services filaires mise en service pour les abonnés des services résidentiels en Alberta en mars 2007. L'augmentation séquentielle de l'amortissement des actifs incorporels au premier trimestre de 2008 est principalement imputable aux acquisitions conclues. La mise en service de la nouvelle phase de la plateforme de facturation pour les abonnés des services résidentiels en Colombie-Britannique à la mi-juillet 2008 a entraîné une augmentation de 5 millions de dollars de l'amortissement des actifs incorporels au troisième trimestre de 2008, ainsi que l'amortissement d'un montant supplémentaire de 3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2008.

Les coûts de financement illustrés dans le tableau précédent sont présentés déduction faite des intérêts créditeurs, y compris les intérêts découlant du règlement de questions fiscales touchant des exercices antérieurs, particulièrement au troisième trimestre de 2007. La tendance observée au chapitre des intérêts débiteurs reflétait une baisse, tenant principalement à la réduction du taux d'intérêt effectif lié aux activités de financement au premier semestre de 2007 et en avril 2008. Une hausse des intérêts débiteurs aux troisième et quatrième trimestres de 2008 est imputable à l'augmentation du solde de la dette utilisée pour financer les acquisitions effectuées en janvier et le paiement au titre des licences de spectre pour les services sans fil évolués.

Les tendances observées au chapitre du bénéfice net et du bénéfice par action reflètent les facteurs dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que les ajustements découlant des variations des impôts sur les bénéfices, des règlements et des redressements visant des exercices antérieurs, y compris les intérêts connexes sur les redressements. La diminution du nombre d'actions en circulation découlant des rachats continus d'actions a eu une incidence favorable sur le bénéfice par action.

Ajustements liés aux impôts sur les bénéfices

(en millions de dollars, sauf le bénéfice par action)	T4 2008	T3 2008	T2 2008	T1 2008	T4 2007	T3 2007	T2 2007	T1 2007
Incidence approximative sur le bénéfice net	32	–	–	17	143	93	17	4
Incidence approximative sur le bénéfice par action	0,10	–	–	0,05	0,44	0,28	0,05	0,01
Bénéfice par action de base approximatif excluant les incidences fiscales	0,80	0,89	0,83	0,85	0,79	0,96	0,71	0,57

En plus des ajustements liés aux impôts sur les bénéfices, des ajustements défavorables au titre des redressements pour la taxe de vente se rapportant à des exercices antérieurs ont été comptabilisés au troisième trimestre de 2008 et au deuxième trimestre de 2007. L'ajustement après impôts du troisième trimestre de 2008 s'établissait à environ 8 millions de dollars (deux cents par action), alors que l'ajustement après impôts du deuxième trimestre de 2007 s'établissait à environ 7 millions de dollars (deux cents par action).

Quatrième trimestre

L'analyse par la direction de l'exploitation fournie dans le communiqué concernant les résultats de TELUS pour le quatrième trimestre publié le 13 février 2009 présente plus en détail les résultats du quatrième trimestre. Le tableau suivant illustre les résultats d'exploitation du quatrième trimestre de 2008, par rapport à 2007.

Les produits d'exploitation ont augmenté de 124 millions de dollars, ou 5 %, au quatrième trimestre de 2008, comparativement à la période correspondante de 2007, en raison de la croissance de 7 % des produits tirés des services sans fil et de l'augmentation de 4 % des produits tirés des services filaires. Le bénéfice d'exploitation ajusté de manière à ne pas tenir compte de l'option de règlement en espèces net liée aux options a augmenté de 2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2008, par rapport à 2007, résultat qui tient principalement à la diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles, déduction faite de la baisse de 17 millions de dollars du BAIIA (ajusté) du secteur des services filaires et de la hausse de l'amortissement des logiciels. Le bénéfice avant impôts (ajusté) a diminué de 12 millions de dollars au quatrième trimestre de 2008, comparativement à 2007, en raison de la baisse du bénéfice d'exploitation (ajusté) et de la hausse des frais de financement nets.

Le bénéfice net a reculé de 115 millions de dollars et le bénéfice par action de base a diminué de 33 cents au quatrième trimestre de 2008, par rapport à la période correspondante de 2007. Le résultat à la baisse tient compte de la diminution du montant net des économies d'impôts et des intérêts connexes, qui s'est établi à 111 millions de dollars (34 cents par action). Le bénéfice net compte non tenu des ajustements liés aux impôts a diminué de 4 millions de dollars.

Variations du bénéfice net

Quatrièmes trimestres terminés les 31 décembre (en millions de dollars)

Bénéfice net de 2007	400
Déduire : ajustements favorables liés aux impôts comptabilisés en 2007	(143)
	257
Variations découlant de l'incidence fiscale :	
Diminution de la charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options	1
Diminution du BAIIA (ajusté) ¹⁾	(12)
Diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ²⁾ , compte non tenu des crédits d'impôt à l'investissement	9
Intérêts débiteurs ³⁾	(8)
Autres	6
	253
Ajustements favorables liés à l'impôt comptabilisés en 2008	32
Bénéfice net de 2008	285

1) Aux fins des présentes, nous avons utilisé le taux d'imposition combiné prévu par la loi pour 2008.

Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont diminué de 71 millions de dollars au quatrième trimestre de 2008, par rapport à 2007, en raison principalement de la diminution des économies d'impôts et des intérêts connexes, neutralisée en partie par la hausse du produit tiré de la titrisation de créances. Les sorties liées aux activités d'investissement ont augmenté de 171 millions de dollars au quatrième trimestre de 2008, comparativement

à 2007, résultat qui tient en grande partie à la hausse des dépenses en immobilisations.

Les sorties nettes liées aux activités de financement ont reculé de 191 millions de dollars au quatrième trimestre de 2008, comparativement à la période correspondante de 2007, résultat qui tient au nombre moins élevé d'actions rachetées dans le cadre des RCNA et au fait que le dividende du quatrième trimestre de 2008 a été versé à la date de paiement du 2 janvier 2009 (tandis que le dividende du quatrième trimestre de 2007 payable le 1^{er} janvier 2008 a été versé le 31 décembre 2007).

5.3 Résultats d'exploitation consolidés

Exercices terminés les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf la marge du BAIIA et l'effectif)	2008	2007	Variation
Produits d'exploitation	9 653	9 074	6,4 %
Charges d'exploitation	5 815	5 465	6,4 %
Coûts de restructuration	59	20	195 %
BAIIA ¹⁾	3 779	3 589	5,3 %
Amortissement des immobilisations corporelles	1 384	1 355	2,1 %
Amortissement des actifs incorporels	329	260	27 %
Bénéfice d'exploitation	2 066	1 974	4,7 %
Charges d'exploitation (ajustées) ²⁾	5 815	5 296	9,8 %
BAIIA (ajusté) ³⁾	3 779	3 758	0,6 %
Bénéfice d'exploitation (ajusté) ³⁾	2 066	2 143	(3,6)%
Marge du BAIIA (en %) ³⁾	39,1	39,6	(0,5) pt
Marge du BAIIA (ajustée) (en %) ³⁾	39,1	41,4	(2,3) pts
Total de l'effectif en équivalents temps plein (ETP)	35 900	33 400	7,5 %

1) Le BAIIA est une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ».

2) Exclut des charges de 169 millions de dollars comptabilisées en 2007 au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options.

3) BAIIA ou BAIIA (ajusté) divisé par les produits d'exploitation.

L'analyse qui suit porte sur les résultats consolidés de TELUS. Des informations sectorielles sont fournies à la rubrique 5.4, « Résultats du secteur des services filaires », à la rubrique 5.5, « Résultats du secteur des services sans fil », et à la rubrique 7.2, « Sorties liées aux activités d'investissement ».

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont augmenté de 579 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. La croissance des produits d'exploitation et du nombre d'abonnés s'est poursuivie en 2008 en ce qui concerne les services sans fil et les services filaires de transmission de données. Les deux acquisitions conclues en janvier 2008 ont également eu une incidence positive sur les produits d'exploitation tirés des services filaires de transmission de données. Les produits d'exploitation tirés des services interurbains de transmission de la voix ont continué à reculer, tandis que les produits d'exploitation tirés des services locaux de transmission de la voix ont diminué d'un exercice à l'autre, en raison de l'incidence de la concurrence locale ainsi que du remplacement de la technologie.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de 2008 ont augmenté de 350 millions de dollars, comparativement à 2007. Les charges d'exploitation ajustées pour ne pas tenir compte de la charge comptabilisée relativement à l'ajout de l'option de règlement en espèces net liée aux options ont augmenté de 519 millions de dollars. L'augmentation des charges liées au secteur des services filaires est imputable aux acquisitions effectuées, à la hausse du coût des ventes, et aux coûts initiaux de mise en place pour les nouvelles entreprises clientes du secteur des services filaires, facteurs neutralisés en partie par l'absence de charges engagées à la suite de la conversion, de telles charges ayant

été comptabilisées en 2007 relativement à la nouvelle plateforme de facturation et de service à la clientèle en Alberta. Les charges relatives au secteur des services sans fil ont augmenté afin de soutenir la croissance de 10 % du nombre d'abonnés des services sans fil d'un exercice à l'autre et l'augmentation de 9 % des produits tirés du réseau sans fil, et elles comprennent les coûts de soutien pour accroître l'utilisation des services de transmission de données ainsi que les frais de démarrage liés au lancement de la nouvelle marque Koodo. La hausse des charges des deux secteurs est présentée déduction faite de la diminution du montant comptabilisé au titre des primes de rendement de fin d'exercice versées aux salariés, qui tient à un rendement de l'exploitation en dessous des prévisions. Le nombre d'employés en équivalents temps plein a augmenté de 2 500, en raison principalement de l'embauche de 1 300 employés attirés aux services filaires aux fins des services d'impartition des processus d'affaires fournis aux clients et de 1 100 employés provenant de l'acquisition d'Emergis conclue en janvier, déduction faite de la réduction de l'effectif touchant 400 employés dans les autres activités des services filaires. Le nombre d'employés ETP des services sans fil a augmenté de 500 dans le but de soutenir la croissance du nombre d'abonnés.

L'amortissement net de TELUS au titre du régime de retraite à prestations déterminées n'a pas subi de variation importante en 2008. En 2009, la direction prévoit une hausse de la charge nette et des cotisations au titre des régimes à prestations déterminées. Se reporter aux hypothèses pour 2009 présentées à la rubrique 1.5, « Objectifs financiers et d'exploitation pour 2009 ». Les créances douteuses ont augmenté de 28 millions de dollars en 2008, en raison de l'accroissement du nombre d'abonnés.

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration ont augmenté de 39 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. Les charges de restructuration en 2008 concernaient environ 35 initiatives s'inscrivant dans le cadre du programme d'efficacité concurrentielle, notamment la réorganisation de trois unités d'exploitation (Stratégie de technologie, Exploitation du réseau et Transformation de l'entreprise), lesquelles ont été regroupées dans deux équipes intégrées, la réorientation des ressources visant à accroître diverses activités, l'optimisation des paliers de direction et de l'étendue des responsabilités afin de réduire l'effectif, le recours accru à des moyens de collaboration et à des services d'impartition des processus d'affaires, la rationalisation des produits liés aux activités à faible valeur, le remaniement de l'équipe de vente, la simplification des stratégies de marketing et le regroupement des activités de gestion relative aux fournisseurs. La société s'attend à ce que les charges au titre des initiatives s'inscrivant dans le cadre de ce programme se situent entre 50 millions de dollars et 75 millions de dollars en 2009.

BAIIA

Le BAIIA consolidé a augmenté de 190 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. En excluant l'option de règlement en espèces net liée aux options, le BAIIA consolidé (ajusté) a augmenté de 21 millions de dollars, car la hausse de 75 millions de dollars du BAIIA (ajusté) du secteur des services sans fil a largement neutralisé la baisse de 54 millions de dollars du BAIIA (ajusté) du secteur des services filaires.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 29 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. L'augmentation découle de la réduction des durées de service estimatives de certains actifs liés à la commutation de circuits numériques en 2008, neutralisée en partie par l'amortissement dégressif d'un montant de 67 millions de dollars comptabilisé en 2007 reflétant une réduction des durées de service estimatives de certains actifs liés à la commutation de circuits numériques à distance et à la gestion du réseau ainsi qu'à d'autres actifs.

Amortissement des actifs incorporels

L'amortissement des actifs incorporels a augmenté de 69 millions de dollars en 2008, comparativement à 2007. Ce résultat à la hausse tient compte i) de l'amortissement d'un montant de 51 millions de dollars au titre des acquisitions conclues en janvier 2008 (principalement l'amortissement de logiciels); ii) d'un montant de 13 millions de dollars aux fins de la mise en service, en

juillet 2008, de la plateforme intégrée de facturation et de service à la clientèle pour les abonnés des services filaires en Colombie-Britannique; iii) de l'amortissement d'un montant supplémentaire de 19 millions de dollars en 2008, qui découle de la mise en œuvre de la nouvelle plateforme de facturation et de service à la clientèle du secteur des services filaires mis en place en Alberta en mars 2007; iv) de l'augmentation du montant net des autres actifs incorporels amortissables. Les résultats à la hausse ont été neutralisés en partie par la diminution de l'amortissement des actifs liés aux abonnés des services sans fil, qui sont maintenant entièrement amortis, ainsi que par l'amortissement dégressif comptabilisé en 2007 au titre des actifs liés à l'abandon des services fournis par AMP'D Mobile Canada.

Par ailleurs, des crédits d'impôt à l'investissement de 6 millions de dollars en 2008 et de 5 millions de dollars en 2007, ont été portés en réduction de la charge d'amortissement. Ces crédits ont été comptabilisés après qu'un agent du fisc a établi leur admissibilité et ils touchaient des immobilisations capitalisées lors d'exercices antérieurs qui sont maintenant entièrement amorties.

L'amortissement des actifs incorporels devrait augmenter pour l'exercice complet 2009 par rapport à 2008, en raison principalement de la prise en compte, pour une période supplémentaire de sept mois, de la charge d'amortissement liée au système intégré de facturation et de service à la clientèle pour les abonnés des services filaires en Colombie-Britannique. Se reporter à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs*.

Les tests de dépréciation annuels des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et de l'écart d'acquisition ont eu lieu en décembre, et ont permis de déterminer qu'aucune réduction de valeur n'avait eu lieu. Se reporter à la rubrique 8.1, « Estimations comptables critiques – Immobilisations et écart d'acquisition ».

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation a augmenté de 92 millions de dollars en 2008, comparativement à 2007. Le bénéfice d'exploitation ajusté de manière à exclure l'option de règlement en espèces net liée aux options comptabilisée en 2007 a diminué de 77 millions de dollars, car l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels a largement neutralisé la hausse du BAIIA (ajusté).

Autres charges, montant net

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation
	36	36	– %

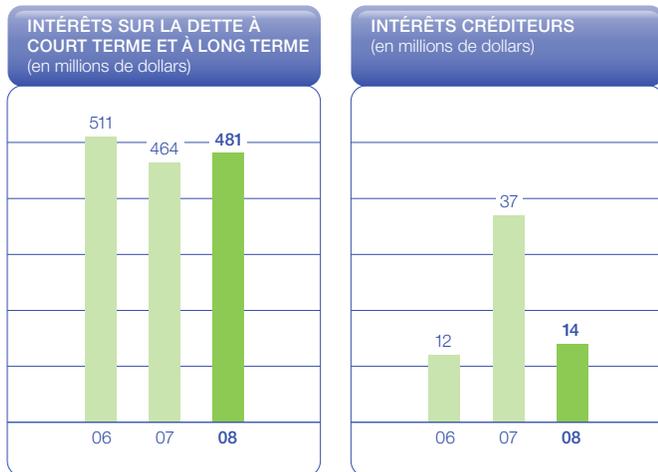
Les autres charges comprennent la charge liée à la titrisation de créances, le bénéfice (la perte) ou la réduction de valeur de placements en actions ou de placements de portefeuille, les gains et les pertes à la cession de biens immobiliers et les dons de bienfaisance. La charge liée à la titrisation de créances s'est élevée à 11 millions de dollars en 2008, comparativement à 21 millions de dollars en 2007. Les résultats à la baisse reflètent la réduction du produit tiré des créances titrisées (se reporter à la rubrique 7.6, « Vente de créances »). Les pertes nettes sur les investissements se sont élevées à 10 millions de dollars en 2008. En 2007, la radiation d'un montant de 12 millions de dollars au titre du placement en titres de capitaux propres dans AMP'D Mobile, Inc. a été en grande partie neutralisée par d'autres gains nets. De plus, un montant d'environ 4 millions de dollars a été comptabilisé en 2007 au titre des coûts divers liés à l'évaluation portant sur l'acquisition possible de BCE, évaluation sur laquelle la société s'est basée pour décider de ne pas acquérir BCE. Les dons de bienfaisance se sont élevés à 17 millions de dollars en 2008 et à 16 millions de dollars en 2007.

Coûts de financement

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation
Intérêts sur la dette à long terme, obligations à court terme et autres	481	464	3,7 %
(Gains) pertes de change	(1)	13	n.s.
Intérêts capitalisés durant la construction	(3)	–	–
Intérêts créditeurs	(14)	(37)	62 %
	463	440	5,2 %

Les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et à court terme et autres ont augmenté de 17 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. Ce résultat à la hausse tient principalement à l'augmentation du solde de la dette utilisée pour le financement des acquisitions et le paiement effectué au titre des licences de spectre pour les SSFE, résultat neutralisé en partie par une diminution du taux d'intérêt effectif. L'augmentation comptabilisée en 2008 tient également à un ajustement comptabilisé en 2007 relativement à l'adoption de la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les frais d'émission, en vertu du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA* (comptabilisation et évaluation des instruments financiers).

Les intérêts créditeurs ont diminué de 23 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007, en raison principalement de la réduction des intérêts sur les règlements fiscaux, ainsi que de la baisse du solde moyen des placements temporaires et des soldes bancaires en 2008.



Impôts sur les bénéfices

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation
Impôts fédéral et provinciaux combinés de base aux taux d'imposition prévus par la loi	486	503	(3,4)%
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour refléter les taux d'imposition prévus par la loi futurs	(41)	(177)	-
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des exercices antérieurs, et ajustements corrélatifs à ce redressement	(21)	(79)	-
Rémunération sous forme d'attributions d'options sur actions	6	(4)	-
Autres	6	(10)	-
	436	233	87 %
Taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés prévus par la loi (en %)	31,0	33,6	(2,6) pts
Taux d'imposition effectifs (en %)	27,8	15,6	12,2 pts

La baisse de la charge d'impôts fédéral et provinciaux combinés en 2008 découle de la réduction des taux d'imposition combinés prévus par la loi, neutralisée en partie par la hausse de 5 % du bénéfice avant impôts. Une réduction de 1 % des taux d'imposition en Colombie-Britannique à compter du 1^{er} juillet 2008 est pratiquement entrée en vigueur au premier trimestre de 2008. Les réductions antérieures des taux d'imposition fédéraux pour 2008 à 2012 sont entrées en vigueur en 2007. Les taux d'imposition effectifs pour les deux exercices étaient moins élevés que les taux prévus par la loi, en raison de la réévaluation du passif d'impôts futurs découlant des réductions des taux d'imposition provinciaux et fédéraux futurs entrés en vigueur, des taux d'imposition futurs appliqués aux écarts temporaires, ainsi que des nouvelles cotisations liées à des questions fiscales touchant des exercices antérieurs.

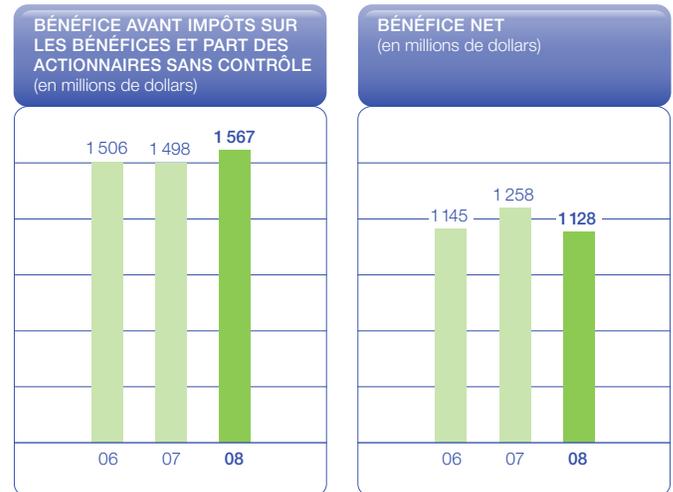
Les acomptes provisionnels se sont établis à 14 millions de dollars en 2008 (10 millions de dollars, déduction faite des remboursements d'impôts reçus). En supposant que seront maintenus le taux de bénéfice de la société ainsi que la structure d'entité juridique actuelle et qu'il n'y aura aucun changement significatif aux règlements sur les impôts, TELUS prévoit une hausse

considérable du montant net des paiements d'impôts sur les bénéfices en 2009, en raison des paiements d'impôts finaux exigibles pour l'année d'imposition 2008 et des acomptes provisionnels en 2009. Se reporter à la rubrique 1.5, « Objectifs financiers et d'exploitation pour 2009 ».

Part des actionnaires sans contrôle

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation
	3	7	(57)%

La part des actionnaires sans contrôle représente la participation d'actionnaires minoritaires dans de petites filiales.



Résultat étendu

À l'heure actuelle, la notion de résultat étendu aux fins des PCGR du Canada consiste en grande partie, dans le cas précis de la société, à inclure les variations des capitaux propres découlant de variations non réalisées de la juste valeur des instruments financiers. Le calcul du résultat par action se base sur le bénéfice net ainsi que sur le bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote, comme l'exigent les PCGR.

5.4 Résultats du secteur des services filaires

Produits d'exploitation – secteur des services filaires

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation
Services locaux de transmission de la voix	1 973	2 064	(4,4)%
Services interurbains de transmission de la voix ¹⁾	700	715	(2,1)%
Services de transmission de données ²⁾	2 072	1 772	17 %
Autres	276	259	6,6 %
Produits d'exploitation externes ³⁾	5 021	4 810	4,4 %
Produits d'exploitation tirés d'activités intersectorielles	131	114	15 %
Total des produits d'exploitation ³⁾	5 152	4 924	4,6 %

- 1) En excluant l'incidence de l'ajustement effectué au deuxième trimestre de 2007 relativement à la conversion du système de facturation en Alberta, les produits tirés des services interurbains de transmission de la voix ont reculé de 4 % pour l'exercice complet 2008.
- 2) En excluant les produits tirés des acquisitions des résultats de 2008 et en excluant l'incidence des réductions rétroactives obligatoires de tarifs liés aux services offerts aux concurrents pour les deux exercices, les produits tirés des services de transmission de données ont augmenté d'environ 6 % en 2008.
- 3) En excluant les produits tirés des acquisitions et les ajustements réglementaires, les produits d'exploitation externes et le total des produits d'exploitation sont demeurés essentiellement inchangés en 2008.

Les produits d'exploitation du secteur des services filaires ont augmenté de 228 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007, en raison de ce qui suit :

- Les produits tirés des services locaux de transmission de la voix ont reculé de 91 millions de dollars. Ce résultat à la baisse découle principalement i) de la diminution des produits tirés des services d'accès de base et des services améliorés optionnels découlant de l'intensification de la concurrence visant les abonnés des services résidentiels et de la diminution subséquente des lignes résidentielles locales d'accès au réseau,

résultat qui a été neutralisé en partie par la croissance des services locaux d'affaires et des lignes commerciales d'accès au réseau; ii) de la baisse des recouvrements au titre des comptes de report aux termes du régime de plafonnement des prix.

Le recouvrement d'environ 14,5 millions de dollars constaté en 2007 au titre des comptes de report tenait compte de montants passés en charges précédemment relativement à la mise en œuvre obligatoire de la transférabilité des numéros locaux et des frais de démarrage, et il a neutralisé les ajustements rétroactifs obligatoires défavorables de tarifs liés aux services de base de transmission de données comptabilisés au cours de la même période, lesquels découlent de deux décisions réglementaires du CRTC (se reporter à l'analyse des produits tirés des services filaires de transmission de données présentée ci-après).

Lignes d'accès au réseau

AUX 31 décembre (en milliers)	2008	2007	Variation
Lignes résidentielles d'accès au réseau	2 402	2 596	(7,5)%
Lignes commerciales d'accès au réseau	1 844	1 808	2,0 %
Total des lignes d'accès au réseau	4 246	4 404	(3,6)%
Exercices terminés les 31 décembre (en milliers)			
Variation des lignes résidentielles d'accès au réseau	(194)	(179)	(8,4)%
Variation des lignes commerciales d'accès au réseau	36	35	2,9 %
Variation du total des lignes d'accès au réseau	(158)	(144)	(9,7)%

La perte de lignes résidentielles reflète la concurrence accrue de la part des revendeurs et des concurrents qui offrent des services VoIP (y compris les câblodistributeurs), ainsi que le remplacement de la technologie découlant du fait que les clients utilisent les services sans fil. La hausse du nombre de lignes commerciales s'est produite dans les régions urbaines de l'Ontario et du Québec.

- Les produits tirés des services interurbains de transmission de la voix ont diminué de 15 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. La baisse a été neutralisée en partie par la comptabilisation, au deuxième trimestre de 2007, d'un ajustement non récurrent négatif de 13 millions de dollars au titre de la mise en service d'une nouvelle plateforme de facturation pour les abonnés des services résidentiels en Alberta. En excluant cet ajustement non récurrent comptabilisé en 2007, les produits ont diminué de 28 millions de dollars, en raison principalement de la baisse de la moyenne des tarifs à la minute imputable à la concurrence au chapitre des prix dans l'ensemble de l'industrie et de la réduction du nombre d'abonnés des services résidentiels, résultats neutralisés en partie par l'augmentation des volumes à la minute.
- Les produits tirés des services filaires de transmission de données ont augmenté de 300 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. L'augmentation tient principalement i) aux produits tirés des deux acquisitions effectuées en janvier 2008; ii) aux produits accrus liés aux services Internet et aux services de transmission et d'hébergement de données améliorés, qui découlent de l'accroissement des services au marché des affaires et de la croissance du nombre d'abonnés à Internet haute vitesse; iii) aux ventes à la hausse d'équipement de radiodiffusion, de vidéoconférence et de transmission de données; iv) aux réductions de tarifs rétroactives obligatoires comptabilisées en 2007 (comme il est fait mention au paragraphe suivant); v) à la prestation accrue aux consommateurs de services de divertissement numériques dans les marchés urbains où la société est l'entreprise titulaire. En excluant les acquisitions et les ajustements réglementaires, la croissance sous-jacente pour 2008 s'est élevée à environ 6 %.

Conformément à la Décision de télécom CRTC 2007-6 (concernant les frais de liaison d'accès au réseau numérique) et à la Décision de télécom CRTC 2007-10 (concernant les frais du dispositif d'extension du service de base), des réductions de tarifs rétroactives totalisant environ 11 millions de dollars ont été comptabilisées au premier trimestre de 2007 au titre des produits tirés des services de base de transmission de données.

Abonnés à Internet

Aux 31 décembre (en milliers)	2008	2007	Variation
Abonnés à Internet haute vitesse	1 096	1 020	7,5 %
Abonnés à Internet commuté	124	155	(20)%
Total des abonnés aux services Internet	1 220	1 175	3,8 %
Exercices terminés les 31 décembre (en milliers)			
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse	76	103	(26)%
Réductions nettes d'abonnés à Internet commuté	(31)	(39)	21 %
Total des ajouts nets d'abonnés aux services Internet	45	64	(30)%

Les ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse ont diminué en 2008, par rapport à la période correspondante de 2007, résultat qui tient au fait que le marché est de plus en plus établi et qu'un câblodistributeur concurrent a élargi sa gamme de produits.

- Les autres produits ont augmenté de 17 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. Ce résultat à la hausse tient principalement à l'accroissement des ventes d'équipement de transmission de la voix, déduction faite des recouvrements au titre des rabais tarifaires pour la qualité du service fourni en 2007, par suite des décisions du CRTC qui ont clarifié l'application des règles concernant ces rabais pour TELUS.
- Les produits tirés d'activités intersectorielles représentent les services fournis par le secteur des services filaires au secteur des services sans fil. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes du secteur des services sans fil.

Charges d'exploitation – secteur des services filaires

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf l'effectif)	2008	2007	Variation
Salaires, charges sociales et autres charges liées à l'effectif, avant l'option de règlement en espèces net liée aux options	1 853	1 729	7,2 %
Charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options	–	145	(100)%
Autres charges d'exploitation	1 474	1 348	9,3 %
Charges d'exploitation	3 327	3 222	3,3 %
Coûts de restructuration	51	19	168 %
Total des charges d'exploitation	3 378	3 241	4,2 %
Charges d'exploitation (ajustées) ¹⁾	3 327	3 077	8,1 %
Total des charges d'exploitation (ajusté) ^{1,2)}	3 378	3 096	9,1 %
Effectif ETP des services filaires ³⁾	27 700	25 700	7,8 %

- Exclut les charges comptabilisées au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options.
- Le total des charges d'exploitation (ajusté), compte non tenu des acquisitions en 2008, a augmenté d'environ 4 %.
- L'effectif ETP comprend l'effectif ETP de TELUS International (8 000 employés en 2008 et 6 700 employés en 2007) et l'effectif ETP d'Emergis (1 100 employés en 2008 provenant de l'acquisition en janvier). À l'exception des ETP de TELUS International et d'Emergis, la variation représentait une réduction de 400 employés ou 2,1 %.

Le total des charges d'exploitation compte non tenu de la charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options a augmenté de 282 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. Ce résultat à la hausse tient principalement aux acquisitions, à l'accroissement du coût des ventes, aux hausses au chapitre de la rémunération de base au premier trimestre, ainsi qu'aux coûts initiaux engagés aux fins de la mise en place des services pour de nouvelles entreprises clientes. Les hausses ont été neutralisées en partie par la diminution des primes de rendement de fin d'exercice versées aux salariés au quatrième trimestre, en raison de la baisse du rendement de l'exploitation en dessous des prévisions, ainsi que par le fait qu'aucune charge n'a été constatée en 2008 au titre de la conversion de la plateforme de facturation et de service à la clientèle, de telles charges ayant été comptabilisées aux deuxième et troisième trimestres de 2007. Les charges relatives à la conversion de la plateforme de facturation comptabilisées en 2007 ont totalisé 24 millions de dollars et elles se composaient des charges engagées

afin d'embaucher de la main-d'œuvre temporaire pour ajuster le système et maintenir les niveaux de service, par suite de la mise en œuvre de la plateforme de facturation et de service à la clientèle pour les abonnés des services filaires en Alberta.

- Les salaires, charges sociales et autres charges liées à l'effectif ont augmenté de 124 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. L'augmentation découle de l'acquisition d'Emergis conclue en janvier 2008 et de la mise en place des services pour de nouvelles entreprises clientes, ainsi que des hausses au chapitre de la rémunération de base plus tôt au cours de l'exercice, résultats qui ont été neutralisés en partie par la réduction des primes de rendement de fin d'exercice versées aux salariés au quatrième trimestre, ainsi que par les initiatives s'inscrivant dans le cadre du programme d'efficacité touchant les coûts discrétionnaires liés à l'effectif, tels que les frais de déplacement au second semestre de l'exercice.
- Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 126 millions de dollars en 2008, comparativement à 2007. Ce résultat à la hausse est imputable i) à l'augmentation du coût des ventes découlant de l'accroissement des ventes d'équipement de transmission de données générant des marges plus faibles, ii) aux charges liées aux entreprises acquises, iii) à la hausse des coûts liés à la prestation de services de divertissement numériques; iv) à la hausse des frais de transit et de résiliation aux États-Unis et à l'échelle internationale au quatrième trimestre, découlant de la dépréciation du dollar canadien; v) à l'augmentation des coûts des installations hors réseau pour soutenir les services aux nouvelles entreprises clientes. Ces résultats à la hausse ont été neutralisés en partie par l'augmentation des coûts liés à la main-d'œuvre capitalisés et par la baisse des frais de publicité et de promotion. Les coûts liés à la main-d'œuvre capitalisés ont augmenté proportionnellement à la hausse des dépenses en immobilisations du secteur des services filaires. En raison de la conversion réussie du système du secteur des services filaires visant les abonnés des services résidentiels en Colombie-Britannique en une plateforme de facturation intégrée en 2008, la société n'a pas eu à tenir compte, dans les coûts liés à la conversion, de charges supplémentaires, de telles charges ayant été comptabilisées en 2007 par suite de la mise en service de la nouvelle plateforme de facturation et de service à la clientèle du secteur des services filaires en Alberta.
- Les coûts de restructuration se sont accrus de 32 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007, et ils concernent plusieurs initiatives s'inscrivant dans le cadre du programme d'efficacité concurrentielle de la société.

BAIIA (en millions de dollars) et marge du BAIIA (en %) – secteur des services filaires

Exercices terminés les 31 décembre	2008	2007	Variation
BAIIA	1 774	1 683	5,4 %
BAIIA (ajusté) ^{1,2}	1 774	1 828	(3,0)%
Marge du BAIIA	34,4	34,2	0,2 pt
Marge du BAIIA (ajustée)	34,4	37,1	(2,7) pts

- Exclut des charges de 145 millions de dollars comptabilisées en 2007 au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options.
- Le BAIIA (ajusté), compte non tenu des acquisitions effectuées en 2008, a diminué d'environ 5 %.

Le BAIIA du secteur des services filaires a augmenté de 91 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. L'augmentation tient principalement à la charge constatée en 2007 au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options. Le BAIIA (ajusté) du secteur des services filaires a diminué de 54 millions de dollars, résultat qui tient à la hausse des charges de restructuration, à la diminution des marges découlant de l'accroissement des ventes d'équipement de transmission de données, aux coûts initiaux liés à la mise en place des services pour les nouvelles entreprises clientes, et à la hausse des coûts liés à la prestation de services de divertissement numériques.

La hausse de la marge du BAIIA pour 2008 tient principalement à la charge importante au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options comptabilisée en 2007. La marge du BAIIA (ajustée) a reculé, résultat qui découle des charges initiales engagées relativement à la mise en œuvre de contrats d'envergure et complexes, ainsi que de la réduction des marges supplémentaires liée à l'utilisation croissante des services de transmission de données et à la hausse des charges de restructuration.

5.5 Résultats du secteur des services sans fil

Produits d'exploitation – secteur des services sans fil

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation
Services de réseau	4 369	4 008	9,0 %
Équipement	263	256	2,7 %
Produits d'exploitation externes	4 632	4 264	8,6 %
Produits d'exploitation tirés des activités intersectorielles	28	27	3,7 %
Total des produits d'exploitation	4 660	4 291	8,6 %

Indicateurs clés de l'exploitation – secteur des services sans fil

Aux 31 décembre (en milliers)	2008	2007	Variation
Abonnés – postpayés	4 922	4 441	11 %
Abonnés – prépayés	1 207	1 127	7,1 %
Abonnés – total	6 129	5 568	10 %
Proportion du nombre d'abonnés qui sont des abonnés des services postpayés (en %)	80,3	79,8	0,5 pt
Population ¹ couverte par les services numériques (en millions) ²	32,6	31,6	3,2 %
Exercices terminés les 31 décembre	2008	2007	Variation
Ajouts bruts d'abonnés – postpayés	1 062	850	25 %
Ajouts bruts d'abonnés – prépayés	593	584	1,5 %
Ajouts bruts d'abonnés – total	1 655	1 434	15 %
Ajouts nets d'abonnés – postpayés	481	365	32 %
Ajouts nets d'abonnés – prépayés	80	150	(47)%
Ajouts nets d'abonnés – total ³	561	515	8,9 %
Ajouts nets d'abonnés – total ajusté ⁴	588	515	14 %
PMAA (en dollars) ⁵	62,73	63,56	(1,3)%
Taux de désabonnement, par mois (en %) ^{3,4}	1,57	1,45	0,12 pt
Taux de désabonnement ajusté, par mois (en %) ³	1,52	1,45	0,07 pt
Frais d'acquisition ⁶ par ajout brut d'abonné (en dollars) ⁶	346	395	(12)%
Nombre moyen de minutes par abonné par mois	411	404	1,7 %
BAIIA (ajusté) ⁶ en pourcentage des produits tirés des services de réseau (en %)	45,9	48,2	(2,3) pts
Frais de fidélisation en pourcentage des produits tirés des services de réseau (en %) ⁶	9,1	7,6	1,5 pt
BAIIA (ajusté), à l'exclusion des frais d'acquisition ⁶ (en millions de dollars)	2 579	2 495	3,4 %

pt(s) – point(s) de pourcentage

- Par « population », on entend le nombre de personnes vivant dans une zone de population comprise, en totalité ou presque, dans les zones de couverture.
- Y compris les ententes de services d'itinérance et de revente. Au 31 décembre 2008, la population couverte par les services numériques SCP des services sans fil de TELUS comprenait la population couverte élargie d'environ 7,5 millions de personnes découlant des ententes de services d'itinérance et de revente conclues principalement avec Bell Canada.
- Les ajouts nets et le taux de désabonnement combiné pour 2008 tiennent compte de l'incidence de la mise hors service du réseau analogique de TELUS le 15 septembre 2008. Les ajouts nets d'abonnés ajustés et le taux de désabonnement ajusté ne tiennent pas compte du débranchement de 27 600 abonnés découlant de la mise hors service du réseau analogique.
- Se reporter à la rubrique 11.3, « Définition des indicateurs clés de l'exploitation ». Ces mesures ne sont pas définies par les principes comptables généralement reconnus du Canada ni des États-Unis. Il s'agit plutôt de paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement de l'exploitation d'une société de services sans fil.
- Frais d'acquisition.
- Exclut des charges de 24 millions de dollars comptabilisées en 2007 au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options.

Les produits tirés du secteur des services sans fil ont augmenté de 369 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007, en raison de ce qui suit :

- Les produits tirés des services de réseau ont augmenté de 361 millions de dollars, en raison principalement des produits élevés tirés des services de transmission de données sans fil et de l'accroissement de 10 % du nombre d'abonnés au cours du dernier exercice. Les produits tirés des services de transmission de données sans fil se sont établis à 690 millions de dollars en 2008, en hausse de 55 % par rapport à 2007 et représentent maintenant 16 % des produits tirés des services de réseau (11 % des

produits tirés des services de réseau en 2007). La croissance des produits tirés des services de transmission de données continue à refléter les produits élevés tirés des services liés à la messagerie textuelle (y compris les messages textuels entrants) et aux téléphones intelligents, qui découlent d'une plus grande utilisation et de l'accroissement des caractéristiques, des services de données en itinérance, et du passage, par les abonnés actuels, vers les téléphones intelligents à fonctions complètes et les appareils compatibles avec la technologie EVDO.

Les PMAA combinés se sont établis à 62,73 \$ en 2008, soit un résultat en baisse de 0,83 \$ par rapport à 2007, qui tient au fait que la croissance au chapitre des services de transmission de données a largement neutralisé les pressions concurrentielles au titre des produits tirés des services de transmission de la voix et la croissance élevée au chapitre des services de base. Les PMAA tirés des services de transmission de données se sont établis à 9,84 \$ en 2008, en hausse de 2,82 \$, ou 40 %, par rapport à 2007. Les PMAA tirés des services de transmission de la voix se sont établis à 52,89 \$ en 2008, en baisse de 3,65 \$, ou 6,5 %, par rapport à 2007. La diminution des PMAA tirés des services de transmission de la voix est imputable à la concurrence au chapitre des tarifs, à la diminution des PMAA tirés du service Mike, à l'utilisation accrue des forfaits minutes incluses, à la pénétration de la nouvelle marque liée aux nouveaux services de base, et à la diminution des produits tirés des services de transmission de la voix en itinérance. Ces résultats ont été neutralisés en partie par les importantes ventes incitatives mettant en valeur diverses caractéristiques, y compris les forfaits concernant les services interurbains et les services d'appels. Les abonnés du service Mike n'utilisant pas les fonctions de la technologie PTT continuent à passer activement aux téléphones intelligents bénéficiant du service SCP aux fins des applications évoluées liées à la transmission de données, ce qui contribue aux occasions de croissance future des produits.

Les ajouts bruts et les ajouts nets d'abonnés en 2008 tiennent compte des résultats découlant du lancement initial de la nouvelle marque lié au service postpayé de base de TELUS en mars 2008. Conformément aux pratiques de l'industrie, la société ne fournit pas de résultats détaillés sur ces services, en raison de facteurs d'ordre concurrentiel. Malgré le ralentissement de l'économie, les ajouts bruts d'abonnés en 2008 se sont établis à un résultat record de 1,66 million, soit une hausse de 15 % par rapport à 2007. Les abonnés des services postpayés ont compté pour 64 % des ajouts bruts d'abonnés en 2008, en hausse de 5 points de pourcentage, comparativement à 2007.

Les ajouts nets en 2008 (compte non tenu du débranchement des abonnés du service analogique) se sont élevés à 588 000, en hausse de 14 % par rapport à 2007, et ils comprenaient 86 % d'abonnés des services postpayés, soit un résultat en hausse par rapport à 71 % à la période correspondante de 2007.

Le taux de désabonnement combiné (compte non tenu du débranchement des abonnés du service analogique) s'est élevé à 1,52 % pour l'exercice complet 2008, en hausse par rapport à 1,45 % en 2007. L'augmentation reflète l'intensification de la concurrence, y compris l'incidence de la hausse du taux de désabonnement des abonnés des services prépayés, qui tient en partie à la popularité croissante des services postpayés de base sur le marché. Le taux de désabonnement combiné, compte tenu du débranchement des abonnés du service analogique, s'est élevé à 1,57 % pour l'exercice complet 2008.

- Les produits tirés des ventes d'équipement, des locations et des services ont augmenté de 7 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. L'augmentation des produits tirés des ventes d'équipement tient à l'augmentation des ajouts bruts d'abonnés et des volumes au chapitre de la fidélisation, neutralisée en partie par la diminution des produits par appareil découlant de l'accroissement des activités promotionnelles liées aux téléphones intelligents, notamment la baisse des prix des téléphones intelligents au sein du secteur, ainsi que par le lancement sur le marché de la marque Koodo.
- Les produits tirés des activités intersectorielles représentent les services fournis par le secteur des services sans fil au secteur des services filaires, et ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes du secteur des services filaires.

Charges d'exploitation – secteur des services sans fil

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf l'effectif)	2008	2007	Variation
Charges liées aux ventes d'équipement	720	656	9,8 %
Charges d'exploitation des services de réseau	603	514	17 %
Frais de marketing	470	439	7,1 %
Frais généraux et d'administration	854	775	10 %
Charges d'exploitation	2 647	2 384	11 %
Coûts de restructuration	8	1	n.s.
Total des charges d'exploitation	2 655	2 385	11 %
Charges d'exploitation (ajustées) ¹⁾	2 647	2 360	12 %
Total des charges d'exploitation (ajusté) ¹⁾	2 655	2 361	12 %
Effectif ETP des services sans fil	8 200	7 700	6,5 %

1) Exclut des charges de 24 millions de dollars comptabilisées en 2007 au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options.

Le total des charges d'exploitation du secteur des services sans fil a augmenté de 270 millions de dollars en 2008, comparativement à 2007. Le total des charges d'exploitation ajusté de manière à ne pas tenir compte de la charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options a augmenté de 294 millions de dollars, pour promouvoir, obtenir et soutenir la croissance de 10 % du nombre d'abonnés, ainsi que la croissance de 9 % des produits tirés des services de réseau d'un exercice à l'autre.

- Les charges liées aux ventes d'équipement ont augmenté de 64 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. L'augmentation des ajouts bruts d'abonnés et des volumes au chapitre de la fidélisation, y compris les activités liées aux téléphones intelligents, a été neutralisée en partie par la diminution des coûts moyens par appareil pour les téléphones intelligents et des ventes du service Koodo.
- Les charges d'exploitation des services de réseau se sont accrues de 89 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. Ces résultats à la hausse, qui sont en partie imputables à l'augmentation du nombre d'abonnés, tiennent principalement à la croissance de 55 % des produits tirés de services de transmission de données et découlent essentiellement des volumes, car l'utilisation accrue de téléphones intelligents a entraîné une hausse des frais d'itinérance, des produits partagés avec des tiers et des coûts liés aux licences d'utilisation des fournisseurs de services.
- Les frais de marketing se sont accrues de 31 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. La hausse tient principalement à l'augmentation des frais de publicité engagés pour soutenir la hausse de 15 % des ajouts bruts d'abonnés, le lancement d'une nouvelle marque et le lancement au quatrième trimestre des téléphones BlackBerry Storm, qui ont accusé un retard de livraison, ce qui a eu une incidence négative sur les ajouts bruts d'abonnés et les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné.

Les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné ont reculé de 49 \$, ou 12 %, au cours de 2008, comparativement à 2007. Ce résultat tient au fait que les activités de chargement brut des abonnés liées à des canaux donnant lieu à des coûts variables plus faibles et l'efficacité au chapitre des frais de marketing ont été neutralisées en partie par un financement plus élevé sur les téléphones intelligents en réponse aux prix fixés par les concurrents et l'ajustement de l'évaluation des stocks d'appareils désuets.

Les frais de fidélisation exprimés en pourcentage des produits tirés des services de réseau se sont établis à 9,1 % en 2008, par rapport à 7,6 % en 2007. La hausse des frais de fidélisation tient principalement aux mises à niveau aux fins du passage à des téléphones intelligents à fonctions complètes, pour soutenir la croissance des produits tirés des services de transmission de données et le programme de conversion continu du service Mike pour les abonnés n'utilisant pas les fonctions de la technologie PTT aux services SCP postpayés.

- Les frais généraux et d'administration ont augmenté de 79 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. Les frais généraux et d'administration ajustés de manière à ne pas tenir compte de l'option de règlement en espèces net liée aux options se sont accrues de 103 millions de dollars, en raison des coûts à la hausse liés aux activités de restructuration, des coûts relatifs à la main-d'œuvre contractuelle engagés pour prendre en charge des appareils et des services de transmission de données, de l'accroissement du nombre d'abonnés, de l'expansion des magasins

de détail dont la société est propriétaire et des points de vente pour Koodo, et de l'augmentation des créances douteuses. Ces résultats à la hausse ont été neutralisés en partie par la réduction des primes de rendement de fin d'exercice versées aux salariés au quatrième trimestre, en raison de la baisse du rendement de l'exploitation en dessous des prévisions, ainsi que par les initiatives s'inscrivant dans le cadre du programme d'efficacité visant les coûts discrétionnaires liés à l'effectif, tels que les frais de déplacement au second semestre.

- Les coûts de restructuration concernent plusieurs initiatives s'inscrivant dans le cadre du programme d'efficacité concurrentielle de la société.

Secteur des services sans fil

BAIIA (en millions de dollars) et marge du BAIIA (en %)

Exercices terminés les 31 décembre	2008	2007	Variation
BAIIA	2 005	1 906	5,2 %
BAIIA (ajusté) ¹⁾	2 005	1 930	3,9 %
Marge du BAIIA	43,0	44,4	(1,4) pt
Marge du BAIIA (ajustée)	43,0	45,0	(2,0) pts

1) Exclut des charges de 24 millions de dollars comptabilisées en 2007 au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options.

Le BAIIA du secteur des services sans fil a augmenté de 99 millions de dollars en 2008, comparativement à 2007. Le BAIIA du secteur des services sans fil ajusté de manière à ne pas tenir compte de l'option de règlement en espèces net liée aux options s'est accru de 75 millions de dollars. La hausse du BAIIA (ajusté) tient à la croissance des produits tirés des services de réseau, neutralisée par la hausse des frais d'acquisition (qui est liée à l'augmentation des branchements bruts), par la hausse des frais de fidélisation (pour appuyer les mises à niveau aux fins du passage à des téléphones intelligents et des services de transmission de la voix), par l'augmentation des coûts liés au réseau découlant de l'utilisation des services de transmission de données et du service d'itinérance à l'étranger, ainsi que par l'accroissement des frais généraux et d'administration pour soutenir la croissance des activités.

La marge du BAIIA (ajustée) a diminué, en raison principalement de la réduction des marges supplémentaires liée à l'utilisation croissante des services de transmission de données et à la hausse des frais de fidélisation.



évolution de la situation financière

Analyse des modifications importantes apportées au bilan consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Le tableau ci-après illustre les variations entre les bilans consolidés survenues au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation	Variation en %	Explication concernant les variations entre les bilans
Actif à court terme					
Encaisse et placements temporaires, montant net	4	20	(16)	(80)	Se reporter à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement ».
Placements à court terme	–	42	(42)	(100)	Liquidation de placements à court terme au deuxième trimestre.
Débiteurs	966	711	255	36	Tient principalement à une réduction de 200 millions de dollars du produit tiré des créances titrisées et à une hausse liée aux produits plus élevés et aux acquisitions, neutralisées en partie par une baisse du délai moyen de règlement (environ 48 jours par rapport à 49 jours) et par une augmentation de la provision pour créances douteuses.
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	25	121	(96)	(79)	La société affiche un passif dans la plupart des pays, en raison de la charge d'impôts exigibles comptabilisée en 2008.
Stocks	333	243	90	37	Principalement la réception des nouveaux modèles d'appareils sans fil aux fins du lancement de nouveaux appareils et la réduction des volumes des détaillants au quatrième trimestre de 2008, ainsi que les lignes distinctes pour les appareils liés aux nouveaux services sans fil de base.
Frais payés d'avance et autres	220	200	20	10	Principalement une hausse des frais reportés au titre des mises en service et des connexions liées à la croissance du nombre d'abonnés.
Actifs dérivés	10	4	6	150	Ajustements à la juste valeur des couvertures de change, des unités d'actions temporairement inaccessibles et des autres couvertures relatives aux opérations.
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer	1 465	1 476	(11)	(1)	Comprend une diminution des charges salariales comptabilisées tenant au fait que le délai de règlement à la fin de l'exercice compte sept jours de paie de moins, et une réduction des primes de rendement des salariés comptabilisées, facteurs neutralisés en partie par les acquisitions.
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer	163	7	156	n.s.	Principalement imputables à la charge d'impôts exigibles comptabilisée en 2008 et à la charge d'impôts exigibles au titre des acquisitions, déduction faite des acomptes provisionnels versés.
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration	51	35	16	46	Les nouvelles obligations en 2008 ont excédé les paiements en vertu des anciens programmes et programmes des actuels.
Dividendes à payer	151	–	151	n.s.	Les dividendes payables au 31 décembre 2008 ont été versés à la date de paiement du 2 janvier 2009. En 2007, les dividendes liés à la date de paiement du 1 ^{er} janvier 2008 ont été versés le 31 décembre.

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation	Variation en %	Explication concernant les variations entre les bilans
Facturation par anticipation et dépôts de clients	689	632	57	9	Comprend une augmentation de la facturation liée aux nouvelles entreprises clientes et une croissance de nombre d'abonnés des services postpayés sans fil, et une hausse des frais reportés au titre des mises en service et des connexions dans le secteur des services sans fil, déduction faite d'une réduction des dépôts des clients.
Tranche à court terme de la dette à long terme	4	5	(1)	(20)	Principalement une diminution nette des contrats de location-acquisition.
Tranche à court terme des passifs dérivés	75	27	48	178	Ajustements à la juste valeur des couvertures des options sur actions et des unités d'actions temporairement inaccessibles ainsi que des couvertures relatives aux opérations, déduction faite des options exercées ou frappées d'extinction.
Tranche à court terme des impôts futurs	459	504	(45)	(9)	Diminution des écarts temporaires liés aux actifs et passifs à court terme, et variation du revenu imposable tiré d'une société de personnes qui sera attribué au cours des 12 prochains mois.
Fonds de roulement¹⁾	(1 499)	(1 345)	(154)	(11)	Comprend les dividendes payables le 31 décembre 2008 qui ont été versés le 2 janvier 2009 et les impôts à payer au cours des 12 prochains mois, déduction faite des créances titrisées à la baisse.
Immobilisations corporelles, montant net	12 483	11 122	1 361	12	Comprend un montant de 882 millions de dollars au titre des licences de spectre pour les SSFE acquises dans le cadre des enchères tenues par Industrie Canada en 2008, un montant de 326 millions de dollars au titre des logiciels, des contrats avec les clients et relations clients connexes, et des autres immobilisations acquies, ainsi que des dépenses en immobilisations, déduction faite de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. Se reporter à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés – Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels », ainsi qu'à la rubrique 7.2, « Sorties liées aux activités d'investissement ».
Autres actifs					
Frais reportés	1 513	1 318	195	15	Concerne principalement la capitalisation des régimes de retraite, les rendements cumulés favorables des actifs des régimes jusqu'à la fin de 2007 et l'amortissement continu de l'actif transitoire des régimes de retraite.
Placements	42	39	3	8	Achats, réévaluations et ventes de petits placements, déduction faite de la valeur des actions d'Energis acquises sur le marché libre en décembre 2007, qui ont été échangées lors de la conclusion de l'acquisition en janvier 2008, ainsi que la vente d'une participation minoritaire dans Hostopia.
Écart d'acquisition	3 564	3 168	396	13	Principalement l'acquisition d'Energis conclue en janvier 2008.
Dette à long terme	6 348	4 584	1 764	38	Comprend l'émission, en avril 2008, de billets d'un montant de 500 millions de dollars et d'une durée de sept ans, et des montants de 980 millions de dollars prélevés au titre de la facilité de crédit échéant en 2012, neutralisés en partie par une réduction de 155 millions de dollars du papier commercial émis. Comprend également une hausse de 436 millions de dollars de la valeur de conversion en dollars canadiens des billets libellés en dollars américains échéant en 2011, qui a été en grande partie neutralisée par la diminution des passifs dérivés (se reporter au poste Autres passifs à long terme).
Autres passifs à long terme	1 295	1 718	(423)	(25)	Principalement des variations des taux de change du dollar américain et un ajustement de la juste valeur des passifs dérivés liés aux billets libellés en dollars américains échéant en 2011.
Impôts futurs	1 255	1 048	207	20	Augmentation des écarts temporaires des actifs et passifs à long terme, neutralisée en partie par l'application de taux d'imposition réduits.
Part des actionnaires sans contrôle	23	26	(3)	(12)	Versement de dividendes à un actionnaire sans contrôle par une filiale et augmentation de la participation financière effective de la société dans TELUS International Philippines Inc., qui est passée de 97,4 % à 100,0 %, déduction faite de la quote-part des actionnaires sans contrôle des bénéfices.
Capitaux propres					
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	7 182	6 926	256	4	Principalement un bénéfice net de 1 128 millions de dollars, moins les dividendes déclarés de 584 millions de dollars et le rachat de 280 millions de dollars d'actions dans le cadre des RCNA.

1) Actif à court terme moins le passif à court terme – démontre la capacité de la société de financer ses activités actuelles et de respecter ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

7

situation de trésorerie et sources de financement

Analyse des flux de trésorerie, des liquidités, des facilités de crédit, ainsi que d'autres informations

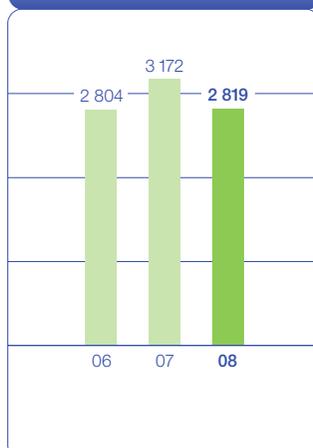
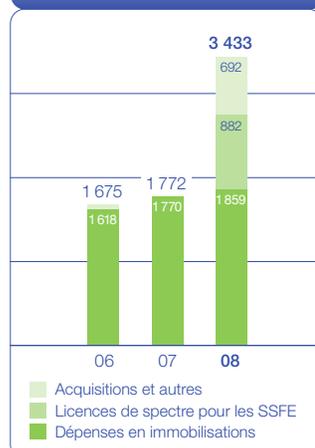
Les stratégies de gestion du capital de la société et les résultats et attentes liés à son plan financier sont présentés à la *rubrique 4.3*. Dans le cours normal des activités, la société a généré des flux de trésorerie liés à l'exploitation annuels supérieurs aux dépenses en immobilisations annuelles nécessaires à la croissance des activités et aux investissements dans la technologie. En 2008, les rentrées liées aux activités d'exploitation ont été complétées par les activités de financement, la société ayant conclu deux acquisitions stratégiques en janvier (Emergis et Fastvibe) et acquis 59 licences de spectre dans le cadre des enchères pour les SSFE ayant pris fin en juillet.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 819	3 172	(11)%
Sorties liées aux activités d'investissement	(3 433)	(1 772)	(94)%
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	598	(1 369)	n.s.
(Diminution) augmentation de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	(16)	31	-
Encaisse et placements temporaires, montant net, au début	20	(11)	-
Encaisse et placements temporaires, montant net, à la fin	4	20	(75)%

7.1 Rentrées liées aux activités d'exploitation

Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont diminué de 353 millions de dollars en 2008, comparativement à 2007, en raison des variations suivantes :

- Les variations du produit tiré des créances titrisées (comprises dans les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement) ayant donné lieu à une réduction de 200 millions de dollars des flux de trésorerie au cours de l'exercice. Plus précisément, le produit a diminué de 200 millions de dollars en 2008, aucune variation n'étant survenue en 2007. Le produit tiré des créances titrisées utilisé en 2008 a diminué, car la société a eu recours à d'autres sources de financement. Se reporter à la *rubrique 7.6*, « Vente de créances »;
- L'augmentation du BAIIA de 190 millions de dollars, comme il est décrit à la *rubrique 5*, « Résultats d'exploitation »;
- La diminution de 91 millions de dollars de la charge de rémunération à base d'actions en sus des paiements, en raison de la comptabilisation en 2007 d'une charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options et de la diminution des sorties de fonds découlant de l'exercice d'un moins grand nombre d'options;

RENTREES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION
(en millions de dollars)SORTIES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
(en millions de dollars)

- L'augmentation de 21 millions de dollars des cotisations aux régimes à prestations déterminées des salariés en sus du montant net des recouvrements au titre des régimes à prestations déterminées des salariés. La société prévoit une hausse du montant net des cotisations en 2009. Se reporter à la *rubrique 1.5*, « Objectifs financiers et d'exploitation pour 2009 »;
- La hausse des intérêts payés de 3 millions de dollars en 2008, comparativement à 2007. La hausse est imputable à l'encours plus élevé de la dette en 2008, neutralisé en partie par une baisse du taux d'intérêt effectif en 2008 et par le remboursement de swaps de taux d'intérêt différés en 2007;
- La baisse des intérêts reçus de 39 millions de dollars, en raison principalement des intérêts reçus sur les remboursements d'impôts en 2007;
- La diminution de 133 millions de dollars, en 2008, des économies d'impôts déduction faite des acomptes provisionnels versés, par rapport à 2007, en raison des règlements plus importants touchant des questions fiscales comptabilisés en 2007;
- Les autres variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, y compris i) la liquidation de placements à court terme de 42 millions de dollars en 2008, par rapport à la liquidation de placements à court terme de 68 millions de dollars en 2007; et ii) l'augmentation des stocks, déduction faite de la hausse de la facturation par anticipation et des dépôts de clients en 2008.

7.2 Sorties liées aux activités d'investissement

Les sorties liées aux activités d'investissement ont augmenté de 1 661 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. L'augmentation est imputable au paiement de 882 millions de dollars effectué au titre des licences de spectre pour les SSFE, aux acquisitions conclues pour un montant totalisant 696 millions de dollars, déduction faite des espèces acquises, et à la hausse des dépenses en immobilisations.

Les actifs en construction se chiffraient à 682 millions de dollars au 31 décembre 2008, en hausse de 123 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2007. Cette hausse reflète principalement l'augmentation de 110 millions de dollars des immobilisations corporelles en construction, y compris la construction du réseau HSPA sans fil. Les actifs incorporels en construction liés aux logiciels se sont accrus de 13 millions de dollars au cours de l'exercice, car les dépenses en immobilisations comptabilisées en 2008 au titre de la plateforme de facturation et d'autres systèmes ont excédé le transfert d'un montant de 117 millions de dollars aux logiciels amortissables, en raison de la mise en service, en juillet, du système intégré de facturation et de service à la clientèle pour les abonnés des services filaires en Colombie-Britannique.

Dépenses en immobilisations, excluant les licences de spectre pour les SSFE

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation
Secteur des services filaires	1 311	1 219	7,5 %
Secteur des services sans fil	548	551	(0,5)%
TELUS – données consolidées	1 859	1 770	5,0 %
BAIIA (ajusté) déduction faite des dépenses en immobilisations ¹⁾	1 920	1 988	(3,4)%

1) Se reporter à la *rubrique 11.1*, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) », pour le calcul et pour une description du BAIIA.

Les dépenses en immobilisations ont augmenté de 89 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007, montant qui est conforme à l'objectif d'environ 1,9 milliard de dollars établi au titre des dépenses en immobilisations annuelles.

- Les dépenses en immobilisations du secteur des services filaires ont augmenté de 92 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. Ce résultat à la hausse tient compte des investissements dans les services à large bande aux abonnés des services d'affaires et résidentiels, des investissements dans les solutions pour les secteurs des soins de santé et des services financiers, ainsi que des dépenses initiales visant à prendre en charge les nouvelles entreprises clientes, résultats neutralisés en partie par la baisse de la demande en 2008 visant l'accès au réseau découlant des activités de construction d'habitations à la baisse en Colombie-Britannique et en Alberta. Les flux de trésorerie (BAIIA ajusté déduction faite des dépenses en immobilisations) du secteur des services filaires se sont chiffrés à 463 millions de dollars en 2008, soit une baisse de 24 %, par rapport à 2007. Cette baisse découle de la hausse des dépenses en immobilisations ainsi que de la diminution du BAIIA (ajusté).
- Les dépenses en immobilisations du secteur des services sans fil ont diminué de 3 millions de dollars en 2008, par rapport à 2007. Les dépenses en immobilisations en 2008 sont demeurées relativement inchangées comparativement à 2007, car les nouvelles dépenses au titre de la mise en place du réseau HSPA engagées en 2008 ont été neutralisées par la diminution des dépenses liées au réseau AMRC sans fil (y compris le lancement du réseau de données fondé sur la norme EVDO Rev A). Les flux de trésorerie (BAIIA ajusté déduction faite des dépenses en immobilisations) du secteur des services sans fil se sont chiffrés à 1 457 millions de dollars en 2008, soit une augmentation de 6 %, comparativement à 2007.

Paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007	Variation
Dépenses en immobilisations au titre des licences de spectre pour les SSFE	882	-	-
BAIIA (ajusté), déduction faite des dépenses en immobilisations et du paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE ¹⁾	1 038	1 988	(48)%

1) Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) », pour le calcul et pour une description du BAIIA.

La société a acquis 59 licences lors des enchères de spectre pour les SSFE tenues par Industrie Canada au mois de juillet, pour un montant de 880 millions de dollars, plus des frais liés aux enchères de 2 millions de dollars. La société a versé le paiement au titre des licences octroyées au moyen des facilités de crédit et des fonds en caisse. Industrie Canada a avisé la société qu'elle avait satisfait aux conditions d'admissibilité visant les licences de spectre pour les SSFE avec prise d'effet le 31 décembre 2008. La société classe maintenant les licences à titre d'actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie. En 2008, le BAIIA (ajusté), déduction faite des dépenses en immobilisations et du paiement effectué au titre des licences de spectre pour les SSFE, a diminué de 950 millions de dollars. Les flux de trésorerie du secteur des services sans fil en 2008, incluant le paiement effectué au titre des licences de spectre pour les SSFE, se sont élevés à 575 millions de dollars, en baisse de 58 % par rapport à 2007.

Intensité des dépenses en immobilisations¹⁾

Exercices terminés les 31 décembre (en %)	2008	2007	Variation
Intensité des dépenses en immobilisations	19	20	(1) pt
Intensité des dépenses en immobilisations, y compris le paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE comptabilisé en 2008	28	20	8 pts

1) L'intensité des dépenses en immobilisations représente la mesure des dépenses en immobilisations divisées par les produits d'exploitation. Cette mesure fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses en immobilisations avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

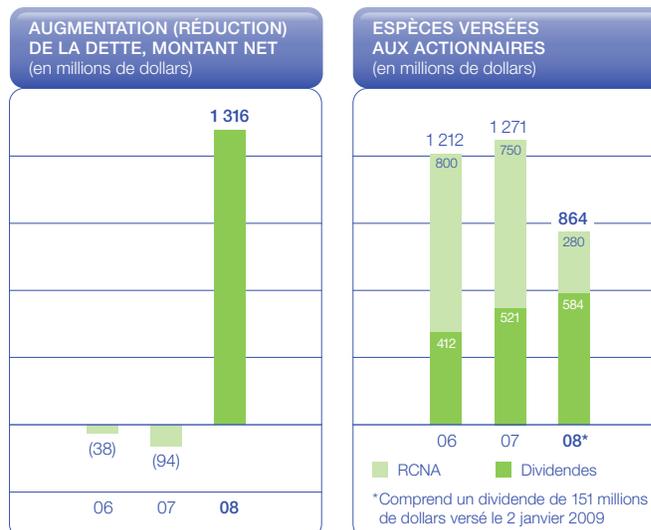
Le ratio d'intensité des dépenses en immobilisations de TELUS en 2008, compte non tenu du paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE, reflète un ratio d'intensité de 25 % pour le secteur des services filaires et un ratio d'intensité de 12 % pour le secteur des services sans fil, soit des résultats conformes aux ratios de 25 % et de 13 %, respectivement, comptabilisés en 2007. Le paiement effectué au titre des licences de spectre pour les SSFE en 2008 a donné lieu à une augmentation temporaire pour TELUS du total du ratio d'intensité des dépenses en immobilisations, le portant à 28 %, et du ratio d'intensité des dépenses en immobilisations du secteur des services sans fil, le portant à 31 %.

7.3 Rentrées (sorties) liées aux activités de financement

Les rentrées nettes liées aux activités de financement se sont établies à 598 millions de dollars en 2008, comparativement à des sorties nettes liées aux activités de financement de 1 369 millions de dollars en 2007.

- Les dividendes en espèces versés aux actionnaires se sont établis à 433 millions de dollars en 2008, comparativement à 521 millions de dollars en 2007. La réduction du dividende tient aux différentes dates auxquelles a eu lieu le versement des dividendes déclarés aux quatrième trimestres de 2008 et de 2007. Le dividende du quatrième trimestre de 2008 a été versé à la date de paiement du 2 janvier 2009, tandis que le dividende du quatrième trimestre de 2007, dont la date de paiement était le 1^{er} janvier 2008, a été versé le 31 décembre 2007. Autrement, les paiements de dividendes en 2008 reflètent l'augmentation du taux de dividende trimestriel (se reporter à la rubrique 5.2, « Sommaire des résultats trimestriels »), résultat neutralisé en partie par la diminution du nombre d'actions en circulation découlant des rachats d'actions dans le cadre des RCNA.
- La société a racheté 34 % du nombre maximal de 20 millions d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de la quatrième offre publique de rachat ayant pris fin le 19 décembre 2008. Les rachats d'actions dans le cadre des RCNA ont diminué de 470 millions de dollars en 2008, comparativement à 2007, un nombre moins élevé d'actions ayant été rachetées moyennant un prix moyen plus faible.

La société a renouvelé son programme de RCNA, qui a débuté en décembre 2004. L'offre renouvelée (la « cinquième offre ») est entrée en vigueur le 23 décembre 2008 et elle prendra fin le 22 décembre 2009. Le nombre maximal d'actions que la société peut racheter en vertu de la cinquième offre s'élève à quatre millions d'actions ordinaires et à quatre millions d'actions sans droit de vote. Le nombre d'actions rachetées quotidiennement en vertu de la cinquième offre ne peut pas excéder 462 444 actions ordinaires et 254 762 actions sans droit de vote jusqu'au 31 mars 2009, et par la suite, il ne peut pas excéder 231 222 actions ordinaires et 127 381 actions sans droit de vote. Les actions doivent être rachetées sur la Bourse de Toronto (« TSX »), et toutes les actions rachetées seront annulées. Les investisseurs peuvent obtenir un exemplaire gratuit de l'avis déposé auprès de la TSX en s'adressant au service des relations avec les investisseurs de TELUS.



Rachats d'actions à des fins d'annulation en vertu d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités

	Actions rachetées			Coût d'achat (en millions de dollars)		
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Total	Imputé au capital-actions ¹⁾	Imputé aux bénéfices non répartis ²⁾	Payé
2007						
Troisième offre terminée le 19 décembre	2 904 900	10 571 800	13 476 700	264	480	744
Quatrième offre ayant débuté le 20 décembre	–	134 200	134 200	3	3	6
	2 904 900	10 706 000	13 610 900	267	483	750
2008						
Quatrième offre terminée le 19 décembre	950 300	5 810 400	6 760 700	137	143	280
Cinquième offre ayant débuté le 23 décembre	–	–	–	–	–	–
	950 300	5 810 400	6 760 700	137	143	280

1) Représente la valeur comptable des actions rachetées.

2) Représente le coût en sus de la valeur comptable des actions rachetées.

Les titres de créance à long terme émis, déduction faite des remboursements par anticipation et à l'échéance, se sont établis à 1 316 millions de dollars en 2008, et ils tiennent aux activités suivantes :

- En avril 2008, la société a émis des billets de série CE d'un montant de 500 millions de dollars portant intérêt à 5,95 %, moyennant un prix de 998,97 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ du capital. Ces billets arriveront à échéance en avril 2015. Le produit net de l'émission a été utilisé aux fins générales de la société, notamment le remboursement des montants empruntés au titre de la facilité de crédit renouvelable échéant en 2012, et pour refinancer les sources de financement à court terme, qui ont été utilisées en janvier pour l'achat des actions ordinaires alors émises et en circulation d'Emergis pour un montant de 743 millions de dollars. La société est tenue de faire une offre aux fins du rachat des billets de série CE, pour un prix égal à 101 % de leur montant en capital majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à la date du rachat, advenant un événement entraînant un changement de contrôle tel qu'il est défini dans l'acte de fiducie supplémentaire.
- Le 6 août 2008, le conseil d'administration a approuvé une hausse à l'égard du programme de papier commercial actuellement autorisé, lequel est passé de 800 millions de dollars à 1,2 milliard de dollars.
- Les montants prélevés en vertu de la facilité de crédit bancaire échéant en 2012 ont augmenté et s'établissaient à 980 millions de dollars au 31 décembre 2008, comparativement à néant à l'exercice précédent, et le papier commercial émis a diminué de 155 millions de dollars au cours de l'exercice.

Au premier trimestre de 2008, la société a accru les montants prélevés au titre de la facilité de crédit bancaire échéant en 2012, les portant de néant à 321 millions de dollars, et elle a accru les émissions de papier commercial de 213 millions de dollars aux fins générales de la société, y compris les acquisitions conclues en janvier. Au cours du deuxième trimestre de 2008, la société a réduit les montants empruntés au titre de la facilité de crédit bancaire échéant en 2012, et porté l'encours de cette facilité à 162 millions de dollars. Au cours du troisième trimestre, l'encours des facilités bancaires a augmenté et est passé à 430 millions de dollars, aux fins du paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE. Au quatrième trimestre, les montants prélevés au titre de la facilité échéant en 2012 ont augmenté de 550 millions de dollars, montant qui a neutralisé la réduction de l'encours du papier commercial. L'encours du papier commercial était de 432 millions de dollars au 31 décembre 2008, comparativement à 968 millions de dollars au 30 septembre, à 800 millions de dollars au 30 juin et au 31 mars, et à 587 millions de dollars au 31 décembre 2007.

Les activités de financement en 2007 comprenaient l'émission, en mars, de billets de séries CC et CD d'un montant totalisant 1 milliard de dollars, la mise en place d'un programme de papier commercial en mai, et le remboursement de billets d'un montant d'environ 1,5 milliard de dollars qui sont venus à échéance en juin. Ces activités ont contribué à la baisse du taux d'intérêt effectif dans les périodes ultérieures.

Pour les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme, se reporter au plan financier et au plan de gestion de la structure du capital de TELUS pour 2009 présentés à la rubrique 4.3, ainsi qu'au tableau des obligations contractuelles présenté à la rubrique 7.8, « Engagements et passifs éventuels ».

7.4 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés à cette date	2008	2007	Variation
Composantes des ratios d'endettement et de couverture (en millions de dollars)¹⁾			
Dette nette	7 286	6 141	1 145
Total des capitaux investis			
– valeur comptable	14 621	13 197	1 424
BAIIA excluant les coûts de restructuration	3 838	3 609	229
Montant net des intérêts débiteurs	463	440	23
Ratios d'endettement			
Dette à taux fixe en proportion du total de la dette (en %)	77	82	(5) pts
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette (en années)	4,0	5,3	(1,3)
Dette nette/total des capitaux investis (en %) ¹⁾	49,8	46,5	3,3 pts
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration ¹⁾	1,9	1,7	0,2
Ratios de couverture¹⁾			
Couverture des intérêts sur la dette à long terme	4,3	4,2	0,1
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration	8,3	8,2	0,1
Autres mesures			
Flux de trésorerie disponibles (en millions de dollars) ²⁾			
– fondés sur le recouvrement net au titre des régimes à prestations déterminées	567	1 573	(1 006)
– fondés sur les cotisations aux régimes à prestations déterminées	361	1 388	(1 027)
Ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles – ligne directrice de 45 % à 55 % ¹⁾			
Ratio de distribution – bénéfice réel (en %)	54	47	7 pts
Ratio de distribution – bénéfice réel excluant les ajustements liés à l'impôt et l'option de règlement en espèces net liée aux options (en %)			
	56	54	2 pts

1) Se reporter à la rubrique 11.4, « Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».

2) Se reporter à la rubrique 11.2, « Flux de trésorerie disponibles », pour la définition.

L'augmentation de la dette nette au 31 décembre 2008 par rapport à l'exercice précédent est principalement imputable à l'émission de titres de créance d'un montant de 500 millions de dollars en avril 2008, au montant de 980 millions de dollars emprunté au titre de la facilité de crédit échéant en 2012, à une réduction de 16 millions de dollars du solde de trésorerie,

dédution faite de la réduction de 200 millions de dollars du produit tiré des créances titrisées ainsi qu'à une réduction de 155 millions de dollars du papier commercial émis. La hausse nette de la dette a soutenu le paiement de 882 millions de dollars au titre des licences de spectre pour les SSFE effectué au troisième trimestre ainsi que le paiement de 692 millions de dollars (dédution faite des espèces acquises) effectué relativement aux acquisitions effectuées en janvier. Le total des capitaux investis a augmenté en raison de la hausse de la dette nette et des bénéfices non répartis, facteurs neutralisés en partie par la diminution du capital actions découlant des rachats d'actions.

La durée moyenne à l'échéance de la dette était de quatre ans au 31 décembre 2008, en baisse par rapport à 5,3 ans au 31 décembre 2007, résultat qui tient à l'augmentation des montants prélevés au titre de la facilité de crédit échéant en 2012, neutralisée en partie par l'émission, en avril 2008, de billets de série CE d'un montant de 500 millions de dollars et d'une durée de sept ans ainsi que par la diminution des montants de papier commercial émis. La proportion des titres de créance qui portent intérêt à des taux fixes a diminué, en raison principalement des montants prélevés au titre de la facilité de crédit échéant en 2012, facteur neutralisé en partie par une diminution du produit tiré des créances titrisées et par l'émission en avril 2008 de billets d'une durée de sept ans ainsi que par la diminution de papier commercial émis.

Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme était de 4,3 pour 2008, soit une augmentation de 0,1 par rapport à 2007 (augmentation de 0,2 découlant de la hausse du bénéfice avant impôts et des intérêts sur la dette à long terme, déduction faite d'une diminution de 0,1 tenant à la hausse des intérêts sur la dette à long terme). Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA était de 8,3 pour 2008, résultat qui reflète une augmentation de 0,1 par rapport à 2007 (augmentation de 0,5 découlant de la hausse du BAIIA excluant les coûts de restructuration, déduction faite d'une diminution de 0,4 découlant de la hausse du montant net des intérêts débiteurs).

Les flux de trésorerie disponibles pour 2008, qui sont fondés sur le montant net recouvré au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisés précédemment, ont diminué de 1 006 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, résultat qui tient en grande partie au paiement de 882 millions de dollars au titre des licences de spectre pour les SSFE et à la hausse des dépenses en immobilisations, ainsi qu'à la diminution des économies d'impôts et des intérêts créditeurs, résultats qui ont été neutralisés en partie par l'augmentation du BAIIA compte tenu des paiements au titre de la rémunération à base d'actions et de la restructuration. La société a choisi de présenter, sur une base prospective, les flux de trésorerie disponibles ajustés de manière à tenir compte de la capitalisation des régimes à prestations déterminées, car les exigences en matière de capitalisation sont dans l'ensemble non discrétionnaires et déterminées indépendamment du recouvrement net au titre des régimes à prestations déterminées pris en compte dans les calculs précédemment. Les flux de trésorerie disponibles pour 2008, qui sont fondés sur les cotisations aux régimes à prestations déterminées, ont subi une baisse supplémentaire de 21 millions de dollars.

La stratégie de la société vise à maintenir les politiques et les lignes directrices financières énoncées ci-après. La société estime que ces mesures ont atteint un niveau optimal et qu'elles lui permettent d'avoir raisonnablement accès aux marchés financiers en maintenant des cotes de crédit de BBB+ à A-, ou des cotes équivalentes.

Les lignes directrices et politiques financières à long terme de TELUS sont les suivantes :

- *Ratio de la dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration entre 1,5 et 2,0 fois.*

Le ratio s'est établi à 1,9 fois pour 2008, soit une augmentation de 0,2 par rapport à 2007; ce résultat tient au fait que l'augmentation de la dette nette a été neutralisée en partie par l'amélioration du BAIIA excluant les coûts de restructuration.

- *Ratio de distribution de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles.*

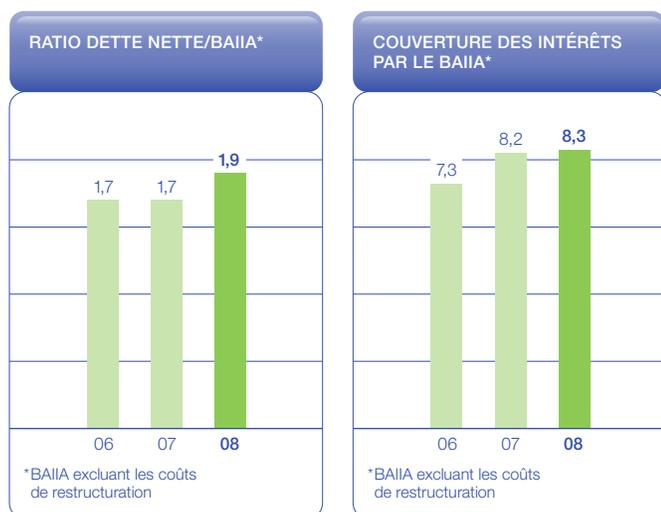
La ligne directrice au chapitre du ratio de distribution annuel est établie sur une base prospective, plutôt que sur une base actuelle, et elle correspond à 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles. Les ratios fondés sur les bénéfices réels pour 2008 et 2007 se sont établis à 54 % et à 47 %, respectivement. Le ratio calculé de manière à ne pas tenir compte des ajustements liés aux impôts sur les bénéfices dans le calcul des bénéfices pour 2008 s'est établi à 56 %, comparativement à un ratio de 54 % en 2007, qui excluait également la charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options.

7.5 Facilités de crédit

Le 3 mars 2008, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit de 700 millions de dollars et d'une durée de 364 jours auprès d'un syndicat de banques canadiennes. Le 15 décembre, la société a renouvelé cette facilité, la prorogeant jusqu'au 1^{er} mars 2010; les modalités sont dans l'ensemble demeurées inchangées, mais les coûts ont augmenté. Cette nouvelle facilité fournit des liquidités supplémentaires à TELUS et elle permet à la société de continuer à satisfaire à l'un de ses objectifs financiers, soit généralement le maintien de liquidités inutilisées d'au moins 1 milliard de dollars. Les ratios financiers que la société doit respecter en vertu de la nouvelle facilité sont dans l'ensemble les mêmes que ceux prévus par la facilité de crédit consorsial de 2 milliards de dollars échéant en 2012, en vertu de laquelle l'emprunteur ne peut pas laisser son ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie liés à l'exploitation dépasser 4:1, et son ratio des flux de trésorerie liés à l'exploitation sur les intérêts débiteurs être inférieur à 2:1, selon les définitions prévues dans chaque cas. La facilité de crédit d'une durée de 364 jours n'est pas garantie et elle porte intérêt au taux préférentiel canadien et au taux des acceptations bancaires canadiennes, plus les marges applicables.

Au 31 décembre 2008, TELUS disposait de liquidités disponibles aux termes des facilités de crédit inutilisées de 1,15 milliard de dollars, de même que des montants disponibles au titre de son programme de titrisation de créances, ce qui est conforme à l'objectif de la société, lequel vise à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent à au moins 1 milliard de dollars.

Les facilités de crédit renouvelables de TELUS comportent les clauses restrictives habituelles. Celles-ci lui interdisent notamment de laisser son ratio de levier financier consolidé (dette sur le BAIIA sur 12 mois) dépasser 4:1 (environ 1,9:1 au 31 décembre 2008) et de laisser son ratio de couverture consolidé (BAIIA sur intérêts débiteurs sur 12 mois) être inférieur à 2:1 (environ 8,3:1 au 31 décembre 2008) à la fin d'un trimestre financier. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu des conventions de crédit et le calcul de la dette nette sur le BAIIA et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA. Les calculs n'ont jamais présenté de différences importantes. La réévaluation des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et de l'écart d'acquisition aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu aux facilités de crédit de TELUS n'est pas assujéti au maintien par TELUS d'une cote de crédit en particulier.



Facilités de crédit de TELUS

au 31 décembre 2008 (en millions de dollars)	Échéance	Montant disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Sûreté pour le programme de papier commercial	Liquidités disponibles
Facilité renouvelable de cinq ans ¹⁾	1 ^{er} mai 2012	2 000	(980)	(201)	(432)	387
Facilité renouvelable de 364 jours ²⁾	1 ^{er} mars 2010	700	–	–	–	700
Autres facilités bancaires	–	78	(11)	(3)	–	64
Total	–	2 778	(991)	(204)	(432)	1 151

1) Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains.

2) Dollars canadiens uniquement. Cette facilité, qui devait initialement arriver à échéance le 2 mars 2009, a été prorogée en décembre 2008.

7.6 Vente de créances

TELUS Communications Inc. (« TCI »), filiale en propriété exclusive de TELUS, est partie à une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle TCI est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars. À la suite de la vente d'une participation dans certaines créances avec gestion intégrale, un passif lié à la gestion des créances vendues

est constaté à la date de la vente puis est amorti dans l'état des résultats sur la durée de vie prévue des créances. La durée initiale de cette convention de titrisation à rechargement a été prorogée jusqu'au 17 juillet 2009 par suite d'une modification effectuée le 31 mars 2008.

TCI doit maintenir une cote de crédit de DBRS Ltd. d'au moins BBB (faible), sinon la fiducie de titrisation pourrait exiger de freiner le programme de vente. Au 11 février 2009, la cote de crédit était plus élevée de trois niveaux, à savoir A (faible), que la cote devant être maintenue.

Solde du produit des créances titrisées

(en millions de dollars)	31 déc. 2008	30 sept. 2008	30 juin 2008	31 mars 2008	31 déc. 2007	30 sept. 2007	30 juin 2007	31 mars 2007
	300	250	150	500	500	550	500	150

7.7 Cotes de crédit

Aucun changement n'a été apporté aux cotes de crédit de première qualité de la société en 2008. Le 27 mars 2008, DBRS Ltd. a confirmé les cotes de crédit et la tendance attribuées à TELUS et à TCI, et le 7 avril, cette agence a attribué la cote A (faible) et une tendance stable à l'émission par TELUS de billets non garantis d'un montant de 500 millions de dollars et d'une durée de sept ans qui portent intérêt à 5,95 %. Le 7 août 2008, DBRS a confirmé la cote R-1 (faible) avec perspective stable accordée au programme de papier commercial de TELUS Corporation.

Le 2 avril, Moody's Investors Service (« Moody's ») a attribué la cote Baa1 et une perspective stable à la nouvelle émission de titres de créance de TELUS, et cette agence a confirmé la cote et la perspective identiques attribuées aux billets de premier rang non garantis en cours de TELUS. Le 3 avril, Fitch Ratings a attribué la cote BBB+ et une perspective stable à la nouvelle émission de titres de créance de TELUS. Standard & Poor's a attribué la cote BBB+ et une perspective stable aux nouveaux billets de série CE. Le 17 décembre, Fitch Ratings a confirmé la cote et la perspective stable attribuées.

Sommaire des cotes de crédit

	DBRS Ltd.	S&P	Moody's	FitchRatings
Tendance ou perspective	Stable	Stable	Stable	Stable
TELUS Corporation				
Billets	A (faible)	BBB+	Baa1	BBB+
Papier commercial	R-1 (faible)	–	–	–
TELUS Communications Inc.				
Débetures	A (faible)	BBB+	–	BBB+
Billets à moyen terme	A (faible)	BBB+	–	BBB+
Obligations hypothécaires de premier rang	A (faible)	A–	–	–

7.8 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels

Instruments financiers (note 5 des états financiers consolidés)

Le tableau suivant illustre les instruments financiers de la société ainsi que la nature des risques auxquels ils pourraient être assujettis :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risques de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Autres prix
Évalué au coût après amortissement					
Encaisse et placements temporaires	X		X	X	
Débiteurs	X		X		
Créditeurs		X	X		
Créditeurs à l'égard de la restructuration		X			
Obligations à court terme		X		X	
Dettes à long terme		X	X	X	
Évalué à la juste valeur					
Placements à court terme				X	X
Placements à long terme					X
Dérivés liés aux opérations de change ¹⁾	X	X	X		
Dérivés liés à la rémunération à base d'actions ¹⁾	X	X			X
Dérivés liés aux swaps de devises ¹⁾	X	X	X	X	

1) Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucun instrument dérivé ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement (le corollaire voulant que toutes les opérations concernant des dérivés aient pour seul objet la gestion des risques) et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles la société peut conclure des opérations.

Risque de crédit

La société a réduit considérablement son risque de crédit associé à l'encaisse et aux placements temporaires en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, d'importantes institutions financières auxquelles l'une des principales agences de notation a attribué des cotes de crédit de première qualité, et d'autres tiers solvables. Un examen continu est exécuté pour évaluer les changements de l'état des tiers.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit par la clientèle vaste et diversifiée de la société, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. La société applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant du crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. Elle maintient des provisions pour les pertes de crédit potentielles, et ces pertes ont été conformes aux prévisions de la direction jusqu'à maintenant.

Les contreparties aux contrats de swap de devises de la société, aux contrats à terme d'actions réglés en espèces au titre de la rémunération à base d'actions ainsi qu'aux dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une cote de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les cotes de crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. La société n'accorde ni ne reçoit de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de sa cote de crédit et de celle de ses contreparties. Elle est exposée à des pertes de crédit qui pourraient résulter de la non-exécution des contreparties, mais elle considère ce risque comme minime. Les passifs dérivés de la société ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

Risque de liquidité

Dans le cadre des politiques financières liées à la structure du capital, pour lesquelles une analyse est présentée à la rubrique 4.3, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », la société gère son risque de liquidité en maintenant des facilités bancaires bilatérales et des facilités de crédit consorcial, en maintenant un programme de papier commercial, en vendant des créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, et en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

La société a d'importantes échéances de titres de créance à compter de 2011. La société peut émettre un montant de 2,5 milliards de dollars de titres de créance ou de participation en vertu d'un prospectus préalable de base, en vigueur jusqu'en septembre 2009 et qui peut être renouvelé et prorogé. La société dispose de facilités de crédit, notamment une facilité de 2 milliards de dollars échéant en 2012 (se reporter à la rubrique 7.5, « *Facilités de crédit* »). La société estime que ses cotes de crédit de première qualité lui fournissent un accès raisonnable aux marchés financiers.

Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien, mais elle transige couramment en dollars américains en raison de certains produits et frais d'exploitation habituels qui sont libellés en dollars américains et des achats de stocks et des acquisitions d'immobilisations qu'elle effectue à l'échelle internationale. Le dollar américain est la seule devise à laquelle la société est exposée de façon importante.

La gestion du risque de change de la société consiste à recourir à des contrats de change à terme et à des options sur devises pour fixer les taux de change sur les opérations et les engagements en dollars américains à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme et options sur devises assortis d'une échéance à court terme que dans des situations exceptionnelles.

La société est aussi exposée au risque de change puisque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de sa dette à long terme libellée en dollars américains fluctueront en raison des variations des taux de change. Des relations de couverture du risque de change ont été établies pour les paiements d'intérêt semestriels connexes et le paiement de capital à l'échéance, comme il est décrit à la note 18 b) des états financiers consolidés.

Risque de taux d'intérêt

Des variations des taux d'intérêt sur le marché entraîneront des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés aux placements temporaires, aux placements à court terme, aux obligations à court terme, à la dette à long terme ou aux dérivés liés aux swaps de devises.

Lorsque la société dispose de placements temporaires, ces derniers comportent une échéance brève et des taux fixes. Ainsi, leur juste valeur fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Par contre, des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de monétisation avant l'échéance.

Si le solde des placements à court terme comprend des instruments de créance ou des instruments de capitaux propres assortis d'un versement de dividendes, la société pourrait être exposée à des risques de taux d'intérêt.

Comme les obligations à court terme découlant des facilités de crédit bancaire bilatérales, qui ont généralement des taux d'intérêt variables, sont rarement non réglées pour des périodes qui dépassent une semaine, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément est négligeable.

En ce qui a trait à la dette à long terme non réglée de la société, à l'exception du papier commercial et des montants prélevés sur sa facilité de crédit, celle-ci est entièrement à taux fixe. La juste valeur de la dette à taux fixe fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. En l'absence de remboursement anticipé ou de fluctuations de taux de change, les flux de trésorerie futurs, eux, ne fluctueront pas. En raison des échéances à court terme du papier commercial, leurs justes valeurs ne sont pas touchées de façon importante par les variations des taux d'intérêt sur le marché, mais les flux de trésorerie représentant les paiements d'intérêt pourraient l'être dans le cas où le papier commercial est renouvelé.

Les montants prélevés sur les facilités de crédit à court terme et à long terme de la société seront touchés par les variations des taux d'intérêt sur le marché de la même façon que le papier commercial.

Semblable à la dette à taux fixe, la juste valeur des dérivés liés aux swaps de devises fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché puisque le taux d'intérêt découlant du swap est fixe. Des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de remboursement anticipé.

Autre risque de prix

Si le solde des placements à court terme comprend des instruments de capitaux propres, la société serait exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres. La société est exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres découlant des placements à long terme classés comme étant disponibles à la vente. De tels placements sont détenus à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de négociation.

La société est exposée à un autre risque de prix découlant de la rémunération à base d'actions réglée en espèces (l'appréciation du cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote augmentant la charge et la sortie de fonds potentielle). Des ententes de swap sur instruments de capitaux propres pouvant être réglés en espèces ont été conclues établissant un plafond sur le coût de la société lié à l'option de règlement en espèces net liée aux options et fixant le coût de la société lié à ses unités d'actions restreintes.

Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 auraient pu varier si les taux de change du dollar canadien et du dollar américain, les taux d'intérêt sur le marché et le cours des actions sans droit de vote de la société avaient présenté une variation des montants raisonnables possibles par rapport à leurs valeurs réelles à la date du bilan.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société au risque de change, au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant de la rémunération à base d'actions est présentée à la note 5 g) des états financiers consolidés.

Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des crédateurs, des crédateurs à l'égard de la restructuration, et des obligations à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements de la société comptabilisés au coût n'excède pas leur juste valeur.

La valeur comptable des placements à court terme égale leur juste valeur, car ces placements sont classés comme détenus à des fins de transaction. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours du marché dans des marchés actifs.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours du marché dans des marchés actifs. Les justes valeurs estimatives des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour

gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change sont établies en fonction des cours du marché dans des marchés actifs, pour ces instruments ou pour des instruments similaires, ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des instruments financiers de même échéance, ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société qui servent à gérer les risques liés à l'augmentation des charges de rémunération découlant de certains types de rémunération à base d'actions est déterminée en fonction de la juste valeur estimative des contrats à terme d'actions réglés en espèces fournis par la contrepartie aux transactions (ces justes valeurs estimatives étant dans l'ensemble fondées sur le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société à la date du bilan).

Engagements et passifs éventuels

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles connues de la société au 31 décembre 2008 sont précisées dans le tableau suivant. Les obligations de paiement des intérêts sont comprises dans les échéances de la dette à long terme. Les échéances relatives au capital de la dette à long terme et les obligations de paiement des intérêts connexes au 31 décembre 2008 sont présentés séparément, à la rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement ».

(en millions de dollars)	Tranches de la dette à long terme arrivant à échéance ¹⁾					Total
	Toutes, sauf les contrats de location-acquisition	Contrats de location-acquisition	Autres passifs à long terme ^{2),3)}	Contrats de location-exploitation ⁴⁾	Engagements d'achat ⁵⁾	
2009	463	3	17	261	437	1 181
2010	540	2	30	257	50	879
2011	3 279	1	19	239	19	3 557
2012	1 891	–	20	220	16	2 147
2013	447	–	20	204	3	674
Par la suite	2 699	–	164	1 080	1	3 944
Total	9 319	6	270	2 261	526	12 382

- 1) Le cas échéant, les tranches de la dette à long terme arrivant à échéance tiennent compte des taux de change faisant l'objet d'une couverture au 31 décembre 2008. Les sorties de fonds au titre des paiements d'intérêts liés au papier commercial et aux montants prélevés en vertu de la facilité de crédit de la société ont été calculées selon les taux en vigueur au 31 décembre 2008.
- 2) Les éléments qui ne se traduiront pas par une future utilisation de ressources économiques, comme les gains reportés sur la cession-bail de bâtiments et les frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients, ont été exclus.
- 3) Les positions fiscales incertaines susceptibles d'entraîner des impôts à payer ont été, ou seront, dans une large mesure capitalisées au cours des 12 prochains mois.
- 4) Une tranche de 2 195 millions de dollars du total de 2 261 millions de dollars au titre des paiements minimaux aux termes des contrats de location-exploitation a trait aux terrains et bâtiments; environ 60 % de ce montant concernait les cinq plus importants baux de la société, lesquels visent tous des locaux pour bureaux selon des durées variées et comportaient des dates d'échéance s'échelonnant de 2016 à 2026. Se reporter à la note 20 b) des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements sur les contrats de location-exploitation.
- 5) Le cas échéant, les engagements d'achat tiennent compte des taux de change à la date de fin de l'exercice considéré, soit le 31 décembre 2008. Les engagements d'achat comprennent les éventuels frais d'exploitation et dépenses en immobilisations qui ont déjà fait l'objet d'ententes contractuelles à la date de fin de l'exercice considéré et comprennent les estimations de prix et de volumes les plus probables lorsque la situation l'exige. Comme les engagements d'achat reflètent la situation du marché au moment où ils ont été contractés à l'égard des éléments achetés, ils pourraient ne pas être représentatifs des exercices futurs. Les obligations découlant de contrats de dotation en personnel ou de toute autre convention collective ont été exclues.

Comptes de report aux termes du régime de plafonnement des prix

Le CRTC a instauré le concept de comptes de report aux termes du régime de plafonnement des prix en 2002, dans les Décisions de télécom 2002-34 et 2002-43, comme il est expliqué plus en détail à la note 20 a) des états financiers consolidés. De juin 2002 à mai 2006, la société était tenue, en vertu de ce concept, de reporter la constatation dans l'état des résultats d'une tranche des montants reçus au titre des services de base résidentiels fournis dans des zones de desserte autres que celles à coût élevé. Le CRTC a subéquemment publié d'autres décisions concernant l'application et l'utilisation des fonds des comptes de report. La société peut constater les montants dans le compte de report au moment de la prise des mesures d'admissibilité, comme les programmes d'amélioration du service dans les zones de desserte à faible coût admissibles, les réductions de tarifs (incluant ceux fournis aux concurrents), l'élargissement de la portée des services à large bande dans les territoires des ESLT jusqu'aux collectivités rurales et éloignées, et l'accessibilité accrue des personnes handicapées aux services de télécommunications. Dans la mesure où le solde des comptes de report excède les initiatives approuvées, le solde restant sera distribué sous forme de rabais non récurrent aux abonnés des services résidentiels locaux dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé.

La société doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes relativement au compte de report en raison de la complexité de ces décisions et de leur interprétation. Si le CRTC, à sa revue périodique du compte de report de la société, est en désaccord avec les estimations

et les hypothèses de la direction, il peut ajuster le solde du compte de report, et un tel ajustement peut être important. Finalement, il revient au CRTC de déterminer le moment où le passif du compte de report est réglé. La société a comptabilisé un passif totalisant 146 millions de dollars au 31 décembre 2008 (147 millions de dollars en 2007).

Un nombre croissant de poursuites ont été intentées depuis la publication par le CRTC de la Décision de télécom 2006-9 et de la Décision de télécom 2008-1, et les litigants incluent l'Association des consommateurs du Canada, l'Organisation nationale anti-pauvreté, Bell Canada et la société. Les décisions concernant les comptes de report font actuellement l'objet d'appels instruits auprès de la Cour suprême du Canada. Dans son appel, la société a demandé à la Cour suprême du Canada de donner aux entreprises de services locaux titulaires le droit de présenter, à des fins d'approbation, d'autres listes de collectivités admissibles à l'expansion des services à large bande au moyen des fonds restants des comptes de report, plutôt que de remettre ces fonds sous forme de rabais à la clientèle des services téléphoniques locaux. La Cour suprême du Canada a également accueilli la requête de la société visant la suspension de la Décision de télécom 2006-9 du CRTC dans la mesure où elle nécessite la remise de rabais à la clientèle des services téléphoniques locaux. La Cour suprême du Canada devrait statuer sur les appels interjetés par la société, par Bell Canada et par des groupes de consommateurs en mars 2009. La société s'attend à ce qu'une décision soit rendue au second semestre de 2009.

Garanties (note 20 c) des états financiers consolidés)

Les PCGR du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux non actualisés des garanties au 31 décembre 2008, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements, étaient négligeables.

Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société aurait été de 80 % jusqu'en mai 2006, passerait à 40 % pour les cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. Si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier. Au 31 décembre 2008, la société n'avait constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

Réclamations et poursuites

La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle

dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société à l'exception de ce qui est décrit à la note 20 d) des états financiers consolidés et à la rubrique 10.9, « Litiges et questions d'ordre juridique ».

7.9 Information sur les actions en circulation

Le sommaire ci-après illustre le nombre d'actions en circulation de chaque catégorie de titres de participation au 31 décembre 2008. De plus, le nombre total d'actions en circulation et pouvant être émises qui est présenté se fonde sur l'hypothèse selon laquelle toutes les options en cours, ainsi que les options qui n'ont pas encore été octroyées, mais pour lesquelles les actions sont détenues en réserve, ont été converties. Le nombre d'actions en circulation et pouvant être émises au 31 janvier 2009 n'a pas varié de façon importante par rapport au 31 décembre 2008.

Actions en circulation

(en millions d'actions)	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Nombre total d'actions
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions en circulation au 31 décembre 2008	175	143	318 ¹⁾
Options en cours et pouvant être émises ²⁾ au 31 décembre 2008	–	15	15
	175	158	333

1) Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action, le nombre d'actions s'établissait à 322 millions pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

2) En supposant une conversion intégrale et sans tenir compte des prix d'exercice.



estimations comptables critiques et faits nouveaux concernant les conventions comptables

Description des estimations comptables critiques aux fins de l'établissement des résultats financiers, ainsi que des modifications de conventions comptables

8.1 Estimations comptables critiques

Les principales conventions comptables de TELUS sont décrites à la note 1 des états financiers consolidés. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les estimations comptables critiques de la société sont décrites ci-après et elles font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité de vérification chaque trimestre.

Généralités

- Sauf indication contraire dans l'analyse des estimations comptables critiques, la société n'a pas connaissance de tendances, d'engagements, d'événements ni d'incertitudes qui pourraient raisonnablement, selon elle, avoir une incidence importante sur les méthodes ou les hypothèses liées aux estimations comptables critiques, sous réserve des facteurs précisés dans la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* du présent rapport de gestion.

- Dans le cours normal des activités, des modifications sont apportées aux hypothèses qui sous-tendent l'ensemble des estimations comptables critiques, de manière à tenir compte de la conjoncture, de l'actualisation des informations historiques utilisées pour formuler les hypothèses et des révisions apportées aux cotes de crédit de la société, le cas échéant. Sauf indication contraire dans l'analyse des estimations comptables critiques, aucun changement important du rendement financier global ni des postes des états financiers ne devrait découler des modifications probables des hypothèses importantes qui sous-tendent l'estimation, ou dans les limites des fourchettes valides des estimations, à partir desquelles une estimation différente a été choisie.
- Les estimations comptables critiques sont incertaines au moment de leur établissement et elles influent sur les postes suivants de l'état consolidé des résultats : impôts sur les bénéfices (exception faite des estimations concernant l'écart d'acquisition) et bénéfice net. Dans un même ordre d'idées, les estimations comptables critiques ont une incidence sur les postes suivants du bilan consolidé : actif à court terme (impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir), passif à court terme (impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer et tranche à court terme des impôts futurs), passifs d'impôts futurs, et capitaux propres (bénéfices non répartis). En règle générale, l'analyse de chaque estimation comptable critique est la même pour les deux secteurs d'exploitation de la société, à savoir le secteur des services filaires et le secteur des services sans fil.

- Les estimations comptables critiques influent sur les postes suivants de l'état consolidé des résultats et du bilan consolidé :

Bilan consolidé	État consolidé des résultats			
	Produits d'exploitation	Charges d'exploitation		
		Exploitation	Amortissement des immobilisations corporelles	Amortissement des actifs incorporels
Débiteurs		X		
Stocks		X		
Immobilisations corporelles et écart d'acquisition ¹⁾			X	X
Placements				X
Facturation par anticipation et dépôts de clients	X	X	X	X
Régimes de retraite à prestations déterminées des salariés		X	X ²⁾	X ²⁾

1) L'estimation comptable applicable aux actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et à l'écart d'acquisition touche principalement le secteur des services sans fil de la société.

2) Incidence de l'estimation comptable imputable aux taux de capitalisation de la main-d'œuvre interne.

Débiteurs

Généralités

- La société tient compte du secteur d'activité d'où proviennent les débiteurs, elle procède à une analyse statistique des tendances du portefeuille en matière de défaut et elle identifie des comptes donnés aux fins du calcul de sa provision pour créances douteuses. Ces informations de même que les taux d'emprunt actuels sur le marché servent à déterminer la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances. La juste valeur des flux de trésorerie résiduels de la société découlant de la titrisation des créances est également appelée « droits conservés ».
- Les hypothèses qui sous-tendent la provision pour créances douteuses comprennent les tendances du portefeuille en matière de défaut ainsi que les évaluations de comptes donnés effectuées aux fins de la détermination de comptes donnés. Les hypothèses qui sous-tendent le calcul de la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances comprennent celles formulées aux fins de calcul de la provision pour créances douteuses, ainsi que le taux d'actualisation annuel effectif.
- Ces estimations comptables concernent le poste Débiteurs figurant aux bilans consolidés de la société, qui constitue environ 5 % du total de l'actif au 31 décembre 2008 (4 % au 31 décembre 2007). Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable des meilleures estimations de la direction relatives à la juste valeur des flux de trésorerie résiduels et de la provision pour créances douteuses, la société pourrait devoir composer avec des créances douteuses importantes dans l'avenir. Les créances douteuses ne donnent pas lieu à des sorties de fonds.

Principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances

- L'estimation de la juste valeur des droits conservés de la société pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, car l'estimation de la juste valeur dépend du nombre de créances vendues, lequel peut varier mensuellement. Se reporter à la note 14 des états financiers consolidés pour une analyse plus détaillée à ce sujet.

Provision pour créances douteuses

- L'estimation de la provision pour créances douteuses de la société pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, car la provision dépend du solde et de la composition des débiteurs, lesquels peuvent varier mensuellement. L'écart relatif au solde des débiteurs peut découler d'un écart lié au montant et à la composition des produits d'exploitation, d'un écart lié au nombre de créances vendues à la fiducie de titrisation, et d'écarts au titre du recouvrement des débiteurs.

Stocks

Provision pour désuétude des stocks

- La société calcule sa provision pour désuétude des stocks en fonction du taux de rotation des stocks prévu, du classement chronologique des stocks et des attentes actuelles et futures relatives à la gamme de produits.

- Les hypothèses qui sous-tendent la provision pour désuétude des stocks comprennent les tendances en matière de ventes futures et la gamme de produits, ainsi que les besoins prévus au titre des stocks et la composition des stocks requis pour appuyer ces ventes futures. L'estimation de la provision pour désuétude des stocks de la société pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, en raison des changements apportés à la gamme de produits et de l'acceptation par le consommateur de ces produits.
- Cette estimation comptable concerne le poste Stocks figurant au bilan consolidé de la société, qui constitue environ 2 % du total de l'actif au 31 décembre 2008 (1 % au 31 décembre 2007). Si la provision pour désuétude des stocks est inadéquate, la société pourrait devoir composer avec des charges d'exploitation dans l'avenir. La provision pour désuétude des stocks ne donne pas lieu à des sorties de fonds.

Immobilisations corporelles et écart d'acquisition

Généralités

- Les immobilisations corporelles et l'écart d'acquisition représentent environ 65 % et 19 %, respectivement, du total de l'actif figurant au bilan consolidé de TELUS au 31 décembre 2008 (pourcentages inchangés par rapport au 31 décembre 2007). Si les durées de vie utiles estimatives des actifs de TELUS sont inexactes, elles pourraient devoir composer avec une augmentation ou une diminution des charges au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels dans l'avenir. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de la meilleure estimation de la direction relative aux principales hypothèses économiques et si les flux de trésorerie connexes subissent une baisse importante, la société pourrait devoir composer avec des charges importantes au titre de la dépréciation de ses immobilisations, y compris ses actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie et l'écart d'acquisition. S'il est ultérieurement établi que les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ont une durée de vie limitée, la société pourrait devoir composer avec des charges accrues au titre de l'amortissement des actifs incorporels. De telles charges ne donnent pas lieu à des sorties de fonds et elles ne peuvent en soi influencer sur la situation de trésorerie immédiate de la société.

Durées de vie utiles estimatives des actifs; recouvrabilité des immobilisations corporelles

- Les durées de vie utiles estimatives des actifs sont déterminées au moyen d'un processus continu d'analyse de la durée de vie des actifs. Les durées de vie utiles estimatives des actifs ont des répercussions importantes sur la recouvrabilité des immobilisations corporelles.
- Les hypothèses qui sous-tendent les durées de vie utiles estimatives des actifs comprennent le moment où surviennent l'obsolescence technologique, les pressions concurrentielles et les plans d'utilisation future de l'infrastructure.

Recouvrabilité des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et de l'écart d'acquisition

- Conformément aux pratiques d'évaluation actuelles du secteur, la société a recours à la combinaison d'un modèle des flux de trésorerie actualisés et de la méthode de l'analyse comparative pour déterminer la juste valeur de ses licences de spectre et de l'écart d'acquisition. Se reporter à la note 15 c) des états financiers consolidés pour une analyse détaillée de cette méthode.
- Les principales hypothèses qui sous-tendent la recouvrabilité des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et de l'écart d'acquisition comprennent les prévisions au titre des flux de trésorerie futurs et de la croissance, qui incluent les hypothèses liées au risque économique et les estimations quant à l'atteinte des mesures et des indicateurs clés de l'exploitation, le coût moyen pondéré du capital futur et les coefficients de capitalisation des bénéfices annuels. Les principaux facteurs qui influent sur ces hypothèses comprennent les estimations de la part de marché future, les mesures clés de l'exploitation telles que le taux de désabonnement et les PMAA, le degré de concurrence, l'évolution de la technologie, les taux d'intérêt, les tendances économiques, les niveaux d'endettement et le coût de la dette. La note 15 c) des états financiers consolidés traite des tests de sensibilité.

Placements

Recouvrabilité des placements à long terme

- La société évalue la recouvrabilité de ses placements à long terme sur une base régulière et récurrente. La recouvrabilité des placements se fonde sur un processus de détermination tenant compte des attentes relatives au rendement futur des placements et de la comparaison des résultats historiques et des attentes précédentes.
- Les principales hypothèses qui sous-tendent la recouvrabilité des placements à long terme sont la réalisation de flux de trésorerie futurs et d'attentes liées à l'exploitation. L'estimation de la recouvrabilité des placements à long terme de la société pourrait varier d'une période à l'autre, en raison de la nature récurrente de l'évaluation de la recouvrabilité et de la nature des placements à long terme (la société n'exerce aucun contrôle sur les entités émettrices).
- Si la provision au titre de la recouvrabilité des placements à long terme est inadéquate, la société pourrait devoir composer avec un accroissement des autres charges dans l'avenir. La provision au titre de la recouvrabilité des placements à long terme ne donne pas lieu à des sorties de fonds.

Actifs et passifs d'impôts

Montant et composition des actifs et passifs d'impôts, y compris le montant des avantages fiscaux non constatés

- Les hypothèses qui sous-tendent la composition des actifs et passifs d'impôts, y compris le montant des avantages fiscaux non constatés, se fondent sur une évaluation des positions fiscales, de manière à déterminer s'il est plus probable qu'improbable que ces positions seront maintenues à la suite d'un examen, d'après leurs mérites techniques, et sur une estimation du montant de l'avantage fiscal ayant une probabilité supérieure à 50 % d'être réalisée au moment du règlement final avec les autorités fiscales. Ces évaluations se fondent sur les lois de l'impôt, les règlements et interprétations applicables, qui sont tous sujets à interprétation.
- Les actifs et passifs d'impôts à court terme sont estimés en fonction du montant calculé des impôts qui doit être payé aux autorités fiscales, déduction faite des acomptes provisionnels périodiques. Les passifs d'impôts futurs se composent de l'incidence fiscale des écarts temporaires entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que de l'incidence fiscale des pertes fiscales non déduites. Le moment auquel la résorption des écarts temporaires a lieu fait l'objet d'une estimation, et le taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les périodes de résorption est appliqué aux écarts temporaires. La valeur comptable des actifs et des passifs se base sur les montants constatés dans les états financiers, et elle est par conséquent

assujettie aux estimations comptables inhérentes à ces soldes. La valeur fiscale des actifs et des passifs et le montant des pertes fiscales non déduites se fondent sur l'évaluation des positions fiscales ainsi que sur l'évaluation des avantages fiscaux dont il est fait mention ci-dessus. Les hypothèses concernant le moment de la résorption des écarts temporaires tiennent compte des attentes touchant les résultats d'exploitation et flux de trésorerie futurs. La composition des passifs d'impôts futurs est susceptible de varier d'une période à l'autre, en raison des variations de l'estimation de ces incertitudes importantes.

- Cette estimation comptable concerne les postes d'actifs et de passifs importants figurant au bilan consolidé de la société, qui constituent moins de 1 % du total de l'actif et environ 10 % du total du passif et des capitaux propres au 31 décembre 2008 (moins de 1 % du total de l'actif et environ 9 % du total du passif et des capitaux propres au 31 décembre 2007). Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de la meilleure estimation de la direction quant à la probabilité que les positions fiscales seront maintenues, au montant de l'avantage fiscal ayant une probabilité supérieure à 50 % d'être réalisé, aux résultats d'exploitation futurs et au moment de la résorption des écarts temporaires déductibles et des écarts temporaires imposables et des taux d'imposition applicables aux exercices futurs, la société pourrait devoir composer avec des ajustements importants au titre des impôts sur les bénéfices futurs. Les ajustements au titre des impôts sur les bénéfices futurs pourraient donner lieu à des sorties de fonds plus tôt qu'il n'était prévu.

Facturation par anticipation et dépôts des clients

Charges à payer aux fins des passifs du compte de report du CRTC

- Le compte de report a été constitué parce que le CRTC exige que la société reporte la constatation dans l'état des résultats d'une tranche des montants reçus au titre des services de base résidentiels offerts dans des zones de desserte à faible coût; ces exigences en matière de report ont pris fin le 31 mai 2006. L'estimation comptable critique découle de la constatation par la société des montants reportés. La société peut constater les montants reportés au moment de la prise des mesures d'admissibilité, comme les programmes d'amélioration du service dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé admissibles, l'élargissement de la portée des services à large bande dans les territoires des ESLT jusqu'aux collectivités rurales et éloignées, les initiatives visant à accroître l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications, les réductions de tarifs (incluant ceux qui sont mandatés par le CRTC à l'égard des escomptes s'appliquant aux services de réseau numérique des concurrents) ou des remises à l'intention des clients. Comme il est décrit à la note 20 a) des états financiers consolidés et à la rubrique 10.3, « Réglementation – Réglementation sur le plafonnement des prix », les soldes du compte de report font actuellement l'objet d'appels introduits auprès de la Cour suprême du Canada par TELUS, Bell Canada et certains groupes de consommateurs.
- Les hypothèses qui sous-tendent les charges à payer pour le compte de report du CRTC qui sont incertaines au moment de l'établissement des estimations précisent i) les mesures qui permettront en fin de compte la constatation des montants reportés et ii) la période pendant laquelle les montants reportés admissibles doivent être constatés dans les états consolidés des résultats de la société. La manière de constater les montants reportés et les montants connexes devrait raisonnablement être modifiée puisqu'une telle constatation dépend en fin de compte de décisions futures du CRTC ainsi que de l'issue des appels introduits auprès de la Cour suprême du Canada.
- Les estimations comptables à l'égard d'un élément au titre de la facturation par anticipation et des dépôts des clients dans le bilan consolidé de TELUS, et qui se compose lui-même d'une tranche d'environ 4 % du total du passif et des capitaux propres au 31 décembre 2008 (4 % au 31 décembre 2007). Si les montants estimatifs reportés constatés par la société et le moment de ladite constatation à ce sujet devaient différer sensiblement des décisions ultimes du CRTC touchant les montants acceptables, les produits d'exploitation pourraient être sensiblement

touchés. Une telle incidence sur les produits d'exploitation ne devrait toutefois pas s'accompagner d'une incidence correspondante sur les rentrées nettes. Si l'appel des groupes de défense des consommateurs concernant le compte de report est accueilli, la société pourrait être tenue de verser un montant s'inscrivant dans le cadre d'un remboursement non récurrent qui serait réparti entre la majorité de ses abonnés des services résidentiels locaux. Étant donné qu'une provision couvrant l'intégralité du solde du compte de report a été constituée dans les états financiers des périodes précédentes, ce remboursement potentiel n'aura aucune incidence sur le bénéfice d'exploitation ultérieur de TELUS. Ce remboursement donnerait lieu à des sorties nettes, qui pourraient possiblement être neutralisées par une réduction des dépenses en immobilisations tenant au fait que la société est en train de reconsidérer sa décision d'offrir des services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées non rentables. Si l'appel de Bell Canada est accueilli, TELUS pourrait réaliser des produits d'exploitation supplémentaires correspondant au montant dans le compte de report qui aurait autrement été accordé à titre de rabais par le CRTC. Ces produits d'exploitation supplémentaires ne donneraient pas nécessairement lieu à des rentrées nettes supplémentaires correspondantes. Si l'appel interjeté par TELUS est accueilli, la société prévoit demander l'approbation par le CRTC d'autres listes de collectivités rurales et éloignées admissibles à l'expansion des services à large bande au moyen des fonds restants des comptes de report.

Régimes de retraite à prestations déterminées des salariés

Certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées afin d'établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite

- La société examine les pratiques du secteur, les tendances, la conjoncture et les données fournies par les actuaires aux fins de la formulation des hypothèses utilisées pour établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et les obligations au titre des prestations de retraite constituées. Les actifs des régimes de retraite sont généralement évalués selon les valeurs de marché, mais certains actifs sont toutefois évalués au moyen d'estimations du marché lorsque les valeurs de marché ne sont pas aisément disponibles. Les méthodes quantitatives utilisées pour déterminer les rendements estimatifs des actifs des régimes de retraite influent également sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées. Un soutien actuariel est obtenu aux fins de l'interpolation des gains et des pertes actuariels qui ont une incidence sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et sur les obligations au titre des prestations de retraite constituées. Le taux d'actualisation, qui sert à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées, se fonde sur le rendement de placements à long terme de qualité assortis de durées fixes et il est établi annuellement à la fin de chaque année civile, en fonction des rendements des indices des obligations de sociétés à long terme, en consultation avec des actuaires. Le taux de rendement à long terme prévu se base sur les rendements prévus des principales catégories d'actifs, et il est pondéré par la répartition des actifs des régimes. Les hausses de rémunération futures se fondent sur les politiques actuelles en matière d'avantages sociaux et sur les prévisions économiques.
- Les hypothèses qui servent à établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite incluent les taux d'actualisation, les taux de rendement à long terme des actifs des régimes, les estimations du marché et les taux d'accroissement futur de la rémunération. Des modifications importantes du rendement financier global et des postes des états financiers pourraient survenir en raison de changements aux hypothèses importantes qui sous-tendent cette estimation, susceptibles de se produire par suite de la révision des hypothèses afin de tenir compte des informations historiques actualisées et de la conjoncture actuelle. Se reporter à la note 13 i) des états financiers consolidés pour une analyse plus détaillée à ce sujet.

- Cette estimation comptable concerne une composante du plus important poste touchant les charges d'exploitation figurant dans les états consolidés des résultats de la société. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de la meilleure estimation de la direction quant aux hypothèses utilisées pour établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite, la société pourrait devoir composer avec des charges accrues au titre des régimes de retraite à prestations déterminées. L'incidence immédiate est réduite, car les gains et les pertes actuariels nets qui excèdent 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur la durée moyenne de service restante des employés actifs.

8.2 Faits nouveaux concernant les conventions comptables

(note 2 des états financiers consolidés)

Passage aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »)

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront remplacés par les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS de l'IASB ») au cours d'une période de transition devant se terminer d'ici 2011. TELUS devra utiliser les IFRS de l'IASB dans la présentation de ses états financiers intermédiaires et annuels s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, date à laquelle la société a décidé d'adopter ces normes.

Le Conseil des normes comptables du Canada procédera au passage aux IFRS de l'IASB au moyen d'une combinaison de trois méthodes :

- lorsque les projets conjoints de convergence courants du Financial Accounting Standards Board des États-Unis et de l'International Accounting Standards Board feront l'objet d'un accord, ils seront adoptés par le Conseil des normes comptables du Canada et pourront être appliqués au Canada avant la conversion complète aux IFRS de l'IASB par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes; ii) le recours aux normes désignées comme des normes clés ou importantes par le Conseil des normes comptables, à l'égard desquelles ce dernier a amorcé un projet aux fins de la convergence des PCGR du Canada avec les IFRS connexes avant la date de transition, publiées en tant que PCGR du Canada; iii) les normes n'étant pas assujetties au projet conjoint de convergence ont été présentées de manière générale aux fins de leur adoption au moment de la conversion complète aux IFRS de l'IASB par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Les deux premières méthodes pourraient, ou pourront, faire en sorte que la société puisse, ou doive, aligner certaines conventions comptables sur les IFRS de l'IASB avant 2011, advenant la publication d'une nouvelle norme ou son adoption anticipée.

En vertu de son plan de travail, l'International Accounting Standards Board a mis en œuvre des projets qui devraient donner lieu à de nouvelles prises de position qui se traduiront par des modifications des IFRS de l'IASB et, par conséquent, les IFRS de l'IASB qui seront en vigueur à la date de la conversion devraient différer des IFRS en vigueur à l'heure actuelle.

En novembre 2008, la Securities and Exchange Commission des États-Unis a publié un projet de plan comportant sept jalons, en vertu duquel certains émetteurs assujettis aux États-Unis seraient autorisés à utiliser les IFRS de l'IASB aux fins du dépôt de leurs résultats. Ce projet revêt une grande importance, car il envisage également l'application obligatoire des IFRS de l'IASB pour les émetteurs assujettis aux États-Unis dès 2014 (la Securities and Exchange Commission des États-Unis devrait prendre une décision en 2011 relativement à cette obligation d'utilisation prévue par le jalon 6). Nous ne pouvons pas évaluer à l'heure actuelle l'incidence de ce projet, le cas échéant, sur le plan de travail de l'International Accounting Standards Board; cependant, le jalon 1 prévoit l'amélioration des normes comptables et précise que la Securities and Exchange Commission des États-Unis devra subséquemment déterminer si les IFRS de l'IASB constituent des normes de première qualité et si elles sont suffisamment exhaustives.

La société devra mener à bien plusieurs phases dans le cadre de la transition aux IFRS de l'IASB.

Phases de la mise en œuvre	Description et état
Évaluation initiale des incidences et délimitation de la portée	<p>Cette phase comprend la détermination des différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS de l'IASB et qui sont pertinentes pour la situation particulière de la société.</p> <p>Selon les IFRS de l'IASB en vigueur à l'heure actuelle, cette phase a été menée à terme au premier trimestre de 2008, au moyen d'un processus de diagnostic qui a permis à la société de cerner un petit nombre de sujets susceptibles d'influer sur ses résultats financiers ou sur les efforts qu'elle déploie pour assurer le passage aux IFRS de l'IASB. Ce processus de diagnostic a donné lieu à l'élaboration d'un plan détaillé aux fins de la conduite des activités. L'IASB a mis en œuvre des activités qui pourraient entraîner, ou entraîneront, des modifications des IFRS de l'IASB, et ces modifications pourraient avoir, ou auront, des répercussions pour la société. La société évaluera ces modifications dans le cadre de la phase portant sur les principaux éléments.</p>
Principaux éléments	<p>Cette phase comprend la détermination, l'évaluation et la sélection des conventions comptables que la société doit aligner avec les IFRS de l'IASB. Cette phase porte de plus sur d'autres éléments opérationnels tels que les technologies de l'information, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et la formation.</p> <p>La société procède actuellement à la détermination, à l'évaluation et à la sélection des conventions comptables qu'elle devra aligner avec les IFRS de l'IASB; la prise en compte des répercussions sur les éléments opérationnels tels que les technologies de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière fait partie intégrante de ce processus. Au 31 décembre 2008, environ les deux tiers des normes s'appliquant à TELUS avaient fait l'objet d'un examen. Au cours de la période considérée, la société a mis en œuvre des activités de formation et de communication ciblées, qui ont permis de tirer parti des ressources internes et externes. Elle a également offert une formation par l'entremise d'un site Web interne portant sur la conversion aux IFRS.</p> <p>La société a régulièrement avisé le comité de vérification du conseil d'administration de l'état d'avancement du projet, ainsi que de ses répercussions et des incidences prévues.</p>
Incorporation	<p>Cette phase permettra d'incorporer les solutions dans le système financier et les processus sous jacents de la société qui sont essentiels au passage aux IFRS de l'IASB.</p>

La société présentera ses résultats de l'exercice 2010 selon les PCGR du Canada en vigueur. En 2011, elle présentera les chiffres correspondants de l'exercice 2010 conformément aux IFRS de l'IASB alors en vigueur. À cette fin, la société maintiendra en parallèle deux livres comptables en 2010.

En 2009, la société poursuivra son examen des normes s'appliquant à TELUS, elle effectuera des évaluations des incidences et elle fournira une formation ciblée. Elle effectuera également des choix de méthodes comptables et préparera ses systèmes comptables en conséquence, aux fins de l'établissement de son bilan d'ouverture pour 2010 en vertu des IFRS de l'IASB. Bien que son évaluation des incidences soit en cours et se déroule conformément au plan établi, la société devra continuer à réaliser des progrès avant qu'elle puisse accroître, de façon prudente, la spécificité des informations liées aux différences dans les conventions comptables précédant et suivant l'adoption des IFRS de l'IASB, sauf en ce qui concerne ce qui suit :

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les recommandations actuelles concernant les informations à fournir sur les instruments financiers ont été remplacées par de nouvelles recommandations (chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*), et les recommandations actuelles concernant la présentation des instruments financiers ont été maintenues sans aucune modification (chapitre 3863 du *Manuel de l'ICCA*).

À compter de l'exercice 2008 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA pour les informations à fournir sur les instruments financiers s'appliquent à la société. Comme il est décrit dans la note 5 des états financiers consolidés, les nouvelles recommandations donnent lieu à des informations supplémentaires, par rapport aux informations qui devaient être présentées précédemment, l'accent devant être mis sur les risques liés aux instruments financiers constatés ou non constatés auxquels une entité est exposée au cours de la période et à la date du bilan, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques. En vertu des dispositions transitoires, il n'est pas nécessaire de fournir certaines informations supplémentaires de manière comparative pour l'exercice au cours duquel les recommandations seront adoptées.

Stocks

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les anciennes recommandations concernant la comptabilisation des stocks ont été remplacées par de nouvelles recommandations (chapitre 3031 du *Manuel de l'ICCA*).

Avec prise d'effet à l'exercice 2008 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA sur la comptabilisation des stocks s'appliquent à la société. Les nouvelles recommandations fournissent davantage de lignes directrices sur les exigences en matière d'évaluation des stocks et les informations à fournir à leur sujet; plus précisément, elles permettent la reprise de réductions de valeur effectuées antérieurement à la valeur nette de réalisation lorsque se produit une hausse subséquente de la valeur des stocks. Les résultats d'exploitation et la situation financière de la société ne sont pas touchés de façon importante par les nouvelles recommandations.

Écart d'acquisition et actifs incorporels

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les anciennes recommandations concernant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels ainsi que les frais de recherche et développement ont été remplacées par de nouvelles recommandations (chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*).

À compter de l'exercice 2009 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels s'appliqueront à la société. Les nouvelles recommandations fournissent des lignes directrices exhaustives sur les cas où les dépenses peuvent être constatées comme des actifs incorporels. Les nouvelles recommandations ne devraient pas avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et sur la situation financière de la société.

Regroupements d'entreprises et part des actionnaires sans contrôle

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les anciennes recommandations concernant les regroupements d'entreprises et la consolidation des états financiers seront remplacées par de nouvelles recommandations sur les regroupements d'entreprises (chapitre 1582 du *Manuel de l'ICCA*), sur les consolidations (chapitre 1601 du *Manuel de l'ICCA*) et sur la part des actionnaires sans contrôle (chapitre 1602 du *Manuel de l'ICCA*).

Dans l'ensemble, les nouvelles recommandations entraînent l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur des entités acquises ainsi que le passage, de manière prospective, de l'approche de l'entité consolidante pour la théorie de consolidation (l'entité consolidante comptabilisant les valeurs comptables attribuables à la part des actionnaires sans contrôle) à l'approche de l'entité économique (l'entité consolidante comptabilisant les justes valeurs attribuables à la part des actionnaires sans contrôle). Contrairement aux nouveaux PCGR des États-Unis correspondants, qui exigent la constatation de la juste valeur de l'écart d'acquisition attribuable à la part

des actionnaires sans contrôle, les sociétés peuvent, en vertu des nouveaux PCGR du Canada et des IFRS de l'IASB, choisir de comptabiliser ou non la juste valeur de l'écart d'acquisition attribuable à la part des actionnaires sans contrôle, relativement à chaque acquisition.

L'évaluation à la juste valeur des acquisitions d'entreprises donnera notamment lieu :

- à la passation en charges des coûts d'acquisition;
- à la passation en charges des coûts de restructuration découlant de l'acquisition;
- à l'évaluation de la contrepartie éventuelle, qui est comptabilisée comme un passif financier, à la juste valeur au moment de l'acquisition, les variations subséquentes de la juste valeur étant prises en compte dans le calcul des résultats d'exploitation;
- à la comptabilisation, à titre d'opérations sur capitaux propres, des variations de la part des actionnaires sans contrôle subséquentes à l'acquisition du contrôle par la société mère et ne donnant pas lieu à une perte de contrôle par la société mère.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la société a procédé à l'adoption anticipée des nouvelles recommandations, conformément aux dispositions transitoires; autrement, la société aurait été tenue d'adopter les nouvelles recommandations avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011.

Le degré d'importance des répercussions de l'adoption des nouvelles recommandations sur la société dépendra des faits précis liés aux regroupements d'entreprises, le cas échéant, survenus après l'adoption par la société des nouvelles recommandations. Cependant, les états financiers consolidés de la société feront l'objet de changements mineurs appliqués rétrospectivement à l'égard de la présentation et des informations fournies en ce qui concerne la part des actionnaires sans contrôle :

- la part des actionnaires sans contrôle sera comptabilisée comme une composante distincte des capitaux propres dans les bilans consolidés;
- les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu feront état de la répartition du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu entre les actionnaires de la société et la part des actionnaires sans contrôle, plutôt que de refléter la part des actionnaires sans contrôle dans les résultats d'exploitation à titre de déduction aux fins du calcul du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu.

Si ces changements au chapitre de la présentation et des informations fournies avaient été appliqués aux états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le bénéfice net aurait augmenté de 3 millions de dollars, comme il est illustré à la note 2 e) des états financiers consolidés.



perspectives générales

Perspectives pour le secteur des télécommunications en 2009

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité à la *mise en garde concernant les énoncés prospectifs* figurant au début du rapport de gestion et à la rubrique 10, « *Risques et gestion des risques* ».

L'industrie canadienne des télécommunications a généré des produits d'exploitation d'environ 40 milliards de dollars en 2008, dont environ 41 % reviennent à Bell Canada et à ses sociétés affiliées. En sa qualité de deuxième plus important fournisseur de services de télécommunications au Canada, TELUS a réalisé des produits d'exploitation de 9,7 milliards de dollars en 2008, soit approximativement 24 % du total.

Le taux de croissance des produits d'exploitation générés en 2008 dans le marché canadien des télécommunications s'est établi à environ 4,4 %, soit un résultat qui se situe dans la tranche médiane des taux de croissance de 3,5 % à 5,5 % enregistrés au cours des dernières années, et une amélioration par rapport au taux de croissance général du PIB. Les services sans fil et les services de transmission de données améliorés ont continué à faire l'objet d'investissements à la hausse et ils ont continué d'être le moteur de croissance du secteur. Cette croissance a été neutralisée par la faiblesse continue des services filaires de transmission de la voix au sein de l'industrie, les produits tirés des services interurbains et des services de transmission de données en place ayant reculé.

L'importance que TELUS continue d'accorder à la croissance des services sans fil et IP et des services de transmission de données au pays, ainsi que l'incidence d'une économie plus forte dans l'ouest du pays, ont été neutralisées en partie par les pertes au chapitre des services filaires en raison de la migration vers le service de téléphonie par câble, ce qui a donné lieu à une croissance des produits d'exploitation consolidés de 6,4 %. La société prévoit que la concurrence dans l'industrie canadienne des télécommunications demeurera intense en 2009 et en 2010. Cette situation tient notamment au fait que BCE a refait surface en tant que société en exploitation ouverte qui bénéficie d'un faible niveau d'endettement et qui verse des dividendes, par suite de l'annulation en décembre 2008 de sa vente proposée à un consortium dirigé par le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario; si l'acquisition proposée avait été conclue, cela aurait entraîné un niveau d'endettement élevé de la part de BCE, et cette dernière aurait dû porter ses efforts sur la maximisation de ses flux de trésorerie à court terme.

Il est prévu que 2009 posera des défis d'un point de vue macroéconomique. La faible croissance positive prévue pour l'ouest du Canada à l'heure actuelle devrait être largement neutralisée par la croissance négative dans le centre et l'est du pays, situation qui se traduit par une croissance générale négative prévue du PIB au Canada. Compte tenu de ces facteurs et d'autres facteurs, TELUS prévoit un léger ralentissement de 4 % à 6 % de la croissance de ses produits d'exploitation en 2009.

Services sans fil

La croissance du secteur des services sans fil est demeurée solide, les produits d'exploitation et le BAIIA de ce secteur en 2008 sur 12 mois ayant progressé d'environ 11 % et 7 %, respectivement.

Il existe encore un potentiel de croissance considérable au sein de l'industrie canadienne, car le taux de pénétration au pays est inférieur aux taux enregistrés dans les autres pays développés, situation qui tient à des différences au chapitre des structures et des calendriers d'exécution. Les taux de pénétration dans un grand nombre de pays de l'Europe de l'Ouest ont excédé 100 %, tandis que les taux de pénétration dans les pays asiatiques tels que la Corée s'élèvent à près de 95 %. Ces taux de pénétration ne sont pas vraiment comparables à ceux de l'Amérique du Nord, en raison de la qualité supérieure et des coûts moindres liés aux services locaux à tarif fixe des services locaux offerts, du fait que des abonnements multiples peuvent être souscrits pour un seul téléphone GSM en Europe, et des différences dans la composition des services postpayés et prépayés. L'industrie des services sans fil aux États-Unis est davantage comparable à l'industrie canadienne avec un taux de pénétration d'environ 87 %, soit un écart de 22 points de pourcentage par rapport au Canada, qui tient en partie au fait que l'industrie aux États-Unis a pénétré le secteur des services sans fil deux ans plus tôt que le Canada. La croissance au sein de l'industrie canadienne se poursuit de façon solide, le nombre de nouveaux abonnés en 2008 se chiffrant à près de 1,6 million, soit une augmentation estimative de 4,6 points de pourcentage du taux de pénétration, qui couvre environ 65 % de la population; la société prévoit un gain d'environ 4,5 points de pourcentage au titre de la pénétration du marché en 2009. Ce taux de croissance prévu s'appuie sur le fait que les services sans fil sont moins susceptibles d'être éliminés en période de ralentissement économique par rapport à maintes autres dépenses de consommation.

Un facteur de croissance principal au sein de l'industrie du sans-fil demeure l'adoption et l'utilisation croissantes des services de transmission de données tels que la messagerie textuelle et la messagerie photo, l'informatique mobile, les applications, les jeux, les sonneries, la musique, les images vidéo, la TV sans fil et un plus vaste éventail de téléphones intelligents offerts sur le marché. Afin de saisir ce marché, les fournisseurs canadiens de services sans fil poursuivent la mise en place de réseaux sans fil à plus haute vitesse de la prochaine génération, et TELUS s'est engagée à mettre en place un réseau sans fil de prochaine génération en 2009, qui sera offert sur le marché d'ici le début de 2010. En 2008, les PMAA tirés des services de transmission de données exprimés en pourcentage du total des PMAA se sont établis à environ 16 % au Canada, comparativement à environ 38 % en Asie-Pacifique, 22 % en Europe et 24 % aux États-Unis, résultats qui dénotent le maintien d'un potentiel de croissance.

Outre TELUS, Rogers et Bell, des exploitants de réseau virtuel mobile tels que Virgin Mobile, Vidéotron ltée et le Choix du Président demeurent actifs sur le marché. Par ailleurs, les entreprises de services sans fil titulaires sont de plus en plus concurrentielles, en raison des services de base ou à rabais qu'elles offrent. Sur ce marché en pleine croissance, où les consommateurs sont soucieux des prix, Bell et Rogers poursuivent activement leurs promotions dans le cadre desquelles elles offrent respectivement leurs services de marques Solo et Fido. En mars 2008, TELUS a lancé avec succès la marque Koodo Mobile, un service de base axé sur les appels vocaux et la messagerie textuelle, qui devrait permettre à la société de rivaliser avec ses concurrents de manière plus efficace et plus efficiente dans ce segment du marché.

La concurrence dans le marché des services sans fil au Canada devrait demeurer intense en raison du maintien d'une forte concurrence au chapitre de la prestation de services de base, ainsi que de la pénétration du marché du sans-fil par de nouveaux venus par suite des enchères de licences de spectre pour les SSFE tenues par Industrie Canada. Ces enchères ont pris fin au milieu de 2008 et ont généré un produit de 4,25 milliards de dollars pour le gouvernement fédéral, soit un montant trois fois plus élevé que le montant prévu initialement. Conformément à la stratégie de croissance nationale de TELUS, qui vise principalement les services sans fil et les services de transmission de données, la société a acquis environ 16 MHz de spectre dans le cadre des enchères, pour un montant de 882 millions de dollars. Ce spectre, qui s'ajoute au spectre important dont dispose TELUS, donnera à la société les capacités voulues pour offrir des services fondés sur la technologie de quatrième génération. En raison de la politique gouvernementale en vertu de laquelle une tranche du spectre est réservée pour les nouveaux venus, un certain nombre de nouveaux joueurs potentiels ont acquis des licences de spectre couvrant diverses régions du Canada, mais aucun fournisseur national possible ne semble être du nombre. TELUS s'attend à devoir faire concurrence à de nouveaux venus au plus tôt vers la fin de 2009, ou plus vraisemblablement en 2010. Cependant, le nombre de nouveaux venus sur les divers marchés et leur viabilité à long terme demeurent incertains, en raison notamment des capitaux importants nécessaires pour satisfaire aux exigences liées à la mise en place de réseaux, des coûts élevés liés au spectre et au lancement de nouvelles marques et de nouveaux services, de la faiblesse des marchés financiers et des restrictions relatives aux investissements étrangers.

La technologie LTE (d'après l'anglais *long-term evolution*) devient rapidement la norme mondiale en matière de technologie de quatrième génération. Selon un rapport préparé en 2008 pour l'UMTS Forum, Analysys Research prévoit que le nombre d'abonnés aux services fondés sur la technologie LTE s'élèvera à plus de 400 millions à l'échelle mondiale d'ici 2015. Afin d'optimiser le passage à un réseau sans fil fondé sur la technologie LTE de quatrième génération, TELUS a amorcé la mise en place d'un réseau sans fil de prochaine génération fondé sur la technologie HSPA (d'après l'anglais *high speed packet access*), dont le lancement au pays devrait avoir lieu d'ici le début de 2010. Cette amélioration au réseau sans fil de TELUS complète les réseaux sans fil existants de TELUS, notamment le réseau fondé sur la technologie d'accès multiple par répartition de code (« AMRC ») et le réseau Mike (fondé sur la technologie iDEN), qui donnent respectivement accès à l'échelle nationale au plus important réseau de transmission haute vitesse EVDO de troisième génération au pays et à la technologie de pointe Push-to-Talk. Grâce au nouveau

réseau, TELUS devrait pouvoir continuer à fournir aux abonnés la gamme la plus vaste qui soit de solutions sans fil pour répondre à leurs besoins.

En raison des importants produits d'exploitation à la hausse qu'elle dégage des services sans fil (48 % des produits d'exploitation consolidés de 2008), de sa marque bien établie et de l'importance qu'elle accorde aux produits de pointe à valeur ajoutée et à la croissance rentable du nombre d'abonnés, TELUS est bien positionnée pour profiter de la croissance continue de ses activités sur le marché canadien des services sans fil.

Services filaires

Contrairement aux attentes concernant le secteur des services sans fil, celles visant le secteur bien établi des services filaires demeurent modestes. Le marché des services filaires de télécommunications devrait demeurer hautement concurrentiel en 2009, car les consommateurs devraient continuer à délaisser les services traditionnels (tels que les services téléphoniques locaux et interurbains) en faveur des services sans fil et VoIP. Le nombre d'abonnés des services de téléphonie offerts par les quatre principaux câblodistributeurs au Canada se chiffrait à près de 2,6 millions à la fin de 2008, en hausse de près de 700 000 par rapport à 2007, soit une part estimative de 21 % du marché résidentiel à l'échelle nationale. TELUS a subi des pertes de lignes totales de 3,6 % en 2008, résultat qui se compare favorablement aux pertes subies par un grand nombre d'entreprises homologues en Amérique du Nord, situation qui tient en partie au fait que la croissance des lignes commerciales de TELUS dans le centre du Canada a atténué la perte de lignes résidentielles dans les régions où la société est l'entreprise titulaire. Le marché des services interurbains est aux prises avec des pressions croissantes, en raison de l'offre continue par les fournisseurs de services VoIP de tarifs et de promotions attrayants liés aux services de transmission de la voix, et du recours par les clients à d'autres technologies telles que le courrier électronique.

Afin d'aider à combattre la concurrence dans le segment des services filaires traditionnels, TELUS a mis en œuvre sa stratégie Ma Maison TELUS de manière à accroître la part qui lui revient des dépenses que les consommateurs consacrent à ces services, tout en améliorant ses taux de fidélisation au moyen de ses gammes regroupant plusieurs services. TELUS a poursuivi le lancement de services Internet à plus haute vitesse et de TELUS TV, et elle offre notamment de nouveaux produits, tels que le service TVHD et le service PVR, dans certains marchés de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec. Fait notable, la connectivité Internet et les services de divertissement de base sont considérés comme des services non discrétionnaires, qui devraient raisonnablement bien subir les contrecoups d'un ralentissement économique. En combinant les services locaux et interurbains filaires, les services sans fil et les services Internet haute vitesse, TELUS offre un nombre croissant de produits groupés qui lui permettent de se différencier de ses concurrents en offrant aux clients une gamme intégrée de services de première qualité qui leur donnera une plus grande liberté et davantage de souplesse et de choix. Par ailleurs, les câblodistributeurs sont davantage en mesure d'accroître leurs tarifs sans devoir faire l'objet d'une surveillance réglementaire, et ils poursuivent le lancement de services Internet à plus haute vitesse, de services de téléphonie Internet et de services de câblodistribution numérique afin de favoriser leur croissance.

En 2007, le gouvernement fédéral a publié un décret concernant le secteur des télécommunications, qui favorise un contexte plus ouvert et déréglementé en ce qui concerne les services filaires, en vertu duquel le CRTC doit accorder une abstention de la réglementation des services locaux de résidence dans les marchés comptant trois fournisseurs indépendants de services propriétaires des installations qui assurent la prestation de services pour au moins 75 % des lignes résidentielles, ainsi qu'une abstention de la réglementation des services d'affaires dans les marchés comptant deux fournisseurs de services propriétaires des installations qui assurent la prestation de services pour au moins 75 % des lignes d'affaires. Le CRTC a approuvé d'autres demandes d'abstention de la réglementation en 2008, qui fournissent à TELUS et aux autres entreprises de télécommunications titulaires une plus grande souplesse au chapitre des prix, des promotions et du groupement des services. À la fin de 2008, la plupart des marchés des services résidentiels et d'affaires au Canada faisaient l'objet d'une abstention de la réglementation, et le CRTC a éliminé la plupart des indicateurs de qualité

du service applicables aux entreprises titulaires, ainsi que les restrictions en matière de reconquête et celles relatives aux promotions.

Les occasions que présente l'abstention de la réglementation, notamment l'offre de produits groupés, reposent en grande partie sur la capacité de TELUS à mettre en œuvre sa nouvelle plateforme de facturation et de service à la clientèle intégré, qui remplacera les nombreux systèmes en place. Les avantages prévus liés à ce nouveau système incluent une plus grande efficacité au chapitre du service à la clientèle, notamment une plus grande souplesse, la différenciation des services offerts, de meilleures occasions de commercialiser les services et une plus grande précision, ainsi que la réduction des frais futurs. TELUS a procédé avec succès à la conversion des systèmes touchant la plupart des abonnés des services filaires en Alberta et en Colombie-Britannique, et elle prévoit procéder, au cours des prochaines années, à une conversion semblable des systèmes touchant les abonnés des services d'affaires, ainsi que les abonnés des services à l'extérieur de ces deux provinces.

Dans le marché des services d'affaires, la convergence des services TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'ubiquité du protocole Internet (« IP »), continue à façonner les investissements effectués par les concurrents. Les entreprises de télécommunications offrent des applications gérées en ligne, tandis que les fournisseurs de services TI cherchent à regrouper la connectivité de leurs réseaux et leur modèle SaaS. Par ailleurs, les fabricants lancent sur le marché de l'équipement fondé entièrement sur la technologie IP et de l'équipement fondé sur des technologies convergentes (technologie IP et technologies en place), ce qui permet le passage continu à des solutions IP. Le développement de plateformes IP combinant des solutions voix sur IP ainsi que des services de transmission de données et d'images vidéo donne lieu à un rapport coût-efficacité qui peut, au moins en partie, contrebalancer les pressions exercées sur les marges découlant de l'abandon des services en place en faveur de services IP. Cette situation donne lieu à de nouveaux débouchés pour les solutions intégrées qui ont un plus grand impact commercial que les services de télécommunications traditionnels. TELUS cherche activement à tirer parti de ces débouchés, à l'aide d'une série de solutions visant des segments de marché présentant une valeur élevée, notamment les marchés verticaux du secteur public et les secteurs des soins de santé, des services financiers et de l'énergie, ainsi que les PME.

Par exemple, la valeur du marché ouvert des soins de santé s'élève à environ 3,5 milliards de dollars, et le taux de croissance annuel prévu de ce marché pour les prochaines années est de 7 %. TELUS, qui est consciente des occasions que présente ce marché, a acquis Emergis en 2008 et intégré les activités de cette dernière à ses activités, et elle a regroupé toutes les solutions en soins de santé de TELUS sous la nouvelle marque TELUS Solutions

en santé. Au cours des trois prochaines années, TELUS compte investir plus de 100 millions de dollars dans les solutions en santé, notamment les solutions de gestion des dossiers de santé électroniques, les solutions de gestion des demandes de règlement, les solutions de gestion de pharmacie et les solutions en soins de santé à domicile. Bien qu'on s'attende à ce que le difficile contexte économique actuel se répercute sur le segment des affaires, un grand nombre d'organisations seront à la recherche de nouvelles solutions de transmission de données et de solutions IP afin de soutenir leurs initiatives d'accroissement de l'efficacité. Par ailleurs, la hausse des dépenses liées aux infrastructures découlant des mesures de relance de l'économie mises en œuvre par divers paliers gouvernementaux se répercutera sur d'autres secteurs tels que le secteur des soins de santé et le secteur public. Ainsi, dans son budget déposé en janvier 2009, le gouvernement fédéral a alloué 500 millions de dollars à une initiative visant à faire en sorte que 50 % de la population canadienne bénéficie d'un dossier de santé électronique d'ici 2010.

Le marché des entreprises de taille moyenne, qui est dans bien des cas considéré comme un marché mal desservi car il cherche à obtenir des solutions pour grandes entreprises à des prix se rapprochant de ceux payés par les petites entreprises, devrait présenter des occasions de croissance soutenues. TELUS a investi dans diverses solutions offertes à des prix abordables à ce segment, notamment des solutions de sécurité, de vidéoconférence et d'hébergement géré liées à diverses applications telles que le courrier électronique et des applications sur le Web. En ce qui concerne le marché des petites entreprises, TELUS a, pour contrecarrer la concurrence accrue de la part des câblodistributeurs, mis sur pied une nouvelle plateforme de solutions pour petites entreprises appelée PrioritéPME TELUSSM, qui regroupe des outils de connectivité (services de transmission de données et de la voix, services filaires et sans fil), de sécurité, d'audioconférence et de vidéoconférence, ainsi que d'autres services IP.

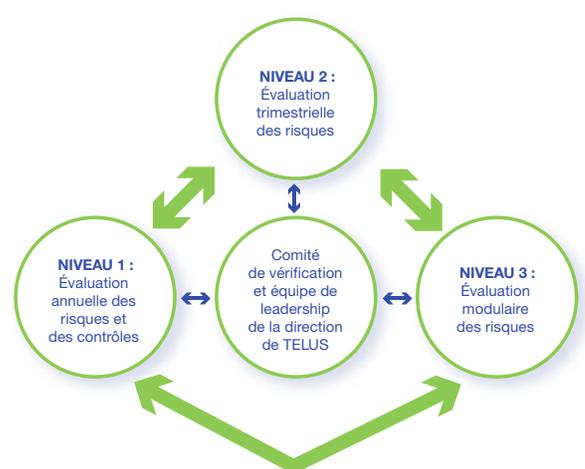
TELUS s'attend à un contexte économique difficile et un environnement concurrentiel en 2009, mais elle est d'avis qu'elle est bien positionnée pour assurer sa croissance au cours des prochains exercices, en raison de sa stratégie ciblée visant la prestation d'une gamme complète de services de communication utiles et fiables, de la prestation à l'échelle nationale de services de transmission de données et de services IP particuliers de première qualité aux clients d'affaires, de l'offre de services en pleine croissance tels que les services sans fil, les services de transmission de données et les services IP, incluant le service Internet haute vitesse et le service TELUS TV, ainsi que de la mise à niveau continue des réseaux sans fil et à large bande au pays. Par ailleurs, la direction de TELUS surveillera attentivement les tendances macroéconomiques et régionales en 2009, afin de s'assurer que la société puisse rapidement apporter tout ajustement requis pour maintenir sa rentabilité, ses flux de trésorerie et sa solidité financière.

10 risques et gestion des risques

Risques et incertitudes avec lesquels TELUS doit composer et méthodes qu'elle utilise pour assurer la gestion de ces risques

Processus d'évaluation des risques et des contrôles de TELUS
 TELUS utilise un processus d'évaluation des risques d'entreprise et des contrôles à trois niveaux faisant appel aux connaissances approfondies des membres de l'équipe de tous les secteurs de la société. TELUS a initialement mis en œuvre son processus d'évaluation des risques d'entreprise et des contrôles à trois niveaux en 2002, et elle effectue un suivi des tendances pluriannuelles fondé sur les divers points de vue exprimés au sein de l'organisation relativement aux principaux risques et au contrôle.

Définition de TELUS des risques d'entreprise
 TELUS définit le risque d'entreprise comme le degré de risque lié à l'atteinte des principaux objectifs stratégiques, financiers, organisationnels et fonctionnels par rapport à l'efficacité et à l'efficacité des activités, à la fiabilité de l'information financière, au respect des lois et des règlements et à la protection des actifs dans le cadre d'une culture organisationnelle éthique.



Les risques d'entreprise de TELUS découlent principalement du contexte commercial de la société et ils sont fondamentalement liés à ses stratégies et à ses objectifs commerciaux. TELUS s'efforce d'atténuer les risques de façon proactive au moyen d'un processus rigoureux de planification du rendement et d'une gestion efficace et efficiente de l'exploitation. La société atténue certains autres risques au moyen de couvertures d'assurance

appropriées lorsqu'elle juge que de telles couvertures sont efficaces et viables sur le plan commercial.

TELUS s'efforce, dans la mesure du possible, de ne pas prendre de risques excessifs et elle assure la concordance de ses stratégies commerciales, de ses objectifs, de ses valeurs et de son degré de tolérance à l'égard du risque.

Processus d'évaluation des risques d'entreprise et des contrôles

Niveau 1

Évaluation annuelle des risques et des contrôles

Les principales données de ce processus comprennent les entrevues individuelles avec les cadres supérieurs, les données et les informations à jour tirées du processus permanent de planification stratégique de TELUS, et les résultats de l'évaluation annuelle des risques et des contrôles sur le Web, laquelle s'appuie sur les cadres de gestion des risques d'entreprise et des contrôles internes du COSO (Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission). L'évaluation est distribuée à l'équipe de leadership de la direction de TELUS (soit à tous les vice-présidents directeurs, vice-présidents et directeurs ainsi qu'à un échantillon aléatoire de membres de la direction). En 2008, 1 642 répondants ont participé à l'évaluation.

Le processus d'évaluation de TELUS tient également compte des informations tirées des récentes vérifications internes et externes et des informations découlant des activités de conformité de la direction à la SOX 404 (loi Sarbanes-Oxley de 2002) concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Les principaux risques de l'entreprise sont établis, définis et classés par ordre de priorité, et les risques sont classés dans l'une des sept catégories de risque établies.

Les résultats de l'évaluation annuelle des risques et des contrôles appuyant le développement du programme de vérification interne de TELUS sont présentés à la haute direction et au comité de vérification. Ils sont aussi utilisés au moment du processus de planification stratégique de la société et communiqués au Conseil.

Niveau 2

Évaluation trimestrielle des risques

TELUS effectue un examen trimestriel de l'évaluation des risques de concert avec les principaux intervenants à l'interne de toutes les unités fonctionnelles, en vue de saisir et de communiquer les risques d'entreprise qui changent sans cesse, de mettre en évidence les activités d'atténuation des principaux risques et de fournir continuellement des informations à jour et des assurances au comité de vérification.

Niveau 3

Évaluation modulaire des risques

TELUS effectue des évaluations modulaires des risques associés à des missions de vérification précises et met en œuvre diverses initiatives de gestion des risques et initiatives stratégiques et opérationnelles (notamment les projets, le système de gestion environnementale, les vérifications sur la sécurité, l'évaluation des plans de continuité de l'entreprise, l'évaluation du réseau et de la vulnérabilité des TI de même que l'évaluation des risques en matière de fraude et d'éthique). Les résultats des évaluations des risques propres aux missions sont analysés, priorisés, mis à jour et intégrés au profil de risque principal tout au long de l'exercice.

Les rubriques qui suivent résument les principaux risques et incertitudes susceptibles d'influer sur les résultats de TELUS dans l'avenir, ainsi que les activités connexes visant à atténuer les risques.

10.1 Concurrence

La concurrence soutenue pourrait être préjudiciable aux parts de marché, aux volumes et aux tarifs

TELUS doit composer avec une forte concurrence dans tous les principaux secteurs d'activité et segments de marché, y compris le marché résidentiel, le marché des petites et moyennes entreprises (« PME »), et le marché des grandes entreprises.

Les progrès technologiques estompent les frontières traditionnelles entre les services de radiodiffusion, les services Internet et les télécommunications. Étant donné que les câblodistributeurs continuent d'élargir leurs gammes de services de téléphonie vocale de base et évolués, la concurrence s'est également intensifiée sur le marché résidentiel et sur certains marchés des PME, ainsi que sur les marchés des services d'accès locaux, des services interurbains et de l'accès à Internet haute vitesse. De plus, par suite des enchères de licences de spectre pour les SSFE tenues récemment, TELUS s'attend à devoir concurrencer de nouveaux venus sur le marché des services sans fil dans l'avenir, notamment des câblodistributeurs. De façon générale, les pressions sur les tarifs au sein de l'industrie et les efforts déployés pour attirer des clients ont entraîné une concurrence touchant la plupart des catégories de produits et services et les segments de marché, et cette situation devrait se maintenir en raison de l'incertitude économique qui prévaut.

Atténuation des risques – Généralités : Les récentes décisions du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), dans lesquelles ce dernier approuve la déréglementation des services filaires, ont accru la capacité de TELUS à composer avec l'intensification de la concurrence (se reporter à la rubrique 10.3, « Réglementation »). En surveillant activement les faits nouveaux concernant la concurrence au chapitre des produits et des marchés géographiques, TELUS peut rapidement rivaliser avec les services offerts par ses concurrents et tirer parti de la gamme complète de solutions intégrées de la société et de sa présence à l'échelle nationale. TELUS poursuit l'expansion du service TELUS TV dans les

territoires où elle est l'entreprise titulaire, de manière à fournir une expérience de première qualité aux abonnés et d'améliorer ses produits groupés en fonction des besoins des clients et de rivaliser avec les services qu'offrent les câblodistributeurs concurrents. Afin de neutraliser l'intensification de la concurrence et les pertes subies dans les régions où elle est l'entreprise titulaire, TELUS poursuit son expansion et prévoit une croissance continue de ses activités dans les marchés du centre du Canada où elle n'est pas l'entreprise titulaire, en offrant des services d'affaires et des services sans fil. TELUS cherche également à tirer parti de la structure de coût la plus concurrentielle qui soit. Par suite de l'intégration opérationnelle de ses services sans fil et filaires, TELUS est désormais mieux alignée à l'égard de ses canaux de distribution ainsi que de ses feuilles de route pour les produits et services, et est en mesure de fournir des services davantage intégrés qui se différencient, et assurer la planification des comptes touchant à la fois les services filaires et les services sans fil.

Services filaires de transmission de la voix et de données

La société s'attend à ce que la concurrence demeure intense de la part des fournisseurs de services de téléphonie traditionnels, de services de transmission de données, de services IP et de services TI, ainsi que de la part des nouveaux venus offrant des solutions axées sur la téléphonie VoIP. Les concurrents ciblent aussi bien le marché des affaires que le marché résidentiel.

La transition de l'industrie de l'infrastructure existante des services de transmission de la voix vers les services de téléphonie IP, et des plateformes de données existantes vers les services Ethernet, les réseaux privés virtuels (RPV) IP, les plateformes de commutation multiprotocole par étiquette (MPLS) IP et les modèles de prestation de services voix sur IP se poursuit à un rythme rapide. Les produits et les marges liés aux services de transmission de données existants continuent à diminuer. Ces baisses n'ont été que partiellement neutralisées par la demande plus élevée ou la migration accrue des clients vers les plateformes IP qui sont également assujetties à des pressions à la baisse sur les tarifs, à des marges réduites et à l'évolution de la technologie. La société devra engager d'importantes dépenses en immobilisations dans l'infrastructure des services filaires afin de faciliter le processus de transition en cours de toutes les entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») traditionnelles, y compris TELUS.

*Services filaires de transmission de la voix et de données
– marché des affaires*

Dans le marché des affaires, les concurrents ne se contentent pas de regrouper les services d'accès locaux, sans fil, de transmission évoluée de données et IP et de les assortir d'un tarif moindre; ils regroupent également les services Web et de commerce électronique avec d'autres services TI et de soutien. Des concurrents non traditionnels tels que Microsoft ont pénétré le marché des télécommunications en offrant de nouveaux produits tels que les solutions de communications unifiées, qui permettent de réexpédier et de livrer, en temps réel, des courriels ainsi que des messages voix ou texte, à partir de divers systèmes de télécommunications et systèmes informatiques, vers l'appareil situé le plus près du destinataire visé. Compte tenu du regroupement plus marqué des services de télécommunications traditionnels et des services TI, TELUS doit soutenir une concurrence de plus en plus vive de la part des sociétés offrant des services Internet, du matériel et des logiciels ainsi que des services-conseils et des services liés aux processus opérationnels. Les câblodistributeurs ont commencé à cibler le marché des PME aux fins de la prestation de services VoIP. Par conséquent, les concurrents offrant des services traditionnels et non traditionnels se concentrent maintenant sur la prestation d'une vaste gamme de services de télécommunications aux marchés des affaires, particulièrement dans les principaux centres urbains.

Atténuation des risques dans le marché des services filaires aux entreprises : TELUS continue d'accroître ses capacités dans l'ensemble du marché des affaires, grâce à des acquisitions et à des partenariats stratégiques, à la priorité accordée aux marchés verticaux (secteur public, secteur des soins de santé, services financiers et secteur de l'énergie), à l'expansion de solutions stratégiques dans le marché des entreprises ainsi qu'à son approche modulaire générale dans le marché des PME (y compris l'offre de services tels que le service PrioritéPME TELUS). Par suite de l'acquisition d'Emergis et du lancement de TELUS Solutions en santé, TELUS peut maintenant exploiter ses systèmes et ses logiciels privés afin d'élargir sa présence dans le secteur des soins de santé et de bénéficier des investissements effectués par le gouvernement au chapitre de la cybersanté, participer à la transformation du modèle de soins pharmacothérapeutiques au Canada, et procéder à la vente croisée d'un plus grand nombre de produits et services traditionnels de télécommunications. TELUS cherche également à conclure des contrats d'envergure à plus long terme qui permettent de mieux tirer parti des dépenses en immobilisations et des capacités de TELUS.

*Services filaires de transmission de la voix et de données
– marché résidentiel*

Dans le marché résidentiel des services filaires, les câblodistributeurs et d'autres concurrents doivent se conformer à un nombre minime de règlements et continuent d'offrir des services locaux résidentiels VoIP, des services interurbains, l'accès Internet haute vitesse et, dans certains cas, des services sans fil groupés assortis de tarifs mensuels réduits, en plus de leurs services de diffusion traditionnels et de leurs services de télévision par satellite. Par ailleurs, les câblodistributeurs continuent d'accroître la vitesse de leurs services Internet haute vitesse. Dans une moindre mesure, d'autres concurrents non-proprétaires d'installations offrent des services VoIP locaux et interurbains sur Internet et revendent des solutions d'accès Internet haute vitesse. La diminution des lignes résidentielles d'accès au réseau de TELUS devrait se poursuivre, en raison de cette concurrence et du remplacement continu de la technologie et des services sans fil. La société s'attend à ce que les concurrents se taillent une part majoritaire dans les marchés présentant des occasions de croissance; par conséquent, la réduction des produits d'exploitation tirés des lignes d'accès, y compris les services interurbains, devrait se poursuivre. Bien que le marché de l'accès Internet haute vitesse soit de plus en plus établi, le nombre d'abonnés devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années. Avec l'existence d'un marché de l'accès Internet haute vitesse mieux établi et l'offre possible de services Internet haute vitesse par des concurrents, la capacité de TELUS à maintenir sa part de marché dans les territoires où elle est l'entreprise titulaire pourrait être réduite, en raison du montant et du calendrier des dépenses en immobilisations nécessaires au maintien de vitesses d'accès au réseau concurrentielles.

Atténuation des risques dans le marché résidentiel des services filaires : TELUS continue d'élargir sa propre infrastructure à large bande, tant au chapitre des zones de couverture que de la vitesse des services, de manière

à pénétrer de nouveaux segments de marché tels que les services d'images vidéo et à améliorer les services qu'elle offre actuellement. TELUS a procédé au lancement commercial du service TELUS TV dans des quartiers sélectionnés à Edmonton, à Calgary, à Fort McMurray, à Grande Prairie, à Vancouver et dans la Vallée du Bas-Fraser ainsi qu'à Rimouski, et elle prévoit offrir ce service dans d'autres régions de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec en 2009. Grâce à TELUS TV, TELUS est en mesure de contre-carrer la menace provenant des câblodistributeurs concurrents dans les marchés où elle est l'entreprise titulaire, et elle peut conserver et accroître ses produits d'exploitation grâce à une offre regroupant la téléphonie locale et interurbaine, l'accès Internet haute vitesse, les services de divertissement et les services sans fil.

Télédiffusion

La société offre TELUS TV dans des régions sélectionnées de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec, comme il est mentionné ci-dessus, et elle prévoit poursuivre le lancement de ce service dans de nouvelles régions afin de générer de nouveaux produits d'exploitation et d'acquiescer la capacité de créer de nouveaux groupes de services pour rehausser la concurrence et fidéliser les clients. TELUS TV est un service de télévision sur IP entièrement numérique offrant plus de 200 canaux de télédiffusion, des services de Télé à la carte, d'enregistreur personnel de vidéo (« PVR ») et de vidéo sur demande semblables à ceux offerts par ses concurrents directs Shaw Cable, StarChoice et Bell TV. TELUS offre également la programmation haute définition dans des régions sélectionnées, laquelle repose sur la technologie ADSL2+. Bien qu'elle ait seulement franchi les premières étapes du processus de lancement, TELUS s'attend à ce que le taux de pénétration du service TVHD augmente en 2009 puisque le service additionnel reposant sur la technologie ADSL2+ donnera lieu à un élargissement du marché couvert. Bien que le service de télévision sur IP offre une grande interactivité et un élément de personnalisation par rapport aux services de câblodistribution et de câble par satellite, rien ne garantit que le service TELUS TV permettra à la société de concrétiser ses plans et d'obtenir une part appréciable du marché des services de télévision, ni que les coûts de mise en œuvre ou les produits d'exploitation prévus par TELUS au titre des services de télévision correspondront aux coûts et aux produits prévus. TELUS continuera à surveiller la situation et elle pourrait considérer d'autres canaux de distribution pour ses services de divertissement.

Atténuation des risques : Le service de télévision sur IP donne à TELUS des avantages concurrentiels uniques par rapport aux câblodistributeurs offrant des services analogiques. Ces avantages comprennent la souplesse de programmation à horaire variable, la fonction d'identification de l'appel visualisable, la navigation limitée sur le Web et un vaste choix de canaux numériques. TELUS TV permet aussi à la société d'offrir à sa clientèle un produit qui intègre les services de téléphonie locaux et interurbains, l'accès Internet haute vitesse, les services de télévision et les services sans fil. Cependant, le service de télévision sur IP est encore relativement au tout début de son développement et de son adoption. Les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation par unité devraient afficher une baisse avec l'avancement de la technologie et à mesure que TELUS continue à prendre de l'expansion. Par ailleurs, TELUS continue à considérer d'autres options afin d'améliorer les services groupés qu'elle offre par rapport à ceux de ses concurrents qui se concentrent sur la prestation de services de télévision.

Téléphonie sans fil

La concurrence sur le marché canadien de la téléphonie sans fil s'est intensifiée en raison de la mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil (la « TNSSF ») en mars 2007, ainsi que de la prolifération et de la promotion d'autres marques à rabais. La TNSSF a supprimé les obstacles qui empêchaient de nombreux abonnés des services sans fil de changer de fournisseur, et l'ajout de nouvelles marques a fait en sorte que toutes les entreprises de télécommunications offrent des tarifs promotionnels afin d'attirer de nouveaux clients et de fidéliser leur clientèle. TELUS a enregistré des taux de désabonnement légèrement plus élevés depuis le lancement de la TNSSF. Bien que la demande contenue à laquelle la mise en œuvre initiale de la TNSSF ait donné lieu se soit atténuée, il se pourrait que des taux de désabonnement plus élevés soient enregistrés de façon permanente dans l'avenir.

Dans le cadre des enchères de licences de spectre pour les SSFE tenues en mai 2008, huit nouveaux concurrents ont acquis, de manière conditionnelle, des licences de spectre visant des régions où ils offrent des services distincts ou des services se chevauchant, qui couvrent la plupart des marchés au Canada. Ces nouveaux venus devraient commencer à offrir leurs services à la fin de 2009, mais la prestation de ces services pourrait être reportée en raison du difficile contexte actuel des marchés du crédit (se reporter à la rubrique 10.3, « Réglementation »). On s'attend à ce que les concurrents possibles prévoient dans leurs stratégies visant à acquérir des parts de marché des réductions de tarifs par rapport aux tarifs demandés par les entreprises titulaires, ainsi qu'une intensification de la concurrence au chapitre de la distribution. TELUS s'attend à ce que la concurrence de la part des nouveaux venus accroisse les pressions sur ses marges. Toutefois, en raison de ses réseaux sans fil bien établis, y compris le nouveau réseau HSPA (d'après l'anglais high speed packet access) mis en place en vertu d'une entente de partage de réseau, ainsi que de son nouveau service et de sa nouvelle marque de base, TELUS s'attend à être bien positionnée pour réagir à l'arrivée sur le marché de ces nouveaux venus.

Afin d'offrir des services plus concurrentiels aux divers segments de marché, TELUS a lancé une marque et un service de base, à savoir Koodo Mobile, en mars 2008. Le lancement de ce service s'avère fructueux jusqu'à présent, les activités de chargement des abonnés ayant augmenté. TELUS s'attend à devoir composer avec des pressions sur les produits mensuels moyens par appareil d'abonné (« PMAA »), les frais d'acquisition et les frais de fidélisation, car les concurrents offrent des subventions élevées pour des téléphones, notamment pour les téléphones intelligents, réduisent leur tarif de temps d'antenne ou de transmission de données sans fil, et offrent d'autres incitatifs afin d'attirer de nouveaux clients. L'augmentation du taux de pénétration de l'industrie du sans-fil au Canada devrait se traduire par un changement au chapitre des branchements nets au sein de l'industrie, en raison de la migration vers les marques à rabais et les produits prépayés.

La concurrence dans le secteur des services sans fil s'est également intensifiée en raison de la plus grande importance accordée à l'offre de produits groupés et de nouveaux forfaits de services de données. Cette situation pourrait réduire les PMAA de TELUS et accroître le taux de désabonnement et les frais d'acquisition. Le service de conversation directe (« PTT ») Mike de TELUS fait également l'objet d'une concurrence toujours plus grande, qui tient principalement à l'offre de nouveaux produits de courriel et de transmission de données sans fil en remplacement des applications de répartition et de gestion du parc automobile du service PTT Mike.

En octobre 2008, TELUS a annoncé qu'elle a décidé de fonder son réseau à large bande sans fil de quatrième génération sur la technologie LTE (d'après l'anglais *long-term evolution*) et qu'elle procédera entre-temps à la mise en place, à l'échelle nationale, d'un réseau sans fil de prochaine génération; ce réseau, qui sera offert sur le marché d'ici le début de 2010, se fondera sur la technologie HSPA. La société a également annoncé la conclusion d'une entente de partage du réseau HSPA avec Bell Canada. Cette entente, qui prolonge et renforce une entente conclue en 2001, devrait permettre à TELUS de réduire les coûts, d'accélérer le déploiement des services à l'échelle nationale, d'optimiser l'utilisation des sites cellulaires, et de maximiser l'efficacité opérationnelle.

À l'heure actuelle, TELUS exploite des réseaux sans fil fondés sur les technologies AMRC et iDEN. Ces technologies comptent probablement pour moins de 20 % du nombre total des abonnés des services sans fil. Rogers, le concurrent de TELUS en ce qui concerne la technologie GSM (réseau mondial de téléphonie mobile), bénéficie d'avantages tels qu'un vaste choix d'appareils, la disponibilité précoce de certains appareils et les coûts moins élevés de certains appareils. Ces avantages pourraient diminuer à compter de 2010, en raison de la mise en place du réseau HSPA annoncée par TELUS.

La concurrence touchant les technologies sans fil connexes pourrait s'intensifier

Bien que les technologies sans fil connexes telles que les technologies WiMax et Wi-Fi continuent d'évoluer, leur viabilité économique demeure non prouvée, et la concurrence devrait s'intensifier en raison de l'utilisation de spectre avec ou sans licence aux fins de la prestation de services de transmission de données à plus haute vitesse. À la fin de novembre 2008,

Industrie Canada a octroyé une licence à Craig Wireless, qui permet à cette dernière de modifier ses services fixes à Vancouver en des services mobiles, conformément à la politique établie. Look Communications a annoncé qu'elle compte vendre une licence de spectre analogue en Ontario et au Québec. Ces technologies offrent des capacités de transmission de données mobiles, qui peuvent dans certains cas se superposer aux technologies mobiles de troisième génération telles que la technologie EVDO. (Se reporter à la rubrique 10.2, « Progrès technologiques ».) Selon TELUS, l'octroi à Craig Wireless d'une licence pourrait faire en sorte que la bande de 2,5 à 2,6 GHz entraîne une plus forte concurrence sur le marché du sans-fil.

Certains intervenants non traditionnels dans le secteur des télécommunications, comme les municipalités, pourraient envisager de mettre sur pied des entreprises d'accès fixe sans fil dans des villes et en banlieue, comme ce fut le cas aux États-Unis. Bien que maintes initiatives municipales visant la mise en place d'un réseau Wi-Fi sur le marché ne se soient pas traduites par l'obtention d'une part de marché importante, rien ne peut garantir que les services actuels ou les nouveaux services offerts par TELUS pourront rivaliser avec de tels services à accès sans fil fixe, ou qu'ils seront offerts à temps ou que TELUS pourra demander des tarifs accrus à leur égard.

Atténuation des risques sur les marchés du sans-fil : TELUS a lancé sa marque de base Koodo afin de concurrencer d'autres marques de base et d'accroître sa part de marché au Canada. TELUS possède une marque bien établie et un solide réseau EVDO, et elle compte offrir son réseau HSPA national au début de 2010, afin de composer avec l'intensification de la concurrence. TELUS compte poursuivre la commercialisation et la distribution de services sans fil innovateurs et différents; elle a également l'intention d'investir dans son important réseau, de développer des technologies lorsqu'elle juge qu'il est prudent d'agir de la sorte, et d'acquérir du spectre, le cas échéant, de manière à faciliter l'élaboration de services et l'expansion rentable du nombre d'abonnés de la société. Dans le cadre des enchères de spectre pour les SSFE tenues en mai 2008, TELUS a acquis un nombre suffisant de licences de spectre pour soutenir sa croissance à long terme. TELUS continue à surveiller les faits nouveaux touchant les technologies liées au sans-fil et elle a adopté une démarche proactive aux fins de l'essai et de l'élaboration de produits.

10.2 Progrès technologiques

La technologie est un moteur puissant pour TELUS et ses clients; toutefois, l'évolution de la technologie comporte des risques, des incertitudes et des débouchés. TELUS maintient énergiquement sa stratégie à court et à long terme à l'égard de la technologie en vue d'optimiser sa sélection de la technologie et son utilisation en temps opportun, tout en réduisant au minimum les coûts, les risques et les incertitudes connexes. Vous trouverez ci-après les principaux risques et incertitudes liés à la technologie et les mesures prises par TELUS afin de composer avec ces risques de façon proactive.

Les normes technologiques relatives à l'accès à large bande sur fil pourraient survivre aux investissements prévus pour l'infrastructure d'accès

Les normes technologiques relatives à l'accès à large bande sur des lignes de cuivre vers les établissements des clients évoluent à un rythme rapide. Cette évolution permet des vitesses d'accès à large bande plus élevées et est alimentée par la demande incessante de la part des utilisateurs pour une connectivité plus rapide, la menace d'une augmentation des capacités et des services des concurrents et le désir des fournisseurs de services comme TELUS d'offrir de nouveaux services qui nécessitent une plus grande bande passante, comme les services de télévision sur IP. Généralement, l'évolution vers des vitesses d'accès à large bande plus élevées est réalisée par le déploiement de la fibre optique à une distance plus éloignée des centraux, ce qui raccourcit la partie de la ligne de cuivre du réseau d'accès, et par l'utilisation de technologies de modem plus rapides sur cette ligne raccourcie. Toutefois, ces nouvelles technologies d'accès évoluent plus rapidement que le cycle d'investissement traditionnel lié à l'infrastructure d'accès. L'introduction de ces nouvelles technologies et leur rythme d'adoption pourraient donner lieu à des besoins accrus en matière de fonds pour les dépenses en immobilisations non planifiées à l'heure actuelle, ainsi qu'à la réduction des durées de vie utiles estimatives de certaines infrastructures existantes, ce qui pourrait entraîner une hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles.

Atténuation des risques : TELUS surveille activement le développement et l'acceptation par les entreprises de télécommunications des normes FTTx (où « x » fait référence au domicile, au trottoir, à un socle ou au voisinage) concurrentes proposées. L'une ou plusieurs de ces solutions à fibre optique pourraient constituer une technologie plus pratique que les lignes de cuivre actuelles pour le déploiement dans les nouveaux quartiers ou nouveaux immeubles d'habitation. TELUS examine des modèles opérationnels aux fins de la mise en place économique des technologies de fibre optique dans les régions où des lignes de cuivre sont utilisées.

En 2005, TELUS a commencé à raccourcir les lignes de cuivre utilisant une architecture d'accès jusqu'au voisinage (FTTN), en procédant au déploiement de multiplexeurs d'accès DSL (DSLAM) aux lignes numériques à distance dans des zones à grande portée. À l'heure actuelle, TELUS assure le déploiement de la technologie ADSL2+, une génération de la technologie ADSL qui permet d'atteindre une vitesse de liaison maximale de 24 mégabits par seconde (Mbps) vers les établissements des clients, comparativement à une vitesse maximale de 8 Mbps pour la technologie ADSL. La technologie ADSL2+ est rétrocompatible avec le service ADSL et tire profit des investissements de TELUS dans l'infrastructure d'accès à portée étendue en cuivre/fibre optique et le parc de modems ADSL. En 2008, TELUS prévoyait commencer à utiliser les technologies VDSL2 (ligne d'accès numérique à débit binaire très élevé) et les technologies pour la liaison VDSL2 dans certains centres urbains afin d'accroître les capacités des lignes de cuivre et d'au moins doubler les vitesses antérieures pour atteindre des débits allant jusqu'à 80 Mbps. Toutefois, des retards liés aux jeux de puces ont repoussé le lancement des technologies VDSL2 jusqu'en 2009.

En 2007, TELUS a conclu des partenariats avec des promoteurs d'immeubles d'habitation, aux fins de la construction d'immeubles pouvant accommoder le service Ma Maison TELUS. TELUS a installé de la fibre et des câbles de transmission de données de catégorie 5E dans ces immeubles, de manière que les abonnés de la société qui habitent dans ces immeubles aient accès à des vitesses pouvant atteindre un débit de 100 Mbps. En 2008, TELUS a également mené à terme les essais sur le terrain des technologies FTTH utilisant un réseau optique passif à gigabits fondé sur les normes (GPON).

L'évolution de ces architectures d'accès et des normes correspondantes, axées sur les normes de qualité des services et l'ingénierie du trafic réseau, soutiennent toutes la stratégie Ma Maison TELUS visant l'offre de services Internet IP et de services de transmission de la voix et d'images vidéo sur une infrastructure d'accès à large bande commun.

La téléphonie IP devant remplacer la téléphonie analogique existante se développe progressivement et les économies de coûts sont incertaines

TELUS continue d'assurer le suivi de l'évolution des offres de technologies et de services de téléphonie IP et elle procède au développement et à la mise à l'essai d'une solution à l'intention des clients résidentiels pour des services de téléphonie IP par accès à large bande, conformément à la stratégie et aux normes de TELUS. Cette solution pourrait permettre d'offrir des services de téléphonie supplémentaires sur la même ligne que les services de téléphonie analogique existants ou pourrait même remplacer ces services. Une des réalités des services VoIP destinés aux consommateurs est que la technologie mise au point en vue d'assurer l'accès aux services de vidéo, de téléphonie et d'Internet à l'aide de la même infrastructure à large bande en est à ses balbutiements et certains risques et incertitudes doivent être pris en compte, notamment la nécessité de s'assurer que tous les services peuvent être offerts simultanément à domicile (et à différentes installations au sein du domicile) sans compromettre la qualité. Ces problèmes sont aggravés lorsque l'échange d'information s'effectue entre des fournisseurs de services dotés d'infrastructures à large bande différentes.

Une stratégie technologique à long terme consiste à convertir tous ces services au protocole IP en vue de rationaliser le réseau, de réduire les coûts et d'assurer la prestation de services Ma Maison TELUS évolués. La poursuite au maximum de cette stratégie exigerait la transition des services de téléphonie de type classique de TELUS vers des services de téléphonie IP et le retrait progressif des services de téléphonie analogique existants. À cet effet, l'infrastructure de réseau existante pour les services de transmission de la voix de TELUS pourrait être simplifiée, si les lignes de téléphonie analogique de type classique étaient mises hors service au profit des lignes d'accès à

large bande strictement numérique appuyant tous les services, y compris la téléphonie, la vidéo et Internet. Il serait alors possible, entre autres, d'utiliser Ethernet, un protocole de communication à large bande traditionnel peu coûteux, comme technologie d'accès à large bande dans les unités d'immeubles d'habitation. Toutefois, l'accès à large bande strictement numérique pourrait se révéler non réalisable ou non rentable dans de nombreuses régions pendant un certain temps, surtout dans les régions rurales et éloignées. TELUS doit appuyer pendant un certain temps encore les systèmes de transmission de la voix existants et à large bande et elle devrait donc continuer d'engager des frais en vue de maintenir les deux systèmes. Il y a un risque que les investissements dans la technologie de transmission de la voix à large bande ne soient pas accompagnés de réduction des coûts au titre de la maintenance des systèmes existants de transmission de la voix. Il se pourrait également que l'infrastructure d'accès aux services à large bande et les plateformes de téléphonie IP correspondantes ne soient pas mises en place assez rapidement pour éviter de nouveaux investissements dans les plateformes de commutation traditionnelles afin de soutenir l'accès au RTPC en place dans certaines régions, ce qui donnerait lieu à des investissements aux fins de l'adaptation des lignes dans les bureaux centraux n'offrant pas de services à large bande.

Atténuation des risques : TELUS continue à suivre l'évolution des technologies de transmission de la voix fondées sur IP et d'effectuer des essais afin de mieux établir leur applicabilité technique et leurs profils de coûts changeants et de déterminer le calendrier de mise en œuvre approprié pour chaque zone de service conformément aux engagements de TELUS envers le CRTC et ses clients. TELUS investit des fonds dans les technologies de la fibre optique jusqu'au voisinage (FTTN) et dans les technologies d'accès qui facilitent l'évolution future de la téléphonie IP. TELUS collabore également avec les fabricants afin d'optimiser les activités et la structure de coût liées aux systèmes analogiques.

Le regroupement dans une seule application s'appuyant sur un protocole Internet pour les services de téléphonie, de vidéo et Internet est complexe

La technologie et les systèmes associés aux services de téléphonie, de vidéo et Internet ont toujours été distincts et ils offraient peu de possibilités de regroupement sur des plateformes communes en vue de réaliser des économies de coûts et peu de souplesse pour l'intégration des supports, des services et des environnements de développement de services. La convergence en un environnement commun d'applications IP par l'entremise d'un réseau IP commun permet de réaliser des économies de coûts tout en assurant le développement accéléré de services plus évolués, plus souples et plus conviviaux. De plus, les normes mondiales régissant le regroupement des services filaires de type classique et des services sans fil en une infrastructure unique s'appuyant sur un sous-système multimédia IP sont en cours de ratification. Toutefois, la conversion de systèmes et d'architectures individuels de type classique en un environnement commun est très complexe.

TELUS a mis en marché TELUS TV, un service de télévision sur IP. En 2008, TELUS a lancé le service TVHD, lequel donne accès à des services de télédiffusion et de vidéo sur demande, ainsi qu'au service PVR. TELUS TV s'appuie sur des intergiciels conçus spécialement pour la transmission d'images vidéo. Les intergiciels permettent d'échanger des communications de signalisation complexes entre les logiciels et le matériel du réseau et le décodeur à la maison. Étant donné que le service de télévision sur IP en est au stade initial de développement, il existe des risques possibles liés à la qualité et à la fiabilité de ce service, ainsi qu'un risque d'obsolescence lié à la technologie des intergiciels.

Atténuation des risques : TELUS peut, si cela est avantageux ou nécessaire, changer d'intergiciel sans entraîner aucune interruption des services de télévision qu'elle offre sur le marché. TELUS atténue également ce risque au moyen de ses architectures modulaires, de ses investissements dans les laboratoires, de ses partenariats avec des intégrateurs de systèmes, le cas échéant, et de l'utilisation de matériel couramment utilisé dans le cadre de la mise en place de la plupart des autres services de télédiffusion sur IP en Amérique du Nord. TELUS vise à s'assurer que la mise en place de ses services de télédiffusion sur IP soit partie intégrante d'un cadre ouvert qui s'intégrera à la stratégie globale de conversion une fois que les normes seront ratifiées et que les mises en œuvre courantes seront stabilisées, particulièrement avec les décodeurs. De plus, TELUS joue un rôle actif au sein d'un certain nombre d'organismes de normalisation tels que MEF et

IP Sphere, de manière à s'assurer que sa stratégie relative à l'infrastructure IP tire parti de la fonctionnalité axée sur les normes, dans le but de réduire et de simplifier davantage les réseaux de TELUS.

Les systèmes de soutien seront de plus en plus importants pour assurer l'efficacité opérationnelle

TELUS dispose actuellement d'un très grand nombre de systèmes de soutien opérationnels et de systèmes de soutien des affaires qui sont interconnectés et dont la complexité ne cesse d'augmenter. Il s'agit d'une situation typique pour une entreprise de télécommunications titulaire qui prend en charge une vaste gamme de services de téléphonie, de services mobiles, de services de transmission de données et de services de vidéo existants et émergents. Le développement et la mise en marché d'un nouveau service exigent généralement l'intégration et le développement exhaustifs de systèmes. Les frais de développement et d'exploitation continus connexes constituent un facteur important dans le maintien de la position concurrentielle et des marges bénéficiaires. TELUS demeure proactive dans son évolution vers des systèmes de soutien de prochaine génération. Au fur et à mesure que les services de prochaine génération sont mis en place, ils doivent être conçus pour être compatibles avec les systèmes de soutien existants et de prochaine génération, ce qui crée des incertitudes entourant les coûts et l'efficacité des solutions et leur évolution.

Atténuation des risques : Compte tenu des pratiques exemplaires en vigueur dans l'industrie, l'approche de TELUS consiste à séparer les systèmes de soutien des affaires et des systèmes de soutien opérationnels et de la technologie de réseau sous-jacente. La société vise à dissocier l'introduction des nouvelles technologies de réseau et les services vendus aux clients, ce qui devrait permettre à TELUS d'optimiser les frais de réseau tout en limitant l'incidence sur les services offerts à la clientèle, et de faciliter la mise en marché de nouveaux services grâce à la suppression, si possible, de toute dépendance du développement sur les systèmes de soutien opérationnels. En plus, TELUS participe activement au « TeleManagement Forum » qui vise à développer des modules standards définis par l'industrie afin d'en réduire le coût au moyen de la production à grande échelle et d'en accroître l'adoption en offrant des fonctions plus étendues. TELUS a mis en place une structure de prochaine génération aux fins du système de soutien des opérations et du système de soutien des affaires, de manière à s'assurer que les nouveaux services et les nouvelles technologies développés seront intégrés à la structure de prochaine génération, ce qui facilitera la mise hors service des systèmes existants conformément au programme NGOSS (d'après l'anglais *Next Generation Operations Systems and Software*) du « TeleManagement Forum ».

La restructuration de fournisseurs d'équipement pourrait avoir des répercussions sur les services et solutions de TELUS

TELUS entretient des relations avec des fournisseurs d'équipement, qui revêtent de l'importance aux fins de la prestation de ses services et solutions aux abonnés des services de détail et d'affaires. TELUS est exposée au risque que certains de ces fournisseurs puissent éprouver des difficultés au chapitre de leur exploitation, que ces fournisseurs ne demeurent pas viables ou qu'ils doivent restructurer leurs activités, ce qui pourrait influencer sur leur capacité à soutenir tous les produits qu'ils offrent dans l'avenir. Cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les services et solutions de TELUS.

En janvier 2009, Nortel Networks a obtenu de la Cour supérieure de l'Ontario une ordonnance pour se mettre à l'abri de ses créanciers et de toute poursuite alors qu'elle élabore son plan de restructuration. Nortel a avisé TELUS qu'elle ne s'attend pas à ce que ce processus influe sur ses activités régulières quotidiennes et elle a fourni à la société l'assurance qu'elle continuera d'honorer les contrats d'entretien conclus avec TELUS et de fournir à cette dernière, sans aucune interruption, les services et le soutien prévus en vertu de ces contrats. De plus, TELUS vend et revend des solutions de Nortel à ses clients des services d'affaires, situation qui pourrait avoir des répercussions pour TELUS.

Atténuation des risques : TELUS a élaboré des plans à cet égard, qui touchent la croissance future ainsi que l'entretien et le soutien liés au matériel et aux services fournis par Nortel. TELUS a mis en place un plan d'urgence exhaustif qui prévoit divers scénarios susceptibles de se produire si la situation change, notamment le recours à plusieurs fournisseurs et le maintien

de relations solides avec les fournisseurs. TELUS a sélectionné deux fournisseurs, soit Nokia Siemens Networks et Huawei Technologies, aux fins de la mise en place de son réseau HSPA de prochaine génération, qui doit avoir lieu en 2009 et en 2010. Il n'existe aucune certitude que la restructuration de Nortel ne touchera pas les services que TELUS fournit à ses clients, ni que TELUS ne devra pas engager des coûts supplémentaires pour maintenir les services fournis.

Les technologies AMRC et iDEN sans fil pourraient devenir inférieures sur le plan technique, et la mise en place du nouveau réseau HSPA pourrait ne pas se dérouler conformément aux prévisions

Le secteur des télécommunications sans fil poursuit le déploiement des technologies de deuxième (2G) et de troisième (3G) générations, et des nouvelles technologies de quatrième (4G) génération, qui devraient déboucher sur une augmentation de la vitesse de transmission de données pour de nombreux nouveaux services sans fil, IP et de transmission de données. L'évolution de TELUS vers les technologies sans fil de prochaine génération nécessite l'offre de services et d'appareils conformes aux exigences des abonnés existants et futurs de la société.

TELUS continue à soutenir des services sans fil de troisième génération utilisant le protocole AMRC2000 sur ses réseaux SCP (service de communications personnelles) et de téléphonie cellulaire utilisant le protocole AMRC. TELUS a procédé au déploiement de la technologie nécessaire à la fourniture de services fondés sur la norme EVDO Rev A (DORa) dans la plupart des marchés en 2007. Bien que TELUS ait connu un certain succès commercial avec les technologies AMRC2000 et qu'elle estime que ces technologies continueront à bénéficier d'économies d'échelle pendant un certain temps, il n'existe aucune certitude que ces économies d'échelle se poursuivront. Par ailleurs, rien ne garantit que les technologies AMRC2000 continueront d'évoluer au-delà de la norme DORa et de fournir des capacités qui assureront une concurrence efficace au chapitre de la vitesse et des types d'appareils liés au réseau UMTS-HSPA.

Mise en œuvre des technologies et systèmes liés au réseau HSPA et au réseau de quatrième génération : TELUS et Bell Canada ont annoncé que le réseau HSPA partagé devrait entrer en service au début de 2010, annonce qui témoigne de l'engagement de TELUS à l'égard d'une voie d'évolution technologique qui permettra une transition optimale à la technologie LTE de quatrième génération. Bien que cette entente établisse les assises nécessaires à la réduction des coûts en capital et des charges d'exploitation, rien n'empêche l'une ou l'autre partie de mettre en place d'autres infrastructures de réseau afin de répondre aux besoins futurs et changeants des entreprises. Par conséquent, il se pourrait que les dépenses en immobilisations futures de TELUS augmentent par rapport à celles comptabilisées dans le passé et à celles prévues pour 2009.

Par ailleurs, le calendrier d'exécution lié à la mise en place du réseau HSPA est assujéti à des risques et incertitudes, y compris le rendement des fournisseurs et la prestation de services par ces derniers relativement à l'achèvement de la mise en place du réseau et à l'entente de partage conclue avec Bell Canada; le risque que pose la confiance accordée à Bell Canada relativement à sa capacité à achever sa portion du processus de mise en place du réseau HSPA dans les délais prévus; l'incompatibilité des appareils avec la technologie du réseau; le risque lié aux produits d'exploitation tirés des services d'itinérance d'entreprises de télécommunications à l'étranger; les risques liés à l'intégration des systèmes de facturation et des systèmes informatiques (se reporter à la rubrique 10.5, « Risques liés aux processus »); le fait que nous devons composer avec d'autres coûts, charges et facteurs de risque, prévus et imprévus, qui sont liés à TELUS ou qui touchent Bell Canada ou les fournisseurs sélectionnés. Les autres risques et incertitudes comprennent : le risque que les avantages, l'efficacité et les économies de coûts prévus découlant des nouvelles technologies HSPA ou LTE ou des services connexes ne se concrétisent pas tous; le fait que la transition au chapitre des services ou de la technologie posera plus de difficultés ou sera plus coûteuse que ce à quoi nous nous attendons; le fait que les nouveaux services HSPA puissent donner lieu au remplacement plus rapide que prévu des services existants de TELUS entraînant des frais d'acquisition et des frais de fidélisation plus élevés; et le risque que la technologie LTE ne devienne pas, contrairement à nos attentes, la norme mondiale pour la technologie de quatrième génération.

TELUS prévoit optimiser les économies d'échelle liées au réseau HSPA découlant des projets de partenariat de troisième génération, mais rien ne garantit que ces économies d'échelle seront supérieures ou inférieures à celles tirées des technologies AMRC2000.

En 2008, Verizon, MetroPCS et Telstra, des exploitants des technologies AMRC2000, ont annoncé leur intention de migrer vers la technologie LTE. De façon similaire, les exploitants de réseaux HSPA tels que AT&T, T-Mobile Germany, Vodafone, NTT DoCoMo et China Mobile ont annoncé leur intention de migrer vers la technologie LTE. Bien que la technologie LTE fasse partie intégrante du processus d'évolution d'une plateforme HSPA bien établie utilisée par plus de 50 exploitants à l'échelle mondiale, certains exploitants désirant mettre en place la technologie LTE pourraient influencer la réaffectation des ressources consacrées au développement de réseaux HSPA par des fournisseurs et des exploitants.

Le service Mike de TELUS diffère des services de conversation directe (PTT) reposant sur la technologie AMRC actuellement offerts au Canada en ce sens que le service Mike Contact Direct™ (service PTT fondé sur la technologie iDEN) bénéficie d'une meilleure durée d'établissement de la communication et d'un meilleur temps de latence entre appels. Grâce à son service Mike et à son service Parlez Direct reposant sur la technologie AMRC, TELUS demeure le chef de file canadien en ce qui concerne le nombre d'abonnés qui utilisent des services PTT. Notamment, aucun service PTT fondé sur la technologie GSM n'est offert sur le marché canadien à l'heure actuelle, mais il se pourrait qu'un service de ce genre soit offert dans l'avenir.

Sprint-Nextel, le plus gros exploitant unique de la technologie iDEN, s'est engagé publiquement à améliorer et à commercialiser le réseau iDEN pour la clientèle axée sur les services PTT aux États-Unis jusqu'en 2012 et par la suite. Sprint Nextel a annoncé qu'elle allait utiliser la technologie Q-Chat élaborée par Qualcomm, aux fins de la prestation future de services PTT sur son réseau AMRC fondé sur la norme EVDO Rev A (DORa) en plus de ses services PTT sur le réseau iDEN. La société s'attend à ce que Sprint Nextel mette en valeur l'interopérabilité entre le service PTT fondé sur la norme iDEN et le service fondé sur la technologie Q-Chat au moyen d'une technologie de passerelle une fois que le service Q-Chat sera lancé. Bien que Nextel International ait développé un solide écosystème fondé sur la technologie iDEN à l'extérieur des États-Unis, rien ne garantit que Sprint-Nextel maintiendra son engagement à l'égard de cette technologie.

Atténuation des risques : Dans le cadre de ses pratiques usuelles, TELUS optimise les dépenses en immobilisations de manière à générer des périodes de récupération positives et de bénéficier d'une grande souplesse pour investir dans les progrès technologiques futurs. Certaines dépenses en immobilisations, touchant notamment les tours, les améliorations locatives et les réseaux d'électricité, ne reposent pas sur la technologie. TELUS a choisi d'investir dans un réseau HSPA afin de neutraliser le risque lié au caractère incertain de la concurrence à long terme touchant les technologies AMRC et iDEN. TELUS a également mis en œuvre une initiative stratégique visant à faire passer certains des abonnés du réseau AMRC2000 et du service Mike aux services SPC capables de transmettre des données à haute vitesse, créant ainsi la possibilité d'accroître l'utilisation des services de transmission de données et la stabilité des produits d'exploitation. TELUS s'attend à tirer parti des économies d'échelle et de la variété des appareils pour le réseau HSPA, tout en continuant à tirer parti des appareils pour les réseaux AMRC et iDEN.

Grâce à l'entente conclue avec Bell Canada aux fins de la mise en place d'un réseau HSPA partagé, TELUS est davantage en mesure de gérer ses dépenses en immobilisations et d'offrir plus rapidement un réseau commercial que si elle avait agi autrement. Le maintien des ententes de services d'itinérance et de revente conclues avec Bell Canada tient au fait que les deux sociétés suivent un parcours analogue au chapitre de la technologie, qu'elles font affaire avec le même type de fournisseurs et qu'elles jouissent de relations établies relativement à ces ententes. Le partenariat que TELUS entretient avec Bell Canada devrait se traduire par des réductions des coûts après la mise en place initiale du réseau, et devrait donner à la société la souplesse voulue pour investir dans la différenciation des services.

TELUS entretient des liens étroits avec les fournisseurs de technologies liées aux réseaux et avec ses partenaires exploitants, de manière à influencer les développements liés aux technologies iDEN, AMRC et HSPA et d'en tirer profit. En concluant avec ses fournisseurs des contrats en vertu desquels

ces derniers fournissent des solutions technologiques pouvant se prêter aux technologies futures telles que la technologie LTE, TELUS peut atténuer les perturbations d'ordre opérationnel durant les périodes de transition de la technologie. La réutilisation et le redéploiement de serveurs d'applications et de composantes réseau ne reposant pas sur les technologies d'accès, notamment la messagerie (vocale et textuelle), à même les plus récentes technologies d'accès radio telles que la technologie HSPA, sont essentiels à la stratégie de TELUS. Cette façon de faire permet à TELUS d'investir dans les technologies radio au fur et à mesure qu'elles évoluent et en fonction des besoins de la société, sans que cette dernière doive remplacer les serveurs d'applications.

Les technologies sans fil émergentes présentent à la fois une occasion et une menace concurrentielles

Les technologies et les protocoles sans fil continuent d'être développés et étendus pour une gamme d'applications et de circonstances, comme la gamme de normes 802.xx de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (l'« IEEE »). Diverses technologies sans fil permettent l'exploitation du spectre avec ou sans licence pour des applications fixes et des applications mobiles futures. Bien que TELUS revioie et examine continuellement de tels développements et puisse à l'occasion décider d'utiliser certaines de ces technologies, rien ne peut garantir que ces développements n'aient pas une incidence négative sur TELUS dans l'avenir.

Plus particulièrement, l'émergence des réseaux WiMax et Wi-Fi pourrait avoir une incidence importante sur les services sans fil traditionnels. De plus, cette situation pourrait déclencher des investissements additionnels accélérés dans les infrastructures de sans-fil de la prochaine génération.

Ces dernières années, TELUS et certains de ses concurrents actuels et potentiels ont fait l'acquisition, dans le cadre d'une vente aux enchères, de licences de spectre radio régionales pour les bandes de fréquences de 2,3 GHz et de 3,5 GHz. Ce spectre peut être utilisé pour le déploiement de services à large bande sans fil à l'aide de la technologie sans fil fixe WiMax (802.16). WiMax représente une norme technologique émergente qui permettra d'offrir des services à large bande qui pourraient rivaliser avec les services sans fil de troisième génération. Dans l'avenir, la technologie WiMax (802.16e) pourrait fonctionner sur les bandes de fréquences de 3,5 GHz et de 2,3 GHz, bien qu'aucun titulaire de licence n'ait procédé au déploiement commercial de ces bandes de fréquences à l'heure actuelle, et rien ne garantit que ces technologies fonctionnant sur ces bandes connaîtront un succès commercial.

Aux États-Unis, Sprint compte vendre ses activités liées à la technologie WiMax et fusionner avec Clearwire. Par l'entremise de la société nouvellement créée, Clearwire a amorcé le déploiement de la technologie WiMax (802.16e) mobile sur la bande de fréquences de 2,5 GHz du spectre, qui a été grandement commercialisée jusqu'à maintenant comme un autre service de connectivité. Au Canada, cette même bande de fréquences de 2,5 GHz du spectre peut uniquement être utilisée pour les services filaires et les services portables. Rien ne garantit que les entreprises de télécommunications canadiennes détenant une licence de spectre pour la bande de fréquences de 2,5 GHz ne pourront pas utiliser cette bande pour fournir des services de mobilité, en se prévalant des dispositions prévues par Industrie Canada ou que les entreprises de télécommunications canadiennes ne déploieront ni ne commercialiseront pas les services sans fil WiMax de façon plus active. En 2006, Industrie Canada a publié une politique qui prévoit la récupération d'une portion de la bande de fréquences de 2,5 GHz à des fins de mise aux enchères lorsque le service mobile sera ajouté dans la bande. (Se reporter à la rubrique 10.3, « Réglementation ».) Inukshuk, une coentreprise entre Bell et Rogers qui dispose d'une licence de spectre pour cette bande, pourrait mettre son réseau à niveau en fonction de la technologie WiMax (802.16e) lorsque cette dernière sera établie et qu'elle comportera des capacités analogues à celles des réseaux de troisième génération en place. Rien ne peut garantir que ces nouvelles technologies sans fil représenteront davantage une occasion qu'une menace pour TELUS.

Atténuation des risques : TELUS favorise une démarche proactive aux fins des analyses et des essais liés aux nouvelles technologies d'accès sans fil et aux technologies de remplacement, de manière à évaluer les débouchés et les menaces. Par ailleurs, TELUS continue d'investir dans la mise à niveau

des réseaux qui ne reposent pas sur la technologie et dont elle peut tirer parti au moyen de diverses technologies d'accès, telles que les pylônes d'antennes, les améliorations locales et les réseaux d'électricité. TELUS appuie les normes mondiales, et l'équipe responsable de la stratégie en matière de technologie a effectué de nombreux essais afin d'évaluer les avantages et les coûts. Les nouvelles technologies sans fil s'appuient uniquement sur le spectre, avec ou sans licence, fourni par Industrie Canada. TELUS entretient des communications actives avec les organes directeurs afin de favoriser un contexte réglementaire axé sur un cadre souple, sain et favorisant un marché libre pour TELUS et pour l'industrie du sans-fil en général.

10.3 Réglementation

Les changements à la réglementation pourraient avoir une incidence importante sur les méthodes, les coûts et les produits d'exploitation de TELUS

Les services de télécommunications et de diffusion de TELUS sont réglementés par la législation fédérale par le truchement du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »), d'Industrie Canada et du ministère du Patrimoine canadien. Le CRTC a pris des dispositions visant l'abstention de la réglementation des tarifs pour les services offerts dans des marchés concurrents, notamment les services locaux de résidence et d'affaires dans certaines circonscriptions, les services interurbains et certains services de transmission de données, et il ne réglemente pas la tarification des services sans fil. Les services de télécommunications locaux auxquels l'abstention de la réglementation ne s'applique pas sont réglementés par le CRTC selon un mécanisme de plafonnement des prix. Les principaux domaines de la réglementation faisant actuellement l'objet d'une révision sont le cadre de réglementation des services de gros (services qui doivent être fournis aux concurrents) ainsi que l'utilisation des fonds dans les comptes de report des ESLT.

L'issue des instances réglementaires, des procédures et des appels dont il est question ci-après ainsi que l'évolution de la réglementation pourraient se répercuter sensiblement sur les méthodes, les coûts et les produits d'exploitation de TELUS.

Mise en œuvre de la Phase II du service 9-1-1 évolué (E9-1-1) sans fil

Le 2 février 2009, le CRTC a publié la politique de télécom CRTC 2009-40, ordonnant aux fournisseurs de services sans fil au Canada de mettre en œuvre la Phase II du service E9-1-1 sans fil au plus tard le 1^{er} février 2010 et stipulant que les fournisseurs de services sans fil sont responsables de leurs propres coûts résultant de la mise en œuvre. Le service E9-1-1 sans fil de la Phase II fournira automatiquement aux centres d'appels du service E9-1-1 des renseignements plus précis sur la localisation d'une personne qui appelle les services d'urgence 9-1-1 à partir d'un appareil sans fil. Le service E9-1-1 sans fil de la Phase II déterminera l'emplacement d'un utilisateur au moyen d'un système GPS, d'une méthode de triangulation utilisant les tours de téléphonie cellulaire les plus proches, ou les deux. Le CRTC a ordonné à tous les fournisseurs de services sans fil au Canada de mettre en œuvre la Phase II du service E9-1-1 sans fil aux mêmes endroits où le service E9-1-1 filaire est déjà assuré au plus tard le 1^{er} février 2010 (Étape 1). Le CRTC devrait rendre une décision sur l'Étape 2 de la Phase II du service E9-1-1 (mise à la disposition de renseignements à jour sur la provenance d'un appel en cours) après la présentation par un groupe de travail de ses recommandations plus tard en 2009. TELUS s'efforce de répondre aux exigences de cette décision du CRTC, mais rien ne peut garantir que TELUS réussira à mettre en œuvre l'Étape 1 de la Phase II du service E9-1-1 sans fil pour l'ensemble de son territoire d'exploitation des services sans fil au plus tard le 1^{er} février 2010.

Enchères de licences de spectre pour les SSFE tenues en 2008

En juillet 2008, Industrie Canada a mené à terme les enchères de licences de spectre pour les services sans fil mobiles dans les bandes de 1,7/2,1 GHz (« SSFE »). Ces enchères prévoyaient des conditions favorables pour les nouveaux venus, notamment une tranche de 40 MHz de spectre leur étant réservée, ainsi que l'itinérance obligatoire et le partage des pylônes d'antennes. Industrie Canada a élaboré des règles détaillées concernant la mise en œuvre de l'itinérance obligatoire et du partage des pylônes d'antennes, qui prévoient un processus d'arbitrage pour régler tout différend entre les nouveaux venus et les entreprises titulaires concernant l'itinérance et le

partage des pylônes d'antennes et des emplacements. TELUS s'attend à devoir rivaliser avec de nouveaux concurrents dans l'avenir par suite de ces enchères, situation qui devrait avoir une incidence défavorable sur la part de marché des entreprises de services sans fil existantes. Nonobstant ce qui précède, le nombre de nouveaux venus, leur couverture géographique et le moment où ils pénétreront le marché demeurent incertains, en raison des coûts de mise en place, des conditions sur les marchés financiers, et des restrictions à la propriété étrangère.

Disponibilité future de licences de spectre pour les services sans fil

Industrie Canada compte procéder, en 2010 et en 2011, à des enchères relatives aux licences de spectre qui viseront le spectre dans les bandes de 700 MHz et de 2,5/2,6 GHz. L'accès au spectre pour les services sans fil dans ces bandes pourrait faciliter l'expansion des entreprises titulaires et donner aux nouveaux venus sur le marché davantage d'occasions d'offrir des services sans fil à large bande. Il existe des incertitudes quant au calendrier d'exécution et à la position du gouvernement relativement à la réglementation de ces bandes de fréquences possibles. TELUS s'attend à ce qu'un document de travail sur les enchères de licences de spectre pour la bande de 700 MHz soit publié vers le milieu ou la fin de 2009. Il se pourrait toutefois que la plus grande partie du nouveau spectre disponible ne puisse être utilisée pour les services mobiles avant 2011 ou 2012.

À l'heure actuelle, le spectre dans la bande de 2,5 GHz est utilisé dans les applications d'accès sans fil fixe et de diffusion sans fil fixe. Cependant, cette bande a été désignée comme une bande à titre primaire pour les services mobiles par Industrie Canada et elle devrait devenir une bande universelle pour les services mobiles. En 2006, Industrie Canada a publié une politique qui prévoit la récupération d'une portion de la bande à des fins de mise aux enchères lorsque le service mobile aura été ajouté dans la bande, et a annoncé son intention de procéder à la mise aux enchères des portions non attribuées du service de distribution multipoint dans la bande. À la fin de novembre 2008, Industrie Canada a octroyé une licence à Craig Wireless, qui permet à cette dernière de modifier ses services fixes à Vancouver en des services mobiles, conformément à la politique établie. Look Communications a pour sa part annoncé qu'elle comptait vendre une licence de spectre analogue en Ontario et au Québec.

TELUS s'attend à ce qu'une mise aux enchères du spectre dans la bande de 2,5 GHz soit annoncée vers le milieu ou la fin de 2009 et à ce que la mise aux enchères ait lieu en 2010 ou plus tard.

Bell et Rogers détiennent une quantité élevée de spectre dans la bande de 2,5 GHz aux termes de leur partenariat avec Inukshuk, ont déployé une solution sans fil fixe dans les grandes villes telles que Toronto, Montréal, Calgary, Edmonton et Vancouver, et commercialisent le service DSL mobile au moyen de publicités imprimées et de panneaux d'affichage. Bien que la concurrence avec laquelle TELUS doit composer relativement à ce service et à des services semblables soit limitée à l'heure actuelle, il n'existe aucune certitude que les activités de commercialisation futures de ces services n'auront pas une incidence défavorable sur les services sans fil et filaires de TELUS.

Abstention de la réglementation des services locaux

Le 14 décembre 2006, le gouverneur en conseil a donné une directive au CRTC selon laquelle ce dernier devrait se fier, dans la plus grande mesure du possible, au libre jeu du marché; prendre des mesures qui donnent lieu à des ententes ou régimes neutres sur le plan de la technologie et de la concurrence et qui permettent aux nouvelles technologies de faire concurrence; utiliser les mécanismes d'approbation tarifaires les moins intrusifs possible; mener à terme l'examen de son cadre de réglementation quant à l'accès obligatoire aux services de gros; publier et tenir à jour des normes de rendement pour ses divers processus; continuer d'explorer de nouvelles façons de simplifier ses processus.

Le 4 avril 2007, le gouverneur en conseil a publié le décret C.P. 2007-532, qui modifie les critères prévus dans la Décision de télécom 2006-15 relativement à l'abstention de la réglementation des services locaux de résidence et d'affaires. Le décret abolit le seuil de 25 % de perte de part de marché dans les grandes régions visées par l'abstention locale (Décision de télécom 2006-15), et il prévoit une abstention de la réglementation des services locaux de résidence dans les marchés comptant au moins deux fournisseurs indépendants de services propriétaires des installations (dont l'un peut être un

fournisseur de services sans fil), qui ont chacun la capacité d'assurer des services sur au moins 75 % du nombre de lignes résidentielles, ainsi qu'une abstention de la réglementation des services d'affaires dans les marchés comptant au moins un fournisseur de services propriétaire des installations, qui a la capacité d'assurer des services sur au moins 75 % du nombre de lignes d'affaires.

Le décret réduit le nombre d'indicateurs de qualité du service qui doivent être satisfaits au cours de la période de six mois précédant la demande d'abstention de la réglementation. Il supprime également les restrictions visant la reconquête (p. ex. les retards dans les démarches des entreprises titulaires pour regagner des clients qui ont changé de fournisseur) et les promotions faites par les compagnies de téléphone titulaires.

Depuis la publication du décret, TELUS a obtenu l'abstention de la réglementation des services locaux pour environ les deux tiers des lignes résidentielles et des lignes d'affaires pour lesquelles elle est l'entrepreneur titulaire en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec.

En raison des abstentions accordées relativement aux services locaux de résidence et d'affaires, TELUS estime qu'elle jouit d'une bien plus grande souplesse au chapitre des prix, des promotions et du groupement des services, qui lui permettra de concurrencer les autres fournisseurs de ces services. Cependant, il n'existe aucune certitude que TELUS pourra prévenir toute perte future de sa part de ces marchés, ni qu'elle pourra obtenir l'abstention de la réglementation dans d'autres circonscriptions où elle doit composer avec une concurrence dans le marché résidentiel et dans le marché des affaires.

Réglementation sur le plafonnement des prix

La réglementation sur le plafonnement des prix continue à s'appliquer à un ensemble de services locaux offerts par des ESLT. TELUS est assujettie à la réglementation sur le plafonnement des prix en tant qu'ESLT en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec. Le 30 avril 2007, le CRTC a publié la Décision de télécom 2007-27 (troisième période de plafonnement des prix), laquelle prévoit que le régime n'aura pas de durée fixe.

Le CRTC a supprimé l'ajustement de la productivité visant les ensembles de prix plafonds liés aux services de résidence dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé ainsi que les ensembles de prix plafonds liés aux autres services plafonnés. Dans le cas des ensembles de prix plafonds liés aux services concurrentiels, le CRTC a réduit l'ajustement de la productivité qui correspondait au taux d'inflation moins 3,5 %, de manière qu'il corresponde au taux d'inflation moins 3,2 %. Le CRTC a attribué les services locaux optionnels de résidence et les groupes de services incluant une composante de service local de résidence à l'ensemble des services non plafonnés (sans restrictions à la hausse sur les prix).

Le CRTC a plafonné les tarifs des services de résidence dans les régions urbaines aux tarifs en vigueur et il a limité les hausses de tarifs annuelles dans les régions rurales de manière qu'elles correspondent au taux d'inflation (jusqu'à un maximum de 5 %). Il a toutefois supprimé les restrictions concernant la subdivision des tarifs liés aux services locaux de résidence et aux services locaux optionnels. Par suite de la décision (2007-106) concernant le plafonnement des prix, le CRTC a également supprimé les restrictions concernant la subdivision des tarifs liés aux services d'affaires et aux services de téléphones payants.

Le CRTC a prévu un compte de report dans la deuxième période de plafonnement des prix, auquel un montant égal aux ajustements cumulatifs annuels de la productivité pour les services de résidence dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé a été ajouté. Depuis la suppression de ces ajustements de la productivité prévus par la Décision de télécom 2007-27, le CRTC a également déterminé qu'il n'était plus nécessaire d'avoir recours à un compte de report.

En février 2006, le CRTC a publié la Décision de télécom 2006-9, en vertu de laquelle les fonds accumulés dans les comptes de report des ESLT seront utilisés afin d'étendre les services à large bande de leurs territoires d'exploitation aux collectivités rurales et éloignées, et pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunication. Après avoir reçu les propositions des ESLT en réponse à la Décision de télécom 2006-9, le CRTC a amorcé une autre instance en novembre 2006 (Avis public 2006-15) afin d'examiner plus en détail les propositions des ESLT.

Le 6 juillet 2007, le CRTC a publié la Décision de télécom 2007-50, dans laquelle il approuve en partie la proposition de TELUS visant l'expansion des services à large bande dans certaines régions de la Colombie-Britannique et dans l'est du Québec. TELUS attend toujours la décision finale que le CRTC doit rendre dans le cadre de cette instance relativement à sa proposition concernant l'expansion des services à large bande et ses propositions visant à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunication.

Le 17 janvier 2008, le CRTC a publié la Décision de télécom 2008-1, dans laquelle il approuve l'expansion des services à large bande dans 119 collectivités supplémentaires en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec (le nombre de collectivités ayant subséquemment été réduit à 102 par suite de l'appel interjeté par un concurrent). Le CRTC a aussi approuvé les initiatives proposées par TELUS pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunication. Dans la Décision de télécom 2008-1, le CRTC a déterminé que tout solde figurant dans les comptes de report des ESLT par suite de la mise en œuvre des initiatives visant à étendre les services à large bande et à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunication sera remis aux abonnés.

TELUS attend également que la Cour suprême du Canada instruisse trois appels interjetés concernant la façon dont les fonds dans les comptes de report des ESLT devraient être traités. Il n'existe aucune certitude que les ESLT pourront donner suite à leurs propositions visant l'utilisation des fonds accumulés dans leurs comptes de report en attendant l'issue des appels introduits auprès de la Cour suprême, comme il est décrit à la rubrique 7.8, sous « Engagements et passifs éventuels ».

Examen de certaines questions liées à l'établissement des coûts de la Phase II

Dans la Décision de télécom 2008-14 publiée le 21 février 2008, le CRTC a normalisé maints aspects de la méthode d'établissement des coûts de la Phase II utilisée par les ESLT pour déterminer les coûts des services de télécommunication réglementés. Au premier trimestre de 2009, le CRTC effectuera un examen des autres composantes de la méthode d'établissement des coûts de la Phase II non prises en considération dans le cadre de l'instance ayant donné lieu à la Décision de télécom 2008-14. Il n'existe aucune certitude pour TELUS que les méthodes d'établissement des coûts adoptées par le CRTC ne réduiront pas la capacité de TELUS à commercialiser efficacement ses produits et services.

Services essentiels

En mars 2008, le CRTC a publié la Décision de télécom 2008-17, qui établit un nouveau cadre de réglementation des services de gros. Le CRTC a révisé la définition de service essentiel et classé les services de gros en six catégories. Une seule catégorie de services sera éliminée après une période de trois à cinq ans, et les règles visant les tarifs des services de gros demeurent dans l'ensemble inchangées par rapport à celles prévues par l'ancien cadre. Il n'existe aucune certitude pour TELUS que le nouveau cadre de réglementation concernant le maintien de la prestation de services essentiels et non essentiels aux concurrents ne sera pas plus rigoureux que l'ancien cadre. Le CRTC a indiqué qu'il compte effectuer un autre examen du cadre de réglementation des services de gros dans six ans.

Surveillance de la qualité du service fourni

En novembre 2008, le CRTC a publié la Décision de télécom 2008-105, dans laquelle il élimine le plan de rajustement tarifaire et les rabais tarifaires connexes pour les ESLT qui ne respectent pas les normes de qualité du service approuvées. Le CRTC a également réduit le nombre d'indicateurs de la qualité du service, le faisant passer de dix-sept à trois, et il a mis sur pied un processus visant à déterminer quel cadre de surveillance de la qualité du service sera utilisé dans les régions ne faisant pas l'objet d'une abstention de la réglementation. Il n'existe aucune certitude pour TELUS que le cadre de réglementation concernant la surveillance de la qualité du service fourni ne sera pas plus rigoureux que l'ancien cadre.

Exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion par TELUS

Le CRTC a octroyé à TELUS des licences aux fins de l'exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion par la voie terrestre pour desservir plusieurs localités de la Colombie-Britannique et de l'Alberta (licences obtenues en août 2003) et de l'est du Québec (licence obtenue en

juillet 2005). TELUS détient également une licence aux fins de l'exploitation d'un service national de vidéo sur demande (licence obtenue en septembre 2003). TELUS est en voie de renouveler les licences qui lui ont été octroyées en 2003. Elle s'attend à ce que ces licences soient renouvelées pour une période supplémentaire de sept ans, mais il n'existe aucune certitude qu'elles seront renouvelées.

Le CRTC a publié une politique révisée concernant les entreprises de distribution de radiodiffusion dans l'Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100. En vertu de cette politique, le CRTC a modifié les exigences au titre des contributions que les entreprises de distribution de radiodiffusion sont tenues de verser, leur imposant une contribution supplémentaire égale à 1 % de leurs revenus bruts. Le cadre visant la prestation de signaux de télévision en direct éloignés a également été modifié en vertu de cette politique, ce qui accroîtra probablement les coûts liés à la prestation de services de programmation à horaire variable. Le nouveau cadre prévoit également une certaine souplesse de la part des entreprises de distribution de radiodiffusion aux fins du groupage des services de programmation au Canada et à l'étranger. Ces modifications auront prise d'effet en août 2011, soit au moment de la conversion des signaux en direct analogiques au système numérique.

Examen par le CRTC des nouveaux médias et des pratiques de gestion du trafic Internet

Le CRTC a amorcé une instance aux fins de l'examen de ses ordonnances d'exemption relatives aux entreprises de radiodiffusion de nouveaux médias (ordonnance publiée en 1999) et aux entreprises de télédiffusion mobile (ordonnance publiée en 2005). Le CRTC a pour politique d'examiner ses ordonnances d'exemption tous les cinq ans, et on pourrait affirmer que l'examen des ordonnances relatives aux nouveaux médias n'a que trop tardé. Le CRTC a amorcé une audience publique (Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-11) aux fins de cet examen, et il a reçu des observations initiales. Certaines propositions présentées dans le cadre de la première ronde d'observations, sur lesquelles le CRTC se penchera lors de l'audience devant avoir lieu en février 2009, prévoient notamment la mise en place d'exigences obligatoires en matière de contributions pour les fournisseurs de services Internet, de manière à créer un fonds qui servira à subventionner la création de contenu pour les nouveaux médias canadiens, ainsi que l'instauration de mesures incitatives aux fins de la promotion du contenu des nouveaux médias canadiens sur Internet. Ces propositions soulèvent toutes d'importantes questions en matière de compétence, de politique publique et de mise à exécution pour le CRTC, mais il n'existe aucune certitude que le CRTC ne tentera pas de mettre en œuvre certaines mesures avantageuses pour le contenu des nouveaux médias canadiens. Le CRTC devrait rendre une décision d'ici la fin de 2009.

Le CRTC a également amorcé une instance aux fins de l'examen des pratiques de gestion du trafic des fournisseurs de services Internet au Canada. Cette instance fait suite à la décision du CRTC de rejeter une demande voulant que Bell cesse ses pratiques de lissage du trafic Internet liées aux services d'accès LNPA de gros. L'examen par le CRTC des pratiques de gestion du trafic Internet touchera à la fois les services de gros et les services de détail, et il portera sur des questions telles que la croissance du trafic Internet et l'incidence de cette croissance sur les réseaux des fournisseurs de services Internet, ainsi que sur toutes pratiques (le cas échéant) susceptibles de violer les règles en matière de discrimination injuste ou de contrôle du contenu prévues par la *Loi sur les télécommunications*. Le CRTC prévoit tenir une audience en juillet 2009, et aucune décision (qui pourrait établir certains principes ou lignes directrices généraux en vertu desquels le Conseil examinera les pratiques de gestion de réseau qui seront contestées dans l'avenir) ne devrait être rendue avant le début de 2010.

Licences de radiocommunication réglementées par Industrie Canada

Toutes les communications sans fil reposent sur la transmission par ondes radio et nécessitent par conséquent un accès au spectre des radiofréquences. En vertu de la *Loi sur la radiocommunication*, Industrie Canada a le pouvoir de réglementer, de gérer et de contrôler l'attribution du spectre au Canada et l'octroi des licences pour l'utilisation des bandes de fréquences ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquences aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. La transmission de la voix et de données

sans fil par téléphone cellulaire, par le biais de systèmes RMS (radio mobile spécialisée), RMSA (radio mobile spécialisée améliorée) et SCP, entre autres, nécessite une telle licence. Les licences des SCP et de téléphonie cellulaire de TELUS comportent diverses conditions telles que les suivantes : exigences en matière de propriété au pays; obligations concernant la couverture et les infrastructures; affectation d'au moins 2 % d'une part des produits d'exploitation des SCP et de téléphonie cellulaire à la recherche-développement; diverses exigences en matière de présentation d'informations annuelles et de revente de services aux concurrents. Bien que TELUS estime satisfaisante dans l'ensemble aux conditions d'attribution de ses licences, rien ne garantit que les autorités considéreront qu'elle les a toutes respectées ou qu'en cas de défaut de sa part, une exemption lui sera accordée ou encore que les coûts nécessaires à l'atteinte de la conformité ne seront pas importants. Des droits de concession de licence initiaux et des droits de renouvellement annuel doivent être versés à l'égard des licences n'ayant pas été obtenues dans le cadre d'une enchère de licences de spectre. Rien ne garantit qu'Industrie Canada ne cherchera pas à augmenter ces droits dans l'avenir.

Spectre dans la bande de 700 MHz : Une enchère du spectre dans la bande de 700 MHz a eu lieu aux États-Unis en janvier 2008. Il existe une hypothèse voulant qu'Industrie Canada puisse amorcer un processus de consultation sur la mise aux enchères de spectre dans la bande de 700 MHz. Il n'existe aucune certitude que le gouvernement canadien ne réservera pas une partie du spectre pour de nouveaux venus ni qu'il n'adoptera pas un processus d'enchères publiques pour ce spectre, comme ce fut le cas aux États-Unis.

Reconfiguration de la bande de 800 MHz : En 2004, la Federal Communications Commission (la « FCC ») aux États-Unis a publié un rapport et ordonnance dans lequel elle adoptait un plan visant à résoudre le problème d'interférence touchant les systèmes radio de sécurité publique dans la bande de 800 MHz. Il a été déterminé que ce problème était principalement causé par le système iDEN de Sprint-Nextel. Les États-Unis prévoient reconfigurer la bande de manière que les systèmes de sécurité publique soient placés au bas de la bande de 800 MHz et que le système iDEN de Sprint-Nextel fonctionne dans la tranche supérieure de cette bande.

Au Canada, le réseau Mike (iDEN) de TELUS utilise également cette bande de fréquences. Étant donné que chaque emplacement pour le réseau Mike fait l'objet d'une analyse distincte et se voit attribuer une licence distincte, TELUS et Industrie Canada ont pu réduire au minimum les problèmes d'interférence touchant les systèmes de sécurité publique au pays, tandis que plus de 1 500 cas d'interférence ont été relevés aux États-Unis.

TELUS a toutefois recours à une procédure spéciale de coordination avalisée par Industrie Canada et par la FCC, aux termes de laquelle TELUS et Sprint-Nextel utilisent mutuellement leurs canaux au sein de leurs réseaux iDEN respectifs dans des territoires frontaliers désignés au pays. Ces canaux servent à accroître le nombre de canaux disponibles dans les deux réseaux, de manière à fournir un meilleur service dans le territoire. La reconfiguration menace l'utilisation continue des canaux couverts par la procédure spéciale de coordination.

Les pourparlers avec les organismes de réglementation au Canada et aux États-Unis nous portent à croire que TELUS devrait être en mesure de continuer d'avoir accès à un certain nombre de canaux couverts par la procédure spéciale de coordination dans les territoires frontaliers jusqu'à ce que les organismes de réglementation aux États-Unis annoncent leur décision finale, mais il n'existe aucune certitude que TELUS pourra continuer à utiliser ces canaux.

Restrictions à la propriété étrangère

TELUS et ses filiales sont assujetties aux restrictions sur la propriété étrangère imposées par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiocommunication* et la *Loi sur la radiodiffusion*. Bien que TELUS croie que TELUS Corporation et ses filiales ont agi en conformité avec les lois applicables, rien ne garantit qu'une décision future du CRTC, d'Industrie Canada ou d'Héritage Canada ou que des événements échappant à la volonté de TELUS ne feront pas en sorte que celle-ci cesse d'être conforme à ces lois. Si cela devait se produire, la capacité des filiales de TELUS d'exercer leurs activités en qualité d'entreprises canadiennes aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, ou de maintenir, de renouveler ou d'obtenir des licences

en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* ou de la *Loi sur la radiodiffusion*, pourrait être compromise, et les activités de TELUS pourraient subir des conséquences défavorables.

En juin 2008, le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence a présenté son rapport final au ministre de l'Industrie. Le Groupe a formulé un certain nombre de recommandations visant à libéraliser les règles en matière de propriété étrangère régissant les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion. TELUS estime qu'il existe une faible probabilité que les restrictions à la propriété étrangère soient supprimées dans un contexte de gouvernement minoritaire; toutefois, si ces restrictions sont réduites ou supprimées, le risque qu'une nouvelle entreprise de services sans fil détenue ou financée par une entité étrangère pénètre le marché s'en trouvera accru.

Atténuation des risques en matière de réglementation : TELUS préconise un contexte de réglementation qui se fonde, dans la mesure du possible, sur la concurrence au sein du marché, plutôt que sur l'intervention des organismes de réglementation. TELUS estime que cette position est au mieux des intérêts des clients. TELUS a aussi soutenu l'assouplissement des restrictions en matière de propriété étrangère dans le passé mais estime que tout assouplissement doit se faire sur une base équitable pour toutes les sociétés de radiodiffusion et toutes les sociétés de télécommunications.

10.4 Ressources humaines

Importance du personnel clé

Le succès de TELUS repose largement sur les compétences et l'expérience de ses employés clés. Les entreprises du secteur des télécommunications se livrent une concurrence féroce pour recruter du personnel qualifié ayant des compétences en gestion d'entreprises ainsi que d'autres employés qualifiés. La perte de certains employés clés, ou la détérioration du moral des employés découlant d'une réorganisation, de conventions collectives non réglées ou d'une réduction des coûts, pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance, les activités et la rentabilité de TELUS. Le principal facteur qui contribue à ce risque est la hausse à court terme prévue du nombre de départs à la retraite des membres de la génération du baby-boom au Canada nés après la Seconde Guerre mondiale.

Atténuation des risques : La rémunération offerte par TELUS vise à appuyer une culture axée sur l'excellence du rendement et elle se fonde à la fois sur le marché et le rendement. Elle comporte des primes de rendement à moyen et à long terme, y compris des primes de rendement versées aux salariés calculées en fonction du rendement du salarié, de l'unité d'exploitation et de l'organisation; des attributions d'options d'achat d'actions, des unités d'actions restreintes (« UAR ») et un régime d'achat d'actions à l'intention des employés de TELUS; ainsi qu'un programme d'avantages sociaux permettant d'adapter des programmes d'avantages personnels aux besoins individuels. Les primes de rendement à moyen et à long terme offertes à certains membres du personnel clé comportent principalement des périodes de trois ans pour l'acquisition des droits au titre des options et des UAR. Dans le cadre de ses efforts visant à s'assurer que sa rémunération demeure concurrentielle, TELUS s'efforce de maintenir sa capacité d'attirer et de retenir du personnel clé. La récente tourmente économique mondiale et la réduction de valeur des portefeuilles d'actions et de titres pourraient entraîner une diminution de l'efficacité de certains incitatifs visant à fidéliser le personnel, ainsi qu'une réduction du roulement du personnel.

Pour 2009, la nécessité de maintenir nos marges d'exploitation et de financer les initiatives de croissance stratégique, de même que les pressions actuelles sur la conjoncture mondiale et sur les marchés financiers nous ont amenés à bloquer le programme d'examen de la rémunération des cadres cette année. Par conséquent, les salaires de base et les pourcentages cibles individuels liés aux primes de rendement demeureront inchangés en 2009, sauf dans des cas exceptionnels. Afin de contenir davantage les dépenses, la société a accru la quote-part des salariés à l'égard de la hausse des coûts liés au programme d'avantages sociaux pour 2009, de manière qu'ils contribuent au financement des primes d'invalidité de longue durée et à l'absorption d'une tranche des coûts inflationnistes à la hausse liés aux régimes d'assurances maladie et dentaire complémentaires. Grâce aux communications franches et directes qu'elle entretient avec son effectif, la

société espère gérer les problèmes d'engagement et de moral liés au régime de rémunération. La société continuera à porter son attention sur d'autres facteurs qui sont clairement liés à l'engagement du personnel, y compris la gestion du rendement, les perspectives de carrière, la formation et le perfectionnement, ainsi que la reconnaissance. TELUS continue également à mettre en œuvre des solutions ciblées de maintien de l'effectif visant les employés qualifiés difficiles à trouver sur le marché.

Négociations collectives chez TELUS Québec

Les négociations visant deux petites conventions collectives de TELUS Québec devraient se poursuivre en 2009. La première de ces conventions, qui a été conclue avec le Syndicat des agents de maîtrise de TELUS (« SAMT »), couvre 20 employés professionnels et de supervision membres de l'équipe de TELUS au Québec et est arrivée à échéance le 31 mars 2007. La deuxième de ces conventions, qui a été conclue avec le Syndicat québécois des employés de TELUS (« SQET »), couvre environ 1 000 employés des corps de métier, employés de bureau et téléphonistes membres de l'équipe et elle arrivera à échéance le 31 décembre 2009. Comme c'est le cas pour toutes négociations collectives, rien ne peut garantir que les charges de rémunération négociées ou les changements liés à l'efficacité opérationnelle seront conformes aux prévisions, ou que les négociations ne se traduiront pas par une productivité moindre ou des perturbations du travail au cours de la période de négociations précédant le règlement. Toutefois, la convention collective conclue avec le SQET n'arrivera pas à échéance avant la fin de 2009, et conformément aux modalités du Code canadien du travail, aucun arrêt de travail légal ne peut survenir tant que certaines conditions statutaires n'ont pas été remplies, y compris l'expiration de la convention collective. La société considère que les risques liés à un arrêt de travail légal en 2009 sont faibles.

Atténuation des risques : La société a recours à un modèle de gouvernance afin de s'assurer que les répercussions d'ordre financier et opérationnel découlant des conditions de règlement font l'objet d'une analyse et qu'elles s'alignent sur l'orientation stratégique de TELUS. Par mesure de prudence, la nécessité de poursuivre les activités d'exploitation par suite d'une interruption de travail durant tout processus de négociations collectives fera l'objet d'une planification d'urgence.

10.5 Risques liés aux processus

Les systèmes, les processus et les réorganisations internes de TELUS pourraient influencer négativement sur les résultats financiers et le service à la clientèle.

Systèmes et processus

TELUS a recours à maints systèmes et elle a mis en œuvre diverses initiatives aux fins de la modification des processus, notamment un projet comportant plusieurs étapes qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui a pour objectif l'élaboration d'un nouveau système de facturation pour le secteur des services filaires. La société a toutefois réduit ses risques en 2008, par suite de la mise en place réussie de la prochaine phase du système intégré de facturation et de service à la clientèle pour les abonnés des services résidentiels en Colombie-Britannique. Pour la première fois, la plupart des deux millions et plus d'abonnés des services résidentiels en Colombie-Britannique et en Alberta utilisent le même système intégré. Les activités de développement et d'intégration futures comprennent la conversion des comptes restants des abonnés des services résidentiels en Colombie-Britannique et en Alberta au système intégré, le renforcement des assises et l'expansion des capacités afin d'améliorer l'expérience client et l'expérience des agents des centres d'appels. De plus, l'organisation tirera parti des composantes du système afin de répondre aux besoins des autres secteurs d'activité de la société.

Il n'existe aucune certitude que la mise en œuvre des activités de conversion des systèmes et des initiatives aux fins de la modification des processus de TELUS sera couronnée de succès, ni que la société disposera de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour mener à terme les principales initiatives prévues en 2009 et par la suite. Par exemple, la réussite du lancement commercial du service HSPA de la société au début de 2010 (se reporter à la rubrique 10.2, « Progrès technologiques ») repose en partie sur la réussite de la mise en œuvre des nouveaux systèmes de facturation et systèmes informatiques. Il existe habituellement un risque que certains projets puissent être reportés ou annulés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur

les processus de TELUS et sur sa capacité à assurer le lancement efficace de nouveaux produits et services, à établir et à maintenir une structure de coûts concurrentielle, à fournir des services à la clientèle concurrentiels, et à fournir des analyses et des renseignements plus complets à la direction.

Atténuation des risques : En règle générale, TELUS s'efforce d'établir les priorités liées au développement de systèmes d'une manière optimale. Dans le cadre de sa démarche aux fins de la gestion des projets, la société applique un processus d'établissement des risques rigoureux ainsi que des plans d'urgence, et elle assure une gestion complète de la portée du projet, du contrôle des changements, des ressources et de la qualité. Pour établir l'assurance de la qualité de la solution, la société doit procéder à des essais exhaustifs au chapitre de la fonctionnalité, de la performance et de la garantie à l'égard des produits d'exploitation, et elle doit tirer parti des leçons retenues. Par ailleurs, TELUS s'efforce dans bien des cas de s'assurer que ses processus de planification aux fins de la poursuite des activités sont en place et que son centre des opérations d'urgence est bien préparé avant de procéder à d'importantes conversions des systèmes.

Contrats d'envergure et complexes

L'efficacité opérationnelle et les résultats de TELUS pourraient être touchés de façon défavorable par les défis que pose la mise en œuvre (ou la mise en œuvre inefficace) de contrats d'envergure et complexes pour des entreprises clientes, qui sont susceptibles d'entraîner des dépenses initiales et des dépenses en immobilisations élevées, ainsi que le besoin de prévoir et de comprendre les exigences complexes et comportant différentes facettes des entreprises clientes et des parties prenantes, et de satisfaire à ces exigences. Il n'existe aucune certitude que la mise en place d'un service se déroulera conformément au plan établi, ni que les économies prévues seront réalisées, ce qui pourrait influencer sur le rendement du capital investi ou sur les marges désirées. La société pourrait également être limitée par l'effectif disponible, par les ressources informatiques et par la collaboration des fournisseurs de services existants, ce qui pourrait limiter le nombre de contrats importants pouvant être mis en œuvre au cours d'une période donnée ou accroître le coût pour TELUS lié à ces mises en œuvre.

Atténuation des risques liés aux contrats d'envergure et complexes : TELUS a récemment procédé à une réorganisation interne, dans le cadre de laquelle elle a notamment regroupé trois unités d'exploitation, soit Stratégie de technologie, Exploitation du réseau et Transformation de l'entreprise, dans deux équipes intégrées, à savoir *Stratégie de technologie* ainsi que *Transformation de l'entreprise et Activités technologiques*. Les avantages futurs prévus découlant de cette réorganisation incluent notamment la rationalisation des activités, le déploiement plus efficace des technologies et des systèmes de soutien, un bon rapport coût-efficacité, un service à la clientèle amélioré, ainsi qu'une capacité accrue aux fins de la mise en œuvre de contrats d'envergure et complexes. TELUS applique des pratiques standards de l'industrie aux fins de la gestion rigoureuse des projets; elle a notamment recours à un processus de gouvernance et de surveillance des projets par les cadres dirigeants; elle utilise des ressources, des outils et des processus de soutien appropriés aux fins des projets; elle procède à des évaluations proactives des risques liés aux projets et formule des plans afin d'atténuer ces risques. TELUS effectue également des examens indépendants des projets et des vérifications internes, afin de faciliter le suivi des progrès accomplis et de cerner les questions susceptibles de nécessiter davantage d'efforts, et de mettre en évidence les problèmes systémiques et les leçons retenues en matière de mise en œuvre de projets qui sont propres à divers projets.

Réorganisations

Dans le cadre de son programme d'efficacité opérationnelle, la société entreprend chaque année diverses activités de consolidation opérationnelle, de rationalisation et d'intégration. Ces initiatives visent à accroître la productivité opérationnelle et la compétitivité de la société. En 2009, la société prévoit engager des coûts de restructuration d'environ 50 millions de dollars à 75 millions de dollars, par rapport à 59 millions de dollars en 2008. Il n'existe aucune certitude que les initiatives s'inscrivant dans le cadre du programme d'efficacité concurrentielle seront toutes menées à terme, ni que ces initiatives donneront lieu aux avantages prévus ou qu'elles n'auront pas une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et les résultats financiers ainsi que sur le service à la clientèle.

Atténuation des risques : TELUS surveille et gère étroitement les changements organisationnels par l'entremise de la fonction Transformation de l'entreprise, en tirant parti de l'expertise, des connaissances et des meilleures pratiques acquises dans le cadre de nombreuses activités de fusion et d'intégration ainsi que des réorganisations visant une amélioration de l'efficacité ayant eu lieu au cours des dernières années.

Établissements étrangers

L'accroissement des ressources de TELUS aux fins de ses activités à l'échelle internationale (particulièrement en ce qui concerne les centres d'appels de TELUS International Philippines Inc., à Manille, ainsi que la nouvelle expansion des activités de la société aux États-Unis et dans d'autres pays, y compris le Panama, le Guatemala, El Salvador et la Barbade) présente des risques uniques, y compris des risques propres au pays (tels que des régimes politiques, juridiques et réglementaires différents et des valeurs culturelles différentes), une absence de diversité au chapitre des emplacements géographiques, la concentration de la clientèle, les différents régimes d'imposition, les défis que posent différentes infrastructures et ceux liés à la sécurité, les risques liés aux catastrophes naturelles et la fréquence à laquelle celles-ci se produisent, ainsi que le recours à des processus liés aux systèmes qui peuvent être appliqués à divers fuseaux horaires et pays et diverses cultures. Les frais d'exploitation aux Philippines sont libellés en pesos, tandis que les produits d'exploitation sont généralement libellés en dollars américains, situation qui expose TELUS à certains risques de change. Il n'existe aucune certitude que les initiatives à l'échelle internationale et les efforts visant à atténuer les risques donneront lieu aux avantages et aux efficacités prévus, ni que d'importantes difficultés ne découleront pas de la combinaison d'équipes de direction et de cultures différentes, facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et les résultats financiers.

Atténuation des risques : La stratégie de TELUS vise à améliorer la diversité et la répartition géographique de ses activités, ainsi que sa clientèle et la conduite des activités d'impartition des processus d'affaires. L'expansion continue des activités à l'échelle internationale, dont il est fait mention ci-dessus, fournit à TELUS une plus grande diversité géographique, répartit les risques d'ordre politique entre les pays étrangers et donne à la société la capacité voulue pour servir ses clients dans différentes langues et dans différents fuseaux horaires. Au printemps 2009, TELUS prévoit ouvrir un centre d'appels à Clark County, au Nevada, afin d'ajouter la prestation interne de services en espagnol à la vaste gamme de services fournis par ses centres d'appels et de services d'impartition des processus d'affaires pour de grandes entreprises clientes. L'ouverture du nouveau centre d'appels fait suite à l'acquisition récente par TELUS d'une participation minoritaire dans des centres d'appels situés dans trois pays de l'Amérique centrale. TELUS a également mis en place un programme de couverture du risque de change afin de réduire certaines expositions au change. De plus, elle continue à collaborer avec les membres de son groupe à l'échelle internationale afin d'accroître ses meilleures pratiques au chapitre de l'exploitation, d'effectuer l'intégration et l'alignement des activités à l'étranger et au Canada, le cas échéant, et de s'assurer que les contrôles internes sont mis en œuvre, soumis à des tests et maintenus et qu'ils font l'objet d'une surveillance.

Intégration des acquisitions

Les activités faisant suite aux fusions et aux acquisitions, notamment celles ayant suivi l'acquisition d'Emergis et de Fastvibe conclues en janvier 2008, comprennent l'examen et l'harmonisation des conventions comptables, la mutation du personnel, l'intégration des systèmes informatiques, l'optimisation des services offerts et l'établissement de contrôles liés aux nouvelles activités. Il se peut que ces activités ne soient pas effectuées de manière efficace et efficiente, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les niveaux de services, sur la situation concurrentielle et sur les résultats financiers.

Atténuation des risques : TELUS possède une équipe qui s'occupe des activités d'intégration postfusion. L'équipe responsable des activités d'intégration postfusion applique un modèle d'intégration fondé sur les leçons retenues lors des nombreuses activités d'intégration postacquisition effectuées dans le passé. Ce modèle rehausse et accélère la normalisation des processus d'affaires de TELUS et cherche à préserver les qualités uniques des activités acquises. Les activités d'intégration postfusion

prévoient un processus d'analyse et de planification stratégiques avant la conclusion de l'opération; une fois l'opération conclue, l'équipe procède à la mise en œuvre d'un plan. Les plans initiaux font l'objet de réévaluations et d'évaluations régulières en fonction des commentaires en temps opportun fournis par les équipes responsables de l'intégration.

10.6 Exigences en matière de financement et d'endettement

Si le financement actuel est insuffisant pour couvrir les exigences en matière de financement, cela pourrait nuire au plan d'affaires et à la croissance de TELUS

Des facteurs de risque tels que les perturbations dans les marchés financiers, la multiplication des règlements sur la capitalisation bancaire, la réduction du nombre de prêts alloués en général, ainsi que le nombre moindre de banques à charte canadiennes actives en raison d'une baisse d'activités ou de regroupements pourraient réduire les capitaux disponibles ou accroître le coût de ces capitaux pour les crédits de qualité aux entreprises telles que TELUS.

Atténuation des risques : TELUS pourrait financer ses besoins de trésorerie futurs au moyen de fonds autogénérés et, de temps à autre, par des emprunts au titre de la tranche inutilisée de sa facilité de crédit bancaire, par l'utilisation de créances titrisées ou de papier commercial, ou par l'émission de titres de créance ou de participation. TELUS a également déposé un prospectus préalable de base en vertu duquel elle peut émettre un montant de 2,5 milliards de dollars de titres de créance et de participation. TELUS est d'avis que le respect de ses politiques financières et les cotes de crédit de première qualité qui en résultent, conjugués aux efforts déployés pour maintenir des relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation, continuent à lui donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Le 3 mars 2008, la société a conclu une nouvelle facilité de crédit de 700 millions de dollars et d'une durée de 364 jours auprès d'un syndicat de banques canadiennes de premier ordre. Cette facilité fournit des liquidités supplémentaires à TELUS et elle permet à la société de continuer à satisfaire à l'un de ses objectifs financiers, soit le maintien habituel de liquidités inutilisées de 1 milliard de dollars. Au 31 décembre 2008, les facilités de crédit inutilisées de TELUS, y compris la facilité d'une durée de 364 jours, se chiffraient à 1,15 milliard de dollars. Le 15 décembre 2008, TELUS a conclu une entente avec les banques participantes, dans le but de proroger la facilité jusqu'au 1^{er} mars 2010. La prorogation de cette facilité de crédit malgré le contexte difficile des marchés du crédit témoigne de la capacité de TELUS à s'autofinancer dans un contexte difficile.

Comme il est décrit à la rubrique 7.6, « Vente de créances », TELUS Communications Inc. (« TCI ») a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, aux termes de laquelle TCI est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars. Au 31 décembre 2008, TCI avait reçu un produit en espèces totalisant 300 millions de dollars. TCI doit maintenir une cote de crédit de DBRS Ltd. d'au moins BBB (faible) – la cote actuelle étant A (faible) – sinon la société pourrait être tenue de mettre fin au programme avant l'expiration de la convention en juillet 2009. La société a prorogé à plusieurs reprises la date d'échéance de la convention dans le passé, et elle compte obtenir sa prorogation ou une convention de remplacement avant la date d'échéance actuelle prévue, mais rien ne garantit que ses démarches seront couronnées de succès.

Capacité à refinancer les dettes arrivant à échéance

Le 6 août 2008, une hausse à l'égard du programme de papier commercial de TELUS a été approuvée, et le montant maximal aux termes de ce programme est passé de 800 millions de dollars à 1,2 milliard de dollars, de manière à avoir un accès accru du financement à faible coût. Au 31 décembre 2008, TELUS avait émis du papier commercial pour un montant de 432 millions de dollars, qui aura besoin d'être refinancé sur une base continue afin de réaliser les économies liées aux emprunts contractés en vertu de la facilité de crédit échéant en 2012. Les conditions sur les marchés financiers pourraient empêcher le renouvellement du papier commercial à des taux raisonnables.

Atténuation des risques : Le programme de papier commercial de la société est entièrement appuyé par la facilité de crédit de sûreté échéant en 2012. TELUS pourrait refinancer les montants empruntés sur ses facilités de crédit avec des échéances à plus long terme. Au 31 décembre 2008, TELUS n'avait aucun montant important de dettes à long terme arrivant à échéance avant 2011 et 2012. Conformément aux pratiques antérieures, TELUS pourrait aussi préfinancer ou refinancer ses dettes à long terme avant qu'elles n'arrivent à échéance. TELUS pourrait également réduire ses activités de rachat d'actions en vertu de ses offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, de manière à conserver des fonds pour les activités d'exploitation ou le service de la dette. Le nombre maximal d'actions que la société peut racheter en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités jusqu'en décembre 2009 est de 8 millions, ou environ 2,5 % des actions en circulation de TELUS (en 2008, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées en vertu de l'offre était de 20 millions, et le nombre d'actions rachetées s'est élevé à 6,8 millions).

Une baisse des cotes de crédit de TELUS pourrait avoir une incidence sur le coût du capital et sur l'accès de la société à des capitaux

Une baisse des cotes de crédit de TELUS ou de TCI pourrait avoir une incidence sur le coût du capital et sur l'accès de TELUS à des capitaux. Rien ne garantit que TELUS pourra maintenir ou améliorer ses cotes de crédit actuelles.

Atténuation des risques : TELUS cherche à obtenir, au fil du temps, des cotes de crédit se situant entre BBB+ et A-, ou l'équivalent. Les quatre agences de notation chargées d'évaluer TELUS accordent actuellement des cotes qui sont conformes aux cotes visées, et des perspectives stables. TELUS a mis en œuvre des politiques financières qui l'aident à maintenir ou à améliorer ses cotes de crédit actuelles (se reporter à la rubrique 7.4, « Situation de trésorerie et sources de financement »). Les quatre agences de notation ont confirmé ces cotes en 2008.

Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire la capacité de la société à investir dans des activités ou à acheter des actions dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités

TELUS s'attend à générer des flux de trésorerie disponibles en 2009, qui serviront notamment à verser des dividendes aux actionnaires et possiblement à racheter des actions. Même si la société s'attend à ce que les flux de trésorerie prévus soient plus que suffisants pour satisfaire à ses besoins actuels et à sa politique financière, la capacité de TELUS d'investir dans ses activités pour assurer sa croissance future ou réaliser les rachats d'actions pourrait s'en trouver limitée. TELUS a établi ses politiques financières en se fondant sur le fait qu'elle s'attend à dégager un bénéfice imposable et à payer des montants importants d'impôts en espèces nets d'environ 320 millions de dollars à 350 millions de dollars à compter de 2009, relativement aux paiements pour l'année d'imposition 2008 exigibles en février 2009 et aux acomptes provisionnels pour 2009. La société prévoit également une augmentation de la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées des salariés en 2009, comme il est décrit à la rubrique 1.5. Le paiement d'impôts en espèces nets et la capitalisation des régimes à prestations déterminées dans l'avenir réduiront les flux de trésorerie après impôts que la société aurait autrement pu utiliser afin de fournir un rendement du capital investi aux actionnaires. Si les résultats réels diffèrent des attentes de TELUS, rien ne garantit que TELUS ne devra pas modifier ses plans de financement, y compris son intention de racheter des actions de TELUS ou de verser des dividendes selon le ratio de distribution cible.

Atténuation des risques : De décembre 2004 à décembre 2008, TELUS a généré des flux de trésorerie suffisants pour racheter des actions en vertu de ses cinq offres publiques de rachat dans le cours normal des activités. (Se reporter à la rubrique 7.3, « Sorties liées aux activités de financement ».) Étant donné que la société devra verser des impôts sur les bénéfices en espèces, elle pourrait décider de ne pas renouveler ses offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, ou de réduire le nombre d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de ces offres, si cela est justifié.

Le conseil de TELUS examine le taux de dividende chaque trimestre, en fonction de nombreux facteurs incluant un ratio de dividende cible de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles. Cet examen a donné lieu à une

hausse de 2,5 cents ou 5,6 % du ratio de distribution trimestriel, à compter du versement des dividendes du 2 janvier 2009. Selon le niveau de dividende trimestriel et des actions en circulation au début de l'exercice, les paiements de dividende totalisaient environ 600 millions de dollars en 2009.

10.7 Questions fiscales

Les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation, y compris la charge d'impôts, pourraient varier considérablement des montants prévus

Les activités de TELUS sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt s'appliquant à TELUS sont constamment susceptibles de changer. La société perçoit et verse des montants importants de taxes à la consommation, telles que les taxes de vente provinciales et la taxe sur les produits et services, à diverses autorités fiscales. La société a également d'importants impôts à recouvrer et à payer ainsi que des passifs d'impôts futurs importants et des charges d'impôts importantes. Les impôts sur les bénéfices sont basés sur les estimations formulées par la direction de TELUS au moyen de principes comptables qui prévoient la constatation de l'avantage relatif à une position fiscale lorsqu'il est plus probable qu'improbable que cette dernière sera confirmée après son examen. L'avantage est mesuré en fonction du montant le plus élevé dont la probabilité qu'il soit réalisé lors du règlement est supérieure à 50 %. L'évaluation de la probabilité et du montant de l'avantage ainsi que le moment auquel ce montant sera réalisé pourraient avoir une incidence importante sur le calcul du bénéfice net ou des flux de trésorerie au cours des périodes ultérieures. Comme il est mentionné à la rubrique 1.5, « Objectifs financiers et d'exploitation pour 2009 », TELUS prévoit que les paiements d'impôts en espèces augmenteront considérablement en 2009 et que les impôts en espèces, déduction faite des économies, se chiffreront environ entre 320 millions de dollars et 350 millions de dollars, situation qui tient au fait que la société doit verser des impôts pour 2008 en février 2009 et des acomptes provisionnels pour 2009. Le taux d'imposition combiné prévu par la loi devrait être d'environ 30 % à 31 % pour 2009. Ces prévisions pourraient varier si des modifications sont apportées aux interprétations, aux règlements, aux lois ou à la jurisprudence.

Le moment auquel a lieu la monétisation ou la réalisation des actifs d'impôts futurs est incertain, car il dépend du bénéfice futur de TELUS et d'autres événements. Les montants de passifs d'impôts futurs sont eux aussi incertains, car ils se fondent sur les taux d'imposition futurs pratiquement en vigueur qui ont alors pris effet et qui peuvent être modifiés par les gouvernements. Le montant des passifs d'impôts futurs se base également sur la composition prévue des produits d'exploitation de la société tirés de ses diverses activités, laquelle est susceptible de changer.

Les activités de révision de l'Agence du revenu du Canada et des autres autorités fiscales provinciales ont une incidence sur le calcul définitif des montants réels des taxes à la consommation à payer ou à recevoir, des impôts sur les bénéfices à payer ou à recevoir, des passifs d'impôts futurs et de la charge d'impôts. En conséquence, il n'existe aucune certitude que les taxes ou les impôts seront exigibles comme prévu, ni que le montant ou le moment de la réception de ces actifs d'impôts, ou leur utilisation, seront semblables à ceux actuellement prévus. En se basant sur son expérience, la direction est d'avis que les autorités fiscales assurent un suivi plus rigoureux des questions fiscales perçues et qu'elles ont accru leurs ressources à ces fins.

Afin de fournir des solutions exhaustives à ses clients essentiellement canadiens qui exercent des activités dans d'autres pays étrangers, la société a conclu d'autres accords aux fins de la prestation de services dans ces pays, et elle est par conséquent assujettie à divers types d'impôts.

En 2008, la société a poursuivi l'expansion de ses activités aux États-Unis et dans d'autres pays, y compris les Philippines, le Panama, le Guatemala, El Salvador et la Barbade. Aux États-Unis, les administrations fédérale, étatiques et locales ont créé divers régimes complexes au titre des impôts et des taxes grevant les bénéfices, les revenus, les ventes, l'utilisation et les biens immobiliers. Le nombre et le type de régimes en vigueur dans les États américains où la société conclut des opérations pourraient entraîner un risque financier additionnel pour la société.

La société doit composer non seulement avec la complexité de la langue et des devises des pays étrangers, mais aussi avec les particularités d'ordre fiscal de chacun de ces pays, notamment la taxe à valeur ajoutée,

la taxe sur les recettes brutes ou l'impôt sur les bénéfices bruts, ainsi que les lois de ces pays et les conventions fiscales avec le Canada. De plus, le secteur des télécommunications doit composer avec des problèmes qui lui sont propres et qui donnent lieu à une incertitude quant à l'application des impôts ou à leur séparation entre les administrations fiscales au pays et à l'étranger. Les activités d'expansion de TELUS à l'étranger en 2008 ont par conséquent accru le risque d'ordre fiscal de la société, tant d'un point de vue financier qu'en ce qui concerne sa réputation.

Atténuation des risques : La société a une fonction interne de fiscalité regroupant des professionnels qui ont une formation en gestion de la fiscalité et qui maintiennent une base de connaissances à jour sur les faits nouveaux liés à la loi canadienne, aux interprétations et à la jurisprudence. Cette fonction est également responsable des activités spécialisées liées à la comptabilisation des impôts sur les bénéfices et elle doit par conséquent demeurer au courant des faits nouveaux en matière de comptabilité fiscale et mettre en œuvre les mesures pertinentes qui s'imposent de temps à autre.

Le service de la fiscalité de la société procède à un examen continu des opérations de la société, dans le cadre duquel il évalue les opérations inhabituelles ou les opérations non récurrentes en se fondant sur diverses perspectives axées sur les risques. Les risques d'ordre fiscal liés aux opérations sont communiqués régulièrement à un conseiller fiscal qui les réévalue afin de vérifier l'estimation initiale du risque qui en a été faite. Le conseiller fiscal externe examine régulièrement les opérations importantes et celles d'envergure internationale, et la société peut également faire appel à d'autres tiers conseillers pour obtenir leur point de vue sur l'exigibilité de l'impôt. La société a également mis en œuvre un programme à l'échelle de l'entreprise, de manière à élaborer des processus et des technologies de l'information de premier ordre afin de composer avec les répercussions sur les bénéfices et l'impôt indirect découlant de l'expansion des ventes et des investissements de la société à l'étranger (se reporter à la section « Respect des lois et des règlements », à la rubrique 10.9, « Litiges et questions d'ordre juridique »). Par ailleurs, la société a embauché du personnel interne possédant l'expertise voulue en matière de revenu international et d'impôt indirect pour lui fournir des conseils relativement à ses contrats de vente et à ses investissements à l'échelle internationale.

Le cas échéant, la société retient les services de conseillers externes afin d'obtenir leur avis ainsi que leur aide aux fins de la conformité aux lois fiscales dans les pays où elle effectue des opérations importantes. La fonction interne de fiscalité de TELUS revoit les conseils et les déclarations fiscales fournis par ces conseillers afin d'établir leur caractère raisonnable.

10.8 Santé, sécurité et environnement

Sécurité, bien-être et santé des membres de l'équipe

Le temps de travail perdu découlant d'une maladie ou d'une blessure affligeant un membre de l'équipe TELUS peut avoir une incidence défavorable sur la productivité de la société ainsi que sur les coûts liés aux soins de santé dans le cadre des programmes d'avantages sociaux.

Atténuation des risques : Pour réduire au minimum l'absence du milieu de travail, TELUS favorise une démarche globale et proactive à l'égard de la santé des membres de son équipe en offrant des programmes complets comme des programmes de bien-être, des programmes à l'intention des handicapés, des programmes d'ergonomie ainsi que des programmes d'aide aux employés. Afin d'encourager des pratiques en matière de sécurité au travail, la société dispose de programmes de longue date visant à fournir de la formation et de l'orientation aux membres de son équipe, ainsi qu'aux entrepreneurs et fournisseurs qui ont accès aux installations de TELUS. Toutefois, rien ne garantit que ces programmes et pratiques se révéleront efficaces dans toutes les situations qui se présenteront.

Préoccupations relatives à l'émission de radiofréquences

Des études et des rapports publiés par divers médias ont soutenu que les émissions de radiofréquences par les appareils de téléphonie sans fil peuvent être liées à certains effets néfastes sur la santé. Il n'y a aucune garantie que les futures études sur la santé, la réglementation gouvernementale ou les préoccupations des consommateurs relativement aux effets sur la santé des émissions de radiofréquences n'auront pas d'incidences défavorables sur les activités ni sur les perspectives de TELUS. Par exemple,

les appréhensions du public pourraient réduire la croissance du nombre d'abonnés et l'utilisation des services et augmenter les coûts par suite de modifications apportées aux appareils, du déplacement de pylônes de transmission sans fil, de la prise en compte d'un plus grand nombre d'exigences juridiques et de poursuites en responsabilité du fait des produits. TELUS continue à surveiller les faits nouveaux dans ce domaine.

Atténuation des risques : Il existe des preuves, qui ont été établies et publiées dans de nombreuses études scientifiques mondiales, qui corroborent la conclusion qu'il n'y a pas de risque pour la santé connu lié à l'utilisation de téléphones sans fil. Ces preuves incluent une étude publiée dans le *Journal du National Cancer Institute* en 2006. Cette étude portant sur 420 000 utilisateurs de téléphones cellulaires au Danemark a permis de déterminer que ces derniers ne sont pas plus susceptibles que d'autres personnes de souffrir d'un cancer quelconque. Les agences gouvernementales canadiennes responsables de l'établissement de limites de sécurité liées aux niveaux de transmission des dispositifs radio appuient elles aussi la conclusion que les appareils de téléphonie sans fil ne posent pas de risque pour la santé. TELUS est d'avis que les appareils que TELUS vend répondent à toutes les normes de sécurité des gouvernements du Canada et des États-Unis.

Responsabilité au volant

Certaines études indiquent une augmentation du niveau de distraction des conducteurs qui utilisent leur téléphone sans fil au volant. Trois provinces canadiennes, soit le Québec, la Nouvelle-Écosse et Terre Neuve-et-Labrador, ont interdit l'utilisation de téléphones portatifs sans fil au volant, mais ces provinces permettent toujours l'utilisation d'appareils sans fil à mains libres. L'Ontario a présenté un projet de loi semblable, et des interdictions du même ordre sont en vigueur dans certains États américains et dans d'autres pays. Rien ne saurait garantir que des lois interdisant l'utilisation de téléphones sans fil au volant ou d'appareils sans fil à mains libres ne seront pas édictées et, si elles le sont, qu'elles n'auront pas une incidence négative sur la croissance des abonnés, sur l'utilisation des téléphones cellulaires ainsi que sur les produits d'exploitation tirés des services de téléphonie sans fil.

Atténuation des risques : TELUS préconise la responsabilité au volant et conseille aux utilisateurs de téléphone cellulaire de faire de la sécurité au volant leur priorité. TELUS croit que le cadre législatif actuel est approprié.

Inquiétudes à l'égard des questions touchant la contamination d'un bien ou d'un terrain et des risques connexes sur la santé humaine ou la faune

Pour exercer ses activités, TELUS possède ou loue un grand nombre de propriétés. La présence de systèmes d'alimentation au carburant devant servir comme source d'énergie de secours assure la fourniture d'un service fiable, mais elle constitue également le plus important risque environnemental pour la société. Des déversements ou des émissions du carburant contenu dans ces systèmes se sont occasionnellement produits, et les coûts maximaux engagés dans chaque emplacement se sont élevés à environ 1 million de dollars. Au sein de l'industrie des télécommunications, de petits volumes de produits chimiques dangereux sont couramment utilisés à plusieurs emplacements. De plus, certaines matières dangereuses se trouvent à certains emplacements. En fonction du volume et de la nature des produits chimiques particuliers qui sont manipulés, il existe, pour la société et pour ses administrateurs et dirigeants, un risque lié à la possibilité de déversements ou d'émissions de produits chimiques dangereux dans l'environnement. Une part importante de ce risque est liée au nettoyage des emplacements contaminés par d'anciennes pratiques de TELUS ou par les propriétaires précédents. Les risques environnementaux de TELUS n'ont pas changé de façon importante en 2008. Même si TELUS prend des mesures proactives pour reconnaître et atténuer les risques environnementaux et a recours à un système de gestion environnementale solide fondé sur les normes ISO 14001:2004, rien ne garantit que des incidents environnementaux précis n'auront aucune incidence sur les activités de TELUS dans l'avenir.

Atténuation des risques : Les risques environnementaux avec lesquels TELUS doit composer sont considérés sans importance sur ses résultats financiers, mais ils sont importants du point de vue de la responsabilité d'entreprise, que TELUS prend très au sérieux. Une piètre performance au chapitre de l'environnement ou une atténuation du risque environnemental mal exécutée pourraient avoir des incidences défavorables sur le plan juridique et en ce qui concerne la marque et les relations avec la collectivité. Le système de gestion

environnementale de la société a été élaboré de manière à cerner ces risques et à établir leur ordre de priorité. Afin de composer avec les risques liés aux systèmes d'alimentation au carburant, la société a mis en œuvre un programme visant l'installation de matériel de confinement et de surveillance aux emplacements dotés de systèmes dont la taille justifie une telle surveillance. De plus amples renseignements sur les risques environnementaux avec lesquels TELUS doit composer et sur les mesures prises pour atténuer ces risques sont présentés dans le rapport de TELUS sur la responsabilité sociale de l'entreprise, sur le site Web de la société (telus.com/csr).

Inquiétudes à l'égard du changement climatique

TELUS reconnaît et appuie le point de vue général du milieu scientifique mondial, selon lequel les sources anthropiques de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre accélèrent la vitesse à laquelle le changement climatique se produit à l'échelle mondiale. Si aucune mesure n'est prise pour remédier à la situation, la production mondiale croissante de gaz à effet de serre pourrait avoir des répercussions profondes sur l'élévation du niveau de la mer, les sécheresses, les inondations, la propagation de maladies, la peste, la plus grande fréquence de temps violent et maints autres facteurs possibles. Ces circonstances qui ne cessent d'évoluer pourraient entraîner de plus grandes menaces pour l'infrastructure des réseaux, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la prestation de services de télécommunications. Cette situation pourrait également donner lieu à une hausse des primes d'assurance qui se traduira par une augmentation directe des coûts engagés aux fins de la prestation des services.

À l'heure actuelle, TELUS estime ses émissions annuelles de dioxyde de carbone en Amérique du Nord à 330 000 tonnes; les données finales vérifiées seront publiées dans le rapport 2008 sur la responsabilité sociale de la société. La plupart de ces émissions sont indirectes et liées à la consommation d'électricité au sein des réseaux et des biens immobiliers de la société. Les émissions directes incluent celles produites par le parc de véhicules et par les génératrices de TELUS; les autres émissions incluent celles qui sont liées aux voyages aériens effectués par les membres du personnel.

Atténuation des risques : Bien que les émissions de dioxyde de carbone et de gaz à effet de serre de la société soient négligeables d'un point de vue industriel, TELUS est consciente qu'il lui incombe de cerner les occasions qui se présentent de réduire au minimum son implication dans le changement climatique, et d'en tirer parti d'une manière efficace. Afin de composer avec la situation, nous avons notamment pris les mesures suivantes : l'exigence selon laquelle tous les nouveaux immeubles construits doivent à tout le moins satisfaire aux exigences de certification LEED de niveau argent en matière d'efficacité énergétique et de conception; l'optimisation des locaux; la promotion de façons de travailler différentes telles que le télétravail; le recours à des technologies de virtualisation des serveurs permettant l'utilisation de multiples systèmes d'exploitation virtuels au moyen d'un seul serveur physique; la diminution des déplacements des employés; le recours accru à des systèmes conventionnels et évolués de téléconférence et de vidéoconférence; le remplacement des plus anciens véhicules du parc automobile par des véhicules à plus faible consommation de carburant. Une évaluation plus détaillée des risques liés au changement climatique et la stratégie de TELUS sont présentées dans le rapport de TELUS sur la responsabilité sociale, sur telus.com/csr.

10.9 Litiges et questions d'ordre juridique

Enquêtes, réclamations et poursuites

En raison de la taille de TELUS, la société et ses filiales font régulièrement l'objet de diverses enquêtes, réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ou font l'objet de menaces à cette fin. TELUS ne peut prévoir avec certitude l'issue de ces poursuites, et, à ce titre, rien ne garantit que ces réclamations et poursuites n'auront pas d'incidence défavorable sur les résultats.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton

Des poursuites ont été intentées en Alberta en 2001 et en 2002, respectivement, par deux demandeurs alléguant être des agents d'affaires du Telecommunications Workers Union (« TWU »). Les demandeurs allèguent

qu'ils intentent une poursuite au nom de tous les fournisseurs actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation et une poursuite au nom de tous les fournisseurs actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton, respectivement. La poursuite visant le régime de retraite de TELUS Corporation cite la société et certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Corporation comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La poursuite visant le régime de retraite de TELUS Edmonton cite la société, certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Edmonton comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 15,5 millions de dollars au total. En 2002, les demandes ont été modifiées par les demandeurs et allèguent, entre autres, que les prestations prévues aux termes des deux régimes de retraite sont moins avantageuses que les prestations prévues aux termes des régimes de retraite antérieurs respectifs, contrairement au droit applicable, que des cotisations insuffisantes ont été versées aux régimes et qu'il y a eu des suspensions de cotisations, que les défendeurs ont utilisé illégalement les fonds réaffectés et que des frais administratifs ont été déduits de façon abusive.

La société est d'avis qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard des actions. Si l'issue de ces poursuites diffère des évaluations et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Atténuation des risques : En vertu d'une condition du règlement conclu en 2005 entre TELUS Communications Inc. et le TWU ayant mené à la convention collective, le TWU a accepté de ne fournir aucune aide financière ni toute autre forme d'assistance directe ou indirecte aux plaignants dans ces actions et de communiquer aux plaignants la volonté et la recommandation du TWU que ces actions soient rejetées ou abandonnées. La société a toutefois été avisée par le TWU que les plaignants n'ont pas accepté de rejeter ni d'abandonner ces actions, et la société n'a été avisée d'aucun changement à cet égard.

Recours collectif autorisé

En 2004, un recours collectif a été intenté en vertu de la Class Actions Act (Saskatchewan) contre un certain nombre de fournisseurs de services sans fil, anciens ou existants, y compris la société. La poursuite allègue que chaque entreprise de télécommunications est en rupture de contrat et est allée à l'encontre du principe de concurrence, de la pratique commerciale de même que des lois sur la protection du consommateur partout au Canada en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. La poursuite cherche à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. Des recours similaires ont également été présentés dans d'autres provinces. La Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé un recours collectif national le 17 septembre 2007. Le 20 février 2008, cette Cour a retiré du recours collectif tous les clients de la société qui sont liés par une clause d'arbitrage et appliqué deux décisions récentes de la Cour suprême du Canada. La société a présenté une demande afin d'interjeter appel de la décision autorisant le recours collectif rendue en 2007. L'autorisation constitue une étape de la procédure. Si l'appel de la société est rejeté, le demandeur devra quand même prouver le bien-fondé de la poursuite.

Atténuation des risques : La société croit qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard de ce recours. Si le dénouement final de cette poursuite se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Recours collectifs non autorisés

TELUS et certaines filiales sont nommées à titre de défendeurs dans le cadre de recours collectifs non autorisés. La société a constaté que les demandeurs sont de plus en plus enclins à intenter des poursuites dans le cadre desquelles un demandeur partie au recours poursuit une cause d'action au nom d'un groupe important de personnes. Un recours collectif accueilli pourrait, en raison de sa nature, entraîner le paiement de dommages-intérêts considérables, qui auraient une incidence défavorable sur les résultats du défendeur.

Une de ces poursuites concerne un recours collectif intenté le 26 juin 2008 auprès de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan. La poursuite

allègue, entre autres, que les entreprises de télécommunications canadiennes, incluant la société, n'ont pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1 et qu'elles ont de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux. Les plaignants cherchent à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. La société évalue le bien-fondé de cette poursuite, mais la possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être rapidement déterminées pour l'instant de façon fiable.

Atténuation des risques : La société conteste vigoureusement l'autorisation de ces recours. L'autorisation constitue une étape de la procédure qui sert à déterminer si une poursuite donnée peut être intentée par un demandeur partie au recours au nom d'une catégorie de personnes. L'autorisation d'un recours collectif ne permet pas de déterminer le bien-fondé de la poursuite, et si la société ne réussissait pas à empêcher cette autorisation, les demandeurs devraient quand même prouver le bien-fondé de leur poursuite. Par ailleurs, la société est d'avis qu'elle est sensibilisée à la question de la conformité et qu'elle a mis en place des politiques et des processus raisonnables pour assurer sa conformité aux obligations juridiques et réduire son exposition aux poursuites juridiques.

Responsabilité civile sur le marché secondaire

Le 31 décembre 2005, le projet de loi 198 est entré en vigueur en Ontario, créant une responsabilité pour les sociétés ouvertes faisant des déclarations fausses ou trompeuses oralement ou par écrit. Ces modifications ont également créé une responsabilité au titre des fraudes et de la manipulation des marchés. D'autres provinces et territoires ont adopté des lois semblables depuis lors.

La loi donne le droit d'intenter des poursuites en dommages contre TELUS, ses administrateurs et certains de ses dirigeants si TELUS ou toute personne ayant l'autorité réelle, implicite ou apparente d'agir ou de parler en son nom publie un document ou transmet un message de vive voix contenant une déclaration fautive ou trompeuse, ou si TELUS omet de signaler à temps un changement important.

La loi permet à toute personne ou société qui fait l'acquisition ou se défait de titres de TELUS sur le marché secondaire durant la période au cours de laquelle ladite déclaration fautive ou trompeuse demeure non corrigée dans le public ou, s'il s'agit d'une omission, tant que le changement important n'a pas été signalé, d'intenter des poursuites. Cette personne ou société n'a pas à prouver qu'elle s'est appuyée sur la déclaration fautive ou trompeuse pour faire l'acquisition ou la cession.

Atténuation des risques : En 2005, TELUS a fait un examen de ses pratiques et processus en matière de communication de l'information et de la mesure dans laquelle ils sont documentés. Dans le cadre de cet examen, la société a consulté des conseillers externes. Cet examen a démontré que les processus de TELUS sont suffisants et correctement documentés, qu'ils incluent des lignes directrices qui limitent les porte-parole aux membres désignés de la haute direction, qu'ils fournissent un protocole pour tenir compte des échanges avec les analystes et des déclarations orales, qu'ils signalent la façon de communiquer les questions soulevées, et qu'un comité chargé de revoir et de préciser la présentation de renseignements importants a été mis sur pied. TELUS suit l'évolution des procédures juridiques et réévalue annuellement ses pratiques et procédures de communication de l'information et a procédé à une telle réévaluation en 2008, et elle est d'avis que ces pratiques et procédures demeurent adéquates et prudentes et que les risques auxquels elle est exposée sont raisonnables et n'ont pas changé de façon importante au cours des 12 derniers mois. Toutefois, rien ne peut garantir que les processus de TELUS seront suivis par tous les membres de l'équipe en tout temps.

Respect des lois et des règlements

TELUS compte sur ses employés, ses dirigeants, son conseil d'administration, ses principaux fournisseurs et partenaires pour mettre en pratique des normes raisonnables sur les plans juridique et éthique. Il se peut que des personnes ne se conforment pas aux politiques de TELUS, ou que des renseignements personnels au sujet d'un client ou d'un employé de TELUS soient, par mégarde, recueillis, utilisés ou divulgués d'une façon qui n'est pas entièrement conforme à la législation, ce qui par le fait même expose TELUS

à de possibles dommages intérêts, sanctions ou amendes, ou peut avoir des incidences défavorables sur ses résultats financiers et d'exploitation.

En 2008, la société a poursuivi l'expansion de ses activités aux États-Unis et dans d'autres pays étrangers. Ses filiales qui exercent des activités dans des pays étrangers doivent se conformer aux lois et aux règlements locaux qui peuvent, dans une large mesure, différer des lois canadiennes et accroître les risques de responsabilité juridique et fiscale auxquels fait face la société.

Atténuation des risques : Même si la direction ne peut prévoir avec certitude l'issue de ces situations éventuelles, elle est d'avis qu'elle est sensibilisée à la question de la conformité et qu'elle a mis en place des politiques et des processus raisonnables pour assurer cette conformité, et que ces programmes ont une incidence favorable sur la réduction des risques. En 2002, TELUS a instauré pour ses employés, ses dirigeants et ses administrateurs une politique d'éthique. En 2003, elle a installé une ligne téléphonique sans frais permettant à quiconque de dénoncer des pratiques non conformes ou de présenter des plaintes, de façon anonyme. En 2003, TELUS a désigné un agent de la conformité dont le rôle consiste à veiller à ce que la société se dote de contrôles et de mesures appropriés pour faciliter la conformité avec toutes les exigences de la législation et de la réglementation en vigueur, y compris la conformité en vertu de la législation relative à la protection de la vie privée. Ainsi, afin de se conformer de façon proactive à cette législation, TELUS effectue un contrôle au cours de l'étape du développement des projets importants, dans le cadre duquel une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée est effectuée pour tous les projets importants nécessitant l'utilisation de renseignements personnels concernant un client ou un membre de l'équipe.

En 2008, par suite de ses activités d'expansion aux États-Unis et dans d'autres pays, la société a presque mené à terme les essais et l'implémentation des importantes mises à niveau de son système de facturation et de communication de l'information financière, de manière à pouvoir satisfaire aux exigences transfrontalières actuelles et futures en matière de services. Également en 2008, la société a mis en œuvre un programme visant à soutenir les plans d'affaires de TELUS aux fins de l'expansion limitée et de l'élargissement des services dans d'autres pays. Dans le cadre de la première phase de ce programme, TELUS a évalué les processus d'affaires de la société ainsi que ses contrôles de repérage, qui ont pour objet de s'assurer que toutes les initiatives en matière d'expansion à l'étranger font l'objet d'examen appropriés par des conseillers en réglementation, en droit et en fiscalité. Ces examens étaient le processus permanent de conformité à la réglementation ainsi qu'aux exigences juridiques et fiscales, au pays et à l'étranger.

L'agent de la conformité fait rapport au comité de vérification ainsi qu'au premier vice-président et premier avocat général. Cette façon de faire fournit au comité de vérification un aperçu direct des risques reconnus à corriger. De plus, des conseillers juridiques qualifiés dans les champs d'application étrangers pertinents sont engagés par les filiales de TELUS pour offrir des conseils juridiques au besoin.

Propriété intellectuelle et droits patrimoniaux

L'évolution de la technologie donne également lieu à des risques et incertitudes supplémentaires d'ordre juridique. La propriété intellectuelle et les droits patrimoniaux des propriétaires et des développeurs de matériel, de logiciels, de processus d'affaires et d'autres technologies pourraient être protégés en vertu de lois, notamment des lois concernant les brevets, les droits d'auteur et la conception industrielle, ou en vertu du droit commun, notamment en ce qui concerne les secrets commerciaux. En raison de la croissance et du développement des industries axées sur la technologie, la valeur de cette propriété intellectuelle et de ces droits patrimoniaux a augmenté. D'importants dommages-intérêts pourraient être accordés dans les cas de réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle présentées par les détenteurs des droits. De plus, les défendeurs pourraient engager des coûts élevés pour se défendre relativement à ces réclamations, ce qui pourrait les inciter à régler ces dernières avec plus d'empressement, notamment de manière à atténuer ces coûts. En raison de ces deux facteurs, les détenteurs de droits de propriété intellectuelle pourraient être davantage résolus à présenter des réclamations en matière de violation.

En raison de la multitude de technologies et de systèmes utilisés par TELUS et par les membres de son groupe aux fins de la prestation de leurs produits et services, ainsi que de l'évolution rapide et de la complexité de

ces technologies, il est raisonnable de s'attendre à une recrudescence des litiges liés à la propriété intellectuelle et aux droits patrimoniaux. En leur qualité d'utilisateurs de technologies, TELUS et les membres de son groupe reçoivent de temps à autre des communications, telles que des requêtes, des revendications et des actions en justice, de tiers qui revendiquent les droits de propriété liés à la propriété intellectuelle que TELUS et les membres de son groupe utilisent, dans lesquelles ils demandent à TELUS et aux membres de son groupe de verser un règlement ou des droits de licences relativement à l'usage continu de cette propriété intellectuelle. Il n'existe aucune certitude que TELUS et les membres de son groupe ne seront pas aux prises avec d'importantes réclamations fondées sur la violation présumée de droits de propriété intellectuelle, que ces réclamations soient fondées sur un litige légitime concernant la validité des droits de propriété intellectuelle ou leur violation, ou que ces réclamations soient présentées dans le but principal d'obtenir un règlement. TELUS et les membres de son groupe pourraient engager des coûts importants pour se défendre advenant des réclamations en matière de violation, et ils pourraient devoir verser des dommages-intérêts importants et perdre le droit d'utiliser les technologies qui sont essentielles à leurs activités si toutes réclamations en matière de violation portent leurs fruits.

Atténuation des risques : Bien que TELUS et les membres de son groupe incorporent un grand nombre de technologies dans leurs produits et services, leurs activités de base n'ont pas trait à la création et à l'invention de technologies. Lorsqu'ils acquièrent des produits et services auprès de fournisseurs, il est dans la pratique de TELUS et des membres de son groupe de demander et d'obtenir les protections contractuelles conformes aux normes du secteur, de manière à atténuer les risques de violation de la propriété intellectuelle.

10.10 Menaces causées par l'homme et menaces naturelles

Préoccupations concernant les catastrophes naturelles et les menaces intentionnelles susceptibles d'influer sur l'infrastructure et les activités de TELUS au Canada et à l'étranger

TELUS est un fournisseur clé d'infrastructures essentielles au Canada et elle exploite certaines unités fonctionnelles de soutien dans plusieurs pays (y compris aux Philippines). Des menaces externes pourraient avoir une incidence importante sur le réseau, la technologie de l'information, les immobilisations corporelles, les membres de l'équipe et les résultats de TELUS. Ces menaces incluent des catastrophes naturelles, des phénomènes sismiques et du temps violent tels que des tempêtes de verglas, de neige ou de vent, des inondations, des feux de friches, des ouragans, des tornades et des tsunamis; des menaces intentionnelles telles que des actes de sabotage ou de terrorisme, des conflits de travail ainsi que des cas d'agitation politique ou civile; la dépendance envers d'autres fournisseurs d'infrastructure (p. ex. énergie) aux fins de la prestation de services à la société; des menaces pour la santé publique telles que des pandémies.

TELUS continue à reconnaître que les changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient exacerber certaines de ces menaces, notamment la fréquence et la gravité des événements météorologiques.

Atténuation des risques : TELUS a mis en œuvre un programme exhaustif de continuité des activités dans toute l'entreprise et affecté des ressources à l'élaboration, à l'exécution, au maintien, à la mise en œuvre et à la surveillance de politiques, de plans et de processus aux fins de la continuité des activités ainsi que de plans antisismiques, de manière à pouvoir composer avec divers scénarios. Grâce à cette démarche, TELUS peut continuer de soutenir le service à la clientèle, de protéger ses actifs et d'assurer la protection et la sécurité de ses employés, en appliquant un plan fondé sur la résilience dans le cadre de toutes ses activités quotidiennes. En ce qui concerne les fonctions de soutien des activités et d'impartition situées à l'étranger, TELUS a annoncé l'expansion de ces activités dans quatre autres pays, dans des zones géographiques différentes, de manière à atténuer le risque lié à la centralisation de ces fonctions dans un seul pays.

Bien que TELUS applique des processus de planification aux fins de la poursuite de ses activités, il n'existe aucune certitude que des événements précis n'auront pas de répercussions importantes sur ses activités et ses résultats.

Sécurité – Attaque électronique

Les attaques électroniques constituent des actes intentionnels de la part de personnes visant à obtenir un accès non autorisé à des renseignements sur TELUS ou à empêcher l'accès aux utilisateurs légitimes. Ces actes utilisent un certain nombre de méthodes allant de l'ingénierie sociale (une sorte d'intrusion non technique qui repose principalement sur l'interaction humaine en amenant des personnes au moyen d'un subterfuge à enfreindre les procédures de sécurité normales) jusqu'à l'utilisation de maliciels sophistiqués.

Atténuation des risques : Au moyen d'une démarche de sécurité à plusieurs niveaux, TELUS a mis sur pied un certain nombre de processus et de systèmes proactifs, réactifs et de confinement pour sauvegarder son infrastructure TI, ses référentiels d'information et sa diffusion de renseignements. Des politiques et procédures en matière de sécurité sont en place et régissent les obligations des personnes responsables de la confidentialité et de la vérification de l'information. Des systèmes de détection d'intrusion, des contrôles d'accès et des procédures de réaction aux incidents informatiques sont en place afin de fournir une surveillance continue de l'infrastructure TI de TELUS.

Sécurité – Vandalisme et vols

TELUS possède un certain nombre d'actifs corporels situés dans des lieux publics, notamment des téléphones publics, des câbles de cuivre et des centres de commutation de réseau et de standards téléphoniques, qui peuvent faire l'objet de vandalisme ou de vols.

Atténuation des risques : TELUS a mis en œuvre un dispositif de barrières matérielles et électroniques ainsi que des systèmes de contrôle et de surveillance afin de protéger ses actifs, en tenant compte de l'importance de l'actif, de l'exposition aux risques et des coûts pouvant être engagés advenant que l'actif subisse des dommages ou soit volé. À titre de mesure additionnelle en matière de gestion des risques, TELUS dispose d'un groupe responsable de la sécurité qui examine et évalue les risques de façon continue et, en coopération avec les organismes d'application de la loi et d'autres organismes externes, réajuste sa protection afin de faire face à l'évolution des risques.

Bien que TELUS bénéficie de processus de planification de la sécurité des technologies de l'information et du réseau et de la sécurité des actifs corporels des plus complets, rien ne peut garantir que des événements précis n'aient aucune incidence importante sur les activités et les résultats de TELUS.

10.11 Croissance et fluctuations de l'économie

Le ralentissement de la croissance de l'économie canadienne qui s'est produit au quatrième trimestre de 2008 devrait se poursuivre pendant la majeure partie de 2009, en raison d'une réduction importante des prix des marchandises, de la récession qui sévit aux États-Unis, de l'affaiblissement de la croissance économique mondiale et du resserrement continu des conditions en matière de crédit à l'échelle mondiale. Le risque principal lié à l'économie canadienne à l'heure actuelle tient à l'incidence des événements négatifs qui continuent de se produire à l'échelle mondiale sur les entreprises canadiennes et sur la confiance des consommateurs, situation qui devrait se répercuter à la fois sur les secteurs des affaires et de la consommation.

Le maintien de l'incertitude économique ou des récessions pourraient nuire à TELUS

Lorsqu'un ralentissement économique se prolonge, les abonnés des services de télécommunications résidentiels et commerciaux peuvent retarder leurs achats de nouveaux services, réduire leur utilisation ou cesser de les employer, ou encore chercher des services assortis de tarifs plus modiques.

D'importants ralentissements économiques ou d'importantes récessions pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité, les flux de trésorerie disponibles et les créances douteuses de TELUS, ou faire possiblement en sorte que la société doive enregistrer une réduction de la valeur comptable de ses actifs, y compris, sans toutefois s'y limiter, ses actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie (soit ses licences de spectre) et son écart d'acquisition. Une réduction de la valeur comptable des actifs entraînerait l'imputation d'une charge aux résultats et une réduction des capitaux propres, mais elle n'aurait aucune incidence sur les flux de trésorerie.

Atténuation des risques : La société ne peut pas atténuer complètement les risques économiques. TELUS a continué à profiter de la forte croissance continue du secteur du sans-fil au Canada. Pendant la plus grande partie de 2008, elle a continué à bénéficier de la croissance des économies de ressources cycliques en Colombie-Britannique et en Alberta, pour lesquelles on prévoit une croissance future plus faible. TELUS a continué d'accroître le nombre de ses abonnés des services d'affaires dans le centre du Canada; pour ce faire, elle s'est concentrée sur quatre marchés verticaux importants, soit le secteur public et les secteurs des soins de santé, des services financiers et de l'énergie, qui devraient de façon générale moins subir les contrecoups du ralentissement économique que les industries manufacturières et exportatrices en Ontario et au Québec. Afin d'atténuer l'incidence de la détérioration de l'économie, TELUS pourrait chercher à entreprendre des initiatives additionnelles en matière de réduction des coûts et d'efficacité, et elle pourrait aussi réduire le nombre d'actions rachetées dans le cadre de ses offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, ou réduire ses dépenses en immobilisations.

Capitalisation des régimes de retraite

Les fluctuations économiques pourraient également avoir une incidence défavorable sur la capitalisation et les charges liées aux régimes de retraite à prestations déterminées que TELUS a instaurés. Rien ne garantit que les charges au titre des régimes de retraite de TELUS et la capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées n'augmenteront pas dans l'avenir, ce qui aurait, par conséquent, une incidence défavorable sur le bénéfice ou les flux de trésorerie. Des risques liés à la capitalisation des régimes à prestations déterminées peuvent survenir si les obligations totales au titre des régimes de retraite excèdent la valeur totale des fonds en fiducie respectifs. Des écarts non capitalisés peuvent survenir en raison des rendements moins élevés des placements, des réductions du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite, et des pertes actuarielles.

Atténuation des risques : TELUS cherche à atténuer ce risque au moyen de la mise en application de politiques et procédures conçues pour contrôler le risque d'investissement, et de la surveillance continue de sa situation de capitalisation. Les charges au titre des régimes de retraite et la capitalisation de ces régimes pour 2009 ont été calculées principalement à l'aide des taux de rendement des actifs des régimes en 2008 et des taux d'intérêt à la fin de 2008. Au 31 décembre 2008, selon les meilleures estimations de la société, la charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées pour 2009 se chiffrait à 18 millions de dollars, comparativement à un recouvrement d'environ 100 millions de dollars en 2008, et les cotisations en espèces à ces régimes de retraite à prestations déterminées pour 2009 s'élevaient à 211 millions de dollars (102 millions de dollars en 2008).

11

rapprochement des mesures non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation

Description, calcul et rapprochement de certaines mesures qu'utilise la direction

11.1 Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA »)

TELUS présente le BAIIA et fournit des indications à ce sujet parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses unités et secteurs d'exploitation ainsi que la performance

de la société. Le BAIIA est aussi utilisé pour déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt (se reporter à la rubrique 11.4, « BAIIA excluant les coûts de restructuration »). Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs recourent largement

en tant qu'indicateur du rendement d'exploitation d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. De plus, la société croit que le BAIIA permet aux investisseurs de comparer plus facilement le rendement d'une entreprise de façon continue sans égard à l'amortissement, lequel est de nature hors trésorerie et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou en raison de facteurs hors exploitation, comme le coût historique.

Le BAIIA n'est pas une mesure fondée sur les PCGR du Canada ni des États-Unis et ne doit pas être substitué au bénéfice d'exploitation ou au bénéfice net comme mesure du rendement de la société ni utilisé comme mesure unique des flux de trésorerie, car il ne tient pas compte des effets de la croissance du fonds de roulement, des dépenses en immobilisations, de la réduction du capital de la dette ni d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les états consolidés des flux de trésorerie. Les investisseurs sont invités à examiner attentivement les éléments entrant dans le calcul du BAIIA de TELUS. Si le BAIIA est indiqué aux présentes afin de permettre une analyse comparative plus exhaustive du rendement de la société et de sa capacité d'assurer le service de sa dette comparativement à d'autres sociétés, il convient de rappeler que cet indicateur, tel qu'il est présenté par TELUS, risque de ne pas concorder en tout point avec le BAIIA présenté par d'autres sociétés.

Le tableau suivant illustre le rapprochement du BAIIA avec le bénéfice net et le bénéfice d'exploitation. Le BAIIA (ajusté) exclut une charge constatée relativement à l'ajout de l'option de règlement en espèces net liée aux options sur actions attribuées avant 2005. Le BAIIA et le BAIIA (ajusté) sont régulièrement communiqués au principal responsable de l'exploitation.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
Bénéfice net	1 128	1 258
Autres charges (produits)	36	36
Coûts de financement	463	440
Impôts sur les bénéfices	436	233
Part des actionnaires sans contrôle	3	7
Bénéfice d'exploitation	2 066	1 974
Amortissement des immobilisations corporelles	1 384	1 355
Amortissement des actifs incorporels	329	260
BAIIA	3 779	3 589
Charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options	-	169
BAIIA (ajusté)	3 779	3 758

En plus du BAIIA, TELUS calcule le BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations, comme une simple approximation des flux de trésorerie consolidés dans ses deux secteurs isolables. Le BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations, peut être utilisé à des fins de comparaison avec les résultats présentés par les autres sociétés de télécommunications au fil du temps, et il est assujéti aux questions possibles de comparabilité du BAIIA décrites précédemment.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
BAIIA	3 779	3 589
Dépenses en immobilisations	(1 859)	(1 770)
BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations	1 920	1 819
Charge au titre de l'option de règlement en espèces net liée aux options	-	169
BAIIA (ajusté), déduction faite des dépenses en immobilisations	1 920	1 988
Paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE	(882)	-
BAIIA (ajusté), déduction faite des dépenses en immobilisations et du paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE	1 038	1 988

11.2 Flux de trésorerie disponibles

TELUS présente les flux de trésorerie disponibles parce qu'ils constituent une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de la société. Les flux de trésorerie disponibles excluent certaines variations du fonds de roulement ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les états consolidés des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure fondée sur les PCGR du Canada ni des États-Unis et ne doivent pas être substitués aux états

consolidés des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure qui peut être utilisée pour évaluer la performance de TELUS au fil des ans. Il convient de rappeler aux investisseurs que cet indicateur, tel qu'il est présenté par TELUS, risque de ne pas concorder en tout point avec les flux de trésorerie disponibles présentés par d'autres sociétés. Bien que la mesure fondée sur les PCGR la plus semblable soit les rentrées liées aux activités d'exploitation moins les sorties liées aux activités d'investissement, les flux de trésorerie disponibles sont considérés comme une mesure pertinente, car ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses en immobilisations, mais avant les acquisitions, le produit tiré des actifs cédés et les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients, qui peuvent être grandement faussées par les changements dans la titrisation qui ne reflètent pas les résultats d'exploitation, et les comptes fournisseurs).

La société a choisi de présenter, sur une base prospective, les flux de trésorerie disponibles ajustés de manière à tenir compte des cotisations aux régimes à prestations déterminées des salariés, car les cotisations comprennent une importante composante non discrétionnaire et sont calculées indépendamment du montant net de la charge de retraite au titre des régimes à prestations déterminées pris en compte dans les calculs précédemment. Les tableaux ci-dessous illustrent les flux de trésorerie compte tenu et compte non tenu de l'ajustement net comptabilisé.

Le tableau suivant illustre le rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des rentrées liées aux activités d'exploitation moins les sorties liées aux activités d'investissement :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 819	3 172
(Sorties) liées aux activités d'investissement	(3 433)	(1 772)
	(614)	1 400
Amortissement des gains reportés sur la cession-bail de bâtiments, amortissement des frais reportés et autres, montant net	(3)	(4)
Réduction (augmentation) des créances titrisées	200	-
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, sauf la variation des impôts payés (recouvrés), des intérêts payés (reçus) et des créances titrisées, et autres éléments	86	(10)
Acquisitions	696	-
Produit de la cession de propriétés et d'autres actifs	(13)	(7)
Autres activités d'investissement	9	9
Flux de trésorerie disponibles fondés sur les cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées	361	1 388
Montant net du recouvrement (de la charge) au titre des régimes à prestations déterminées des salariés	102	92
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	104	93
Flux de trésorerie disponibles fondés sur le montant net de la charge au titre des régimes à prestations déterminées	567	1 573

Le tableau suivant illustre le calcul des flux de trésorerie disponibles effectué par la direction.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
BAIIA	3 779	3 589
Rémunération à base d'actions	5	96
Montant net (de la charge) du recouvrement au titre des régimes à prestations déterminées des salariés	(102)	(92)
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(104)	(93)
Coûts de restructuration, déduction faite des versements en espèces	16	(18)
Dons de bienfaisance et charge liée à la titrisation de créances compris dans les autres charges	(30)	(37)
Intérêts en espèces payés	(457)	(454)
Intérêts en espèces reçus	3	42
Impôts reçus (payés), et autres	(8)	125
Dépenses en immobilisations	(1 859)	(1 770)
Paiement au titre des licences de spectre pour les SSFE	(882)	-
Flux de trésorerie disponibles fondés sur les cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées	361	1 388
Excédent des cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés sur le montant net de la charge (du recouvrement) au titre des régimes à prestations déterminées des salariés	206	185
Flux de trésorerie disponibles fondés sur le montant net de la charge au titre des régimes à prestations déterminées	567	1 573

11.3 Définition des indicateurs clés de l'exploitation – services sans fil

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement de l'exploitation d'une société de services sans fil.

Produits moyens par appareil d'abonné (« PMAA ») mensuels : Nombre, exprimé en pourcentage mensuel, obtenu au moyen de la division des produits tirés des services de réseau par le nombre moyen d'appareils en service dans le réseau au cours de la période. Les PMAA tirés des services de transmission de données sont une composante des PMAA calculée sur la même base que celle des produits tirés de services tels que les services de messagerie textuelle, l'informatique mobile, les assistants numériques, les navigateurs Internet et les téléchargements à la carte.

Taux de désabonnement, par mois : Nombre d'appareils d'abonnés débranchés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'appareils dans le réseau au cours de la période, exprimé sous forme de taux mensuel. Un abonné des services prépayés est débranché lorsqu'il n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration de la carte prépayée.

Frais d'acquisition : Montant total au titre du financement des appareils, des commissions ainsi que des frais de publicité et de promotion qu'il faut déboursier pour l'acquisition initiale des abonnés au cours d'une période donnée. Tels qu'ils sont définis, les frais d'acquisition excluent les frais engagés pour conserver les abonnés existants (frais de fidélisation).

Frais d'acquisition par ajout brut d'abonné : Frais d'acquisition divisés par les ajouts bruts d'abonnés au cours de la période.

BAIIA excluant les frais d'acquisition : Mesure de la rentabilité de l'exploitation normalisée en fonction des coûts inhérents à l'ajout de clients au cours de la période.

Frais de fidélisation par rapport aux produits tirés des services de réseau : Coûts directs liés aux activités de marketing et aux promotions visant à fidéliser les abonnés existants, divisés par les produits tirés des services de réseau.

11.4 Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Ratio de distribution et ratio de distribution des bénéfices net prévisibles : En ce qui concerne le bénéfice réel, il s'agit des dividendes déclarés par action du trimestre le plus récent, multipliés par quatre et divisés par le bénéfice de base par action sur 12 mois. L'indication visée est un ratio de distribution annuel, sur une base prospective plutôt que sur une base actuelle, de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles. Le ratio de distribution sur une base actuelle, en excluant les ajustements liés aux impôts sur les bénéfices et l'option de règlement en espèces net liée aux options, est considéré comme davantage représentatif du calcul des bénéfices prévisibles.

BAIIA excluant les coûts de restructuration : Le BAIIA excluant les coûts de restructuration sert à calculer le ratio dette nette/BAIIA et la couverture des intérêts par le BAIIA, conformément au calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture prévus par les clauses restrictives des facilités de crédit. Les coûts de restructuration se sont établis à 59 millions de dollars et à 20 millions de dollars, respectivement, pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007.

Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration : BAIIA excluant les coûts de restructuration divisé par le montant net des intérêts débiteurs. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de TELUS.

Couverture des intérêts sur la dette à long terme : Mesure sur 12 mois du bénéfice net avant les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme.

Dette nette : La dette nette est une mesure non définie par les PCGR; la mesure définie par les PCGR qui s'en rapproche le plus est la somme de la dette à long terme, y compris la tranche à court terme de la dette à long terme. Le tableau qui suit présente le rapprochement de ces deux mesures. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette. (Se reporter à la description du ratio de la dette nette sur le BAIIA présentée ci-dessous.)

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
Dette à long terme, y compris la tranche à court terme	6 352	4 589
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	28	30
Passif dérivé	778	1 179
Cumul des autres éléments du résultat étendu découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains	(168)	(137)
Encaisse et placements temporaires	(4)	(20)
Produits des créances titrisées	300	500
Dette nette	7 286	6 141

Le passif dérivé figurant dans le tableau ci-dessus se rapporte à des swaps de devises qui ont pour effet de convertir en dollars canadiens les obligations de remboursement du capital et de paiement des intérêts et il porte sur la débenture de 1 925 millions de dollars US échéant le 1^{er} juin 2011. La direction estime que la dette nette est une mesure utile, car elle tient compte de l'incidence du taux de change sur les swaps de devises conclus qui fixent la valeur de la dette libellée en dollars américains et parce qu'elle représente le montant des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couvertes par l'encaisse et les placements temporaires disponibles.

Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration : Dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration sur 12 mois. L'indication de TELUS pour le ratio dette/BAIIA se situe dans une fourchette de 1,5 à 2,0 fois. Normalement, cette mesure est essentiellement identique au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de TELUS.

Ratio dette nette/total des capitaux investis : Estimation de la proportion de la dette utilisée dans la structure financière de la société.

Montant net des intérêts débiteurs : Montant net des coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de la dette, calculé sur 12 mois. Aucun gain lié au rachat ni au remboursement de la dette n'a été comptabilisé au cours des périodes respectives. Le cas échéant, les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme seront incluses dans le montant net des intérêts débiteurs. Les montants nets des intérêts débiteurs pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 sont équivalents aux coûts de financement comptabilisés au cours de ces périodes.

Total des capitaux investis – valeur comptable : Ce total exclut le cumul des autres éléments du résultat étendu et il est calculé de la façon suivante :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
Dette à long terme	7 286	6 141
Part des actionnaires sans contrôle	23	26
Capitaux propres	7 182	6 926
Cumul des autres éléments du résultat étendu	130	104
Total des capitaux investis – valeur comptable	14 621	13 197

rapport de la direction

La responsabilité des états financiers consolidés de la société et de ses filiales incombe à la direction, qui en rend compte au conseil d'administration. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et comprennent nécessairement des montants fondés sur des estimations et jugements de la direction.

La société maintient un système de contrôle interne qui fournit à la direction l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des registres financiers fiables sont tenus. Ce système comprend des politiques et des procédures écrites, une structure organisationnelle qui favorise la séparation des tâches ainsi qu'un programme complet de vérifications périodiques par les vérificateurs internes. La société a aussi instauré des politiques et des directives qui exigent des membres de l'équipe TELUS (les membres du conseil d'administration comme les employés de la société) le respect des normes d'éthique les plus élevées, et elle a établi des mécanismes visant à informer le comité de vérification de toute plainte en ce qui a trait à la comptabilité ou aux politiques en matière d'éthique. De plus, le chef de la conformité veille à ce que la société se dote des politiques, contrôles et mesures nécessaires pour faciliter la conformité à toutes les exigences de la législation et de la réglementation en vigueur. Chaque année, la société effectue un processus complet d'appréciation des risques qui comprend des rencontres avec la haute direction, un sondage sur la gestion des risques et des contrôles distribué au moyen du site Web à un échantillon important d'employés ainsi que des commentaires formulés à l'issue des activités de planification stratégique de la société. Les résultats de ce processus ont une incidence sur le développement du programme de vérification interne. Les personnes responsables du développement et de la mise en œuvre de plans visant à limiter les risques ont la charge des principaux risques liés à l'ensemble de la société. Comme l'exige la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières et la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis, la société dispose d'une procédure de validation d'attestations efficace et efficiente en vertu de la loi Sarbanes-Oxley. En plus d'évaluer les contrôles et les procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière, cette procédure assure la transmission des attestations contenant des renseignements utiles par les principaux intervenants, lesquelles sont examinées par le chef de la direction et le chef des finances dans le cadre de leurs responsabilités de diligence raisonnable.

La société applique une politique officielle sur la divulgation et la confidentialité de l'information de l'entreprise, qui expose les principes et pratiques à ce sujet et comprend notamment le mandat du comité de divulgation.

Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information financière de la société liés à la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés, ainsi que d'autres renseignements contenus dans le présent rapport. Ils ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière étaient efficaces, à un niveau d'assurance raisonnable, pour s'assurer que les renseignements importants sur la société, y compris ses filiales consolidées, leur seront communiqués par des membres de ces entités, particulièrement durant la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport. De plus, le chef de la direction et le chef des finances ont également évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière comme il est décrit dans le rapport qui suit intitulé Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Le conseil d'administration a examiné et approuvé les présents états financiers consolidés. Afin d'aider ses membres à s'acquitter de cette responsabilité de surveillance, il a nommé un comité de vérification composé entièrement d'administrateurs indépendants. Tous les membres de ce comité ont des compétences financières et son président possède une expertise financière et satisfait aux exigences des lois sur les valeurs mobilières pertinentes à titre d'expert financier. Le comité surveille les procédés comptables et la présentation de l'information financière de la société, ses contrôles internes et ses contrôles de communication de l'information, sa conformité légale et réglementaire, sa politique en matière d'éthique et le dépôt en temps opportun des documents auprès des organismes de réglementation, l'indépendance et la performance des vérificateurs internes et externes de la société, la gestion des risques de la société, sa capacité financière, ses plans de trésorerie et sa politique financière ainsi que ses procédures de dénonciation et de traitement des plaintes en matière d'éthique et de comptabilité. Le comité se réunit au moins une fois par trimestre et, dans le cadre de certaines de ses réunions inscrites au calendrier régulier, rencontre à huis clos les vérificateurs externes et, séparément, les vérificateurs internes en l'absence de tout autre dirigeant, y compris des membres de la direction. Le comité supervise le travail des vérificateurs externes et approuve leur stratégie de vérification annuelle. Il reçoit également des rapports sur les procédés de contrôle de la qualité interne exécutés par les vérificateurs externes ainsi que sur l'indépendance de ces derniers. En outre, le comité de vérification passe en revue les éléments suivants : les principales conventions comptables de la société, y compris les variantes et les estimations et jugements clés que la direction peut avoir à établir; les politiques financières de la société et leur respect; l'évaluation par les vérificateurs internes ou externes des systèmes de contrôle interne de la direction; l'évaluation par la direction du caractère adéquat et de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles de communication de l'information et du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière. Le comité étudie également des rapports sur la continuité des activités et le plan de reprise après sinistre de la société; des rapports sur la gestion des risques financiers, y compris la politique en matière d'utilisation des instruments dérivés et le risque qu'ils représentent; la planification fiscale, la gestion des risques pour l'environnement, la santé et la sécurité, la responsabilité sociale des entreprises et l'approche de la direction relativement à la protection des actifs de l'entreprise; il examine chaque année les dépenses du président du conseil d'administration, du chef de la direction et de l'équipe de leadership de la direction ainsi que leur utilisation des actifs de l'entreprise; il examine régulièrement les initiatives importantes sur le plan des dépenses en immobilisations. Le comité préapprouve tous les services de vérification liés à la vérification et autres que de vérification qu'offrent les vérificateurs externes et les membres de leur groupe à la société. Le texte du mandat du comité est offert sur demande aux actionnaires, et est accessible à l'adresse telus.com/governance.



Robert G. McFarlane
Vice-président directeur
et chef des finances
Le 11 février 2009



Darren Entwistle
Président
et chef de la direction
Le 11 février 2009

rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de TELUS Corporation (« TELUS ») d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière et d'en évaluer l'efficacité.

Le chef de la direction et le chef des finances de TELUS ont évalué l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus qui est conçu par le chef de la direction et le vice-président directeur et chef des finances ou sous la supervision de ces personnes, et qui est mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers à des fins de publication externe ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, des inexactitudes pourraient ne pas être décelées en temps opportun. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes ultérieures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de l'évolution des conditions, ou que le niveau de conformité

aux politiques ou aux procédures diminue. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière est efficace au 31 décembre 2008. En ce qui a trait à cette évaluation, aucune faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a été constatée par la direction au 31 décembre 2008.

Deloitte & Touche s.r.l., les comptables agréés inscrits indépendants de la société, ont procédé à la vérification des états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et, comme en fait mention le Rapport des comptables agréés inscrits indépendants, ils ont exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008.



Robert G. McFarlane
Vice-président directeur
et chef des finances
Le 11 février 2009



Darren Entwistle
Président
et chef de la direction
Le 11 février 2009

rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Au conseil d'administration et aux actionnaires de TELUS Corporation

Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de TELUS Corporation et de ses filiales (la « société ») aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu, des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de TELUS Corporation et de ses filiales aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 11 février 2009 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.



Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Vancouver, Canada
Le 11 février 2009

rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Au conseil d'administration et aux actionnaires de TELUS Corporation

Nous avons vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TELUS Corporation et de ses filiales (la « société ») au 31 décembre 2008, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Il incombe à la direction de la société de maintenir l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été maintenue à tous les égards importants. Notre vérification a consisté à acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, à apprécier le risque de faiblesse importante, à tester et à évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque et à mettre en œuvre d'autres procédés que nous avons jugés nécessaires selon les circonstances. Nous sommes d'avis que notre vérification constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus qui est conçu par le chef de la direction et le premier directeur financier d'une société ou par des personnes occupant des postes semblables, ou sous la supervision de ces personnes, et qui est mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers à des fins de publication externe ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui 1) ont trait à la tenue de dossiers qui décrivent avec exactitude et fidélité, et de manière raisonnablement détaillée, les opérations et les cessions d'actifs de la société;

2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont inscrites de la manière voulue pour permettre l'établissement d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les décaissements de la société ne sont effectués que conformément aux autorisations de la direction et des administrateurs de la société; 3) fournissent l'assurance raisonnable que des mesures sont prises pour prévenir et déceler en temps opportun l'acquisition, l'utilisation ou la cession non autorisées d'actifs de la société qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou que la direction passe outre aux contrôles, des inexactitudes importantes résultant d'une erreur ou d'une fraude pourraient survenir et ne pas être décelées en temps opportun. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes ultérieures sont assujetties au risque que les contrôles internes deviennent inadéquats en raison de l'évolution des conditions, ou que le niveau de conformité aux politiques ou aux procédures diminue.

À notre avis, la société maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008, à tous les égards importants, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2008 et pour l'exercice terminé à cette date, et notre rapport daté du 11 février 2009 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers.



Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Vancouver, Canada
Le 11 février 2009

états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)	2008	2007
Produits d'exploitation	9 653 \$	9 074 \$
Charges d'exploitation		
Exploitation	5 815	5 465
Coûts de restructuration (note 7)	59	20
Amortissement des immobilisations corporelles	1 384	1 355
Amortissement des actifs incorporels	329	260
	7 587	7 100
Bénéfice d'exploitation	2 066	1 974
Autres charges, montant net	36	36
Coûts de financement (note 8)	463	440
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	1 567	1 498
Impôts sur les bénéfices (note 9)	436	233
Part des actionnaires sans contrôle	3	7
Bénéfice net et bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	1 128	1 258
Autres éléments du résultat étendu (note 19 c)		
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	(26)	82
Écart de conversion découlant de la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	2	(7)
Variation de la juste valeur non réalisée d'actifs financiers disponibles à la vente	(2)	(1)
	(26)	74
Résultat étendu	1 102 \$	1 332 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote (note 10)		
– De base	3,52 \$	3,79 \$
– Dilué	3,51 \$	3,76 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire et action sans droit de vote (note 11)	1,825 \$	1,575 \$
Nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation		
– De base	320	332
– Dilué	322	334

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

états consolidés des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008			2007		
	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total
Solde au début	1 458 \$	(104)\$	1 354 \$	1 200 \$	(178)\$	1 022 \$
Résultat	1 128	(26)	1 102	1 258	74	1 332
	2 586	(130)	2 456	2 458	(104)	2 354
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces (note 11)	(584)	-	(584)	(521)	-	(521)
Excédent du rachat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote sur le capital déclaré (note 19 f)	(143)	-	(143)	(483)	-	(483)
Autres	-	-	-	4	-	4
Solde à la fin (note 19 a)	1 859 \$	(130)\$	1 729 \$	1 458 \$	(104)\$	1 354 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions)	2008	2007
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	4 \$	20 \$
Placements à court terme	–	42
Débiteurs (notes 14, 21 b)	966	711
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	25	121
Stocks (note 21 b)	333	243
Frais payés d'avance et autres (note 21 b)	220	200
Actifs dérivés (note 5 h)	10	4
	1 558	1 341
Immobilisations, montant net (note 15)		
Immobilisations corporelles et autres	7 317	7 196
Actifs incorporels amortissables	1 317	959
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	3 849	2 967
	12 483	11 122
Autres actifs		
Frais reportés (note 21 b)	1 513	1 318
Placements	42	39
Écart d'acquisition (note 16)	3 564	3 168
	5 119	4 525
	19 160 \$	16 988 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 21 b)	1 465 \$	1 476 \$
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer	163	7
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration (note 7)	51	35
Dividendes à payer	151	–
Facturation par anticipation et dépôts de clients (note 21 b)	689	632
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 18)	4	5
Tranche à court terme des passifs dérivés (note 5 h)	75	27
Tranche à court terme des impôts futurs	459	504
	3 057	2 686
Dette à long terme (note 18)	6 348	4 584
Autres passifs à long terme (note 21 b)	1 295	1 718
Impôts futurs	1 255	1 048
Part des actionnaires sans contrôle	23	26
Capitaux propres (note 19)	7 182	6 926
	19 160 \$	16 988 \$
Engagements et passifs éventuels (note 20)		
<i>Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.</i>		
Approuvé par le conseil d'administration,		
		
Brian F. MacNeill Administrateur	Brian A. Canfield Administrateur	

états consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 128 \$	1 258 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des rentrées liées aux activités d'exploitation :		
Amortissement	1 713	1 615
Impôts futurs	161	377
Rémunération à base d'actions (note 12 a)	5	96
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	(102)	(92)
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(104)	(93)
Coûts de restructuration, déduction faite des versements en espèces (note 7)	16	(18)
Amortissement des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments, amortissement des frais reportés et autres, montant net	3	4
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 21 c)	(1)	25
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 819	3 172
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations excluant les licences de spectre pour les services sans fil évolués (notes 6, 15)	(1 859)	(1 770)
Paieement au titre des licences de spectre pour les services sans fil évolués (note 6)	(882)	–
Acquisitions (note 16)	(696)	–
Produit de la cession de propriétés et d'autres actifs	13	7
Variation des matériaux et fournitures de longue durée, acquisition de placements et autres	(9)	(9)
Sorties liées aux activités d'investissement	(3 433)	(1 772)
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	–	1
Dividendes aux actionnaires (note 11)	(433)	(521)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote pour annulation (note 19 f)	(280)	(750)
Émission de titres de créance à long terme (notes 18, 21 c)	12 983	7 763
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme (notes 18, 21 c)	(11 667)	(7 857)
Dividendes versés par une filiale à des actionnaires sans contrôle	(5)	(4)
Autres	–	(1)
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	598	(1 369)
Situation de trésorerie		
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	(16)	31
Encaisse et placements temporaires, montant net au début	20	(11)
Encaisse et placements temporaires, montant net à la fin	4 \$	20 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts (versés) (note 21 c)	(457)\$	(454)\$
Intérêts reçus	3 \$	42 \$
Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement (note 9)) (payés) reçus, montant net	(10)\$	123 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

notes complémentaires

31 décembre 2008

TELUS Corporation a été constituée en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. (« BC TELECOM ») et l'ancienne société située en Alberta TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT. Par la suite, le 31 janvier 1999, BC TELECOM a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, la société est devenue assujettie à la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la *Company Act* (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 3777 Kingsway, 21^e étage, Burnaby (Colombie-Britannique) V5H 3Z7.

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications au Canada; elle offre un éventail complet de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et fournit aussi des services de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications sans fil dans le centre et l'est du Canada.

Notes complémentaires	Page	Description
Application générale		
1. Résumé des principales conventions comptables	81	Revue sommaire des principes comptables et des méthodes d'application utilisées par la société
2. Faits nouveaux concernant les conventions comptables	86	Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus qui ont, auront ou qui pourraient avoir une incidence sur la société
3. Politiques financières liées à la structure du capital	88	Revue sommaire des objectifs, des politiques et des procédures de la société pour gérer sa structure du capital
4. Réglementation des tarifs facturés aux clients	90	Revue sommaire des incidences de la réglementation des tarifs sur les activités et les produits d'exploitation de la société
5. Instruments financiers	92	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des instruments financiers, y compris la gestion des risques connexes et des justes valeurs
Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés		
6. Information sectorielle	98	Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société
7. Coûts de restructuration	99	Tableau récapitulatif et revue sommaire des coûts de restructuration
8. Coûts de financement	99	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement selon leur nature
9. Impôts sur les bénéfices	100	Sommaire du rapprochement de la charge d'impôts au taux prévu par la loi et de la charge d'impôts constatée et analyses du passif d'impôts futurs
10. Montants par action	101	Tableau récapitulatif et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et de l'information connexe
11. Dividendes par action	101	Tableau récapitulatif des dividendes déclarés
12. Rémunération à base d'actions	102	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'achat d'actions à l'intention des employés
13. Avantages sociaux futurs	104	Sommaire et revue des avantages sociaux futurs et de l'information connexe
Éléments portant sur la situation financière consolidée		
14. Débiteurs	109	Tableau récapitulatif et revue sommaire des opérations de fiducie de titrisation conclues dans des conditions normales de concurrence et de l'information connexe
15. Immobilisations	110	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations
16. Écart d'acquisition	111	Tableau récapitulatif de l'écart d'acquisition et revue sommaire des acquisitions déclarées de l'exercice ayant entraîné un écart d'acquisition
17. Obligations à court terme	113	Revue sommaire des facilités bancaires bilatérales
18. Dette à long terme	114	Tableau récapitulatif de la dette à long terme et de l'information connexe
19. Capitaux propres	116	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des capitaux propres et de leur variation, y compris les détails des autres éléments du résultat étendu, du cumul des autres éléments du résultat étendu, des sommaires de la répartition des options sur actions selon leur prix et des offres de rachat dans le cours normal des activités
20. Engagements et passifs éventuels	120	Revue sommaire des passifs éventuels, des obligations découlant de contrats de location-acquisition, des garanties, des réclamations et des poursuites
Autres		
21. Renseignements financiers supplémentaires	123	Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers
22. Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis	124	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis selon leur pertinence pour la société

résumé des principales conventions comptables

Revue sommaire des principes comptables et des méthodes d'application utilisées par la société

Les états financiers consolidés ci-joints sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont exprimés en dollars canadiens.

Les expressions « TELUS » et la « société » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de toutes ses filiales, dont la principale est TELUS Communications Inc. Actuellement, par l'intermédiaire de Société TELUS Communications et SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE, TELUS Communications Inc. comprend la presque totalité des activités de la société dans le secteur des services filaires et la totalité des activités dans le secteur des services sans fil.

Les arrangements financiers de la société et de l'ensemble de ses filiales n'imposent pas de restrictions relativement aux dividendes intersociétés.

TELUS Corporation passe en revue sa structure organisationnelle et y apporte des changements lorsqu'elle le juge approprié, de manière à relever sa valeur. Ce processus continu peut modifier, et modifie effectivement, l'attribution du statut de filiale principale aux différentes filiales de la société, et ce, à tout moment considéré.

b) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les exemples d'estimations importantes comprennent :

- les hypothèses économiques clés utilisées pour déterminer la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances;
- la provision pour créances douteuses;
- la provision pour désuétude des stocks;
- la durée de vie utile estimative des actifs;
- la recouvrabilité des immobilisations corporelles;
- la recouvrabilité des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie;
- la recouvrabilité des placements à long terme;
- la recouvrabilité de l'écart d'acquisition;
- le montant et la composition des actifs et des passifs d'impôts, y compris le montant des économies d'impôts non constatées;
- les charges à payer au titre du passif du compte de report du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »);
- certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées afin de déterminer le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et l'actif des régimes de retraite.

c) Constatation des produits

La société tire la majeure partie de ses produits (services locaux de transmission de la voix, services interurbains de transmission de la voix, services de transmission de données – y compris les services gérés relatifs aux données et à la technologie de l'information – et services de réseau du secteur des services sans fil) des services d'accès à l'infrastructure de télécommunications de la société et de l'utilisation de celle-ci. Le reste des produits de la société (équipement relatif au secteur des services sans fil et autre) provient surtout de la fourniture de produits et de la prestation

de services facilitant l'accès à l'infrastructure de télécommunications de la société ainsi que l'utilisation de celle-ci.

La société offre à ses clients des solutions complètes et intégrées pour répondre à leurs besoins. Ces solutions supposent parfois la prestation de plusieurs services et la livraison de plusieurs produits à des moments différents ou sur des périodes de temps différentes. Lorsque la situation le permet, ces arrangements à éléments multiples sont divisés en unités de comptabilisation distinctes; la contrepartie reçue est mesurée et répartie entre ces unités de comptabilisation en fonction de leur juste valeur relative, et la société applique ensuite aux unités de comptabilisation les conventions pertinentes en matière de constatation des produits.

Les contrats multiples conclus avec un seul et même client sont généralement comptabilisés comme des arrangements distincts. Dans les cas où des contrats multiples sont conclus avec un client au cours d'une courte période de temps, ils sont revus comme un ensemble afin de s'assurer, tout comme avec les arrangements à éléments multiples, que leurs justes valeurs relatives sont appropriées.

Les produits de la société sont comptabilisés, déduction faite de toute taxe à valeur ajoutée, taxe de vente ou taxe d'utilisation facturée au client simultanément à une opération générant des produits.

Services locaux de transmission de la voix, services interurbains de transmission de la voix, services de transmission de données et services de réseau du secteur des services sans fil : La société comptabilise les produits selon la méthode de la comptabilité d'exercice et y inclut une estimation des produits gagnés mais non facturés. Les produits tirés des services filaires et sans fil sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du réseau et des installations de la société et des frais contractuels.

La facturation par anticipation est comptabilisée lorsque la facturation a lieu avant la prestation des services connexes, et elle est portée aux produits dans la période au cours de laquelle les services en question sont rendus. De même, les frais initiaux afférents au branchement et à l'activation de comptes clients, y compris les coûts directs afférents n'excédant pas les produits, sont reportés et constatés sur la durée moyenne prévue de la relation d'affaires avec les clients, lorsqu'une telle mesure est appropriée.

Lorsque la société ne tire aucun avantage identifiable de la remise d'une contrepartie à un client (p. ex. les escomptes et les remises), la contrepartie est comptabilisée en diminution des produits plutôt que comme une charge.

La société comptabilise les sommes relatives aux rabais tarifaires pour la qualité du service imposés par le CRTC selon la méthode du passif.

Le CRTC a établi un mécanisme de subvention transférable pour subventionner les entreprises de services locaux, comme la société, qui fournissent des services de base résidentiels dans les zones de desserte à coût élevé. Le CRTC a établi le taux de subvention transférable, par ligne et par tranche de tarification, pour toutes les entreprises de services locaux. La société constate la subvention transférable selon la méthode de la comptabilité d'exercice en appliquant le taux de subvention au nombre de lignes d'accès du réseau résidentiel qu'elle détient dans les zones de desserte à coût élevé, qui est décrit plus en détail à la note 4 c). Les écarts, le cas échéant, entre les taux de subvention intermédiaire et final fixés par le CRTC sont comptabilisés comme une modification des estimations dans la période au cours de laquelle le CRTC fixe définitivement le taux de subvention.

Équipement relatif au secteur des services sans fil et autre : La société constate les produits d'exploitation provenant de la vente de produits, y compris les appareils sans fil vendus aux revendeurs et l'équipement pour les locaux des clients, au moment où les produits sont livrés et acceptés par les utilisateurs finaux. Les produits tirés des contrats de location-exploitation

d'équipement sont constatés selon une formule à la fois systématique et logique (normalement une formule linéaire) sur la durée du bail. Lorsque la société ne tire aucun avantage distinct de la remise d'une contrepartie à un client (p. ex. les escomptes et les remises), la contrepartie est comptabilisée en diminution des produits plutôt que comme une charge.

Compte de report pour les zones de desserte autres que celles à coût élevé : Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le CRTC a émis la Décision de télécom 2002-34 et la Décision de télécom 2002-43, respectivement, avis qui ont touché les produits liés aux services filaires de la société pour des périodes initiales de quatre ans commençant le 1^{er} juin 2002 et le 1^{er} août 2002, respectivement. Par la suite, les avis ont été prolongés de un an. Afin d'encourager la concurrence au chapitre du service de base résidentiel dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé, le CRTC a instauré le concept du mécanisme du compte de report, lequel vise à remplacer les diminutions de prix imposées.

Le compte de report résulte de l'exigence du CRTC que la société reporte la constatation aux résultats d'une partie de l'argent reçu relativement aux services de base résidentiels dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé. Le report des produits avait été effectué en fonction du taux d'inflation (mesuré par un indice pondéré en chaîne lié à l'indice des prix du produit intérieur brut), moins une compensation de productivité, et d'autres « facteurs exogènes » qui étaient associés aux recouvrements permis dans des régimes de plafonnement des prix antérieurs qui sont maintenant expirés. La société peut constater les montants reportés au moment de la réalisation de mesures admissibles, telles que des programmes d'amélioration du service dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé admissibles, des baisses de tarifs (y compris celles accordées aux concurrents comme l'exigent la Décision de télécom 2002-34 et la Décision de télécom 2002-43) ou des remises aux clients. Lorsqu'un solde demeure dans le compte de report, les intérêts débiteurs de la société doivent être accumulés au coût de l'emprunt à court terme de la société.

La société a adopté la méthode du passif pour la comptabilisation de son compte de report. La société enregistre ainsi un passif dans la mesure où les activités entreprises, les diminutions de tarifs réalisées pour les services concurrentiels et les autres situations admissibles futures n'éliminent pas le solde du compte de report qui est décrit plus en détail à la note 20 a) et quantifié à la note 21 b). En outre, la société a continué ainsi d'enregistrer des montants de passif supplémentaires, sous réserve de réductions à l'égard des activités d'atténuation, durant les périodes initiales de quatre ans pendant lesquelles les Décisions étaient en vigueur. À l'exception des intérêts courus sur le solde du compte de report, qui seraient inclus dans les coûts de financement, la presque totalité des incidences du compte de report sur l'état des résultats et des autres éléments du résultat étendu sont comprises dans les produits d'exploitation. Le CRTC peut enjoindre à la société d'entreprendre des activités qui réduisent le compte de report sans incidence sur l'état des résultats et des autres éléments du résultat étendu; les incidences de ces activités sur les états financiers dépendraient de ce qu'a exigé le CRTC.

d) Frais d'acquisition et frais de publicité

Les frais relatifs à l'acquisition de clients, qui comprennent le coût total des subventions du matériel, les commissions, les frais de publicité et de promotion liés à l'acquisition initiale des clients, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et sont compris dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu comme une composante du poste « Exploitation » compris dans les charges d'exploitation. Les frais liés à la production publicitaire, au temps d'antenne et à l'espace publicitaire sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

e) Recherche-développement

Les frais liés à la recherche-développement sont passés en charges, sauf dans les cas où les frais de développement répondent à certains critères de report identifiables. Les frais de développement reportés sont amortis sur la durée de vie de la production commerciale ou, dans le cas d'immobilisations corporelles utilisables, sont inclus dans le groupe de biens approprié et sont amortis sur leur durée de vie utile estimative.

f) Amortissement

Les actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative déterminée à partir d'un processus continuuel d'analyse. L'amortissement comprend l'amortissement des actifs en vertu de contrats de location-acquisition et l'amortissement des améliorations locatives. Les améliorations locatives sont en général amorties sur leur durée de service moyenne prévue ou sur la durée du bail, selon la moindre de ces deux possibilités. Les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée (les « actifs incorporels amortissables ») sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative. L'estimation de la durée de vie est revue au moins sur une base annuelle et est ajustée au besoin. Le processus continuuel d'analyse de la durée de vie des actifs tient compte de certains éléments comme le moment où survient l'obsolescence technologique, les pressions concurrentielles et les plans d'utilisation future de l'infrastructure; de telles considérations peuvent aussi indiquer que les valeurs comptables des actifs pourraient ne pas être recouvrables. Si les valeurs comptables des actifs étaient considérées comme non recouvrables, une provision pour perte de valeur (évaluée au montant représentant l'excédent des valeurs comptables des actifs sur leurs justes valeurs) serait comptabilisée.

La durée de vie utile estimative de la plupart des immobilisations amortissables de la société se détaille comme suit :

	Durée de vie utile estimative ¹⁾
Immobilisations corporelles et autres	
Actifs liés au réseau	
À l'extérieur des installations	17 à 40 ans
À l'intérieur des installations	5 à 15 ans
Équipement relatif aux stations du secteur des services sans fil	6,5 à 8 ans
Autres éléments des immobilisations corporelles et autres	4 à 20 ans
Actifs incorporels amortissables	
Abonnés	
Services filaires	40 ans
Services sans fil	7 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Servitudes municipales et autres	8 à 30 ans

1) Le taux combiné d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 était de 5,8 % (6,0 % en 2007). Ce taux est calculé au moyen de la division de l'amortissement par la valeur comptable brute moyenne des actifs amortissables pour la période visée. Suivant cette méthodologie, le taux combiné d'amortissement est inférieur pour une période où la proportion d'actifs entièrement amortis encore en service est plus élevée.

La société a choisi d'amortir ses actifs selon la méthode de l'amortissement linéaire, car elle croit que cette méthode reflète mieux la consommation des ressources en relation avec la durée de vie économique des actifs qu'une méthode d'amortissement accéléré ne le ferait, et que la méthode de l'amortissement linéaire est donc plus représentative de la substance économique liée à l'utilisation sous-jacente des actifs en question.

La valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est soumise régulièrement à un test de dépréciation périodique en deux étapes. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie et les écarts d'acquisition doivent être soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, mais la fréquence de ce test est généralement dictée par les événements et les changements de situation pertinents. La société a choisi le mois de décembre pour effectuer son test annuel. Aucune dépréciation n'a été enregistrée à la suite des tests annuels effectués en décembre 2008 et en décembre 2007. Le test s'applique à chacune des deux unités d'exploitation de la société, services filaires et sans fil, qui sont déterminées d'après les critères du chapitre du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA ») traitant des écarts d'acquisition et des actifs incorporels.

La société évalue ses écarts d'acquisition en appliquant la méthode prescrite, qui consiste à comparer la juste valeur des unités d'exploitation à leur valeur comptable. Conformément aux pratiques d'évaluation actuelles du secteur, la société a recours à la fois à la méthode des flux de trésorerie actualisés, à la méthode de l'analyse comparative et à des procédés analytiques du secteur et de certains éléments qui lui sont particuliers pour déterminer la juste valeur des unités d'exploitation de la société.

g) Conversion des devises

Les opérations commerciales conclues en devises sont converties en dollars canadiens aux taux en vigueur au moment des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la date du bilan, et les gains ou les pertes qui en résultent sont imputés aux états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu au poste « Coûts de financement », comme

il est indiqué à la note 8. La comptabilité de couverture est appliquée en certaines circonstances précises qui sont décrites plus en détail à la note 1 i).

La société détient des petites filiales étrangères qui sont considérées comme des établissements autonomes. Par conséquent, les gains et les pertes de change découlant de la conversion en dollars canadiens des comptes de ces filiales étrangères sont comptabilisés à titre de composante des autres éléments du résultat étendu présentés à la note 19 c).

h) Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

À l'égard de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers, la société a adopté les politiques suivantes :

Instrument financier	Classé comme étant disponible à la vente ou détenu dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie ¹⁾	Classé comme étant détenu à des fins de transaction ^{1),2)}	Raison à l'appui du choix effectué par la société
Placements dans des titres négociables à court terme ³⁾		X	La société a choisi cette méthode, car elle fournit une meilleure indication des intentions de la direction en ce qui concerne les placements
Placements à long terme qui ne sont pas sous l'influence notable de la société ³⁾	X		La société a choisi de classer ces placements comme étant disponibles à la vente, car cette méthode fournit une meilleure indication des intentions de la direction en ce qui concerne les placements
Dérivés séparés qui font partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie établie et documentée	X		La société est d'avis que le fait de classer ces instruments comme étant détenus à des fins de couverture se traduit par un meilleur appariement de la variation de la juste valeur et du risque couvert

- 1) La distinction entre les instruments classés comme étant disponibles à la vente (ou détenus dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie) ou détenus à des fins de transaction tient au fait que les variations *non réalisées* de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente, ou la partie efficace des variations *non réalisées* de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de couverture, sont incluses dans les autres éléments du résultat étendu, et que les variations *non réalisées* de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction sont incluses dans le bénéfice net.
- 2) Certains instruments financiers qui n'ont pas à être classés comme étant détenus à des fins de transaction peuvent être classés à ce titre si la société en décide ainsi.
- 3) En ce qui concerne les placements dans des titres dont la juste valeur peut être évaluée de façon fiable, la société détermine le classement des instruments sur une base individuelle, au moment de leur constatation initiale.

- Les débiteurs qui sont classés comme étant disponibles à la vente à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance sont comptabilisés comme des prêts et créances. La société a choisi cette méthode puisque les avantages auxquels on pourrait s'attendre de l'utilisation de la méthode applicable aux instruments disponibles à la vente ne devraient pas excéder les coûts découlant de la sélection et de la mise en œuvre de cette méthode.
- Les achats ou les ventes dans le délai normalisé (à savoir les achats ou les ventes qui nécessitent une remise réelle d'actifs ou de passifs financiers) sont comptabilisés à la date de transaction. La société a choisi cette méthode, car elle est conforme aux normes en vertu desquelles les instruments dérivés doivent être comptabilisés à la date de transaction.
- Les coûts de transaction, autres que ceux concernant les éléments détenus à des fins de transaction, sont inclus dans la juste valeur initiale de l'actif ou du passif financier acquis. La société a choisi cette méthode, car elle est d'avis qu'elle donne lieu à un meilleur appariement des coûts de transaction et des périodes sur lesquelles lesdits coûts ont eu une incidence favorable.
- Pour ce qui est des couvertures des transactions prévues qui, dans le cas précis de la société, concernent les engagements d'achats de stocks, les gains et pertes liés aux opérations de couverture seront inclus dans le coût des stocks et passés en charges lorsque les stocks seront vendus. La société a choisi cette méthode, car elle est d'avis qu'elle donne lieu à un meilleur appariement avec les risques faisant l'objet de couvertures.

- établir les relations de couverture du risque de change désignées en ce qui concerne certains engagements à l'égard d'achats futurs libellés en dollars américains présentés à la note 5;
- fixer la charge de rémunération découlant des attributions spécifiques d'unités d'actions restreintes qui sont présentées à la note 5 et décrites plus en détail à la note 12 c).

Comptabilité de couverture : L'objectif de la comptabilité de couverture, en ce qui a trait aux relations de couverture désignées de la société, est d'assurer que les gains et les pertes compensatoires sont constatés au cours des mêmes périodes. La société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, car elle croit que celle-ci est plus représentative de la substance économique des opérations sous-jacentes.

Afin d'appliquer la comptabilité de couverture, une corrélation étroite (qui indique l'efficacité) est nécessaire entre la variation compensatoire de la valeur des instruments financiers (les « éléments de couverture ») utilisés pour établir les relations de couverture du risque désignées et la totalité, ou une partie, de l'actif, du passif ou de l'opération présentant un risque identifié pour lequel la société a pris des mesures (les « éléments couverts »). La société évalue l'efficacité anticipée des relations de couverture désignées lors de la mise en place et pour chaque période de présentation de l'information financière par la suite. Une relation de couverture désignée est considérée comme efficace par la société si les conditions essentielles suivantes de l'élément de couverture et de l'élément couvert sont les mêmes : le montant nominal de référence de l'élément de couverture et le principal de l'élément couvert; les dates d'échéance; les dates de paiement, et l'indice des taux d'intérêt (selon le cas). Comme il est indiqué à la note 5 i), toute inefficacité, comme l'existence d'un écart entre le montant nominal de référence de l'élément de couverture et le principal de l'élément couvert, ou si une relation de couverture désignée auparavant efficace devient inefficace, est reflétée dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu au poste « Coûts de financement » si elle est liée à la dette à long terme et au poste « Frais d'exploitation » si elle est liée à des engagements d'achats futurs libellés en dollars américains ou à la rémunération à base d'actions.

i) Comptabilité de couverture

Généralités : La société applique la comptabilité de couverture aux instruments financiers utilisés pour :

- établir les relations de couverture du risque de change désignées en ce qui concerne les sorties de fonds futures liées à sa dette à long terme libellée en dollars américains (paiements d'intérêt semestriels et remboursements de capital à l'échéance) présentée à la note 5 et décrite plus en détail à la note 18 b);

Actifs et passifs de couverture : Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture, un montant (la « valeur de couverture ») est comptabilisé aux bilans consolidés relativement à la juste valeur des éléments de couverture. L'écart net, le cas échéant, entre les montants comptabilisés aux fins du calcul du bénéfice net et le montant nécessaire pour refléter la juste valeur des éléments de couverture de flux de trésorerie désignés aux bilans consolidés est effectivement comptabilisé à titre de composante des autres éléments du résultat étendu, comme il est indiqué à la note 19 c).

Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture aux sorties de fonds futures liées à la dette à long terme libellée en dollars américains, le montant comptabilisé aux fins du calcul du bénéfice net est le montant qui correspond à l'écart entre l'équivalent en dollars canadiens de la valeur des éléments couverts au taux de change à la date du bilan et l'équivalent en dollars canadiens de la valeur des éléments couverts au taux de change des éléments de couverture.

Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture à la charge de rémunération découlant de la rémunération à base d'actions, le montant comptabilisé aux fins du calcul du bénéfice net est le montant qui correspond à l'écart entre le cours du marché des actions sans droit de vote de la société à la date du bilan et le cours des actions sans droit de vote de la société dans les éléments de couverture.

j) Impôts sur les bénéfices

La société applique la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, des impôts exigibles sont comptabilisés pour les impôts estimatifs à payer de l'exercice en cours. Des actifs et passifs d'impôts futurs sont comptabilisés pour les écarts temporaires entre les valeurs fiscale et comptable des actifs et des passifs, ainsi que pour l'avantage fiscal latent découlant du report des pertes aux exercices à venir dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Les montants comptabilisés à l'égard des actifs et passifs d'impôts futurs sont établis en fonction du moment prévu de la résorption des écarts temporaires ou de l'utilisation des pertes fiscales et de l'application des taux d'imposition pratiquement en vigueur au moment de la résorption ou de l'utilisation.

Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. Par conséquent, il y a habituellement certaines des questions fiscales qui sont ambiguës et qui se traduisent par des positions incertaines sur le plan fiscal. La société constate uniquement l'économie d'impôts d'une position incertaine lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le traitement fiscal définitif de la position adoptée donnera lieu à la réalisation de l'économie d'impôts. La société constate par régularisation les charges d'intérêt sur le passif d'impôts exigibles qui n'ont pas été capitalisées, lesquelles incluraient les intérêts et les pénalités découlant des positions incertaines sur le plan fiscal. La société inclut ces charges comme une composante des coûts de financement.

Les activités de recherche-développement de la société peuvent être admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. L'admissibilité à ces crédits d'impôt constitue toutefois une question complexe. La société comptabilise uniquement les crédits d'impôt à l'investissement lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'admissibilité finale des activités de recherche-développement de la société se traduira par la réception de ces crédits d'impôt. S'il existe une assurance raisonnable que des crédits d'impôt à l'investissement seront reçus, ceux-ci sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût, en vertu de laquelle ils sont déduits des dépenses ou des actifs auxquels ils se rapportent, comme il est indiqué à la note 9.

k) Rémunération à base d'actions

Selon les PCGR du Canada, la société doit déterminer, pour les attributions d'options sur actions octroyées après 2001, la juste valeur des attributions d'options à la date d'attribution et constater cette valeur dans les états financiers. Le produit découlant de l'exercice des attributions d'options sur actions est porté au crédit du capital-actions, tout comme le sont les justes valeurs comptabilisées des attributions d'options sur actions exercées.

Les attributions d'options sur actions comportant une option de règlement en capitaux propres net, comme il est indiqué à la note 12 b), mais ne comportant pas aussi d'option de règlement en espèces net, sont comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres. La société a choisi la méthode de comptabilité à la juste valeur des instruments de capitaux propres pour l'option de règlement en capitaux propres net pour ainsi s'harmoniser avec le traitement comptable qui convient aux attributions d'options sur actions connexes.

Les attributions d'options sur actions comportant une option de règlement en espèces net, comme il est indiqué à la note 12 b), sont comptabilisées à titre d'instruments de passif. Si les attributions d'options sur actions qui comportent l'option de règlement en espèces net et qui ont été octroyées après 2001 sont réglées autrement qu'au moyen de l'option de règlement en espèces net, elles seront alors comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres.

En ce qui a trait aux unités d'actions restreintes présentées à la note 12 c), la société comptabilise un passif égal au montant des unités d'actions restreintes sur lesquelles les droits sont acquis, multiplié par la juste valeur de marché des actions correspondantes à la fin de la période considérée (à moins que la comptabilité de couverture soit appliquée, comme il est indiqué à la note 1 i). La charge liée aux unités d'actions restreintes dont les droits ne seront en fin de compte pas acquis est contrepassée en regard de la charge qui avait été auparavant constatée pour celles-ci.

Lorsque la rémunération à base d'actions prévoit l'acquisition des droits en une seule fois à un moment futur précis (« acquisition en bloc »), la société constate la charge dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu, selon une formule linéaire sur la période d'acquisition des droits. Lorsque la rémunération à base d'actions prévoit l'acquisition des droits par tranches (« acquisition graduelle »), la société constate la charge dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu, selon la méthode de répartition accélérée.

l) Régimes d'avantages sociaux futurs

La société comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la période résiduelle estimative moyenne de service des salariés actifs couverts par le régime, tout comme le coût des services passés et les actifs et passifs transitoires.

La société comptabilise le régime de retraite des travailleurs des télécommunications et le régime de retraite de la fonction publique de la Colombie-Britannique, qui couvrent certains des employés de la société, selon la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées.

m) Encaisse et placements temporaires, montant net

L'encaisse et les placements temporaires, qui peuvent comprendre des instruments du marché monétaire échéant à trois mois ou moins de leur date d'achat, sont présentés déduction faite des éléments impayés, y compris les chèques émis mais non compensés par la banque à la date du bilan. Le montant net de l'encaisse et des placements temporaires est classé comme un passif au bilan lorsque le montant des chèques émis mais non compensés par la banque excède le montant de l'encaisse et des placements temporaires. Lorsque le montant net de l'encaisse et des placements temporaires est classé comme un passif, il peut aussi inclure les montants à découvert prélevés sur les facilités bancaires bilatérales de la société, qui sont renouvelées chaque jour et qui sont décrites plus en détail à la note 17.

n) Cession de créances

Les cessions de créances effectuées dans le cadre d'opérations de titrisation sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la société est réputée avoir abandonné le contrôle des actifs cédés et qu'une contrepartie autre que celle liée aux droits de bénéficiaire des créances cédées a été reçue. Lorsque la société cède ses créances, elle conserve des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion.

Lorsqu'une cession est reconnue à titre de ventes, la société décomptabilise toutes les créances cédées, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge et comptabilise le gain ou la perte sur la vente dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu au poste « Autres charges, montant net ». Le montant du gain ou de la perte sur la cession de créances est en partie tributaire de la valeur comptable antérieure des créances cédées, répartie entre les créances cédées et les droits conservés fondés sur leur juste valeur de marché relative à la date de la vente. La société procède à une estimation de la juste valeur de ses droits conservés en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs escomptés, eux-mêmes basés sur les meilleures estimations par la direction des hypothèses clés, soit les créances irrécouvrables, la durée de vie moyenne pondérée des créances cédées et les taux d'escompte proportionnels aux risques courus.

o) Stocks

Les stocks de la société se composent essentiellement d'appareils sans fil, de pièces et d'accessoires, de même que d'équipement de communication détenu en vue de leur revente. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette et le coût est établi selon la méthode du coût moyen. Les réductions de valeur à la valeur de réalisation nette effectuées antérieurement sont reprises, s'il se produit une hausse subséquente de la valeur des stocks connexes. Se reporter à la note 2 c) et à la note 21 b).

p) Immobilisations

Généralités : Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et, dans le cas d'immobilisations corporelles et autres construites par la société, elles comprennent le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe et les frais généraux connexes. En ce qui concerne les logiciels créés à l'interne et pour usage interne, les coûts historiques comptabilisés comprennent le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe ainsi que les coûts de la main-d'œuvre directe. Lorsque les projets de construction d'immobilisations corporelles et autres sont supérieurs à 50 millions de dollars et d'une durée appréciable (en général, au-delà de douze mois), la société capitalise un montant pour le coût des fonds utilisés pour financer la construction. Le taux servant au calcul de la capitalisation des coûts de financement est fondé sur le coût d'emprunt de la société pour une période de un an.

Lorsque la société vend des immobilisations corporelles, le coût d'origine moins l'amortissement cumulé est appliqué contre le produit de la vente, et l'écart est comptabilisé dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu au poste « Autres charges, montant net ».

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : Des passifs sont constatés à l'égard des obligations légales, contractuelles ou juridiques, normalement au moment où ils sont engagés, relativement à la mise hors service d'immobilisations corporelles (principalement certains actifs des composantes « à l'extérieur des installations » et « équipement relatif aux stations du secteur des services sans fil ») lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Les obligations sont mesurées initialement à leur juste valeur (déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation), et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable de l'actif visé.

Au cours des périodes subséquentes, le passif est rajusté pour tenir compte de l'augmentation du passif en raison de la désactualisation et de toute modification du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations capitalisé est amorti de la même façon que l'actif connexe, et la charge de désactualisation est prise en compte dans les résultats d'exploitation.

q) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou de location-exploitation, selon leurs modalités.

Lorsque la société est le locataire, les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation. Les obligations découlant des contrats de location-acquisition sont réduites des loyers, déduction faite de l'intérêt théorique.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les charges liées aux contrats de location-exploitation de biens immobiliers et de véhicules automobiles, déduction faite de l'amortissement des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments, ont été de 225 millions de dollars (211 millions de dollars en 2007). Les soldes non amortis des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments sont présentés à la note 21 b).

r) Placements

La société comptabilise à la valeur de consolidation ses placements dans les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable. Selon cette méthode, le placement est d'abord comptabilisé au coût et ensuite ajusté pour refléter la quote-part de la société des bénéfices ou des pertes des sociétés émettrices, et réduit du montant des dividendes reçus. L'excédent du coût des placements à la valeur de consolidation sur la valeur comptable sous-jacente à la date d'acquisition, sauf pour l'écart d'acquisition, est amorti sur la durée de vie utile estimative de l'actif sous-jacent auquel il se rapporte.

La société comptabilise ses autres placements comme étant disponibles à la vente à leur juste valeur à moins que les titres de placement n'aient pas de cours du marché sur un marché actif, auquel cas la société utilise la méthode du coût en vertu de laquelle les placements sont initialement comptabilisés au coût et les bénéfices obtenus de ces placements ne sont constatés que dans la mesure où ils sont reçus ou à recevoir. Le coût des placements vendus ou les montants reclassés des autres éléments du résultat étendu aux résultats sont établis selon une identification spécifique.

À moins qu'un placement disponible à la vente ne subisse une moins-value durable, les valeurs comptables pour les placements disponibles à la vente sont ajustées à leurs justes valeurs estimatives et cet ajustement est inclus dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu comme une composante des autres éléments du résultat étendu. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, les valeurs comptables des placements comptabilisés à la valeur de consolidation, comme étant disponibles à la vente et au coût sont réduites à leurs justes valeurs estimatives et cette réduction est comptabilisée dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu au poste « Autres charges, montant net ».

s) Chiffres correspondants

Certains des chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

faits nouveaux concernant les conventions comptables

Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus qui ont, auront ou qui pourraient avoir une incidence sur la société

a) Alignement avec les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront entièrement alignés sur les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS de l'IASB »). La période de transition doit prendre fin d'ici 2011. La société devra utiliser les normes convergentes dans la présentation de ses états financiers intermédiaires et annuels s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, date à laquelle la société a décidé d'adopter ces normes.

Les PCGR du Canada seront entièrement alignés sur les IFRS de l'IASB au moyen d'une combinaison de deux méthodes : lorsque les projets conjoints de convergence courants du Financial Accounting Standards Board des États-Unis et de l'International Accounting Standards Board feront l'objet d'un accord, ils seront adoptés par le Conseil des normes comptables du Canada et pourront être appliqués au Canada avant la date de transition aux IFRS de l'IASB pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes; les normes n'étant pas assujetties à un projet conjoint de convergence ont été présentées de manière générale aux fins de leur adoption au moment de la date de transition aux IFRS de l'IASB pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Comme il est illustré à la note 2 b) à e), la première méthode pourrait, ou pourra, faire en sorte que la société puisse, ou doive, aligner certaines conventions comptables sur les IFRS de l'IASB avant 2011. Comme il est indiqué plus en détail à la note 22 g), le Financial Accounting Standards Board des États-Unis et l'International Accounting Standards Board ont mené à terme un projet conjoint concernant les regroupements d'entreprises et les parts des actionnaires sans contrôle.

En vertu de son plan de travail, l'International Accounting Standards Board a mis en œuvre des projets qui devraient donner lieu à de nouvelles prises de position qui se traduiront par des modifications des IFRS de l'IASB et, par conséquent, les IFRS de l'IASB qui seront en vigueur à la date de la conversion devraient différer des IFRS en vigueur à l'heure actuelle.

En novembre 2008, la Securities and Exchange Commission des États-Unis a publié un projet de plan comportant sept jalons en vertu duquel certains émetteurs assujettis aux États-Unis seraient autorisés à utiliser les IFRS de l'IASB aux fins du dépôt de leurs résultats. Ce projet revêt une grande importance, car il envisage également l'application obligatoire des IFRS de l'IASB pour les émetteurs assujettis aux États-Unis dès 2014 (la Securities and Exchange Commission des États-Unis devrait prendre une décision en 2011 relativement à cette obligation d'utilisation prévue par le jalon 6). Nous ne pouvons pas évaluer à l'heure actuelle l'incidence de ce projet sur le plan de travail de l'International Accounting Standards Board; cependant, le jalon 1 prévoit l'amélioration des normes comptables et précise que la Securities and Exchange Commission des États-Unis devra subseqüemment déterminer si les IFRS de l'IASB constituent des normes de première qualité et si elles sont suffisamment exhaustives.

La société évalue actuellement l'incidence de l'initiative canadienne sur sa situation particulière. La société devra mener à bien plusieurs phases dans le cadre de la transition aux IFRS de l'IASB :

- La phase portant sur l'évaluation initiale des incidences et la délimitation de la portée comprend la détermination des différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS de l'IASB et qui sont pertinentes pour la situation particulière de la société.
- La phase suivante portant sur les principaux éléments comprend la détermination, l'évaluation et la sélection des conventions comptables que la société doit aligner avec les IFRS de l'IASB. Cette phase porte de plus sur d'autres éléments opérationnels tels que les technologies de l'information, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et la formation.
- La phase qui suit portant sur l'incorporation permettra d'incorporer les solutions dans le système financier et les processus sous-jacents de la société qui sont essentiels au passage aux IFRS de l'IASB.

La société est tenue de présenter des informations qualitatives sur les incidences de l'alignement corrélativement avec son information financière pour 2008 et 2009. À mesure que les activités progresseront jusqu'en 2010, elle s'attend à devoir fournir davantage d'information sur les différences entre les conventions comptables précédant et suivant l'adoption des IFRS de l'IASB.

Au cours de son exercice 2010, l'exercice précédant celui au cours duquel elle commencera à présenter ses informations en vertu des IFRS de l'IASB, la société devra, en fait, maintenir en parallèle deux livres comptables : un livre sera préparé selon la version des PCGR du Canada en vigueur et sera utilisé à des fins de présentation en conformité avec cette version; l'autre livre sera préparé selon la version des normes IFRS de l'IASB en vigueur et sera utilisé pour présenter les montants comparatifs au cours de l'exercice 2011 de la société.

État de la phase portant sur l'évaluation initiale des incidences et la délimitation de la portée : Selon les IFRS de l'IASB alors en vigueur au premier trimestre de 2008, cette phase a utilisé un processus de diagnostic et a permis à la société de cerner un petit nombre de sujets susceptibles d'influer sur ses résultats financiers ou sur les efforts qu'elle déploie pour assurer le passage aux IFRS de l'IASB. L'IASB a mis en œuvre des activités qui pourraient entraîner, ou entraîneront, des modifications des IFRS de l'IASB, et ces modifications pourraient avoir, ou auront, des répercussions pour la société. La société évaluera ces modifications dans le cadre de la phase portant sur les principaux éléments.

État de la phase portant sur les principaux éléments : La société procède actuellement à la détermination, à l'évaluation et à la sélection des conventions comptables qu'elle devra aligner avec les IFRS de l'IASB; la prise en compte des répercussions sur les éléments opérationnels tels que les technologies de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière fait partie intégrante de ce processus. Au cours du trimestre considéré, la société a mis en œuvre des activités de formation ciblées, qui ont permis de tirer parti des ressources internes et externes.

Bien que l'évaluation initiale des incidences soit bien en cours et en avance conformément au plan établi, la société devra réaliser des progrès continus avant de pouvoir accroître, de manière prudente, la spécificité de l'information sur les différences, autres que celles indiquées à la note 2 b) à e), entre les conventions comptables précédant et suivant l'adoption des IFRS de l'IASB.

b) Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les recommandations précédentes concernant les informations à fournir sur les instruments financiers ont été remplacées par de nouvelles recommandations (chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*), et les recommandations actuelles concernant la présentation des instruments financiers ont été maintenues sans aucune modification (comme au chapitre 3863 du *Manuel de l'ICCA*).

À compter de l'exercice 2008 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA pour les informations à fournir sur les instruments financiers s'appliquent à la société. Comme il est décrit à la note 5, les nouvelles recommandations donnent lieu à des informations supplémentaires, par rapport aux informations qui devaient être présentées précédemment, l'accent devant être mis sur les risques liés aux instruments financiers constatés ou non constatés auxquels une entité est exposée au cours de la période et à la date du bilan, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques. Les dispositions transitoires établissent que certaines des informations supplémentaires n'ont pas besoin d'être présentées sur une base comparable au cours de l'exercice d'adoption.

c) Stocks

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les anciennes recommandations concernant la comptabilisation des stocks ont été remplacées par de nouvelles recommandations (chapitre 3031 du *Manuel de l'ICCA*).

Avec prise d'effet à l'exercice 2008 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA sur la comptabilisation des stocks s'appliquent à la société. Les nouvelles recommandations fournissent davantage de lignes directrices sur les exigences en matière d'évaluation des stocks et les informations à fournir à leur sujet; plus précisément, elles permettent la reprise des réductions de valeur à la valeur de réalisation nette effectuées antérieurement lorsque se produit une hausse subséquente de la valeur des stocks. Les résultats d'exploitation et la situation financière de la société n'ont pas été touchés de façon importante par les nouvelles recommandations.

d) Écart d'acquisition et actifs incorporels

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les anciennes recommandations concernant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels ont été remplacées par de nouvelles recommandations (chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*).

À compter de l'exercice 2009 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant l'écart d'acquisition et les actifs incorporels s'appliqueront à la société. Les nouvelles recommandations fournissent des lignes directrices exhaustives sur les cas où les dépenses peuvent être constatées comme des actifs incorporels. Les nouvelles recommandations ne devraient pas avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et sur la situation financière de la société.

e) Regroupement d'entreprises et part des actionnaires sans contrôle

Dans le cadre des activités visant à aligner les PCGR du Canada sur les IFRS de l'IASB, les anciennes recommandations concernant les regroupements d'entreprises et la consolidation des états financiers seront remplacées par de nouvelles recommandations sur les regroupements d'entreprises (chapitre 1582 du *Manuel de l'ICCA*), sur les consolidations (chapitre 1601 du *Manuel de l'ICCA*) et sur la part des actionnaires sans contrôle (chapitre 1602 du *Manuel de l'ICCA*).

Dans l'ensemble, les nouvelles recommandations entraînent l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur des entités acquises ainsi que le passage, de manière prospective, de l'approche de l'entité consolidante pour la théorie de consolidation (l'entité consolidante comptabilisant les valeurs comptables attribuables à la part des actionnaires sans contrôle) à l'approche de l'entité économique (l'entité consolidante comptabilisant les justes valeurs attribuables à la part des actionnaires sans contrôle). Contrairement aux nouveaux PCGR des États-Unis correspondants (se reporter à la note 22 g), qui exigent la constatation de la juste valeur de l'écart d'acquisition attribuable à la part des actionnaires sans contrôle, les sociétés peuvent, en vertu des nouveaux PCGR du Canada et des IFRS de l'IASB, choisir de comptabiliser ou non la juste valeur de l'écart d'acquisition attribuable à la part des actionnaires sans contrôle, relativement à chaque acquisition.

L'évaluation à la juste valeur des acquisitions d'entreprises donnera notamment lieu :

- à la passation en charges des coûts d'acquisition;
- à la passation en charges des coûts de restructuration découlant de l'acquisition;
- à l'évaluation de la contrepartie éventuelle, qui est comptabilisée comme un passif financier, à la juste valeur au moment de l'acquisition, les variations subséquentes de la juste valeur étant prises en compte dans le calcul des résultats d'exploitation;
- à la comptabilisation, à titre d'opérations sur capitaux propres, des variations de la part des actionnaires sans contrôle subséquentes à l'acquisition du contrôle par la société mère et ne donnant pas lieu à une perte de contrôle par la société mère.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la société a procédé à l'adoption anticipée des nouvelles recommandations, conformément aux dispositions transitoires; autrement, la société aurait été tenue d'adopter les nouvelles recommandations avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011.

Le degré d'importance des répercussions de l'adoption des nouvelles recommandations sur la société dépendra des faits précis liés aux regroupements d'entreprises, le cas échéant, survenus après l'adoption par la société des nouvelles recommandations. Cependant, les états financiers consolidés de la société feront l'objet de changements mineurs appliqués rétrospectivement à l'égard de la présentation et des informations fournies en ce qui concerne la part des actionnaires sans contrôle :

- la part des actionnaires sans contrôle sera comptabilisée comme une composante distincte des capitaux propres dans les bilans consolidés (au 31 décembre 2008, les capitaux propres devant être présentés suivant l'adoption seraient de 7 205 millions de dollars);
- les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu feront état de la répartition du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu entre les actionnaires de la société et la part des actionnaires sans contrôle, plutôt que de refléter la part des actionnaires sans contrôle dans les résultats d'exploitation à titre de déduction aux fins du calcul du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu.

Si ces changements au chapitre de la présentation et des informations fournies avaient été appliqués aux états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007, les résultats auraient été les suivants :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)	2008		2007	
	Tel que présenté	Devant être présenté suivant l'adoption	Tel que présenté	Devant être présenté suivant l'adoption
Produits d'exploitation	9 653 \$	9 653 \$	9 074 \$	9 074 \$
Charges d'exploitation				
Exploitation	5 815	5 815	5 465	5 465
Coûts de restructuration	59	59	20	20
Amortissement des immobilisations corporelles	1 384	1 384	1 355	1 355
Amortissement des actifs incorporels	329	329	260	260
	7 587	7 587	7 100	7 100
Bénéfice d'exploitation	2 066	2 066	1 974	1 974
Autres charges, montant net	36	36	36	36
Coûts de financement	463	463	440	440
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices (et part des actionnaires sans contrôle) ¹⁾	1 567	1 567	1 498	1 498
Impôts sur les bénéfices	436	436	233	233
(Part des actionnaires sans contrôle) ¹⁾	3	s.o.	7	s.o.
Bénéfice net (et bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote) ¹⁾	1 128	1 131	1 258	1 265
Autres éléments du résultat étendu				
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	(26)	(26)	82	82
Écart de conversion découlant de la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	2	2	(7)	(7)
Variation de la juste valeur non réalisée d'actifs financiers disponibles à la vente	(2)	(2)	(1)	(1)
	(26)	(26)	74	74
Résultat étendu	1 102 \$	1 105 \$	1 332 \$	1 339 \$
Bénéfice net attribuable :				
aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote		1 128 \$		1 258 \$
à la part des actionnaires sans contrôle		3		7
		1 131 \$		1 265 \$
Total du résultat étendu attribuable :				
aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote		1 102 \$		1 332 \$
à la part des actionnaires sans contrôle		3		7
		1 105 \$		1 339 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote				
- De base	3,52 \$	3,52 \$	3,79 \$	3,79 \$
- Dilué	3,51 \$	3,51 \$	3,76 \$	3,76 \$

1) Les éléments entre parenthèses seront supprimés suivant l'adoption.

3

politiques financières liées à la structure du capital

Revue sommaire des objectifs, des politiques et des procédures de la société pour gérer sa structure du capital

La société gère le capital dans le but i) de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable; ii) d'assurer un équilibre entre les intérêts des porteurs de titres de participation et ceux des porteurs de titres de créance.

Aux fins de la gestion du capital, la définition de capital inclut les capitaux propres (compte non tenu du cumul des autres éléments du résultat étendu), la dette à long terme (y compris tous les actifs ou passifs de couverture connexes, déduction faite des montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu), l'encaisse et les placements temporaires, ainsi que les créances titrisées.

La société gère la structure du capital et ajuste celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés aux actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, elle peut racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, elle peut émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, elle peut émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou elle peut accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

La société surveille le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/total des capitaux investis, le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement excluant les coûts de restructuration (le « BAIIA excluant les coûts de restructuration »), ainsi que le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration sur douze mois. La dette nette est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; le calcul de la dette nette se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette. Le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; le calcul du BAIIA excluant

les coûts de restructuration se présente comme dans le tableau qui suit. Historiquement, cette mesure est essentiellement identique au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

Le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles est calculé comme les dividendes déclarés par action du trimestre le plus récent, multipliés par quatre et divisés par le bénéfice de base par action sur douze mois excluant les ajustements fiscaux et les incidences sur l'état des résultats et des autres éléments du résultat étendu des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net qui sont décrites plus en détail à la note 12 b).

La stratégie de la société en 2008, qui est demeurée inchangée par rapport à 2007, vise à maintenir les politiques et directives financières énoncées dans le tableau suivant. La société estime que ces politiques et directives financières, qui sont revues une fois par an, ont atteint un niveau optimal et qu'elles lui permettent d'avoir un accès raisonnable aux marchés des capitaux, en maintenant des cotes de crédit de BBB+ à A-, ou des cotes équivalentes.

Aux 31 décembre ou pour les périodes de douze mois terminées à ces dates (en millions de dollars)	Politiques et directives	2008	2007
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dette nette ¹⁾		7 286 \$	6 141 \$
BAIIA excluant les coûts de restructuration ²⁾		3 838 \$	3 609 \$
Montant net des intérêts débiteurs ³⁾		463 \$	440 \$
Ratio d'endettement			
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration	1,5–2,0	1,9	1,7
Ratios de couverture			
Couverture des intérêts sur la dette à long terme ⁴⁾		4,3	4,2
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration ⁵⁾		8,3	8,2
Autre mesure			
Ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles	45–55 %	54 %	47 %

1) La dette nette est calculée comme suit :

	2008	2007
Dette à long terme (note 18)	6 352 \$	4 589 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	28	30
Passif dérivé, montant net	778	1 179
Cumul des autres éléments du résultat étendu découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains (excluant les incidences fiscales)	(168)	(137)
Encaisse et placements temporaires, montant net	(4)	(20)
Produit cumulé de la titrisation des créances (note 14)	300	500
Dette nette	7 286 \$	6 141 \$

2) Le BAIIA excluant les coûts de restructuration est calculé comme suit :

	2008	2007
BAIIA (note 6)	3 779 \$	3 589 \$
Coûts de restructuration (note 7)	59	20
BAIIA excluant les coûts de restructuration	3 838 \$	3 609 \$

- 3) Le montant net des intérêts débiteurs est le montant net des coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de la dette, calculé sur douze mois (les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des intérêts débiteurs).
- 4) La couverture des intérêts sur la dette à long terme est le bénéfice net avant les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme (incluant les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme, le cas échéant).
- 5) La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration est le BAIIA excluant les coûts de restructuration divisé par le montant net des intérêts débiteurs. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration s'est accru de 0,2 puisque l'augmentation de la dette nette a été partiellement contrebalancée par une hausse du BAIIA excluant les coûts de restructuration sur douze mois (l'augmentation de la dette nette est imputable à un paiement de 882 millions de dollars versé au titre des licences de spectre pour les services sans fil évolués et de 692 millions de dollars (déduction faite des espèces acquises) pour les acquisitions effectuées en janvier 2008, comme il est décrit plus en détail à la note 16 b). En comparaison de

l'exercice précédent, le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme s'est accru de 0,1 en raison d'une augmentation de 0,2 attribuable à l'augmentation des bénéfices avant impôts et des intérêts débiteurs et à une diminution de 0,1 attribuable à une augmentation des intérêts débiteurs. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration s'est accru de 0,1 en raison d'une augmentation de 0,5 attribuable à la hausse du BAIIA excluant les coûts de restructuration et à une diminution de 0,4 attribuable à l'augmentation du montant net des intérêts débiteurs.

Réglementation des tarifs facturés aux clients

Revue sommaire des incidences de la réglementation des tarifs sur les activités et les produits d'exploitation de la société

a) Généralités

La prestation de services de télécommunications par la société, par l'intermédiaire de Société TELUS Communications et de SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE, est réglementée en vertu des dispositions de la *Loi sur les télécommunications*. L'organisme de réglementation désigné pour mettre en œuvre la *Loi sur les télécommunications* est le CRTC, établi en vertu de la *Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications*.

Conformément à la Partie III de la *Loi sur les télécommunications*, le CRTC peut s'abstenir, conditionnellement ou inconditionnellement, de réglementer les tarifs de certains services de télécommunications ou de certains fournisseurs de services de télécommunications, s'il estime que le service ou la catégorie de services est soumis à une concurrence suffisante pour protéger les intérêts des clients. Société TELUS Communications a, par exemple, profité d'une abstention de l'application de la réglementation à la totalité de son portefeuille de services sans fil et de téléavertissement. Au cours du second semestre de 2007, Société TELUS Communications a bénéficié d'une abstention en rapport avec l'établissement des tarifs pour un certain nombre de ses services de télécommunications filaires qui sont actuellement offerts dans 96 circonscriptions de services de résidence et dans 47 circonscriptions de services d'affaires où il a été établi qu'il existait une concurrence considérable pour ces services afin de protéger les intérêts des clients. Les services faisant auparavant l'objet d'une abstention, y compris les services téléphoniques intercirconscriptions, les services de réseau étendu et les services Internet au détail, font toujours l'objet d'une abstention. Société TELUS Communications constitue également un fournisseur de services de télécommunications faisant l'objet d'une abstention lorsqu'elle fournit des services de télécommunications (principalement des services locaux d'affaires) à l'extérieur de son territoire de desserte traditionnel à titre de fournisseur titulaire (en Alberta, en Colombie-Britannique et certaines zones du Québec) et, à ce titre, tous ses services ne sont pas assujettis à la réglementation des tarifs.

Le fait qu'une partie des activités de la société demeure assujettie à la réglementation des tarifs n'a pas pour conséquence le choix de principes comptables qui diffèrent des principes comptables généralement reconnus.

Moins de un quart des produits de la société proviennent du secteur des services filaires réglementés et sont assujettis à la réglementation des tarifs par le CRTC; ceux du secteur des services sans fil de la société ne sont pas pour l'instant assujettis à la réglementation des tarifs du CRTC.

Les principales catégories de services de télécommunications fournis par Société TELUS Communications assujettis à la réglementation des tarifs ou faisant l'objet d'une abstention de l'application de la réglementation des tarifs sont les suivants :

Services réglementés

- Services filaires résidentiels locaux dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires situées dans des circonscriptions ne faisant pas l'objet d'une abstention
- Services filaires d'affaires locaux dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires situées dans des circonscriptions ne faisant pas l'objet d'une abstention
- Services concurrentiels
- Services de téléphones publics

Services faisant l'objet d'une abstention (non assujettis à la réglementation des tarifs)

- Services filaires résidentiels dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires situées dans des circonscriptions faisant l'objet d'une abstention¹⁾
- Services filaires d'affaires dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires situées dans des circonscriptions faisant l'objet d'une abstention²⁾
- Services locaux fournis à titre d'entreprise non titulaire
- Services interurbains
- Services Internet
- Services de télécommunications internationaux
- Services de lignes privées intercirconscriptions³⁾
- Certains services de transmission de données
- Services cellulaires, services radiotéléphoniques mobiles spécialisés évolués numériques (« RMSE numériques ») et services de communications personnelles numériques (« SCP numériques »)
- Autres services sans fil, notamment le téléavertissement
- Vente d'équipement fourni par le client

1) Font l'objet d'une abstention dans les circonscriptions où deux ou plusieurs concurrents, incluant les fournisseurs de services sans fil, offrent ou fournissent des services semblables.

2) Font l'objet d'une abstention dans les circonscriptions où un ou plusieurs concurrents, incluant les fournisseurs de services sans fil, offrent ou fournissent des services semblables.

3) Font l'objet d'une abstention sur les voies d'acheminement où un ou plusieurs concurrents offrent ou fournissent des services à un signal numérique de niveau 3 ou de largeur de bande plus élevée.

b) Réglementation par plafonnement des prix

Le CRTC a adopté une forme de réglementation par plafonnement des prix comme moyen de réglementer les prix pour les services de télécommunications à tarifs réglementés de la société. Un régime de réglementation par plafonnement des prix d'une durée de quatre ans est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002, avec la publication de la Décision 2002-34 du CRTC. Le 16 décembre 2005, le CRTC a publié la Décision 2005-69 qui proroge ce régime de plafonnement des prix sans aucun changement pour une période de un an jusqu'au 31 mai 2007. Le CRTC a procédé à un examen de la réglementation de plafonnement des prix en vigueur, lequel comprenait une audience qui s'est tenue à Gatineau, au Québec. Cette procédure a pris fin au quatrième trimestre de 2006 lorsque le CRTC a rendu sa décision le 30 avril 2007. La décision était conforme aux conventions comptables actuelles de la société.

Méthodologie d'établissement des tarifs : En vertu du cadre de réglementation des prix futurs, les services sont séparés en sept catégories, ou « ensembles », pour les circonscriptions qui continuent d'être réglementées. Les restrictions liées au plafonnement des prix dans chacun des ensembles sont décrites dans le tableau suivant.

Ensemble plafonné et ne faisant pas l'objet d'une abstention	Restrictions liées au plafonnement des prix	Augmentation annuelle maximale
Services filaires résidentiels dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires		
Dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé	Plafonné aux tarifs existants	0 %
Dans les zones de desserte à coût élevé	Augmentation selon le moindre des deux éléments suivants : inflation ¹⁾ ou 5 %	5 %
Services filaires d'affaires dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires	Augmentation annuelle suivant l'inflation ¹⁾	10 %
Autres services assujettis au plafonnement	Augmentation annuelle suivant l'inflation ¹⁾	10 %
Services concurrentiels	Inflation ¹⁾ moins compensation de productivité de 3,2 %	0 %
Services de téléphones publics	Augmentation non récurrente de 0,50 \$	s.o.
Services aux tarifs gelés (p. ex. service 9-1-1)	Plafonné aux tarifs existants	0 %

1) Mesurée par un indice pondéré en chaîne lié à l'indice des prix du produit intérieur brut.

Les tarifs locaux de base pour les services et les circonscriptions faisant l'objet d'une abstention sont plafonnés aux tarifs existants.

c) Réglementation autre que par plafonnement des prix

Autres : Le CRTC a adopté des exigences en matière de dépôt liées au critère d'imputation afin de fixer des prix plancher pour les services à tarifs réglementés. Les exigences en matière de dépôt liées au critère d'imputation garantissent que les compagnies de téléphone titulaires ne consentent pas à des réductions de tarifs pour des services en deçà de leurs coûts afin de décourager l'entrée de concurrents sur le marché ou qu'elles n'utilisent pas des prix d'éviction à l'égard de concurrents existants.

Dégroupement des installations essentielles : Afin de promouvoir la concurrence fondée sur les installations dans la prestation de services de télécommunications, le CRTC a exigé que certaines installations essentielles ou quasi essentielles soient mises à la disposition de la concurrence, à des tarifs fondés sur les coûts différentiels plus un supplément approuvé. Le CRTC a défini les installations essentielles comme des installations contrôlées en régime de monopole, qui sont nécessaires aux concurrents comme point d'entrée pour offrir des services et que les concurrents ne peuvent pas reproduire faute de ressources financières et de moyens techniques (ce qui comprend les indicatifs de centraux, les listes d'abonnés et certaines lignes locales dans les zones de desserte à coût élevé). Les entreprises de services locaux titulaires doivent fournir certaines installations non essentielles, que le CRTC juge quasi essentielles, comme les installations de lignes locales dans les zones de desserte à faible coût et des ententes d'acheminement, à des prix établis tout comme s'il s'agissait d'installations essentielles. Cette obligation des entreprises de services locaux titulaires sera maintenue jusqu'à ce que le marché des lignes quasi essentielles et des ententes d'acheminement devienne concurrentiel. Le CRTC a tenu une audience sur cette question à Gatineau, au Québec, au cours du quatrième trimestre de 2007 et a rendu sa décision le 3 mars 2008. La décision n'a pas eu d'incidence sur le traitement des tarifs réglementés.

Contributions pour les services de transmission de la voix et revenus de subventions transférables : Les coûts engagés par les entreprises de services locaux pour fournir les services résidentiels de base du niveau requis par le CRTC dans les zones de desserte à coût élevé sont plus élevés que ce que le CRTC leur permet de facturer pour ce niveau de service. Afin d'améliorer la situation, le CRTC perçoit des contributions, versées dans un fonds central, auprès de tous les fournisseurs canadiens de services de télécommunications (y compris les fournisseurs de services de transmission de la voix, de transmission de données et de services sans fil), qui sont ensuite versées à titre de subventions transférables pour subventionner le prix coûtant des services téléphoniques résidentiels dans les zones de desserte à coût élevé. Les subventions transférables sont versées en fonction de l'exigence de subvention totale calculée sous forme de taux par ligne et par tranche de tarification comme il est décrit plus en détail à la note 1 c). À l'heure actuelle, le CRTC détermine, à l'échelle nationale, la contribution totale nécessaire pour payer les subventions transférables et perçoit ensuite les contributions auprès des fournisseurs canadiens de services de télécommunications, calculées en pourcentage de leurs revenus de services de télécommunications (se reporter à la Décision 2000-745 et à l'ordonnance Télécom 2001-220 du CRTC). Le taux de contribution final pour 2008 est de 0,87 % et le taux intermédiaire pour 2009 a été fixé à un taux semblable, soit 0,87 %. Les contributions de la société au fonds central, soit 52 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (60 millions de dollars en 2007), sont constatées comme des charges d'exploitation et les encaissements au titre des subventions transférables, soit 58 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (63 millions de dollars en 2007), sont constatés comme revenus de services locaux.

instruments financiers

Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des instruments financiers, y compris la gestion des risques connexes et des justes valeurs

a) Risques – Aperçu

Les instruments financiers de la société et la nature des risques auxquels ils pourraient être assujettis sont présentés dans le tableau suivant.

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risques de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Autre risque de prix
Évalué au coût ou au coût après amortissement					
Encaisse et placements temporaires	X		X	X	
Débiteurs	X		X		
Créditeurs		X	X		
Créditeurs à l'égard de la restructuration		X			
Obligations à court terme		X		X	
Dette à long terme		X	X	X	
Évalué à la juste valeur					
Placements à court terme				X	X
Placements à long terme					X
Dérivés liés aux opérations de change ¹⁾	X	X	X		
Dérivés liés à la rémunération à base d'actions ¹⁾	X	X			X
Dérivés liés aux swaps de devises ¹⁾	X	X	X	X	

1) Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucun instrument dérivé ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement (le corollaire voulant que toutes les opérations concernant des dérivés aient pour seul objet la gestion des risques) et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles la société peut conclure des opérations.

b) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute (se reporter à la note 5 c), la meilleure représentation de l'exposition maximale de la société au risque de crédit (excluant les incidences fiscales) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats attendus par la société.

Aux 31 décembre (en millions)	2008	2007
Encaisse et placements temporaires, montant net	4 \$	20 \$
Débiteurs	966	711
Actifs dérivés	10	4
	980 \$	735 \$

Encaisse et placements temporaires : La société a réduit considérablement son risque de crédit associé à l'encaisse et aux placements temporaires en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte cote de qualité supérieure et d'autres tiers solvables. Un examen continu est exécuté pour évaluer les changements de l'état des tiers.

Débiteurs : Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit par l'importante clientèle diversifiée de la société, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. La société applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant du crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. Elle maintient des provisions pour les pertes de crédit potentielles, et ces pertes ont été conformes aux prévisions de la direction jusqu'à maintenant.

Le tableau suivant présente l'analyse du classement chronologique des comptes clients qui ne font pas l'objet d'une provision aux dates des bilans consolidés. Au 31 décembre 2008, la durée de vie moyenne des comptes clients est de 28 jours (29 jours en 2007) et la durée de vie moyenne des comptes clients en souffrance est de 64 jours (63 jours en 2007).

Aucun intérêt n'est imputé sur les comptes clients courants. Par la suite, les intérêts sont imputés au taux réglementaire sur les soldes impayés des services filaires qui ne font pas l'objet d'une abstention et au taux du marché sur les soldes impayés des services sans fil et des services filaires qui font l'objet d'une abstention.

Aux 31 décembre (en millions)	2008	2007
Comptes clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses		
Courants	555 \$	375 \$
De 30 à 60 jours en souffrance	121	91
De 61 à 90 jours en souffrance	47	33
En souffrance depuis plus de 90 jours	43	29
	766 \$	528 \$
Comptes clients (note 21 b)	843 \$	591 \$
Provision pour créances douteuses	(77)	(63)
	766 \$	528 \$

La société doit faire des estimations importantes relativement à la provision pour créances douteuses. La conjoncture, les informations historiques, la raison pour laquelle les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les comptes clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si les comptes en souffrance devraient faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la provision pour créances douteuses à l'encontre des comptes clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les comptes clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucun compte client n'est radié directement à même la dotation à la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à la provision pour créances douteuses de la société.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Solde, au début	63 \$	55 \$
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	71	43
Utilisation nette	(57)	(35)
Solde à la fin	77 \$	63 \$

Mis à part le risque de crédit normal des comptes clients lié à ses droits conservés, la société n'a pas d'exposition continue au risque de crédit lié à ses créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, comme il est décrit plus en détail à la note 14.

Actifs dérivés (et passifs dérivés) : Les contreparties aux contrats de swaps de devises de la société, aux contrats à terme d'actions réglés en espèces au titre de la rémunération à base d'actions ainsi qu'aux dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une cote de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les cotes de crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. La société n'accorde ni ne reçoit de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de

Les échéances contractuelles relatives aux passifs financiers non actualisés de la société, qui comprennent les intérêts s'y rapportant (le cas échéant) se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2008 (en millions)	Non dérivés				Dérivés					Total
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Dettes à long terme (se reporter à la note 18)			Autres passifs financiers					
		Toute la dette, sauf les contrats de location-acquisition ¹⁾²⁾	Contrats de location-acquisition	Montants des swaps de devises à être échangés ²⁾		Autres	Montants des swaps de devises à être échangés			
			(Reçus)	Payés			(Reçus)	Payés		
2009										
Premier trimestre	1 093 \$	44 \$	1 \$	– \$	– \$	62 \$	(119) \$	110 \$		1 191 \$
Reste de l'exercice	239	356	2	(187)	250	13	(117)	116		672
2010	15	477	2	(187)	250	8	–	–		565
2011	2	2 641	1	(2 439)	3 077	–	–	–		3 282
2012	–	1 891	–	–	–	–	–	–		1 891
2013	–	447	–	–	–	–	–	–		447
Par la suite	1	2 699	–	–	–	–	–	–		2 700
Total	1 350 \$	8 555 \$	6 \$	(2 813) \$	3 577 \$	83 \$	(236) \$	226 \$		10 748 \$

1) Les sorties de fonds pour le versement d'intérêt à l'égard du papier commercial et les montants prélevés sur la facilité de crédit de la société ont été calculés selon les taux en vigueur au 31 décembre 2008.

2) Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les « swaps de devises » de la dette à long terme figurant à la colonne « reçus », ont été établis selon les taux de change à la date du bilan. Les montants contractuels de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « payés » des « swaps de devises » de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises (se reporter à la note 18 b).

d) Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien, mais elle transige couramment en dollars américains en raison de certains produits et frais d'exploitation habituels qui sont libellés en dollars américains et des achats de stocks et des acquisitions d'immobilisations qu'elle effectue à l'échelle internationale. Le dollar américain est la seule devise à laquelle la société est exposée de façon importante.

La gestion du risque de change de la société consiste à recourir à des contrats de change à terme et des options sur devises pour fixer les taux de change sur les opérations et les engagements en dollars américains à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme et options sur devises assortis d'une échéance à court terme que dans des situations exceptionnelles.

La société est aussi exposée au risque de change puisque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de sa dette à long terme libellée en dollars américains fluctueront en raison des variations des taux de change.

couverture en raison de sa cote de crédit et de celle de ses contreparties. Elle est exposée à des pertes de crédit qui pourraient résulter de la non-exécution des contreparties, mais elle considère ce risque comme minime. Les passifs dérivés de la société ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

c) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, décrites plus en détail à la note 3, la société gère son risque de liquidité en maintenant des facilités bancaires bilatérales et des facilités de crédit consorsial, en maintenant un programme de papier commercial, en vendant des créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers. Comme il est indiqué à la note 18 g), la société a d'importantes échéances de titres de créance au cours des années à venir. Au 31 décembre 2008, la société pouvait émettre un montant de 2,5 milliards de dollars (3,0 milliards de dollars en 2007) de titres de créance ou de participation en vertu d'un prospectus préalable de base, en vigueur jusqu'en septembre 2009. La société estime que ses cotes de crédit de première qualité lui permettent d'avoir un accès raisonnable aux marchés des capitaux.

Des relations de couverture du risque de change ont été établies pour les paiements d'intérêt semestriels connexes et le paiement de capital à l'échéance, présentés à la note 18 b).

e) Risque de taux d'intérêt

Les variations des taux d'intérêt sur le marché entraîneront des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs de ses placements temporaires, de ses placements à court terme, de ses obligations à court terme, de sa dette à long terme ou de ses dérivés liés aux swaps de devises.

Lorsque la société dispose de placements temporaires, ces derniers comportent une échéance brève et des taux fixes. Ainsi, leur juste valeur fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Par contre, des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de monétisation.

Si le solde des placements à court terme comprend des instruments de créance ou des instruments de capitaux propres versant des dividendes, la société pourrait être exposée à des risques de taux d'intérêt.

Comme les obligations à court terme découlant de facilités bancaires bilatérales (note 17), qui ont généralement des taux d'intérêt variables, sont rarement impayées pendant des périodes dépassant une semaine, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément est sans importance.

En ce qui a trait à la dette à long terme actuellement non réglée de la société, à l'exception du papier commercial et des montants prélevés sur sa facilité de crédit (note 18 c), celle-ci est à taux fixe. La juste valeur de la dette à taux fixe fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Toutefois, en l'absence de remboursement anticipé ou de fluctuations de taux de change, les flux de trésorerie futurs connexes, eux, ne fluctueront pas. En raison des échéances à court terme du papier commercial, leurs justes valeurs ne sont pas touchées de façon importante par les variations des taux d'intérêt sur le marché, mais ses flux de trésorerie représentant les paiements d'intérêt pourraient l'être dans le cas où le papier commercial est « renouvelé ».

Les montants prélevés sur les facilités de crédit à court et à long terme de la société seront touchés par les variations des taux d'intérêt sur le marché de la même façon que le papier commercial.

De façon semblable à la dette à taux fixe, la juste valeur des dérivés liés aux swaps de devises fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché puisque le taux d'intérêt découlant du swap est fixe. Des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de remboursement anticipé.

f) Autre risque de prix

Placements à court terme : Si le solde des placements à court terme comprend des instruments de capitaux propres, la société serait exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres.

Placements à long terme : La société est exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres découlant des placements classés comme étant disponibles à la vente. De tels placements sont détenus à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de négociation.

Dérivés liés à la rémunération à base d'actions : La société est exposée à un autre risque de prix découlant de la rémunération à base d'actions

réglée en espèces (des cours d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote qui s'apprécient augmentent la charge et la sortie de fonds potentielle). Des contrats de swap sur actions réglés en espèces ont été conclus, établissant un plafond sur le coût de la société lié à l'option de règlement en espèces net liée aux options (note 12 b) et fixant le coût de la société lié à ses unités d'actions restreintes (note 12 c).

g) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 auraient pu varier si les taux de change du dollar canadien et du dollar américain, les taux d'intérêt sur le marché et le cours des actions sans droit de vote de la société avaient présenté une variation des montants raisonnables possibles par rapport à leurs valeurs réelles à la date du bilan.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient à la date du bilan de la période considérée (contrairement à l'application de la variation hypothétique à toutes les opérations pertinentes au cours de la période considérée). Les soldes libellés en dollars américains et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés à la date du bilan ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient au début de l'exercice et qui demeure inchangée jusqu'à la date du bilan. Le montant du capital à la date du bilan de la période considérée et les valeurs nominales ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société à l'autre risque de prix découlant de la rémunération à base d'actions à la date de clôture a été effectuée en fonction de la variation hypothétique qui survient à la date du bilan de la période considérée. Le nombre théorique des actions à la date du bilan de la période considérée, incluant celui des contrats de swap sur actions réglés en espèces, a été utilisé aux fins des calculs.

La charge d'impôts, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés applicables prévus par la loi pour la période.

Variations raisonnables possibles des risques de marché¹⁾

	Taux de change du dollar CA par rapport au dollar US	Taux d'intérêt sur le marché	Cours des actions sans droit de vote ²⁾
Exercice terminé le 31 décembre 2008 (en millions de dollars)	10 %	25 points de base	25 % ³⁾
Bénéfice net	7 \$	3 \$	10 \$
Autres éléments du résultat étendu	34 \$	3 \$	4 \$

1) Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Une variation hypothétique favorable des hypothèses se traduit par une augmentation du montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu, et une variation hypothétique défavorable se traduit par une diminution de ce montant. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu n'est pas nécessairement linéaire.

Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat étendu sont calculées sans autre modification des hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs [par exemple, l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché peut occasionner des taux de change plus favorables (une plus grande solidité du dollar canadien)], ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la société bénéficiera de variations des taux de change et des taux d'intérêt sur le marché; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel la société exerce ses activités aura une incidence sur cette hypothèse.

Il n'a pas été tenu compte de la différence dans le nombre théorique des actions liées aux attributions de rémunérations à base d'actions effectuées au cours de la période considérée qui pourrait s'être produite en raison d'une différence dans le cours des actions sans droit de vote.

2) Les répercussions hypothétiques des variations du cours des actions sans droit de vote de la société se limitent aux répercussions auxquelles donneraient lieu les éléments liés à la rémunération à base d'actions de la société qui sont comptabilisés à titre d'instruments de passif et les contrats de swap sur actions réglés en espèces connexes.

3) Afin de faciliter la comparaison continue des sensibilités, la société a utilisé une variation constante d'une importance approximative. Reflétant les données portant sur une période de 4,5 ans et calculée sur une base mensuelle, ce qui est conforme aux hypothèses et méthodes établies décrites à la note 12 b), la volatilité du cours des actions sans droit de vote de la société, au 31 décembre 2008, s'est établie à 26,4 %; reflétant les données portant sur la période de douze mois terminée le 31 décembre 2008, la volatilité s'est établie à 30,8 %.

La société est exposée à d'autres risques de prix liés à ses instruments financiers, comme il est décrit plus en détail à la note 5 f). Des variations du cours de l'action ordinaire de la société n'auraient pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net ou les autres éléments du résultat étendu de la société.

h) Juste valeur

Généralités : La valeur comptable de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs, des créditeurs à l'égard de la restructuration et des obligations à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements de la société comptabilisés au coût n'excède pas leur juste valeur.

La valeur comptable des placements à court terme égale leur juste valeur, car ces placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours du marché sur des marchés actifs.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours du marché sur des marchés actifs. La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de

taux d'intérêt et le risque de change est évaluée en fonction des cours du marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des instruments financiers de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque lié aux augmentations des charges de rémunération découlant de certains modes de rémunération à base d'actions est fondée sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'actions réglés en espèces connexes octroyés par les contreparties aux opérations (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société aux dates du bilan).

Les instruments financiers de la société qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes suivant la constatation initiale ainsi que le niveau au sein de la hiérarchie de la juste valeur utilisé pour les évaluer sont présentés dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2008 (en millions)	Valeur comptable	Évaluation de la juste valeur à la date de clôture au moyen des éléments suivants :		
		Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques (« Niveau 1 »)	Autres données importantes pouvant être observées (« Niveau 2 »)	Données importantes ne pouvant être observées (« Niveau 3 »)
Actif				
Dérivés liés aux opérations de change	10 \$	– \$	10 \$	– \$
Passif				
Dérivés liés à la rémunération à base d'actions	82 \$	– \$	82 \$	– \$
Dérivés liés aux swaps de devises	778	–	778	–
	860 \$	– \$	860 \$	– \$

Non-dérivés : Les instruments financiers non dérivés de la société qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente suivant la constatation initiale ainsi que sa dette à long terme, qui est évaluée au coût après amortissement, sont présentés dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre (en millions)	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Placements à court terme désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la constatation initiale	– \$	– \$	42 \$	42 \$
Placements à long terme désignés comme étant disponibles à la vente au moment de la constatation initiale ¹⁾	– \$	– \$	14 \$	14 \$
Dette à long terme	6 352 \$	6 445 \$	4 589 \$	4 960 \$

1) La valeur comptable des placements à long terme présentés dans ce tableau ne comprend pas les placements de 42 \$ (25 \$ en 2007) effectués dans des sociétés sur lesquelles la société a une influence notable et les placements dans les titres qui n'ont pas de cours du marché sur un marché actif.

Dérivés : Les instruments financiers dérivés de la société qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente suivant la constatation initiale sont présentés dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre (en millions)		2008			2007		
	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur
Actif à court terme							
Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux opérations libellées en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée							
	2009	29 \$	– \$	– \$	22 \$	1 \$	1 \$
	2009	95 \$	3	3	25 \$	1	1
Dérivés ¹⁾ désignés comme étant détenus à des fins de couverture ²⁾ au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer							
	2009	102 \$	7	7	44 \$	–	–
	2008		–	–	27 \$	2	–
			10			4	
Moins : montants nets à payer aux contreparties à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture							
			–			(2)	
			10 \$	10 \$		2 \$	2 \$
Passif à court terme							
Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la constatation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux opérations libellées en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée							
	2008		– \$	– \$	30 \$	1 \$	1 \$
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de							
	2012	177 \$	64	64	220 \$	26	27
	2009	28 \$	11	13	– \$	–	–
			75			27	
Ajouter : montants nets à payer aux contreparties à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de							
			–			1	
			2			–	
			77 \$	77 \$		28 \$	28 \$
Autres passifs à long terme							
Dérivés ¹⁾ utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture ²⁾ (note 12 c)							
	2010	26 \$	7 \$	8 \$	23 \$	4 \$	4 \$
Dérivés ¹⁾ classés comme étant détenus à des fins de couverture ²⁾ et utilisés pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains (note 18 b)							
	2011	2 951 \$	778	783	2 951 \$	1 179	1 188
			785			1 183	
Ajouter : montants nets à payer aux contreparties à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture							
			1			1	
Ajouter : intérêts à payer à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains et classés comme étant détenus à des fins de couverture							
			5			8	
			791 \$	791 \$		1 192 \$	1 192 \$

1) Désignés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie.

2) La comptabilité de couverture est appliquée aux dérivés qui sont désignés comme étant détenus à des fins de couverture.

i) Comptabilisation des gains et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les gains et les pertes sur les instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que leur emplacement dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	Montant du gain (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat étendu (partie efficace) (note 19 c)		Gain (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat étendu aux résultats (partie efficace) (note 19 c)		Gain (perte) comptabilisé(e) aux résultats sur les dérivés			
	2008	2007	Emplacement	Montant		Emplacement	Montant	
				2008	2007		2008	2007
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change								
– lié à la dette libellée en dollars américains	402 \$	(345)\$	Coûts de financement	436 \$	(475)\$	Coûts de financement	(1)\$	– \$
– lié aux achats libellés en dollars américains	14	(9)	Operations	7	(9)	Exploitation	–	–
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémuné- ration à base d'actions (note 12 c)	(11)	–	Exploitation	(3)	7	Exploitation	–	–
	405 \$	(354)\$		440 \$	(477)\$		(1)\$	– \$

Le tableau suivant présente les gains et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture comme il est indiqué à la note 1 i), ainsi que leur emplacement dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	Gain (perte) comptabilisé(e) aux résultats sur les dérivés		
	Emplacement	Montant	
		2008	2007
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	Coûts de financement	15 \$	(16)\$
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération à base d'actions (note 12 b)	Exploitation	(47)	(23)
		(32)\$	(39)\$

information sectorielle

Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société

Les secteurs isolables de la société sont les services filaires et les services sans fil. Le secteur des services filaires comprend les services locaux et interurbains de transmission de la voix, les services de transmission de données et les autres services de télécommunications, sauf les services sans fil. Le secteur des services sans fil comprend les services de communications personnelles numériques, les ventes d'équipement et les services Internet sans fil. La division sectorielle est établie sur la base de similarités

technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des caractéristiques des clients, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties. L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise au chef de la direction (le principal responsable de l'exploitation de la société).

Exercices terminés les 31 décembre	Services filaires		Services sans fil		Éliminations		Chiffres consolidés	
(en millions)	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Produits d'exploitation								
Produits externes	5 021 \$	4 810 \$	4 632 \$	4 264 \$	– \$	– \$	9 653 \$	9 074 \$
Produits intersectoriels	131	114	28	27	(159)	(141)	–	–
	5 152	4 924	4 660	4 291	(159)	(141)	9 653	9 074
Charges d'exploitation								
Charges d'exploitation	3 327	3 222	2 647	2 384	(159)	(141)	5 815	5 465
Coûts de restructuration	51	19	8	1	–	–	59	20
	3 378	3 241	2 655	2 385	(159)	(141)	5 874	5 485
BAIIA ¹⁾	1 774 \$	1 683 \$	2 005 \$	1 906 \$	– \$	– \$	3 779 \$	3 589 \$
Dépenses en immobilisations	1 311 \$	1 219 \$	548 \$	551 \$	– \$	– \$	1 859 \$	1 770 \$
Licences de spectre pour les services sans fil évolués	–	–	882	–	–	– \$	882	–
Dépenses en immobilisations totales ²⁾	1 311 \$	1 219 \$	1 430 \$	551 \$	– \$	– \$	2 741 \$	1 770 \$
BAIIA, moins les dépenses en immobilisations totales	463 \$	464 \$	575 \$	1 355 \$	– \$	– \$	1 038 \$	1 819 \$
Charges d'exploitation (données ajustées)³⁾								
Charges d'exploitation (données ajustées) ³⁾	3 327	3 077	2 647	2 360	(159)	(141)	5 815	5 296
Coûts de restructuration	51	19	8	1	–	–	59	20
	3 378	3 096	2 655	2 361	(159)	(141)	5 874	5 316
BAIIA (données ajustées) ³⁾	1 774 \$	1 828 \$	2 005 \$	1 930 \$	– \$	– \$	3 779 \$	3 758 \$
Dépenses en immobilisations	1 311 \$	1 219 \$	548 \$	551 \$	– \$	– \$	1 859 \$	1 770 \$
Licences de spectre pour les services sans fil évolués	–	–	882	–	–	–	882	–
Dépenses en immobilisations totales ²⁾	1 311 \$	1 219 \$	1 430 \$	551 \$	– \$	– \$	2 741 \$	1 770 \$
BAIIA (données ajustées), moins les dépenses en immobilisations totales	463 \$	609 \$	575 \$	1 379 \$	– \$	– \$	1 038 \$	1 988 \$
							3 779 \$	3 758 \$
							–	169
							3 779	3 589
							1 384	1 355
							329	260
							2 066	1 974
							36	36
							463	440
							1 567	1 498
							436	233
							3	7
							1 128 \$	1 258 \$

- 1) Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon la définition de la société, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation ainsi que des coûts de restructuration. La société a publié des indications au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte certaines clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.
- 2) Les dépenses en immobilisations totales représentent la somme des dépenses en immobilisations et des licences de spectre pour les services sans fil évolués.
- 3) La presque totalité des attributions d'options sur actions de la société qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 et qui étaient en cours au 1^{er} janvier 2007 ont été modifiées par l'ajout d'une option de règlement en espèces net (se reporter à la note 12 b); cette modification a donné lieu à une charge supplémentaire de néant (169 \$ en 2007) au titre de l'exploitation et elle ne s'est pas traduite par une sortie de fonds immédiate. En ce qui a trait aux résultats de 2008 et de 2007 fournis au principal responsable de l'exploitation de la société, les charges d'exploitation et le BAIIA sont présentés avec et sans l'incidence de cette modification.

7

coûts de restructuration

Tableau récapitulatif et revue sommaire des coûts de restructuration

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Coûts de restructuration		
Effectif		
Départs volontaires	9 \$	5 \$
Départs non volontaires	50	14
Autres	–	1
	59	20
Décaissements		
Effectif		
Départs volontaires	21	14
Départs non volontaires et autres	21	23
Autres	1	1
	43	38
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	16	(18)
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration		
Solde au début	35	53
Solde à la fin	51 \$	35 \$

En 2008, la société a entrepris diverses initiatives de moindre envergure, notamment une consolidation opérationnelle, une rationalisation et une intégration, dans le cadre de son programme d'efficacité concurrentielle. Ces initiatives visaient à accroître la productivité opérationnelle et la compétitivité de la société. Le montant estimatif des coûts de restructuration de la société en 2009 est d'environ 50 à 75 millions de dollars.

8

coûts de financement

Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement selon leur nature

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Intérêts sur la dette à long terme	468 \$	464 \$
Intérêts sur les obligations à court terme et autres	13	–
Change (note 5 i)	(1)	13
	480	477
Intérêts capitalisés pendant la construction	(3)	–
	477	477
Intérêts créditeurs		
Intérêts reçus relativement aux remboursements d'impôts	(9)	(27)
Autres intérêts créditeurs	(5)	(10)
	(14)	(37)
	463 \$	440 \$

impôts sur les bénéfiques

Sommaire du rapprochement de la charge d'impôts au taux prévu par la loi et de la charge d'impôts constatée et analyses du passif d'impôts futurs

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Impôts exigibles	275 \$	(144)\$
Impôts futurs	161	377
	436 \$	233 \$

La charge d'impôts de la société diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008		2007	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	486 \$	31,0 %	503 \$	33,6 %
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(41)		(177)	
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(21)		(79)	
Rémunération sous forme d'attributions d'options sur actions	6		(4)	
Autres	6		(10)	
Charge d'impôts présentée aux états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu	436 \$	27,8 %	233 \$	15,6 %

Comme il est mentionné à la note 1 b), la société a recours à des estimations importantes relativement à la composition du passif d'impôts futurs. Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier.

Les écarts temporaires constituant le passif d'impôts futurs sont estimés ci-après :

Aux 31 décembre (en millions)	2008	2007
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres et actifs incorporels amortissables	(156)\$	(51)\$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	(830)	(746)
Revenu tiré d'une société de personnes non attribué aux fins de l'impôt	(556)	(631)
Montants nets au titre de la retraite et de la rémunération à base d'actions	(306)	(219)
Provisions actuellement non déductibles	70	71
Pertes pouvant être reportées	44	18
Autres	20	6
	(1 714)\$	(1 552)\$
Présentés aux bilans consolidés comme :		
Passif d'impôts futurs		
À court terme	(459)\$	(504)\$
À long terme	(1 255)	(1 048)
Actif (passif) d'impôts futurs nets	(1 714)\$	(1 552)\$

La société prévoit qu'elle sera en mesure d'utiliser ses pertes autres qu'en capital avant qu'elles ne viennent à échéance.

La société a des pertes en capital nettes et ces pertes peuvent uniquement être portées en diminution des gains en capital imposables réalisés. La société a inclus un report de perte en capital prospectif d'un montant net de 606 millions de dollars (618 millions de dollars en 2007) dans ses déclarations de revenus canadiennes. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la société a constaté une économie de 19 millions de dollars (7 millions de dollars en 2007) au titre des pertes en capital nettes. Du montant net des reports de perte en capital prospectifs au 31 décembre 2008, une tranche de 604 millions de dollars (604 millions de dollars en 2007) a été refusée au moment de la vérification par l'Agence du revenu du Canada. La société examine actuellement diverses mesures visant à confirmer l'ensemble ou une partie de ces pertes en capital nettes.

La société exerce des activités de recherche-développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la société a inscrit des crédits d'impôt à l'investissement de 12 millions de dollars (11 millions de dollars en 2007), dont une tranche de 8 millions de dollars (3 millions de dollars en 2007) a été comptabilisée en réduction du capital et le reste, en réduction des charges d'exploitation.

10

montants par action

Tableau récapitulatif et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et de l'information connexe

Le résultat net de base par action ordinaire et action sans droit de vote s'obtient par la division du bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action ordinaire et action sans droit de vote est calculé de façon à rendre compte des attributions d'options sur actions.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action. Le bénéfice net est équivalent au bénéfice dilué afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote pour toutes les périodes présentées.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	320	332
Effet des titres dilutifs		
Attributions d'options sur actions	2	2
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	322	334

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote ne tient pas compte de certaines attributions d'options sur actions en cours visant 6 millions d'options (1 million en 2007), parce que le prix d'exercice de ces attributions d'options était supérieur au cours du marché moyen des actions ordinaires et des actions sans droit de vote durant les périodes visées.

11

dividendes par action

Tableau récapitulatif des dividendes déclarés

Exercices terminés les 31 décembre
(en millions, sauf les montants par action)

	2008			2007		
	Déclaré pour les détenteurs inscrits en date du	Versé aux actionnaires le	Total	Déclaré pour les détenteurs inscrits en date du	Versé aux actionnaires le	Total
Dividende par action ordinaire et action sans droit de vote						
Dividende de 0,45 \$ (0,375 \$ en 2007)	11 mars 2008	1 ^{er} avril 2008	145 \$	9 mars 2007	1 ^{er} avril 2007	126 \$
Dividende de 0,45 \$ (0,375 \$ en 2007)	10 juin 2008	1 ^{er} juill. 2008	144	8 juin 2007	1 ^{er} juill. 2007	125
Dividende de 0,45 \$ (0,375 \$ en 2007)	10 sept. 2008	1 ^{er} oct. 2008	144	10 sept. 2007	1 ^{er} oct. 2007	123
Dividende de 0,475 \$ (0,45 \$ en 2007)	11 déc. 2008	2 janv. 2009	151	11 déc. 2007	1 ^{er} janv. 2008	147
			584 \$			521 \$

Le 11 février 2009, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,475 \$ par action sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote émises et en circulation de la société payable le 1^{er} avril 2009, aux détenteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 11 mars 2009.

Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 11 mars 2009.

rémunération à base d'actions

Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'achat d'actions à l'intention des employés

a) Éléments de la rémunération à base d'actions

Les « charges d'exploitation » figurant dans les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu ainsi que dans les états consolidés des flux de trésorerie comprennent les montants de la rémunération à base d'actions suivants :

Exercices terminés les 31 décembre	2008			2007		
(en millions)	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie
Attributions d'options sur actions ¹⁾	18 \$	(15)\$	3 \$	184 \$	(84)\$	100 \$
Unités d'actions restreintes ²⁾	34	(32)	2	29	(33)	(4)
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	36	(36)	–	34	(34)	–
	88 \$	(83)\$	5 \$	247 \$	(151)\$	96 \$

1) La charge (l'économie) découlant des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net, déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en espèces (se reporter à la note 5 i), s'est établie à néant (169 \$ en 2007).

2) La charge découlant des unités d'actions restreintes ne tient pas compte des incidences du contrat de swap sur actions réglé en espèces (se reporter à la note 5 i).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les sorties de fonds liées à l'exploitation connexes relativement aux attributions d'options sur actions comprennent les sorties de fonds découlant des contrats de swap sur actions réglés en espèces de 9 millions de dollars (rentrées de fonds de 8 millions de dollars en 2007). De même, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les sorties de fonds liées à l'exploitation connexes relativement aux unités d'actions restreintes comprennent les sorties de fonds découlant de la couverture de 9 millions de dollars (rentrées de fonds de 5 millions de dollars en 2007). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, l'économie d'impôts découlant de la rémunération à base d'actions s'est établie à 22 millions de dollars (85 millions de dollars en 2007); comme il est indiqué à la note 9, les montants à l'égard de la rémunération à base d'actions n'étant pas tous déductibles aux fins d'imposition.

b) Attributions d'options sur actions

La société applique la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunérations à base d'actions à ses employés. La période d'acquisition des droits au titre des attributions d'options sur actions est habituellement de trois ans (la durée de service requise), mais elle peut aussi s'échelonner sur une période maximale de cinq ans. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; toutes les attributions d'options sur actions octroyées après 2004 sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc.

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions octroyées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans l'estimation de la juste valeur au moment de l'attribution à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes (modèle analytique) se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	2008	2007
Juste valeur de l'attribution d'options sur actions (par option sur actions)	7,10 \$	12,34 \$
Taux d'intérêt sans risque	3,6 %	4,1 %
Durée de vie prévue ¹⁾ (en années)	4,5	4,5
Volatilité prévue	24,3 %	26,3 %
Taux de rendement	4,1 %	2,7 %

1) La durée contractuelle maximale des attributions d'options sur actions octroyées en 2008 et en 2007 était de sept ans.

Le taux d'intérêt sans risque utilisé pour déterminer la juste valeur des attributions d'options sur actions est basé sur une courbe des taux du gouvernement du Canada qui a cours au moment de l'attribution. La durée de vie prévue des attributions d'options sur actions est fondée sur les données historiques de la société relatives à l'exercice de l'attribution

d'options sur actions. De même, la volatilité prévue tient compte de la volatilité historique des actions sans droit de vote de la société. Le taux de rendement représente le dividende annualisé ayant cours à la date d'attribution, divisé par le prix d'exercice de l'attribution d'options sur actions. Les dividendes ne sont pas versés sur des attributions d'options sur actions non exercées et ne peuvent faire l'objet d'acquisition de droits.

Si des variations de 10 % et de 20 % avaient été appliquées aux hypothèses moyennes pondérées à l'égard des attributions d'options sur actions présentées dans les informations ci-dessus, la charge de rémunération découlant des attributions d'options sur actions pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 aurait varié comme suit :

(en millions de dollars)	Variation hypothétique des hypothèses ¹⁾	
	10 %	20 %
Taux d'intérêt sans risque	– \$	1 \$
Durée de vie prévue (en années)	1 \$	1 \$
Volatilité prévue	2 \$	3 \$
Taux de rendement	1 \$	1 \$

1) Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Une variation hypothétique favorable des hypothèses se traduit par une diminution du montant de la charge de rémunération découlant des attributions d'options sur actions, et une variation hypothétique défavorable se traduit par une augmentation de ce montant. Comme les chiffres l'indiquent, les variations de la juste valeur s'appuyant sur des fluctuations de 10 % des hypothèses ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur n'est pas nécessairement linéaire; la variation de la durée de vie prévue, en particulier, dépend des périodes d'acquisition des droits et des durées de vie selon la loi. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant de la charge de rémunération découlant des attributions d'options sur actions sont calculées sans modification des autres hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, l'augmentation du taux d'intérêt sans risque peut occasionner l'augmentation du taux de rendement), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer la sensibilité.

Certaines attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Comme il est décrit plus en détail à la note 19 e), il revient à la société de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

La presque totalité des attributions d'options sur actions en cours de la société qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 ont une option de règlement en espèces net. Le titulaire d'options dispose du choix d'exercer l'option de règlement en espèces net. Les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. Pour les attributions d'options sur actions en cours qui ont été modifiées et octroyées après 2001, la charge minimale constatée à leur égard correspondra à leurs justes valeurs à la date d'attribution.

La société a conclu un contrat de swap sur actions réglé en espèces qui établit un plafond des coûts pour la société liés aux attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées. Le tableau suivant présente les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées et la composition de leurs justes valeurs à la date d'exercice plafonnée.

Au 31 décembre 2008

(en millions de dollars, sauf par attribution d'options sur actions en cours qui est touchée)

	Attributions d'options sur actions qui sont touchées octroyées pour des actions sans droit de vote			Total
	actions ordinaires		actions sans droit de vote	
	avant 2002	après 2001		
Prix d'exercice moyen pondéré	35,65 \$	30,51 \$	21,72 \$	27,13 \$
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	–	–	6,70	3,08
	35,65	30,51	28,42	30,21
Charge supplémentaire moyenne pondérée au titre de l'attribution sous forme de rémunération à base d'actions découlant de l'option de règlement en espèces net	18,61	24,64	26,73	24,82
Juste valeur à la date d'exercice plafonnée par un contrat de swap sur actions réglé en espèces	54,26 \$	55,15 \$	55,15 \$	55,03 \$
Attributions d'options sur actions qui sont touchées en cours	432 361	1 359 036	1 530 251	3 321 648
Valeur nominale (note 5 h)	7 \$	80 \$	90 \$	177 \$

c) Unités d'actions restreintes

La société utilise des unités d'actions restreintes en guise de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur égale à une action sans droit de vote, et donne droit aux mêmes dividendes auxquels cette unité aurait donné lieu si elle avait effectivement été une action sans droit de vote émise et en circulation; les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes

supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. Les unités d'actions restreintes deviennent payables lorsque les droits sont acquis. La période d'acquisition habituelle des droits sur les unités d'actions restreintes est de 33 mois (la durée de service requise). La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date. Le passif connexe est normalement réglé en espèces.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements des unités d'actions restreintes de la société.

Exercices terminés les 31 décembre	2008			2007		
	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis		Droits non acquis	Droits acquis	
En cours, au début						
Droits non acquis	1 398 091	–	49,19 \$	1 518 613	–	40,99 \$
Droits acquis	–	31 136	48,74	–	37 251	38,85
Émises						
Attribution initiale	997 219	–	43,73	576 233	–	56,21
Au lieu de dividendes	96 864	–	39,42	52 132	–	55,84
Droits acquis	(859 846)	859 846	44,66	(662 437)	662 437	37,12
Réglées en espèces	–	(864 097)	44,64	–	(668 552)	36,67
Frappées d'extinction ou annulées	(125 958)	–	44,69	(86 450)	–	42,48
En cours, à la fin						
Droits non acquis	1 506 370	–	48,15 \$	1 398 091	–	49,19 \$
Droits acquis	–	26 885	50,10	–	31 136	48,74

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes, la société a conclu des contrats à terme d'actions réglés en espèces, qui établissent le coût pour la société; ces renseignements ainsi que le calendrier des unités d'actions restreintes en cours de la société au 31 décembre 2008 dont les droits n'ont pas été acquis sont présentés dans le tableau suivant.

	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût établi pour la société par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis
Acquisition des droits au cours des exercices se terminant les 31 décembre :				
2009	400 000	64,26 \$		
	120 000	47,11 \$		
	520 000		196 888	716 888
2010	600 000	49,22 \$	189 482	789 482
	1 120 000		386 370	1 506 370

d) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 10 % de leur salaire. La société a versé une cotisation de 45 % pour les employés allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi pour chaque dollar cotisé par l'employé, jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 % de la paie de l'employé, et a versé une cotisation de 40 % pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée. Il n'y a aucune modalité d'acquisition des droits et la société comptabilise ses cotisations à titre de charge d'exploitation.

Au cours du quatrième trimestre de 2008, la société a réduit ses cotisations de 5 %, lesquelles s'établissent à 40 %, pour les employés allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi et pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée, la société a réduit ses cotisations de 5 %, lesquelles s'établissent à 35 %.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Cotisations salariales	88 \$	81 \$
Cotisations patronales	36	34
	124 \$	115 \$

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007, toutes les actions ordinaires émises à l'intention des employés conformément à ce régime avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels.

e) Charge non constatée liée à la rémunération à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis

Au 31 décembre 2008, la charge de rémunération liée à la rémunération à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis qui n'a pas encore été constatée est présentée dans le tableau suivant et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,7 an (1,7 an en 2007).

Aux 31 décembre (en millions) ¹⁾	2008	2007
Attributions d'options sur actions	22 \$	23 \$
Unités d'actions restreintes ²⁾	29	32
	51 \$	55 \$

- 1) Il est probable que ces montants ne seront pas représentatifs des incidences sur le bénéfice net présenté pour les périodes futures pour les raisons suivantes : ces montants reflètent une estimation des extinctions; ces montants ne reflètent aucune provision pour attributions futures; ces montants ne reflètent aucune variation de la valeur intrinsèque de la provision pour unités d'actions restreintes dont les droits sont acquis; ces montants ne reflètent aucune provision pour les incidences de toute modification future, le cas échéant, aux attributions d'options sur actions pouvant être réglées en espèces nettes; ces montants reflètent les valeurs intrinsèques aux dates du bilan pour les unités d'actions restreintes dont les droits n'ont pas été acquis.
- 2) La charge de rémunération qui n'a pas encore été constatée relativement aux unités d'actions restreintes dont les droits n'ont pas été acquis est calculée en fonction de la valeur intrinsèque des unités d'actions restreintes dont les droits n'ont pas été acquis inscrites aux dates du bilan, déduction faite des incidences des contrats à terme d'actions réglés en espèces connexes.

13

avantages sociaux futurs

Sommaire et revue des avantages sociaux futurs et de l'information connexe

La société compte divers régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées procurant des prestations de retraite, des prestations complémentaires de retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses employés. Les autres régimes comprennent un régime pour les soins de santé à l'intention des anciens employés de TELUS Québec Inc. Les régimes d'avantages auxquels un employé participe reflètent le développement général de la société.

Régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation : Ce régime de retraite à prestations déterminées, qui a cessé d'admettre de nouveaux participants le 1^{er} janvier 2006 et qui compte pour environ un quart de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société, offre des prestations de retraite selon un mode non contributif. Par ailleurs, les employés couverts peuvent annuellement, selon un mode contributif, augmenter ou rehausser les niveaux de prestations de retraite au-delà des prestations de base. Au niveau supérieur des prestations de retraite, le régime de retraite à prestations déterminées prévoit une indexation à 100 % d'un indice des prix à la consommation donné, jusqu'à un maximum de 2 % par année. La rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne annualisée des soixante meilleurs mois consécutifs.

Régime de retraite de TELUS Corporation : Les membres de la direction et les professionnels de l'Alberta qui ont intégré la société avant le 1^{er} janvier 2001 ainsi que certains salariés syndiqués sont couverts par ce régime de retraite contributif à prestations déterminées, qui représente un peu plus de la moitié de l'obligation au titre des prestations constituées

totale de la société. Le régime comporte un compte de prestations complémentaires qui peut fournir une indexation à hauteur de 70 % de la modification annuelle d'un indice des prix à la consommation donné, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne des cinq meilleures années comprises dans la période de dix ans précédant le départ à la retraite.

Régime de retraite à prestations déterminées de TELUS Québec (auparavant, le régime de retraite de TELUS Corporation pour les employés de TELUS Communications (Québec) Inc.) : Les employés non régis par une convention collective du Québec qui ont intégré la société avant le 1^{er} avril 2006, les employés autres que les employés de supervision qui étaient régis par une convention collective avant le 6 septembre 2006 ainsi que certains autres salariés syndiqués sont couverts par ce régime de retraite contributif à prestations déterminées, qui représente environ un dixième de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société. Le régime ne prévoit aucune indexation, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne des quatre meilleures années.

Régime de retraite de TELUS Edmonton : Ce régime de retraite contributif à prestations déterminées a cessé d'accueillir de nouveaux participants le 1^{er} janvier 1998. L'indexation prévue est de 60 % de la modification annuelle d'un indice des prix à la consommation donné, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne annualisée des soixante meilleurs mois consécutifs.

Autres régimes de retraite à prestations déterminées : En plus des régimes susmentionnés, la société offre des régimes complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations déterminées qui ont pour effet de maintenir les prestations de retraite gagnées une fois que les montants maximaux permis par les régimes enregistrés sont atteints. Comme il est courant avec les régimes non enregistrés de cette nature, ces régimes sont capitalisés seulement lorsque les prestations sont versées.

La société dispose de trois régimes de retraite contributifs non indexés qui proviennent d'une acquisition avant la fusion, qui représentent moins de 1 % de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société; ces régimes ont cessé d'accueillir de nouveaux participants en septembre 1989.

Autres régimes à prestations déterminées : Les autres régimes à prestations déterminées, qui sont tous non contributifs, comprennent un régime d'assurance-invalidité, un régime de soins de santé à l'intention des salariés retraités et un régime d'assurance-vie. Le régime de soins de santé à l'intention des salariés retraités et le régime d'assurance-vie ont cessé d'admettre de nouveaux participants le 1^{er} janvier 1997. En vertu de la convention collective signée en 2005, un fournisseur externe a commencé à offrir un nouveau régime d'assurance-invalidité à long terme à compter du 1^{er} janvier 2006. Le régime d'assurance-invalidité existant continuera à verser des prestations aux anciens prestataires approuvés et aux salariés qualifiés admissibles.

Régime de retraite des travailleurs des télécommunications : Certains salariés de la Colombie-Britannique sont couverts par un régime de retraite syndical. Les cotisations sont déterminées en fonction des dispositions de la convention collective négociée et dépendent habituellement du revenu brut du salarié.

Régime de retraite de la fonction publique de la Colombie Britannique : Certains salariés de la Colombie-Britannique sont couverts par un régime de pension de retraite de la fonction publique. Les cotisations sont déterminées en fonction des dispositions des conventions collectives négociées par la province de la Colombie-Britannique et dépendent habituellement du revenu brut du salarié.

Régime de retraite à cotisations déterminées : À la fin du second semestre de 2006, la société a revu ses offres de régime de retraite à cotisations déterminées pour 2007. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, la société offre un régime de retraite à cotisations déterminées, lequel est contributif et constitue le seul régime de retraite défrayé par la société offert à des salariés non syndiqués et à certains salariés syndiqués qui sont entrés au service de la société après cette date. En règle générale, le salarié participant peut verser des cotisations annuelles au régime, à un taux allant de 3 % à 6 % de ses gains ouvrant droit à pension. La société versera une cotisation équivalente à 100 % de celle du salarié, jusqu'à concurrence de 5 % de ses gains ouvrant droit à pension et elle versera une cotisation équivalente à 80 % de celle du salarié pour un taux supérieur à 5 %.

Cotisations en pourcentage des gains ouvrant droit à pension	2007 et 2008	
	Minimum	Maximum
Cotisations salariales ¹⁾	3,0 %	6,0 %
Cotisations patronales	3,0 %	5,8 %
Total des cotisations ²⁾	6,0 %	11,8 %

- 1) En règle générale, la participation au régime de retraite à cotisations déterminées est volontaire jusqu'à la troisième année d'entrée en service du salarié.
- 2) Si les cotisations annuelles dépassent les montants maximaux permis, les montants excédentaires sont versés à un régime complémentaire non enregistré à cotisations déterminées.

a) Régimes à prestations déterminées

L'information concernant l'ensemble des régimes à prestations déterminées de la société se résume comme suit :

(en millions)	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées :				
Solde au début	6 347 \$	6 580 \$	73 \$	72 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	122	136	–	–
Intérêts débiteurs	346	327	–	7
Prestations versées c)	(298)	(282)	(6)	(6)
Perte actuarielle (gain actuariel)	(1 280)	(408)	(3)	–
Modifications des régimes	6	27	–	–
Transferts hors des régimes	–	(33)	–	–
Solde à la fin d), e)	5 243	6 347	64	73
Actif des régimes g) :				
Juste valeur au début	6 913	6 843	37	41
Rendement réel de l'actif des régimes	(1 101)	256	1	1
Cotisations patronales h)	102	92	2	1
Cotisations salariales	38	37	–	–
Prestations versées c)	(298)	(282)	(6)	(6)
Transferts hors des régimes	–	(33)	–	–
Juste valeur à la fin	5 654	6 913	34	37
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	411	566	(30)	(36)
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	938	629	(12)	(10)
Coût non amorti des services passés	33	31	–	–
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	(150)	(196)	1	2
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 232 \$	1 030 \$	(41)\$	(44)\$

En 2001, la société a vendu la presque totalité des activités d'annuaire des services de publicité de TELUS et de TELUS Québec. À la suite de cette transaction, l'obligation découlant des régimes de retraite des anciens employés des services de publicité de TELUS, contenue dans le régime de retraite de TELUS Corporation et du régime de retraite de TELUS Edmonton, devait être transférée sur réception des autorisations nécessaires des organismes de réglementation; ces autorisations ont été reçues le 14 novembre 2007. L'obligation de 17 millions de dollars découlant du régime de retraite de TELUS Corporation et l'obligation de 4 millions de dollars découlant du régime de retraite de TELUS Edmonton ont été déterminées par calculs actuariels au 31 juillet 2001. En vertu du contrat de vente, des actifs du régime de retraite de TELUS Corporation de 17 millions de dollars, plus les intérêts courus au 30 novembre 2007 de 9 millions de dollars, ont été transférés tout comme l'obligation découlant des régimes de retraite. Les montants correspondants pour le régime de retraite de TELUS Edmonton étaient de 4 millions de dollars, plus les intérêts courus au 30 novembre 2007 de 2 millions de dollars. Les intérêts ont continué à

s'accumuler, à raison de 7 % par année, jusqu'à la date du transfert effectif des actifs.

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées est pris en compte comme suit dans les bilans consolidés :

Aux 31 décembre (en millions)	2008	2007
Régimes de retraite	1 232 \$	1 030 \$
Autres régimes	(41)	(44)
	1 191 \$	986 \$
Présenté comme suit dans les bilans consolidés :		
Frais reportés (note 21 b)	1 401 \$	1 194 \$
Autres passifs à long terme (note 21 b)	(210)	(208)
	1 191 \$	986 \$

La date d'évaluation utilisée pour déterminer l'actif des régimes et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre.

b) Régimes à prestations déterminées – coûts (recouvrements)

Les coûts (recouvrements) nets des régimes à prestations déterminées de la société s'établissent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	2008			2007		
(en millions)	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice
Régimes de retraite						
Coût des services rendus au cours de l'exercice (tranche de l'employeur)	84 \$	– \$	84 \$	99 \$	– \$	99 \$
Intérêts débiteurs	346	–	346	327	–	327
Rendement de l'actif des régimes	1 101	(1 596)	(495)	(256)	(236)	(492)
Coût des services passés	–	4	4	–	1	1
Perte actuarielle (gain actuariel)	(1 280)	1 287	7	(408)	419	11
Amortissement de l'actif transitoire	–	(46)	(46)	–	(42)	(42)
	251 \$	(351)\$	(100)\$	(238)\$	142 \$	(96)\$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs exercices afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Exercices terminés les 31 décembre	2008			2007		
(en millions)	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice
Autres régimes						
Intérêts débiteurs	– \$	– \$	– \$	7 \$	– \$	7 \$
Rendement de l'actif des régimes	(1)	–	(1)	(1)	–	(1)
Perte actuarielle (gain actuariel)	(3)	1	(2)	–	(3)	(3)
Amortissement de l'obligation transitoire	–	1	1	–	1	1
	(4)\$	2 \$	(2)\$	6 \$	(2)\$	4 \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs exercices afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

c) Versements de prestations

Les versements de prestations futurs estimatifs découlant des régimes à prestations déterminées de la société, calculés au 31 décembre 2008, s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	Régimes de retraite	Autres régimes
2009	318 \$	6 \$
2010	325	6
2011	343	6
2012	359	6
2013	376	6
2014 à 2018	2 106	27

d) Décomposition de la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées

L'obligation au titre des prestations constituées est la valeur actuarielle actuelle des prestations attribuées pour les services rendus par l'employé à une date donnée. La décomposition des excédents et des déficits des régimes de retraite à prestations déterminées de la société à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

Aux 31 décembre (en millions)	2008			2007		
	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime
Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations constituées	4 616 \$	5 177 \$	561 \$	6 174 \$	6 913 \$	739 \$
Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations constituées est supérieure à l'actif						
Capitalisés	486	477	(9)	–	–	–
Non capitalisés	141	–	(141)	173	–	(173)
	627	477	(150)	173	–	(173)
(Se reporter à la note 13 a)	5 243 \$	5 654 \$	411 \$	6 347 \$	6 913 \$	566 \$

Aux 31 décembre 2008 et 2007, des lettres de crédit non utilisées, décrites plus en détail à la note 18 d), garantissaient certains des régimes de retraite à prestations déterminées non capitalisés.

e) Décomposition de la situation de capitalisation des autres régimes à prestations déterminées

L'obligation au titre des prestations constituées est la valeur actuarielle actuelle des prestations attribuées pour les services rendus par l'employé à une date donnée. La décomposition des excédents et des déficits des autres régimes à prestations déterminées de la société à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

Aux 31 décembre (en millions)	2008			2007		
	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime
Autres régimes où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations constituées	26 \$	34 \$	8 \$	30 \$	37 \$	7 \$
Autres régimes non capitalisés où l'obligation au titre des prestations constituées est supérieure à l'actif	38	–	(38)	43	–	(43)
(Se reporter à la note 13 a)	64 \$	34 \$	(30)\$	73 \$	37 \$	(36)\$

f) Obligation au titre des prestations de retraite accumulées

L'obligation au titre des prestations accumulées diffère de l'obligation au titre des prestations constituées en ce que la première n'intègre pas d'hypothèses sur les niveaux de rémunération futurs. La décomposition par la société de l'obligation au titre des prestations de retraite accumulées et de l'actif à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

Aux 31 décembre (en millions)	2008			2007		
	Obligation au titre des prestations accumulées	Actif du régime	Différence	Obligation au titre des prestations accumulées	Actif du régime	Différence
Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations accumulées	4 899 \$	5 654 \$	755 \$	5 830 \$	6 913 \$	1 083 \$
Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations accumulées est supérieure à l'actif ¹⁾	129	–	(129)	160	–	(160)
	5 028 \$	5 654 \$	626 \$	5 990 \$	6 913 \$	923 \$

1) Pour les deux exercices présentés, seulement les régimes de retraite non capitalisés comportaient une obligation au titre des prestations accumulées supérieure à l'actif.

g) Stratégies et politiques en matière de placement des régimes

Le principal objectif de la société à l'égard des régimes à prestations déterminées consiste à assurer la sécurité du revenu de retraite et des autres avantages pour les participants et leurs bénéficiaires. La société a pour objectif secondaire de maximiser le taux de rendement à long terme de l'actif des régimes à prestations déterminées tout en exposant la société à un risque acceptable.

Gestion du risque : La société estime que le risque absolu (c'est-à-dire le risque lié à l'augmentation des cotisations, à l'insuffisance des excédents des régimes et aux obligations non capitalisées) est plus important que le risque de rendement relatif. Par conséquent, la conception des régimes à prestations déterminées, la nature et l'échéance de l'obligation au titre des prestations déterminées et les caractéristiques de la participation aux régimes ont une incidence considérable sur les stratégies et les politiques en matière de placement. La société gère le risque en précisant quels types de placements sont autorisés et lesquels sont interdits, en établissant des stratégies de diversification et en déterminant des cibles en matière de répartition de l'actif.

Placements autorisés et placements interdits : Les types de placements qui sont autorisés et ceux qui sont interdits, de même que les lignes directrices et les limites qui les gouvernent, sont définis dans l'énoncé sur les politiques et procédures en matière de placement (l'« énoncé relatif aux placements ») de chaque caisse; cet énoncé, requis en vertu de la *Pension Benefits Standards Act, 1985*, est passé en revue et approuvé annuellement par le fiduciaire désigné. Les lignes directrices et les limites sont de surcroît assujetties aux règles régissant les placements permis et les limites de prêt définies dans les *Pension Benefits Standards Regulations, 1985*. Outre les placements traditionnels, l'énoncé relatif aux placements de chaque caisse peut autoriser l'utilisation d'instruments dérivés pour faciliter les opérations de placement et pour gérer le risque, à condition qu'aucune position vendeur ne soit prise, que les placements ne fassent pas appel à l'effet de levier et que les instruments dérivés ne contreviennent pas aux lignes directrices ni aux limites établies dans l'énoncé relatif aux placements. Il est interdit aux caisses gérées à l'interne d'augmenter les placements bénéficiant d'une clause de droits acquis dans les titres de la société; les placements en question ont été faits avant la fusion de BC TELECOM Inc. et de TELUS Corporation, les Sociétés remplacées de la société. Il est permis aux caisses gérées à l'externe d'investir dans des titres de la société, pourvu que ces placements soient conformes au mandat de la caisse et respectent l'énoncé relatif aux placements pertinent.

Diversification : La stratégie de la société à l'égard des placements en actions consiste à assurer la diversification des titres, des secteurs de l'industrie et des régions géographiques représentés dans le portefeuille.

Répartition de l'actif : L'information sur la répartition ciblée et la répartition réelle de l'actif des régimes à prestations déterminées de la société se présente comme suit :

	Régimes de retraite			Autres régimes		
	Répartition ciblée pour	Pourcentage de l'actif des régimes à la fin		Répartition ciblée pour	Pourcentage de l'actif des régimes à la fin	
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Actions	45–55 %	47 %	58 %	–	–	–
Titres de créance	35–45 %	45 %	36 %	–	–	–
Placements immobiliers	4–8 %	6 %	5 %	–	–	–
Autres	0–2 %	2 %	1 %	100 %	100 %	100 %
		100 %	100 %		100 %	100 %

Au 31 décembre 2008, les actions de TELUS Corporation comptaient pour moins de 1 % de l'actif détenu dans les fiducies de retraite et les fiducies liées à d'autres avantages administrés par la société.

h) Cotisations patronales

La détermination des montants minimaux au titre de la capitalisation pour la presque totalité des régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés de la société est régie par la *Pension Benefits Standards Act, 1985*. En plus de la capitalisation des coûts des services rendus au cours de l'exercice, cette loi exige que l'évaluation axée sur la poursuite des activités et l'évaluation de la solvabilité soient effectuées sur une base périodique spécifiée. Tout excédent de l'actif du régime sur le passif du régime déterminé dans l'évaluation axée sur la poursuite des activités réduit l'obligation de capitalisation minimale des coûts des services rendus au cours de l'exercice, mais pourrait ne pas réduire l'obligation à un montant inférieur aux cotisations salariales. En général, l'évaluation axée sur la poursuite des activités détermine l'excédent (le cas échéant) de l'actif d'un régime sur son passif, selon une méthode de répartition des prestations. L'évaluation de la solvabilité exige, en général, que le passif d'un régime, établi sur le fait que le régime n'est plus en vigueur à la date d'évaluation, qui est supérieur à son actif (le cas échéant) soit capitalisé, au minimum, en montants annuels égaux sur une période ne dépassant pas cinq ans.

Les meilleures estimations concernant les cotisations patronales de l'exercice 2009 aux régimes à prestations déterminées de la société s'établissent à environ 211 millions de dollars pour les régimes de retraite et à environ 2 millions de dollars pour les autres régimes. Ces estimations

se fondent sur les rapports de capitalisation annuelle de mi-exercice 2008 préparés par des actuaires qui se servent des évaluations actuarielles du 31 décembre 2007. Les rapports de capitalisation sont préparés en fonction des exercices des régimes de retraite, qui correspondent aux années civiles. Les prochaines évaluations de capitalisation annuelles devraient être préparées vers le milieu de 2009.

Relation entre l'actif des régimes et les obligations au titre des prestations : Dans le but de diminuer les coûts à long terme que représentent ses régimes à prestations déterminées, la société prend soin de ne pas faire correspondre l'actif des régimes et les obligations au titre des prestations. Cette stratégie est mise en application par l'inclusion de placements en actions dans la composition de l'actif à long terme ainsi que de titres à revenu fixe et de créances hypothécaires dont les durées sont différentes de celles des obligations au titre des prestations. Les problèmes de liquidités que cette stratégie pourrait entraîner sont enrayés par la grande diversification des placements (y compris l'encaisse et certains placements à court terme) ainsi que par les flux de trésorerie tirés des dividendes, des intérêts créditeurs et des loyers provenant de ces placements.

se fondent sur les rapports de capitalisation annuelle de mi-exercice 2008 préparés par des actuaires qui se servent des évaluations actuarielles du 31 décembre 2007. Les rapports de capitalisation sont préparés en fonction des exercices des régimes de retraite, qui correspondent aux années civiles. Les prochaines évaluations de capitalisation annuelles devraient être préparées vers le milieu de 2009.

i) Hypothèses

La direction doit faire des estimations importantes quant aux hypothèses actuarielles et économiques qui seront employées pour déterminer les coûts des régimes à prestations déterminées, l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes. Ces estimations importantes sont à long terme, ce qui est aussi le cas des avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation, qui sert à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées, se fonde sur le rendement de placements à long terme de qualité assortis de durées fixes et il est établi annuellement. Le taux de rendement à long terme prévu se base sur les rendements prévus des principales catégories d'actifs, et il est pondéré par la répartition des actifs des régimes. Les hausses futures au titre de la rémunération se fondent sur les politiques actuelles en matière d'avantages sociaux et sur les prévisions économiques.

Les importantes hypothèses actuarielles moyennes pondérées découlant de ces estimations et retenues par la société pour évaluer son obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts nets des prestations pour les exercices terminés les 31 décembre	5,50 %	5,00 %	5,36 %	4,86 %
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	7,25 %	5,50 %	7,11 %	5,36 %
Taux de rendement à long terme ¹⁾ prévu de l'actif des régimes utilisé pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts nets des prestations pour les exercices terminés les 31 décembre	7,25 %	7,25 %	3,00 %	3,00 %
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	7,25 %	7,25 %	3,00 %	3,00 %
Taux de croissance future de la rémunération utilisé pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts nets des prestations pour les exercices terminés les 31 décembre	3,00 %	3,00 %	—	—
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	3,00 %	3,00 %	—	—

1) Le taux de rendement à long terme prévu est fondé sur les rendements prévus des principales catégories d'actifs et pondéré en fonction des cibles en matière de répartition de l'actif (se reporter à la note 13 g). Les rendements prévus découlent de l'examen continu par la société des tendances, de la conjoncture économique et des données fournies par des actuaires, ainsi que de la mise à jour de données historiques sous-jacentes.

(en millions)	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Variation de l'obligation	Variation des charges	Variation de l'obligation	Variation des charges
Sensibilité des principales hypothèses en 2008				
Répercussions d'une diminution hypothétique de 25 points de base ¹⁾ des taux suivants :				
Taux d'actualisation	151 \$	10 \$	1 \$	— \$
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif des régimes		17 \$		— \$
Taux de croissance future de la rémunération	19 \$	4 \$	— \$	— \$

1) Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être considérées avec circonspection. Les variations hypothétiques favorables à l'égard des hypothèses se traduisent par une diminution des montants, tandis que les variations hypothétiques défavorables à l'égard des hypothèses se traduisent par une augmentation des montants relativement à l'obligation et aux charges. Les variations des montants s'appuyant sur des fluctuations de 25 points de base des hypothèses ne peuvent généralement faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle des montants n'est pas nécessairement linéaire. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée à l'égard de la variation de l'obligation ou de la variation des charges sont calculées sans modification des autres hypothèses. En fait, les variations d'un facteur peuvent entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, une augmentation des taux d'actualisation peut entraîner des attentes accrues à l'égard du taux de rendement à long terme de l'actif des régimes), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à amoindrir la sensibilité.

j) Régimes à cotisations déterminées

Le total des coûts des régimes à cotisations déterminées constatés par la société se présente comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	31 \$	31 \$
Autres régimes à cotisations déterminées	32	26
	63 \$	57 \$

14

débiteurs

Tableau récapitulatif et revue sommaire des opérations de fiducie de titrisation conclues dans des conditions normales de concurrence et de l'information connexe

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, qui a été modifiée le 30 septembre 2002, le 1^{er} mars 2006, le 30 novembre 2006, le 31 mars 2008 et le 12 septembre 2008, aux termes de laquelle TELUS Communications Inc. est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars. L'échéance initiale de cette convention de titrisation « à rechargement » était le 18 juillet 2007; le 30 novembre 2006, la modification a donné lieu à une prorogation de l'échéance pour la fixer au 18 juillet 2008; la modification du 31 mars 2008 a donné lieu à une prorogation de l'échéance pour la fixer au 17 juillet 2009.

À la suite de la vente d'une participation dans certaines créances avec gestion intégrale, un passif lié à la gestion des créances vendues est constaté à la date de la vente puis est amorti dans l'état des résultats sur la durée de vie prévue des créances.

TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la cote de crédit BBB (faible) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée; au 31 décembre 2008, la cote attribuée était A (faible).

Aux 31 décembre (en millions)	2008	2007
Total du portefeuille géré	1 272 \$	1 222 \$
Créances titrisées	(346)	(570)
Droits conservés dans les créances vendues	40	59
Créances détenues	966 \$	711 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la société a constaté des pertes globales de 11 millions de dollars (21 millions de dollars en 2007) sur la vente de créances découlant de la titrisation.

Les flux de trésorerie tirés de la titrisation se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Produit cumulé de la titrisation, au début	500 \$	500 \$
Produit de nouvelles titrisations	150	720
Paiements de réduction de la titrisation	(350)	(720)
Produit cumulé de la titrisation, à la fin	300 \$	500 \$
Produit des montants encaissés réinvestis dans des opérations de titrisation à rechargement	3 105 \$	3 947 \$
Produit des montants encaissés au titre des droits conservés	382 \$	477 \$

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la perte au titre de la vente de créances, les flux de trésorerie futurs et les justes valeurs attribuées aux droits conservés, décrits plus en détail à la note 1 n), se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	2008	2007
Pertes sur créances prévues en pourcentage des créances vendues	1,2 %	1,1 %
Durée de vie moyenne pondérée des créances vendues (en jours)	33	37
Taux d'actualisation annuel réel	3,5 %	5,0 %
Gestion	1,0 %	1,0 %

En général, les créances vendues ne font pas l'objet de paiements par anticipation.

Au 31 décembre 2008, les principales hypothèses économiques et la sensibilité de la juste valeur courante des flux de trésorerie résiduels par rapport à des fluctuations immédiates de 10 % et de 20 % à l'égard de ces hypothèses se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	2008	Variation hypothétique des hypothèses ¹⁾	
		10 %	20 %
Valeur comptable/juste valeur des flux de trésorerie futurs	40 \$		
Pertes sur créances prévues en pourcentage des créances vendues		-\$	1 \$
Durée de vie moyenne pondérée des créances vendues (en jours)		-\$	-\$
Taux d'actualisation annuel réel		-\$	-\$

1) Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être considérées avec circonspection. Une variation hypothétique favorable des hypothèses se traduit par une augmentation de la valeur des droits conservés dans les créances vendues tandis qu'une variation hypothétique défavorable des hypothèses se traduit par une baisse de cette valeur. Comme les chiffres l'indiquent, les variations de la juste valeur s'appuyant sur des fluctuations de 10 % des hypothèses ne peuvent généralement faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur n'est pas nécessairement linéaire. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des droits conservés sont calculées sans modification des autres hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché peut entraîner une augmentation des créances irrécouvrables), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer la sensibilité.

15

immobilisations

Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations

a) Immobilisations, montant net

Aux 31 décembre (en millions)	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles et autres						
Actifs liés au réseau	20 609 \$	15 119 \$	5 490 \$	19 848 \$	14 345 \$	5 503 \$
Bâtiments et améliorations locatives	2 110	1 232	878	1 993	1 113	880
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	15	9	6	18	12	6
Autres	1 681	1 272	409	1 549	1 165	384
Terrains	49	-	49	48	-	48
Actifs en construction	485	-	485	375	-	375
	24 949	17 632	7 317	23 831	16 635	7 196
Actifs incorporels amortissables						
Abonnés	245	46	199	250	44	206
Contrats avec les clients et relations clients connexes	138	13	125	-	-	-
Logiciels	2 082	1 314	768	1 761	1 243	518
Servitudes et autres	103	75	28	118	67	51
Actifs en construction	197	-	197	184	-	184
	2 765	1 448	1 317	2 313	1 354	959
Actifs incorporels à durée indéfinie						
Licences de spectre ¹⁾	4 867	1 018	3 849	3 985	1 018	2 967
	32 581 \$	20 098 \$	12 483 \$	30 129 \$	19 007 \$	11 122 \$

1) L'amortissement cumulé sur les licences de spectre correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002.

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations et les acquisitions. Les ajouts d'actifs incorporels amortissables comprennent les montants reclassés des actifs en construction.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Ajouts d'actifs incorporels		
Amortissables		
– Compris dans les dépenses en immobilisations	332 \$	513 \$
– Compris dans les acquisitions (se reporter à la note 16 b)	326	–
	658	513
À durée de vie indéfinie	882	–
	1 540 \$	513 \$

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Coûts internes de la main-d'œuvre immobilisés	371 \$	335 \$

b) Actifs incorporels amortissables

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements à l'égard des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 31 décembre 2008, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2009	344 \$
2010	252
2011	152
2012	81
2013	66

c) Actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Comme le mentionnent la note 1 b) et la note 1 f), la valeur comptable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des écarts d'acquisition fait périodiquement l'objet d'un test de dépréciation, et ce test représente une

estimation importante pour la société. Cette estimation comporte un degré important d'incertitude étant donné la nécessité qu'elle représente de formuler des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. La société prend en compte une fourchette de montants raisonnables possibles et arrête l'un de ces montants, qui représente la meilleure estimation de la direction. Si les meilleures estimations de la direction à l'égard des hypothèses économiques clés devaient différer de manière défavorable par rapport à la conjoncture réelle observée dans l'avenir et que les répercussions défavorables sur les flux de trésorerie qui en découlent devaient être importantes, la société pourrait avoir à constater une perte de valeur importante relativement à ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie et à ses écarts d'acquisition.

Conformément aux pratiques d'évaluation actuelles propres au secteur, la société a recours à la fois à la méthode des flux de trésorerie actualisés, à la méthode de l'analyse comparative et à des procédés analytiques du secteur et de certains éléments qui lui sont particuliers pour déterminer la juste valeur de ses licences de spectre et de ses écarts d'acquisition. La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie repose sur la meilleure estimation faite par la direction des flux de trésorerie ainsi que sur un taux d'actualisation établi par le calcul du coût moyen pondéré du capital pour chaque unité d'exploitation. La méthode fondée sur le marché emploie des estimations consensuelles sur le marché, au moment où le test est effectué, ainsi que les cours à la Bourse pour des sociétés américaines et canadiennes exerçant leurs activités dans le même secteur. De plus, la société s'assure que les évaluations combinées des unités d'exploitation sont raisonnables d'après les évaluations de la société sur le marché à ce même moment.

Des analyses de sensibilité ont été effectuées dans le cadre du test de dépréciation annuel de décembre 2008. Les essais dans des conditions critiques posaient quant à eux comme hypothèse une légère baisse des flux de trésorerie annuels, toutes les autres hypothèses étant maintenues constantes; les résultats ont encore une fois indiqué que la société continuerait d'être en mesure de recouvrer la valeur comptable de ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie et de ses écarts d'acquisition dans un avenir prévisible.

16

écart d'acquisition

Tableau récapitulatif de l'écart d'acquisition et revue sommaire des acquisitions déclarées de l'exercice ayant entraîné un écart d'acquisition

a) Variations de l'écart d'acquisition

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Solde, au début	3 168 \$	3 170 \$
Écart d'acquisition résultant de		
l'acquisition de la période en cours	396	–
Autres	3	–
Écart de change lié à l'écart d'acquisition des établissements étrangers autonomes	(3)	(2)
Solde, à la fin	3 564 \$	3 168 \$

b) Acquisitions d'entreprises

Emergis Inc. : Le 29 novembre 2007, la société a annoncé qu'elle avait convenu de soumettre une offre en vue d'acquiescer toutes les actions en circulation d'*Emergis Inc.*, à un prix de 8,25 \$ l'action ordinaire, dans le cadre d'une offre publique d'achat (au total, un prix d'achat initial estimé à environ 763 millions de dollars après dilution complète). *Emergis Inc.* est un fournisseur de services d'impartition des processus d'affaires, dont le siège social est situé au Canada, qui concentre ses activités dans les secteurs des soins de santé et des services financiers, soit deux des quatre secteurs clés où l'équipe de Solutions d'affaires de la société a mis ses énergies à développer

une expertise (les deux autres secteurs étant celui de l'énergie et du secteur public). La société est d'avis que ses capacités nationales de vente et de marketing favoriseront la croissance des solutions d'*Emergis Inc.*, en particulier en raison de la nature complémentaire des activités et des clientèles des deux parties.

Au 31 décembre 2007, la société avait acheté sur le marché 1 017 000 actions ordinaires d'*Emergis Inc.*, pour un montant de 8 millions de dollars, comme il a été annoncé dans les communiqués de la société. Le 17 janvier 2008, la société a prélevé des acceptations bancaires de 500 millions de dollars de ses facilités de crédit, a émis du papier commercial supplémentaire et, en utilisant les fonds en caisse, a envoyé un montant de 743 millions de dollars au dépositaire aux fins du paiement pour :

- les 84 876 494 actions ordinaires d'*Emergis Inc.* (représentant environ 94 % des actions ordinaires d'*Emergis Inc.* en circulation après dilution complète) qui ont été valablement déposées en rapport avec l'offre de la société;
- le reste des actions ordinaires en circulation d'*Emergis Inc.* que la société a achetées le 18 janvier 2008 en utilisant les dispositions portant sur les acquisitions forcées de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Le niveau des actifs corporels nets et des actifs incorporels nets par rapport à la capacité de la société acquise à générer des bénéfices a représenté le principal facteur ayant fait en sorte que le prix d'achat se traduise par la constatation de l'écart d'acquisition. Les résultats d'exploitation

d'Emergis Inc. sont inclus dans le secteur des services filaires de la société à compter du 17 janvier 2008. Les montants imputés à l'écart d'acquisition ne devraient pas être déductibles aux fins de l'impôt. Les actifs incorporels acquis ne devraient pas avoir de valeur résiduelle importante.

Au 16 janvier 2008 (en millions)	Montant du prix d'achat initial ¹⁾ imputé	Ajustement	Montant du prix d'achat imputé
Actif			
Actif à court terme	113 \$	1 \$	114 \$
Immobilisations			
Immobilisations corporelles et autres	19	(1)	18
Actifs incorporels amortissables ²⁾			
Contrats avec les clients et relations clients connexes	135	3	138
Logiciels	186	–	186
Autres	2	–	2
	323	3	326
	342	2	344
Autres actifs	5	1	6
Écart d'acquisition	366	30	396
	826 \$	34 \$	860 \$
Passif			
Passif à court terme	52 \$	40 \$	92 \$
Dette à long terme	3	(1)	2
Autres passifs à long terme	1	3	4
Impôts futurs	25	(10)	15
	81	32	113
Prix d'achat			
Achat d'actions sur le marché avant la clôture	8	–	8
Montant remis au dépositaire (déduction faite des montants pour l'achat d'actions sur le marché avant la clôture)	735	–	735
	743	–	743
Coûts directs du regroupement d'entreprises	2	2	4
	745	2	747
	826 \$	34 \$	860 \$

- 1) La répartition du prix d'achat n'avait toujours pas été conclue à la date de publication des états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2007, lorsque ces montants ont été présentés pour la première fois. Comme il est d'usage lors d'une opération d'acquisition de société, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, la société n'avait pas un accès intégral aux documents comptables d'Emergis Inc. Après avoir eu le temps suffisant pour revoir adéquatement les documents comptables d'Emergis Inc., la société a conclu sa répartition du prix d'achat.
- 2) Les contrats avec les clients et les relations clients connexes ainsi que les logiciels sont amortis sur des périodes d'amortissement de dix ans et de cinq ans, respectivement.

Fastvibe Corporation: Aucun écart d'acquisition résulte de l'acquisition au comptant de 4 millions de dollars, le 29 janvier 2008, de Fastvibe Corporation, un fournisseur de solutions de transmission Web en continu. Les résultats d'exploitation de Fastvibe Corporation sont inclus dans le secteur des services filaires de la société à compter du 29 janvier 2008.

Renseignements supplémentaires pro forma : Les renseignements supplémentaires pro forma qui suivent représentent certains résultats d'exploitation comme si les acquisitions d'entreprises susmentionnées avaient été effectuées au début des exercices présentés.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)	2008		2007	
	Présenté	Pro forma	Présenté	Pro forma
Produits d'exploitation	9 653 \$	9 660 \$	9 074 \$	9 268 \$
Bénéfice net	1 128 \$	1 123 \$	1 258 \$	1 215 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote				
– De base	3,52 \$	3,50 \$	3,79 \$	3,66 \$
– Dilué	3,51 \$	3,49 \$	3,76 \$	3,64 \$

Les renseignements supplémentaires pro forma reposent sur des estimations et des hypothèses qui sont jugées raisonnables. Les renseignements supplémentaires pro forma ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats financiers consolidés futurs de la société ou des résultats qui auraient été réalisés si l'acquisition d'entreprise avait été effectuée au début

des périodes présentées. Les renseignements supplémentaires pro forma comprennent les actifs incorporels amortissables, le financement et les autres charges supplémentaires découlant de l'acquisition, déduction faite des incidences fiscales connexes.

c) Autres opérations et autres

TELUS International Philippines Inc. : En 2005, la société a fait l'acquisition au comptant d'une participation financière effective de 52,5 % dans TELUS International Philippines Inc., une société de services d'impartition de processus opérationnels. L'acquisition a été effectuée en deux étapes : une première acquisition d'une participation financière effective de 49 % a eu lieu le 15 février 2005 et une autre acquisition d'une participation financière effective de 3,5 % a eu lieu le 13 mai 2005. L'acquisition de la participation financière effective initiale de 49 % assure à la société le contrôle de TELUS International Philippines Inc. puisqu'elle contrôlait, sans toutefois en détenir la propriété exclusive, une société de portefeuille intermédiaire qui contrôlait elle-même, sans toutefois en détenir la propriété exclusive, TELUS International Philippines Inc. Cet investissement a été réalisé en vue d'améliorer la compétitivité de la société au titre du service à la clientèle.

Au cours du second semestre de 2006, la société a augmenté sa participation financière effective totale dans l'entité à 97,4 % et l'a portée à 100 % au troisième trimestre de 2008. L'ajout en 2008 de 3 millions de dollars à l'écart d'acquisition découlant de l'opération de 3 millions de dollars ne devrait être aucunement déductible aux fins de l'impôt.

La faiblesse des actifs corporels nets dans le secteur par rapport à la valeur de marché des activités en Asie a représenté le principal facteur ayant fait en sorte que le prix d'achat se traduise par la constatation de l'écart d'acquisition. Les résultats de TELUS International Philippines Inc. sont intégrés aux états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu de la société et au secteur des services filaires de la société depuis l'acquisition du contrôle le 15 février 2005.

Transactel Barbados Inc. : Le 22 décembre 2008, la société a fait l'acquisition d'une participation financière directe de 29,99 % dans Transactel Barbados Inc., une société de services d'impartition de processus opérationnels et de centres d'appels, disposant d'installations dans trois pays d'Amérique centrale, pour un montant de 19 millions de dollars en espèces. Une contrepartie conditionnelle supplémentaire pourrait devenir exigible

selon les résultats de Transactel Barbados Inc. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

La société a fourni au vendeur de Transactel Barbados Inc. deux options de vente position vendeur. La première option de vente position vendeur peut être exercée le 31 décembre 2009, vient à échéance le 30 juin 2011 et permet au vendeur de vendre à la société une participation financière pouvant aller jusqu'à 21,01 % (la participation financière effective de la société dans Transactel Barbados Inc. s'établirait à 51 % en présumant que l'option de vente position vendeur soit exercée en entier). La deuxième option de vente position vendeur peut être exercée le 31 décembre 2010 et ne comporte pas de date d'échéance et permet au vendeur de vendre à la société toute participation non acquise en vertu de la première option de vente position vendeur plus une participation financière supplémentaire pouvant aller jusqu'à 44 % (la participation financière effective de la société dans Transactel Barbados Inc. s'établirait à 95 % en présumant que l'option de vente position vendeur soit exercée en entier). Les options de vente position vendeur déterminent la méthode d'établissement du prix des actions qui repose sur les résultats futurs de Transactel Barbados Inc.

Le vendeur a accordé à la société deux options d'achat position acheteur qui reflètent essentiellement les options de vente position vendeur à l'exception qu'elles ne peuvent être exercées qu'à l'atteinte de certains objectifs de croissance de l'entreprise.

La société comptabilise actuellement son placement dans Transactel Barbados Inc. au moyen de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Le placement a été effectué dans le but d'accroître sa capacité à offrir des services d'impartition de processus opérationnels, particulièrement en espagnol.

Présentation d'informations additionnelles : Au 31 décembre 2008, l'écart d'acquisition attribuable au secteur des services filaires et au secteur des services sans fil de la société s'est établi à 827 millions de dollars (431 millions de dollars en 2007) et à 2 737 millions de dollars (2 737 millions de dollars en 2007), respectivement.



obligations à court terme

Revue sommaire des facilités bancaires bilatérales

Le 3 mars 2008, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable de 700 millions de dollars et d'une durée de 364 jours avec un consortium d'institutions financières, venant à échéance le 2 mars 2009; le 15 décembre 2008, la facilité a été prorogée jusqu'au 1^{er} mars 2010. La facilité de crédit est non garantie et porte intérêt au taux préférentiel

ou au taux d'acceptation bancaire (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, garanties et clauses restrictives habituelles qui sont essentiellement les mêmes que celles de la facilité de crédit à long terme de TELUS Corporation (comme il est indiqué à la note 18 d).

Aux 31 décembre (en millions)

	2008			2007
	Facilités bancaires bilatérales	Facilité de crédit renouvelable d'une durée de 364 jours	Total	Facilités bancaires bilatérales
Montant net disponible	64 \$	700 \$	764 \$	74 \$
Montant utilisé	11	–	11	–
Lettres de crédit émises, mais non utilisées	3	–	3	3
Montant brut disponible	78 \$	700 \$	778 \$	77 \$

a) Éléments de la dette à long terme

Aux 31 décembre (en millions de dollars)

Série	Taux d'intérêt	Échéance	2008	2007
Billets de TELUS Corporation				
US ²⁾	8,00 % ¹⁾	Juin 2011	2 333 \$	1 892 \$
CB	5,00 % ¹⁾	Juin 2013	299	298
CC	4,50 % ¹⁾	Mars 2012	299	299
CD	4,95 % ¹⁾	Mars 2017	688	687
CE	5,95 % ¹⁾	Avril 2015	497	–
			4 116	3 176
Papier commercial de TELUS Corporation				
	2,80 %	Jusqu'en mars 2009	431	585
Facilité de crédit de TELUS Corporation				
	2,32 %	Mai 2012	978	–
Débetures de TELUS Communications Inc.				
1	12,00 % ¹⁾	Mai 2010	50	50
2	11,90 % ¹⁾	Novembre 2015	124	124
3	10,65 % ¹⁾	Juin 2021	173	173
5	9,65 % ¹⁾	Avril 2022	245	245
B	8,80 % ¹⁾	Septembre 2025	198	197
			790	789
Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.				
U	11,50 % ¹⁾	Juillet 2010	30	30
Contrats de location-acquisition conclus à divers taux d'intérêt allant de 4,1 % à 13,0 % et échéant à diverses dates jusqu'en 2013				
			5	6
Autres				
			2	3
Dette à long terme			6 352	4 589
Moins : tranche à court terme			4	5
Tranche à long terme de la dette à long terme			6 348 \$	4 584 \$

1) Les intérêts sont payables semestriellement.

2) La valeur nominale des billets s'établit à 1 925 millions de dollars US (1 925 millions de dollars US en 2007).

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées de la société qui ont égalité de rang de paiement avec toute obligation non garantie et non subordonnée existante ou future de la société et ont priorité de paiement sur toute dette subordonnée existante ou future de la société, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future des filiales de la société, ou garantie par ces dernières.

Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent la capacité de TELUS et de certaines de ses filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des opérations de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Contrats de swaps de devises échéant en 2011 : À l'égard des billets en dollars américains échéant en 2011, d'un montant total de 1,9 milliard de dollars US (un montant total de 1,9 milliard de dollars US en 2007),

la société a conclu des contrats de swaps de devises, qui convertissent de fait les remboursements de capital et les obligations en matière d'intérêts en obligations en dollars canadiens assorties d'un taux d'intérêt fixe effectif de 8,493 % et d'un taux de change fixe économique effectif de 1,5327 \$.

Les contreparties des contrats de swap sont des institutions financières très bien cotées, et la société ne prévoit pas de non-exécution. TELUS n'a pas demandé de garanties ni autres sûretés des contreparties en raison de l'évaluation qu'elle a faite de leur solvabilité.

La société convertit en dollars canadiens les éléments tels que les billets en dollars américains au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les contrats de swap au 31 décembre 2008 comprenaient un passif dérivé net de 778 millions de dollars (1 179 millions de dollars en 2007), comme il est présenté à la note 5 h). La valeur de l'actif net des contrats de swap augmente (diminue) à mesure que le taux de change à la date du bilan augmente (diminue) le montant correspondant en dollars canadiens des billets en dollars américains.

Série	Émis en	Prix d'émission	Montant nominal en capital		Écart de la valeur actuelle de rachat (points de base) ¹⁾
			Émis initialement	En circulation	
Billets à 8,00 % (en dollars américains) échéant en 2011	Mai 2001	994,78 \$ US	2,0 G\$ US	1,9 G\$ US	30
Billets à 5,00 % de série CB	Mai 2006	998,80 \$	300 M\$	300 M\$	16
Billets à 4,50 % de série CC	Mars 2007	999,91 \$	300 M\$	300 M\$	15
Billets à 4,95 % de série CD	Mars 2007	999,53 \$	700 M\$	700 M\$	24
Billets à 5,95 % de série CE ²⁾	Avril 2008	998,97 \$	500 M\$	500 M\$	66

- 1) Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de rachat est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux révisé des bons du Trésor (relativement aux billets libellés en dollars américains) ou du rendement des obligations du Canada (relativement aux billets libellés en dollars canadiens), majoré de l'écart de la valeur actuelle de rachat, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.
- 2) La société doit faire une offre de rachat des billets de série CE à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.

c) Papier commercial de TELUS Corporation

Le 15 mai 2007, TELUS Corporation a mis en œuvre un programme de papier commercial non garanti, qui s'appuie sur une tranche de sa facilité de crédit consorsial de sûreté de 2,0 milliards de dollars, ce qui lui permet d'émettre du papier commercial d'un montant maximal de 800 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains), dont le produit sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses en immobilisations et de placements; en août 2008, le montant a été accru à 1,2 milliard de dollars. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an mais est classée à titre de dette à long terme étant donné que les montants sont entièrement garantis et que la société prévoit qu'ils continueront d'être garantis par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année.

d) Facilité de crédit de TELUS Corporation

Le 2 mars 2007, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit bancaire de 2,0 milliards de dollars avec un consortium d'institutions financières. La nouvelle facilité de crédit bancaire se compose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 2,0 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) venant à échéance le 1^{er} mai 2012, devant servir aux fins générales de la société, notamment à appuyer le papier commercial.

La facilité de crédit de TELUS Corporation est non garantie et porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux d'acceptation bancaire ou au taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, la société ne peut laisser son ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excéder 4,0:1 et son ratio des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les intérêts débiteurs être inférieur à 2,0:1, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une cote de solvabilité en particulier.

Aux 31 décembre (en millions)	2008	2007
Facilité de crédit renouvelable venant à échéance le 1 ^{er} mai 2012		
Montant net disponible	387 \$	1 309 \$
Montant utilisé ¹⁾	980	–
Lettres de crédit émises, mais non utilisées	201	104
Garantie du papier commercial	432	587
Montant brut disponible	2 000 \$	2 000 \$

- 1) Les montants utilisés comprennent des acceptations bancaires de 930 \$ (néant en 2007).

e) Débentures de TELUS Communications Inc.

Les débentures des séries 1 à 5 en circulation ont été émises par BC TEL, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 31 mai 1990 et ne sont pas rachetables.

Les débentures de série B en circulation ont été émises par AGT Limited, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 24 août 1994, ainsi que d'un acte de fiducie supplémentaire daté du 22 septembre 1995. Ces débentures sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours, selon le montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix calculé afin d'obtenir le rendement des obligations du Canada majoré de 15 points de base.

Aux termes d'un regroupement effectué le 1^{er} janvier 2001, la totalité des débentures sont devenues des obligations de TELUS Communications Inc. Ces débentures ne sont garanties par aucune hypothèque, nantissement ni autre charge et sont assujétiées à certaines clauses restrictives, notamment à une sûreté négative et à une limite sur l'émission de dette supplémentaire en fonction du ratio d'endettement et de couverture des intérêts.

f) Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.

Les obligations hypothécaires de premier rang ont été émises par TELUS Communications (Québec) Inc. et sont garanties par une hypothèque immobilière et une hypothèque mobilière grevant spécifiquement certains biens meubles et immeubles de la filiale TELUS Communications Inc., tels que les terrains, les bâtiments, l'équipement, les appareils, les lignes téléphoniques, les droits de passage et droits semblables limités à certains actifs situés au Québec. Les obligations hypothécaires de premier rang ne sont pas rachetables. Aux termes d'une réorganisation d'entreprise effectuée le 1^{er} juillet 2004, les obligations hypothécaires de premier rang en circulation sont devenues des obligations de TELUS Communications Inc.

g) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme, y compris les montants de couverture connexes et calculés en fonction de ces sommes impayées au 31 décembre 2008, pour chacun des cinq prochains exercices sont présentées dans le tableau suivant :

Dette libellée en :	Dollars canadiens		Dollars américains				Total	Total
	Autres dettes	Contrats de location-acquisition	Dette ¹⁾	Passif dérivé		Total		
				Reçu ¹⁾	Payé			
Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)								
2009	1 \$	3 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	4 \$	
2010	80	2	-	-	-	-	82	
2011	-	-	2 345	(2 345)	2 950	2 950	2 950	
2012	1 712	-	-	-	-	-	1 712	
2013	300	-	-	-	-	-	300	
Par la suite	1 949	-	-	-	-	-	1 949	
Sorties de fonds futures à l'égard des remboursements de capital de la dette	4 042	5	2 345	(2 345)	2 950	2 950	6 997	
Sorties de fonds futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ²⁾	1 700	1	468	(468)	627	627	2 328	
Échéances contractuelles non actualisées (note 5 c)	5 742 \$	6 \$	2 813 \$	(2 813)\$	3 577 \$	3 577 \$	9 325 \$	

1) Les flux de trésorerie liés au montant de capital tiennent compte des taux de change au 31 décembre 2008, le cas échéant.

2) Les sorties de fonds futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur la facilité de crédit de la société ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 31 décembre 2008.

19

capitaux propres

Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des capitaux propres et de leur variation, y compris les détails des autres éléments du résultat étendu, du cumul des autres éléments du résultat étendu, des sommaires de la répartition des options sur actions selon leur prix et des offres de rachat dans le cours normal des activités

a) Éléments des capitaux propres

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
Actions privilégiées		
Autorisées		
Nombre		
Actions privilégiées de premier rang	1 000 000 000	
Actions privilégiées de second rang	1 000 000 000	
Actions ordinaires		
Capital-actions		
Actions		
Autorisées		
Nombre		
Actions ordinaires	1 000 000 000	
Actions sans droit de vote	1 000 000 000	
Émises		
Actions ordinaires b)	2 216 \$	2 228 \$
Actions sans droit de vote b)	3 069	3 192
	5 285	5 420
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu		
Bénéfices non répartis	1 859	1 458
Cumul des autres éléments du résultat étendu c)	(130)	(104)
Total	1 729	1 354
Surplus d'apport d)	168	152
Total des capitaux propres	7 182 \$	6 926 \$

b) Évolution des actions ordinaires et des actions sans droit de vote

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008		2007	
	Nombre d'actions	Capital-actions	Nombre d'actions	Capital-actions
Actions ordinaires				
Au début	175 766 114	2 228 \$	178 667 834	2 265 \$
Actions ordinaires émises en vertu de l'exercice d'options sur actions e)	1 700	–	3 180	–
Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités f)	(950 300)	(12)	(2 904 900)	(37)
À la fin	174 817 514	2 216 \$	175 766 114	2 228 \$
Actions sans droit de vote				
Au début	148 581 171	3 192 \$	159 240 734	3 421 \$
Actions sans droit de vote émises en vertu de l'exercice d'options sur actions e)	13 339	–	29 790	1
Actions sans droit de vote émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions e)	47 748	2	16 647	–
Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités f)	(5 810 400)	(125)	(10 706 000)	(230)
À la fin	142 831 858	3 069 \$	148 581 171	3 192 \$

Tous les montants portés au crédit des comptes de capital des actions ordinaires et des actions sans droit de vote à l'exercice d'options sur actions présentés dans le tableau précédent représentent les espèces reçues lors de l'exercice.

c) Cumul des autres éléments du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008					2007				
	Autres éléments du résultat étendu			Cumul des autres éléments du résultat étendu		Autres éléments du résultat étendu			Cumul des autres éléments du résultat étendu	
	Montant	Impôts sur les bénéfices	Montant net	Au début	À la fin	Montant	Impôts sur les bénéfices	Montant net	Au début ¹⁾	À la fin
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie (note 5 i)										
Gains (pertes) survenu(e)s au cours de la période considérée	405 \$	58 \$	347 \$			(354)\$	(40)\$	(314)\$		
Gains (pertes) survenu(e)s au cours de périodes antérieures et transférés au résultat net de la période considérée	(440)	(67)	(373)			477	81	396		
	(35)	(9)	(26)	(96)\$	(122)\$	123	41	82	(178)\$	(96)\$
Écart de conversion cumulé	2	–	2	(9)	(7)	(7)	–	(7)	(2)	(9)
Variation de la juste valeur non réalisée d'actifs financiers disponibles à la vente et constatation des montants réalisés	(2)	–	(2)	1	(1)	(1)	–	(1)	2	1
	(35)\$	(9)\$	(26)\$	(104)\$	(130)\$	115 \$	41 \$	74 \$	(178)\$	(104)\$

1) Les montants pour le début de la période représentent les montants transitoires découlant de l'adoption d'une nouvelle norme comptable et proviennent principalement des swaps de devises (note 18 b) et sont présentés déduction faite des impôts sur les bénéfices de 82 \$.

Le montant net des gains existants (pertes existantes) découlant de la juste valeur non réalisée des contrats de swaps de devises échéant en 2011, qui sont des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, et qui sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, serait reclassé au bénéfice net si les contrats (se reporter à la note 18 b) faisaient l'objet d'une résiliation anticipée; le montant d'un tel reclassement serait tributaire des justes valeurs et des montants des contrats résiliés. Au 31 décembre 2008, l'estimation par la société du montant net des gains existants (pertes existantes) découlant de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, autres que ceux ayant trait aux contrats de swaps de devises échéant en 2011, qui sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui devraient faire l'objet d'un reclassement au bénéfice net au cours des douze prochains mois est de 4 millions de dollars, excluant les incidences fiscales.

d) Surplus d'apport

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Solde au début	152 \$	163 \$
Charge relative à l'attribution d'options sur actions		
– constatée au cours de la période ¹⁾	18	15
– reclassée dans le compte de capital des actions sans droit de vote lors du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	(2)	–
– reclassée du passif à court terme puisque les attributions exercées et admissibles aux fins du règlement en espèces net ont été réglées autrement que par l'utilisation de l'option de règlement en espèces net	–	(26)
Solde à la fin	168 \$	152 \$

1) Ce montant représente la charge relative aux attributions d'options sur actions comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres; la différence entre ce montant et le montant présenté à la note 12 a), le cas échéant, est la charge relative aux attributions d'options sur actions comptabilisées à titre d'instruments de passif.

e) Régimes d'options sur actions

La société a établi divers régimes d'options sur actions dans le cadre desquels les dirigeants et autres employés peuvent recevoir des options leur permettant d'acheter des actions sans droit de vote, à un prix correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution; avant 2001, des options étaient aussi attribuées de la même façon relativement à des actions ordinaires. Avant 2002, des options visant l'achat d'actions sans

droit de vote et d'actions ordinaires à un prix correspondant à la juste valeur de marché au moment de l'attribution étaient octroyées aux administrateurs. Les attributions d'options actuellement octroyées dans le cadre des régimes peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution; avant 2003, les attributions d'options sur actions étaient octroyées et étaient assorties de périodes d'exercice ne dépassant pas dix ans.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution des régimes d'options sur actions de la société.

Exercices terminés les 31 décembre	2008		2007	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	8 284 634	37,17 \$	10 569 462	31,46 \$
Attribuées	2 949 957	43,81	1 347 893	56,59
Exercées ¹⁾	(582 286)	27,54	(3 041 122)	26,60
Frappées d'extinction	(466 489)	45,61	(591 599)	33,74
Éteintes et autres	(32 500)	46,72	-	-
En cours, à la fin	10 153 316	39,23 \$	8 284 634	37,17 \$

1) La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées se chiffrait à 9 millions de dollars (94 millions de dollars en 2007) (reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 42,54 \$ l'action [57,44 \$ l'action en 2007]). L'économie d'impôts réalisée pour les déductions fiscales des exercices d'options sur actions s'est chiffrée à 2 millions de dollars (36 millions de dollars en 2007).

En 2006, une option de règlement en capitaux propres net s'est appliquée à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, qui ont été effectués après 2001. Cet événement n'a pas donné lieu à une augmentation de la valeur pour le titulaire d'options et, par conséquent, la comptabilisation des modifications n'a pas été exigée à cet égard. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net.

Il revient plutôt à la société de décider si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net. En 2007, une option de règlement en espèces net s'est appliquée à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, comme il est décrit plus en détail à la note 12 b). Le titulaire d'options a le choix d'exercer l'option de règlement en espèces net.

Le tableau suivant présente le rapprochement du nombre d'options sur actions exercées et du nombre connexe d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote émises.

Exercices terminés les 31 décembre	2008			2007		
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Total	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Total
Actions émises en vertu de l'exercice d'options sur actions	1 700	13 339	15 039	3 180	29 790	32 970
Incidence du choix du titulaire d'options de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en espèces net	34 667	341 421	376 088	339 002	2 643 953	2 982 955
Actions émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	s.o. ¹⁾	47 748	47 748	s.o. ¹⁾	16 647	16 647
Incidence du choix de la société de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net	s.o. ¹⁾	143 411	143 411	s.o. ¹⁾	8 550	8 550
Options sur actions exercées	36 367	545 919	582 286	342 182	2 698 940	3 041 122

1) Les attributions d'options sur actions pour les actions ordinaires ne comportent pas d'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant répartit les options sur actions de la société en cours au 31 décembre 2008 selon leur prix d'exercice et leur durée :

Options en cours ¹⁾							Options pouvant être exercées		
Fourchette de prix des options						Total	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré	
Prix le plus bas	8,43 \$	14,63 \$	21,99 \$	33,14 \$	50,47 \$	8,43 \$			
Prix le plus haut	10,75 \$	19,92 \$	32,83 \$	47,22 \$	64,64 \$	64,64 \$			
Exercice d'expiration et nombre d'actions									
2009	2 944	285 802	93 642	62 315	–	444 703	444 703	21,85 \$	
2010	–	58 071	536 377	254 217	–	848 665	848 665	27,93 \$	
2011	–	3 500	1 035 413	790 984	–	1 829 897	1 829 897	28,98 \$	
2012	7 083	126 300	65 000	1 438 019	–	1 636 402	1 045 827	33,07 \$	
2013	–	–	–	1 335 571	53 032	1 388 603	–	– \$	
2014	–	–	–	12 495	1 201 632	1 214 127	–	– \$	
2015	–	–	–	2 790 919	–	2 790 919	–	– \$	
	10 027	473 673	1 730 432	6 684 520	1 254 664	10 153 316	4 169 092		
Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)									
	2,7	1,8	2,3	4,5	5,2	4,1			
Prix moyen pondéré									
	10,14 \$	16,05 \$	24,71 \$	41,41 \$	56,66 \$	39,23 \$			
Valeur intrinsèque totale ²⁾ (en millions)									
	– \$	9 \$	18 \$	– \$	– \$	27 \$			
Options pouvant être exercées									
Nombre d'actions									
	10 027	473 673	1 730 432	1 954 960	–	4 169 092			
Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)									
	2,7	1,8	2,3	2,5	–	2,3			
Prix moyen pondéré									
	10,14 \$	16,05 \$	24,71 \$	36,09 \$	– \$	29,03 \$			
Valeur intrinsèque totale ²⁾ (en millions)									
	– \$	9 \$	18 \$	– \$	– \$	27 \$			

- 1) Au 31 décembre 2008, les droits sur 9 603 650 options sur actions, ayant une durée résiduelle moyenne pondérée de 4,0 ans, un prix moyen pondéré de 38,95 \$ et une valeur intrinsèque totale de 27 millions de dollars, étaient acquis ou devraient être acquis. Ces montants varient des montants correspondants à l'ensemble des options sur actions en cours en raison d'une estimation des extinctions prévues.
- 2) La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action au 31 décembre 2008 qui s'établit à 37,17 \$ pour les actions ordinaires et à 34,90 \$ pour les actions sans droit de vote.

Au 31 décembre 2008, moins de un million d'actions ordinaires et environ 15 millions d'actions sans droit de vote étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions.

f) Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est indiqué à la note 3, la société pourrait acheter des actions pour annulation en vertu d'offres de rachat dans le cours normal des activités afin de maintenir ou d'ajuster sa structure du capital. La société a acheté pour annulation par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto ou d'autres moyens permis par la Bourse de Toronto et d'autres autorités en valeurs mobilières, y compris les achats en bloc négociés à l'amiable, des actions ordinaires et des actions sans droit de vote en vertu d'offres de rachat successives dans

le cours normal des activités. L'offre de rachat la plus récente de la société s'étend sur une période de douze mois prenant fin le 22 décembre 2009 et vise un nombre maximal de 4 millions d'actions ordinaires et de 4 millions d'actions sans droit de vote. L'excédent du prix d'achat sur la valeur déclarée moyenne des actions achetées pour annulation a été imputé aux bénéfices non répartis. La société cesse de considérer des actions comme en circulation à la date où elle achète ses actions, bien que l'annulation effective des actions par l'agent des transferts et par l'agent chargé de la tenue des registres soit effectuée dans un délai relativement bref par la suite.

Exercices terminés le 31 décembre (en millions de dollars)	Nombre d'actions	Prix d'achat		
		Payé	Imputé au capital-actions	Imputé aux bénéfices non répartis
Actions ordinaires achetées pour annulation				
Programme débutant le 20 décembre 2004	10 259 011	440 \$	129 \$	311 \$
Programme débutant le 20 décembre 2005	6 125 069	290	77	213
Programme débutant le 20 décembre 2006				
Durant l'exercice 2006	–	–	–	–
Durant l'exercice 2007	2 904 900	167	37	130
Total du programme	2 904 900	167	37	130
Programme débutant le 20 décembre 2007				
Durant l'exercice 2007	–	–	–	–
Durant l'exercice 2008	950 300	39	12	27
Total du programme	950 300	39	12	27
Tous les programmes – depuis la date d'entrée en vigueur jusqu'à maintenant	20 239 280	936 \$	255 \$	681 \$
Tous les programmes – durant l'exercice 2008	950 300	39 \$	12 \$	27 \$
Tous les programmes – durant l'exercice 2007	2 904 900	167 \$	37 \$	130 \$

Exercices terminés le 31 décembre (en millions de dollars)	Nombre d'actions	Prix d'achat		
		Payé	Imputé au capital-actions	Imputé aux bénéfices non répartis
Actions sans droit de vote achetées pour annulation				
Programme débutant le 20 décembre 2004	11 500 000	473 \$	241 \$	232 \$
Programme débutant le 20 décembre 2005	11 309 100	557	241	316
Programme débutant le 20 décembre 2006				
Durant l'exercice 2006	186 723	10	4	6
Durant l'exercice 2007	10 571 800	577	227	350
Total du programme	10 758 523	587	231	356
Programme débutant le 20 décembre 2007				
Durant l'exercice 2007	134 200	6	3	3
Durant l'exercice 2008	5 810 400	241	125	116
Total du programme	5 944 600	247	128	119
Tous les programmes – depuis la date d'entrée en vigueur jusqu'à maintenant	39 512 223	1 864 \$	841 \$	1 023 \$
Tous les programmes – durant l'exercice 2008	5 810 400	241 \$	125 \$	116 \$
Tous les programmes – durant l'exercice 2007	10 706 000	583 \$	230 \$	353 \$
Actions ordinaires et sans droit de vote achetées pour annulation				
Programme débutant le 20 décembre 2004	21 759 011	913 \$	370 \$	543 \$
Programme débutant le 20 décembre 2005	17 434 169	847	318	529
Programme débutant le 20 décembre 2006				
Durant l'exercice 2006	186 723	10	4	6
Durant l'exercice 2007	13 476 700	744	264	480
Total du programme	13 663 423	754	268	486
Programme débutant le 20 décembre 2007				
Durant l'exercice 2007	134 200	6	3	3
Durant l'exercice 2008	6 760 700	280	137	143
Total du programme	6 894 900	286	140	146
Tous les programmes – depuis la date d'entrée en vigueur jusqu'à maintenant	59 751 503	2 800 \$	1 096 \$	1 704 \$
Tous les programmes – durant l'exercice 2008	6 760 700	280 \$	137 \$	143 \$
Tous les programmes – durant l'exercice 2007	13 610 900	750 \$	267 \$	483 \$

g) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les actionnaires admissibles peuvent acquérir des actions sans droit de vote au moyen du réinvestissement des dividendes et faire des paiements additionnels facultatifs en espèces au fiduciaire.

À l'exception des actions sans droit de vote achetées au moyen de paiements facultatifs en espèces, la société peut, à son gré, offrir des actions sans droit de vote à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2005, la société n'a offert aucune action sans droit de vote à un escompte. Les actions acquises au moyen des paiements facultatifs en espèces sont assujetties à un investissement minimal de 100 \$ par opération et à un montant maximal de 20 000 \$ par année civile.

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant le 1^{er} juillet 2001, moment où l'acquisition des nouvelles actions a débuté, toutes les actions sans droit de vote avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels; l'acquisition sur le marché aux cours de négociation habituels a repris le 1^{er} janvier 2005.

En ce qui concerne les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et sur les actions sans droit de vote durant l'exercice terminé le 31 décembre 2008, un montant de 21 millions de dollars (17 millions de dollars en 2007) a été réinvesti dans des actions sans droit de vote.



engagements et passifs éventuels

Revue sommaire des passifs éventuels, des obligations découlant de contrats de location-acquisition, des garanties, des réclamations et des poursuites

a) Décisions du CRTC 2002-34, 2002-43 et 2006-9 – Comptes de report

Comme il est décrit plus en détail à la note 4, le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le CRTC a publié la Décision 2002-34 et la Décision 2002-43, respectivement, et instauré le concept du compte de report comme une composante de la réglementation par plafonnement des prix. La société doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes relativement aux comptes de report en raison de la complexité de la Décision 2002-34 et

de la Décision 2002-43 et des interprétations requises en vertu de celles-ci. En conséquence, la société estime et enregistre un passif total de 146 millions de dollars au 31 décembre 2008 (147 millions de dollars en 2007) dans la mesure où les activités entreprises, les autres situations admissibles et les diminutions de tarifs réalisées pour les services des concurrents n'éliminent pas le solde du compte de report. La direction est tenue d'effectuer des estimations et des hypothèses en regard de la nature compensatoire de ces éléments. Si le CRTC, à sa revue périodique du compte de report de la

société, est en désaccord avec les estimations et les hypothèses de la direction, il peut ajuster le solde du compte de report, et un tel ajustement peut être important. Finalement, il revient au CRTC de déterminer si le passif du compte de report est réglé et le moment où il le sera.

Le 24 mars 2004, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2004-1, « Examen et utilisation des comptes de report pour la deuxième période de plafonnement des prix », par lequel il amorce une instance publique dans le

cadre de laquelle il sollicite des propositions au sujet de l'utilisation du montant accumulé dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires. Même si le montant a été accumulé dans le compte de report seulement au cours de la période de quatre ans terminée le 31 mai 2006, l'instance visait à traiter uniquement le montant accumulé dans le compte de report au cours de la période de deux ans terminée le 31 mai 2004. Les dénouements de cette instance sont présentés dans le tableau qui suit.

Décision	Date de publication	Initiative		
		Expansion des services à large bande dans les territoires d'exploitation des entreprises de services locaux titulaires respectives jusqu'aux collectivités rurales et éloignées	Faciliter l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications	Solde du compte de report distribué sous forme de rabais aux clients de services résidentiels locaux dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé
Décision de télécom CRTC 2006-9, « Utilisation des fonds des comptes de report »	16 février 2006	La plus grande partie du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative	Au moins 5 % du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative	Le reste du montant du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative
Décision de télécom CRTC 2007-50, « Utilisation des fonds des comptes de report pour étendre les services à large bande dans certaines collectivités rurales et éloignées »	6 juillet 2007	Expansion des services à large bande à 115 collectivités en Colombie-Britannique et au Québec autorisée		
Décision de télécom CRTC 2008-1, « Utilisation des fonds des comptes de report pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux services de télécommunication et pour l'expansion des services à large bande aux collectivités rurales et éloignées »	17 janvier 2008	Expansion des services à large bande à 119 collectivités rurales et éloignées additionnelles autorisée; décision à l'effet qu'aucune autre collectivité ne soit admissible à l'utilisation des fonds restants dans le compte de report	Autorisation d'utiliser environ 5 % du solde cumulé du compte de report de la société	Confirmation que le reste du montant du solde cumulé du compte de report sera utilisé pour cette initiative

Un nombre croissant de poursuites ont été intentées depuis la publication par le CRTC de la Décision de télécom 2006-9 et de la Décision de télécom 2008-1, et les litigants incluent l'Association des consommateurs du Canada, l'Organisation nationale anti-pauvreté, Bell Canada et la société. Les groupes de défense des consommateurs ont interjeté appel devant les tribunaux pour que ceux-ci ordonnent la distribution des rabais aux abonnés des services téléphoniques locaux, plutôt que de permettre l'utilisation des fonds des comptes de report aux fins établies par le CRTC dont il est fait mention ci-dessus. Bell Canada a interjeté appel devant les tribunaux en raison du motif selon lequel le CRTC avait excédé sa compétence en approuvant les rabais à même les comptes de report. La société a interjeté appel devant les tribunaux visant à donner aux entreprises de services locaux titulaires le droit de présenter, à des fins d'approbation, d'autres listes de collectivités admissibles à l'expansion des services à large bande au moyen des fonds restants des comptes de report, plutôt que de remettre ces fonds sous forme de rabais à la clientèle des services locaux. La Cour suprême du Canada a autorisé la suspension de la Décision de télécom CRTC 2006-9 dans la mesure où elle nécessite la remise de rabais à la clientèle des services locaux. Les appels interjetés par les groupes de consommateurs, Bell Canada

et la société ayant trait à la disposition des montants accumulés dans le compte de report devraient actuellement être instruits par la Cour suprême du Canada en mars 2009. La société s'attend à une décision sur cette question au cours du second semestre de 2009.

Comme la société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation du compte de report, la Décision 2005-6 du CRTC relative à la prestation par la société des services de réseau numérique propres aux concurrents ne devrait avoir aucune incidence sur les produits consolidés de la société. Plus précisément, dans la mesure où la Décision 2005-6 du CRTC exige que la société offre des escomptes à l'égard des services de réseau numérique propres aux concurrents jusqu'au 31 mai 2006, la société a réduit le compte de report d'un montant compensatoire. Après le 31 mai 2006, aucun changement n'a eu lieu dans l'état des résultats et des autres éléments du résultat étendu à la suite des incidences relatives à la Décision 2005-6 et la société n'avait donc plus besoin de comptabiliser ces montants par l'intermédiaire du compte de report. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la société a réduit le compte de report de 1 million de dollars (18 millions de dollars en 2007) à l'égard des escomptes sur les services de réseau numérique propres aux concurrents et des autres dépenses admissibles.

b) Baux

La société occupe des locaux loués dans divers centres et exploite des terrains, des bâtiments et de l'équipement aux termes de contrats de location-exploitation. Les paiements minimaux futurs aux termes des contrats de location-acquisition et de location-exploitation s'établissent comme suit au 31 décembre 2008 :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	Paiement aux termes de contrats de location-acquisition	Paiements aux termes de contrats de location-exploitation				
		Terrains et bâtiments			Véhicules et autre matériel	Total
		Loyer	Coûts d'occupation	Montant brut		
2009	3 \$	156 \$	82 \$	238 \$	23 \$	261 \$
2010	2	155	83	238	19	257
2011	–	142	82	224	15	239
2012	–	133	79	212	8	220
2013	–	124	79	203	1	204
Total des paiements minimaux futurs aux termes des contrats de location	5					
Moins : intérêts théoriques	1					
Passif aux termes des contrats de location-acquisition	6 \$					

Le total des paiements minimaux futurs aux termes des contrats de location-exploitation s'élevait à 2 261 millions de dollars au 31 décembre 2008. De ce montant, une tranche de 2 195 millions de dollars avait trait aux terrains et bâtiments; environ 60 % de ce montant concernait les cinq plus importants baux de la société, lesquels visaient tous des locaux pour bureaux selon des durées variées et comportaient des dates d'échéance s'échelonnant de 2016 à 2026.

c) Garanties

Garanties : Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent « le cas le plus défavorable » et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis. Dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société. Au 31 décembre 2008, les montants maximaux non actualisés des garanties, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements, étaient négligeables.

Engagements d'indemnisation : Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général des obligations en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société aurait été de 80 % jusqu'en mai 2006, pour reculer jusqu'à 40 % au cours des cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier.

Au 31 décembre 2008, la société n'avait constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

d) Réclamations et poursuites

Généralités : La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. Aussi, la société a reçu ou est au courant de certaines réclamations en matière de propriété intellectuelle ou des réclamations éventuelles à son égard concernant la contrefaçon et, dans certains cas, à l'égard de plusieurs autres entreprises de services sans fil et des fournisseurs des services de télécommunications. Dans certaines instances, les questions en sont au stade préliminaire et la possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées actuellement de façon fiable. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites. Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou

autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société, sauf en ce qui concerne les éléments présentés qui suivent.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton : Deux demandes ont été déposées à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta le 31 décembre 2001 et le 2 janvier 2002, respectivement, par des demandeurs alléguant être des agents d'affaires du TWU. Les demandeurs de l'une des actions alléguaient qu'ils allaient tenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation alors que les demandeurs de l'autre action alléguaient qu'ils allaient tenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton. La demande visant le régime de retraite de TELUS Corporation cite la société et certains membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Corporation comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La demande visant le régime de retraite de TELUS Edmonton cite la société, certains des membres de son groupe et certaines personnes présumées être des fiduciaires du régime de retraite de TELUS Edmonton comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 16 millions de dollars au total. Le 19 février 2002, la société a déposé des défenses relativement aux deux actions ainsi que des avis de requête pour obtenir une certaine dispense, y compris une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs. Le 17 mai 2002, les demandes ont été modifiées par les demandeurs et allèguent, entre autres, que les prestations prévues aux termes du régime de retraite de TELUS Corporation et du régime de retraite de TELUS Edmonton sont moins avantageuses que les prestations prévues aux termes des régimes de retraite antérieurs respectifs, contrairement au droit applicable, que des cotisations insuffisantes ont été versées aux régimes et qu'il y a eu des suspensions de cotisations, que les défendeurs ont utilisé illégalement les fonds réaffectés et que des frais administratifs ont été déduits de façon abusive. La société a déposé une défense en réponse aux demandes modifiées le 3 juin 2002. La société est d'avis qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard des actions. En vertu d'une condition du règlement conclu entre TELUS Communications Inc. et le TWU ayant mené à la convention collective entrée en vigueur le 20 novembre 2005, le TWU a accepté de ne fournir aucune aide financière ni aucune autre forme d'assistance directe ou indirecte aux plaignants dans ces actions et de communiquer aux plaignants la volonté et la recommandation du TWU que ces actions soient rejetées ou abandonnées. La société a été avisée par le TWU que les plaignants n'ont pas accepté de rejeter ni d'abandonner ces actions. Si les actions se poursuivent en raison des actes des tribunaux ou des plaignants, ou pour toute autre raison, et que leur règlement ultime diffère des évaluations et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Recours collectif autorisé : Le 9 août 2004, un recours collectif a été intenté en vertu de la *Class Actions Act* (Saskatchewan) contre un certain nombre de fournisseurs de services sans fil, anciens ou existants, y compris la société. La poursuite allègue que chaque entreprise de télécommunications est en rupture de contrat et est allée à l'encontre du principe de concurrence, de la pratique commerciale de même que des lois sur la protection du consommateur partout au Canada en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. La poursuite cherche à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. La Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé le recours collectif le 17 septembre 2007. Le 20 février 2008, en appliquant deux jugements récents de la Cour suprême du Canada, la même cour a retiré du recours tous les clients qui sont liés par une clause d'arbitrage. La société a présenté une demande afin d'interjeter appel de la décision autorisant le recours collectif. La société croit qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard de ce recours.

Des recours similaires ont également été présentés par l'avocat des plaignants, ou au nom de ce dernier, dans d'autres provinces.

Si le dénouement final de cette poursuite se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement important à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la société; les évaluations et les hypothèses de la direction supposent qu'une estimation fiable des risques courus ne peut être faite à cette étape préliminaire de la poursuite.

Recours collectif non autorisé : Le 26 juin 2008, un recours collectif a été intenté auprès de la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan. La poursuite allègue, entre autres, que les entreprises de télécommunications canadiennes, incluant la société, n'ont pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1 et qu'elles ont de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux. Les plaignants cherchent à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires

dont le montant est indéterminé. La société évalue le bien-fondé de cette poursuite, mais la possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées pour l'instant de façon fiable.

Emergis Inc. : Comme il est mentionné à la note 16, la société a acquis tous les titres en circulation d'Emergis Inc. le 17 janvier 2008.

En avril 2005, MultiPlan, Inc. a déposé devant la cour fédérale de New York une poursuite dans laquelle elle demande, entre autres mesures de redressement, une indemnité de plus de 64 millions de dollars US pour les dommages qu'elle aurait subis dans le cadre de son acquisition de la filiale d'Emergis Inc. active dans le secteur de la santé aux États-Unis. La poursuite faisait valoir diverses allégations relatives à la convention de vente. La poursuite a été réglée au cours du troisième trimestre de 2008 en contrepartie du paiement versé par la société d'un montant de 4 millions de dollars US; ce montant, déduction faite des couvertures d'assurance, correspondant approximativement à la charge à payer connexe.

21

renseignements financiers supplémentaires

Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers

a) États des résultats et des autres éléments du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Charges d'exploitation¹⁾		
Coût des ventes et services	3 235 \$	2 949 \$
Frais de vente, généraux et administratifs	2 580	2 516
	5 815 \$	5 465 \$
Frais de publicité	312 \$	294 \$
Charge au titre des avantages sociaux		
Salaires ²⁾	2 226 \$	2 242 \$
Régimes de retraite – à prestations déterminées (note 13 b)	(100)	(96)
Régimes de retraite – à cotisations déterminées (note 13 j)	63	57
Autres régimes (note 13 b)	(2)	4
Restructuration et réduction de l'effectif (note 7)	59	19
Autres	140	123
	2 386	2 349
Coûts internes de la main-d'œuvre immobilisés (note 15 a)	(371)	(335)
	2 015 \$	2 014 \$

1) Le coût des ventes et services ne comprend pas l'amortissement des actifs incorporels, mais comprend le coût des biens vendus et les coûts nécessaires à l'exploitation et au maintien de l'accès et de l'utilisation de l'infrastructure de télécommunications de la société. Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les frais de vente et de marketing (commissions comprises), les coûts du service à la clientèle, les créances irrécouvrables, les frais immobiliers et les frais généraux notamment au titre de la technologie de l'information, des finances (y compris les services de facturation, de crédit et de perception), des services juridiques, des ressources humaines et des affaires extérieures.

Les salaires des employés, les avantages sociaux et les coûts connexes sont inclus dans l'une des deux composantes des charges d'exploitation dans la mesure où ces coûts sont liés aux fonctions de ces composantes.

2) Les salaires comprennent les montants liés à la rémunération à base d'actions de 88 \$ (247 \$ en 2007) qui sont présentés à la note 12.

b) Bilans

Aux 31 décembre (en millions)	2008	2007
Débiteurs		
Comptes clients	843 \$	591 \$
Produits à recevoir – clients	110	113
Provision pour créances douteuses	(77)	(63)
	876	641
Produits à recevoir – autres	87	67
Autres	3	3
	966 \$	711 \$
Stocks		
Appareils sans fil, pièces et accessoires	268 \$	179 \$
Autres	65	64
	333 \$	243 \$
Frais payés d'avance et autres		
Frais payés d'avance	109 \$	118 \$
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	44	39
Autres	67	43
	220 \$	200 \$
Frais reportés		
Actif de retraite transitoire constaté et excédent des cotisations aux régimes de retraite sur la charge portée aux résultats	1 401 \$	1 194 \$
Coûts reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	95	109
Autres	17	15
	1 513 \$	1 318 \$

Aux 31 décembre (en millions)	2008	2007
Créditeurs et charges à payer		
Charges à payer	527 \$	447 \$
Paie et autres charges salariales connexes	347	422
Charge à payer pour l'option de règlement en espèces net liée aux attributions d'options sur actions (note 12 b)	27	82
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3	4
	904	955
Comptes fournisseurs à payer	441	406
Intérêts à payer	58	51
Autres	62	64
	1 465 \$	1 476 \$
Facturation par anticipation et dépôts de clients		
Facturation par anticipation	475 \$	409 \$
Comptes de report réglementaires (note 20 a)	146	147
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	44	39
Dépôts des clients	24	37
	689 \$	632 \$
Autres passifs à long terme		
Passifs dérivés (notes 5 h, 18 b)	785 \$	1 183 \$
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	210	208
Autres	108	116
	1 103	1 507
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	95	109
Gain reporté sur les opérations de cession-bail de bâtiments	54	62
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	43	40
	1 295 \$	1 718 \$

c) Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Placements à court terme	42 \$	68 \$
Débiteurs	(217)	(32)
Stocks	(90)	(19)
Frais payés d'avance et autres	(15)	(4)
Créditeurs et charges à payer	(31)	6
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir et à payer, montant net	253	(19)
Facturation par anticipation et dépôts de clients	57	25
	(1)\$	25 \$
Émission de titres de créance à long terme		
Papier commercial de TELUS Corporation	7 831 \$	5 962 \$
Facilité de crédit de TELUS Corporation	4 652	801
Dette à long terme autre que le papier commercial de TELUS Corporation et la facilité de crédit de TELUS Corporation	500	1 000
	12 983 \$	7 763 \$
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme		
Papier commercial de TELUS Corporation	(7 985)\$	(5 377)\$
Facilité de crédit de TELUS Corporation	(3 674)	(921)
Dette à long terme autre que le papier commercial de TELUS Corporation et la facilité de crédit de TELUS Corporation	(8)	(1 559)
	(11 667)\$	(7 857)\$
Intérêts (versés)		
Montant payé à l'égard des intérêts débiteurs	(457)\$	(444)\$
Paiements relatifs à la résiliation des swaps de taux d'intérêt différés	-	(10)
	(457)\$	(454)\$

22

différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis selon leur pertinence pour la société

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR du Canada. Comme il a été décrit plus en détail à la note 2 a), les PCGR du Canada seront alignés avec les IFRS de l'IASB. À compter du 4 mars 2008, la Securities and Exchange Commission des États-Unis n'exigera plus de la part de certains émetteurs assujettis, comme la société, de rapprocher leurs états financiers compris dans leurs documents déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et préparés conformément aux IFRS de l'IASB avec les PCGR des États-Unis. À partir du moment où elle commencera à présenter des états financiers conformément aux IFRS de l'IASB, la société prévoit actuellement qu'elle cessera de rapprocher ces états financiers avec les PCGR des États-Unis.

Les principes actuellement adoptés dans ces états financiers sont conformes à tous les égards importants à ceux généralement reconnus des États-Unis, à l'exception des différences résumées ci-dessous. Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis auraient l'incidence suivante sur le bénéfice net présenté par la société :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)	2008	2007
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	1 128 \$	1 258 \$
Ajustements :		
Charges d'exploitation		
Exploitation b)	(62)	(23)
Amortissement des actifs incorporels c)	(50)	(50)
Impôts sur les ajustements ci-dessus et modifications des taux d'imposition e)	42	69
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	1 058	1 254
Autres éléments du résultat étendu,		
déduction faite des impôts f)		
Conformément aux PCGR du Canada	(26)	74
Variation des comptes relatifs aux autres éléments du résultat étendu au titre des prestations de retraite	(225)	109
Conformément aux PCGR des États-Unis	(251)	183
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	807 \$	1 437 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis		
- De base	3,30 \$	3,78 \$
- Dilué	3,29 \$	3,75 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des bénéfices non répartis (du déficit) effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Tableau des bénéfices non répartis (du déficit) selon les PCGR des États-Unis		
Solde au début	(61)\$	(420)\$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	1 058	1 254
	997	834
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	(584)	(521)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en sus du capital-actions déclaré	(89)	(374)
Solde à la fin	324 \$	(61)\$

Le tableau qui suit présente une analyse des postes les plus importants du bilan effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Aux 31 décembre (en millions)	2008	2007
Actif à court terme	1 558 \$	1 341 \$
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres	7 317	7 196
Actifs incorporels amortissables	2 824	2 516
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	3 849	2 967
Autres actifs	734	932
Écart d'acquisition	3 966	3 570
	20 248 \$	18 522 \$
Passif à court terme	3 057 \$	2 686 \$
Dette à long terme	6 376	4 614
Autres passifs à long terme	1 256	1 718
Impôts reportés	1 444	1 349
Part des actionnaires sans contrôle	23	26
Capitaux propres	8 092	8 129
	20 248 \$	18 522 \$

Le tableau qui suit présente le rapprochement des capitaux propres tenant compte des différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis :

Au 31 décembre 2008 (en millions)	Capitaux propres					Total
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	
Selon les PCGR du Canada	2 216 \$	3 069 \$	1 859 \$	(130)\$	168 \$	7 182 \$
Ajustements :						
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c), d)	1 732	883	(1 438)	(390)	–	787
Rémunération à base d'actions b)	10	53	(93)	–	30	–
Acquisition de Clearnet Communications Inc.						
Écart d'acquisition d)	–	131	(8)	–	–	123
Débitures convertibles	–	(3)	4	–	(1)	–
Selon les PCGR des États-Unis	3 958 \$	4 133 \$	324 \$	(520)\$	197 \$	8 092 \$

Au 31 décembre 2007 (en millions)	Capitaux propres					Total
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	
Selon les PCGR du Canada	2 228 \$	3 192 \$	1 458 \$	(104)\$	152 \$	6 926 \$
Ajustements :						
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c), d)	1 741	922	(1 418)	(165)	–	1 080
Rémunération à base d'actions b)	10	55	(97)	–	32	–
Acquisition de Clearnet Communications Inc.						
Écart d'acquisition d)	–	131	(8)	–	–	123
Débitures convertibles	–	(3)	4	–	(1)	–
Selon les PCGR des États-Unis	3 979 \$	4 297 \$	(61)\$	(269)\$	183 \$	8 129 \$

a) Fusion de BC TELECOM et de TELUS

Le regroupement entre BC TELECOM et TELUS Corporation (société portant la nouvelle dénomination de TELUS Holdings Inc. et liquidée le 1^{er} juin 2001) a été comptabilisé selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, l'application de cette méthode à la fusion entre BC TELECOM et TELUS Holdings Inc. a donné lieu au retraitement des chiffres des exercices antérieurs comme si les deux sociétés avaient toujours été regroupées. Selon les PCGR des États-Unis, la fusion est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le recours à cette méthode a donné lieu à l'acquisition de TELUS (TELUS Holdings Inc.) par BC TELECOM pour une somme de 4 662 millions de dollars (y compris des frais de fusion de l'ordre de 52 millions de dollars) en date du 31 janvier 1999.

b) Charges d'exploitation – Exploitation

Avantages sociaux futurs : Selon les PCGR des États-Unis, les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs de TELUS ont été constatés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. La comptabilisation des avantages sociaux futurs selon les PCGR du Canada a été modifiée pour qu'elle se rapproche davantage de la comptabilisation selon les PCGR des États Unis, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2000. Les PCGR du Canada prévoient que les soldes transitoires peuvent être comptabilisés prospectivement. Par conséquent, afin que les données présentées soient conformes aux PCGR des États-Unis, l'amortissement du solde transitoire doit être retranché de la charge au titre des avantages sociaux futurs.

À la différence des PCGR du Canada, les PCGR des États-Unis exigent de constater en totalité les obligations liées à des régimes d'avantages sociaux futurs selon le Statement of Financial Accounting Standards No. 158 du Financial Accounting Standards Board, intitulé *Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and other Postretirement Plans*.

L'application de cette norme a pour effet de présenter la situation de capitalisation des régimes de la société à sa valeur brute aux bilans consolidés, et l'écart entre la situation de capitalisation nette du régime et l'actif ou le passif net au titre des prestations constituées est inclus comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Rémunération à base d'actions : Selon les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis, la société est tenue d'utiliser la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 2001 et 1994, respectivement.

Sur une base prospective, à partir du 1^{er} janvier 2006, il n'y a plus de différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis relative-ment à la charge au titre de la rémunération à base d'actions découlant des attributions actuelles de rémunération à base d'actions comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres. Étant donné que les attributions d'options sur actions octroyées après 1994 mais avant 2002 sont prises en compte selon les PCGR des États-Unis, mais qu'elles ne le sont pas en vertu des PCGR du Canada, les différences dans les comptes des capitaux propres découlant de ces attributions subsisteront.

La presque totalité des attributions d'options sur actions en cours de la société qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 comportent une option de règlement en espèces net. Le titulaire d'options a le choix d'opter pour le règlement en espèces net. Les attributions d'options sur

Voici les montants supplémentaires qui ont été comptabilisés comme des actifs incorporels découlant de l'acquisition susmentionnée de TELUS :

Aux 31 décembre (en millions)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			2008	2007
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés – services filaires	1 950 \$	443 \$	1 507 \$	1 557 \$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences de spectre ¹⁾	1 833	1 833	–	–
	3 783 \$	2 276 \$	1 507 \$	1 557 \$

1) L'amortissement cumulé sur les licences de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 31 décembre 2008, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2009	394 \$
2010	302
2011	202
2012	131
2013	116

d) Écart d'acquisition

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Selon la méthode de l'acquisition, les actifs et les passifs de TELUS au moment de l'acquisition (se reporter à la note 22 a) ont été comptabilisés à leur juste valeur, et l'excédent du prix d'achat de 403 millions de dollars a été attribué à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet : Selon les PCGR des États-Unis, les actions émises par l'acquéreur afin de conclure une acquisition sont évaluées à la date de l'annonce de l'acquisition. Or, selon les PCGR du Canada, ces mêmes actions doivent être évaluées à la date à laquelle l'opération a lieu. Par conséquent, le prix d'achat selon les PCGR des États-Unis est supérieur de 131 millions de dollars à celui établi selon les PCGR du Canada. La différence qui en résulte est imputée à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. La charge minimale constatée pour les attributions d'options sur actions touchées par cette modification correspondra à leur juste valeur à la date d'attribution. En vertu des PCGR des États-Unis, la juste valeur à la date d'octroi pour les attributions d'options sur actions en cours octroyées après 1994 et qui sont touchées par cette modification a une incidence sur le montant transitoire. En vertu des PCGR du Canada, ce sont les justes valeurs à la date d'octroi pour les attributions d'options sur actions en cours octroyées après 2001 et qui sont touchées par cette modification qui ont une incidence sur le montant transitoire. Ainsi, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la charge au titre des PCGR des États-Unis est supérieure de néant (25 millions de dollars en 2007) à celle au titre des PCGR du Canada.

c) Charges d'exploitation – Amortissement des actifs incorporels

Étant donné que les actifs incorporels de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisés à leur juste valeur (se reporter à la note 22 a), leur amortissement, sauf pour ceux ayant une durée de vie indéfinie, devra être pris en compte selon les PCGR des États-Unis. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme au cours des exercices précédents.

e) Impôts sur les bénéfices

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2008	2007
Impôts exigibles	275 \$	(144)\$
Impôts reportés	131	309
	406	165
Crédits d'impôt à l'investissement	(12)	(11)
	394 \$	154 \$

La charge d'impôts de la société, aux fins des PCGR des États-Unis, diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2008	2007
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	451 \$	475 \$
	31,0 %	33,6 %
Réévaluation du passif d'impôts reportés pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(40)	(213)
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(21)	(79)
Rémunération sous forme d'attribution d'options sur actions	6	(12)
Crédits d'impôt à l'investissement, déduction faite des impôts	(8)	(7)
Autres	6	(10)
Charge d'impôts selon les PCGR des États-Unis	394 \$	154 \$
	27,1 %	10,9 %

Comme il est mentionné à la note 1 b), la société a recours à des estimations importantes relativement à la composition de l'actif et du passif d'impôts reportés. Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier. Les écarts temporaires constituant le passif d'impôts reportés sont estimés ci-dessous :

Aux 31 décembre (en millions)	2008	2007
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres et actifs incorporels amortissables	(559)\$	(474)\$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	(830)	(746)
Revenu tiré d'une société de personnes non attribué aux fins de l'impôt	(556)	(631)
Montants nets au titre de la retraite et de la rémunération à base d'actions	(92)	(97)
Provisions actuellement non déductibles	70	71
Pertes pouvant être reportées	44	18
Autres	20	6
	(1 903)\$	(1 853)\$
Passif d'impôts reportés		
À court terme	(459)\$	(504)\$
À long terme	(1 444)	(1 349)
Actif (passif) d'impôts reportés	(1 903)\$	(1 853)\$

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, la société a adopté la méthode de comptabilisation des positions fiscales incertaines selon l'interprétation n° 48 du Financial Accounting Standards Board, intitulée *Accounting for Uncertainty in Income Taxes*. Cette interprétation vise à normaliser la méthode comptable à l'égard de la comptabilisation, la décomptabilisation et l'évaluation des économies d'impôts pour permettre la cohérence et la comparabilité entre les entités publiantes portant sur la présentation des actifs et des passifs d'impôts. Aucun ajustement corrélatif n'a été apporté dans les états financiers de la société à la suite de cette adoption.

Le montant total des économies d'impôts non comptabilisées, excluant les pertes en capital nettes, qui aurait une incidence sur le taux d'imposition effectif au 31 décembre 2008 s'il avait été comptabilisé, s'est établi à 221 millions de dollars (196 millions de dollars en 2007). Les économies d'impôts non comptabilisées relatives aux pertes en capital nettes auraient totalisé 156 millions de dollars (162 millions de dollars en 2007), si elles avaient été comptabilisées, dont une tranche de 12 millions de dollars (néant en 2007) aurait eu une incidence sur le taux d'imposition effectif pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Le montant brut des économies d'impôts non comptabilisées est calculé comme l'incidence cumulative non actualisée de ces positions sur le bénéfice imposable avant les résorptions d'écarts temporaires qui n'ont pas encore été réalisées et avant l'application du report des pertes en avant multiplié par le taux d'imposition applicable pour la période estimative au cours de laquelle l'économie sera réalisée.

Exercices terminés les 31 décembre	2008			2007		
	Économies d'impôts non comptabilisées			Économies d'impôts non comptabilisées		
	Montant brut	Composante couverte par le report des pertes en avant	Composante composée de pertes en capital	Montant brut	Composante couverte par le report des pertes en avant	Composante composée de pertes en capital
(en millions)						
Solde au début	951 \$	630 \$	162 \$	848 \$	368 \$	186 \$
Positions fiscales liées aux exercices antérieurs						
Ajouts à l'égard des déclarations fiscales produites au cours de l'exercice, moins les estimations de l'exercice antérieur	7	(11)	–	222	168	–
	958	619	162	1 070	536	186
Positions fiscales liées aux exercices antérieurs						
Réduction liée aux écarts temporaires déductibles au cours de l'exercice	(119)	(119)	–	(49)	(49)	–
Acquisitions	25	28	–	–	–	–
Autres modifications dans les estimations	52	(10)	–	–	–	–
Positions fiscales liées à l'exercice considéré						
Ajouts estimatifs	71	69	–	110	110	–
Réductions	–	–	–	–	–	–
Règlements	(94)	(57)	–	(135)	50	–
Réduction des pertes pour la période considérée	–	(207)	–	–	–	–
Caducité des dispositions sur les prescriptions	(12)	(7)	–	(4)	–	–
Ajustements aux fins des modifications des taux d'imposition	(14)	(6)	(6)	(41)	(17)	(24)
Solde à la fin	867 \$	310 \$	156 \$	951 \$	630 \$	162 \$

Les positions fiscales, pour lesquelles la déductibilité finale est particulièrement certaine mais pour lesquelles le moment d'une telle déductibilité reste incertain, sont comprises dans le solde aux 31 décembre 2008 et 2007, excluant les pertes en capital nettes. De plus, la société dispose de reports de pertes qui peuvent être portés à l'encontre des économies d'impôts non comptabilisées. Ainsi, l'incidence sur le taux annuel effectif est considérablement moindre que le montant brut des économies d'impôts brutes non comptabilisées indiqué ci-dessus.

Les provisions brutes sont ajustées aux fins des modifications des taux d'imposition applicables à l'année d'imposition actuelle et aux années d'imposition futures selon le moment prévu de l'utilisation des pertes.

Dans l'application des PCGR du Canada et des PCGR des États-Unis, la société constate les charges d'intérêts sur le passif d'impôts exigibles qui n'ont pas été versées, lesquelles incluraient les intérêts et les pénalités

découlant des positions incertaines sur le plan fiscal. La société inclut ces charges comme une composante des coûts de financement.

Au 1^{er} janvier 2007, la société avait comptabilisé des intérêts courus à payer de 8 millions de dollars relativement aux différences existant entre les moments où les expositions à un risque sur le plan fiscal ont fait l'objet de versements et le moment où les expositions à un risque sur le plan fiscal auraient pris naissance, ainsi que intérêts à recevoir de 9 millions de dollars. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la société a comptabilisé des intérêts créditeurs de 8 millions de dollars (26 millions de dollars en 2007) relativement aux impôts sur les bénéfices, a comptabilisé des intérêts débiteurs de 5 millions de dollars (néant en 2007), a contre-passé des intérêts débiteurs de néant (4 millions de dollars en 2007) et a recouvré des intérêts à recevoir de 1 million de dollars (34 millions de dollars en 2007).

Au 31 décembre 2008, il est raisonnablement possible que les économies d'impôts nettes non comptabilisées de la société augmentent et diminuent de façon importante au cours des douze prochains mois en raison des éléments suivants :

- On s'attend à ce que des avis de redressement soient émis par diverses autorités gouvernementales ou des règlements soient conclus avec ces mêmes autorités au cours des douze prochains mois dans le but de régler définitivement un certain nombre de positions fiscales incertaines, ce qui devrait donner lieu à des ajustements du taux d'imposition effectif et des économies d'impôts brutes non comptabilisées incluant l'abandon de toute économie d'impôts non comptabilisée restante. Certaines économies d'impôts actuellement non comptabilisées visent des éléments comportant un degré d'incertitude, notamment quant à la détermination de l'année exacte d'imposition où des déductions fiscales peuvent être demandées parmi des années ayant un taux d'imposition différent. Nous estimons que le montant brut des économies d'impôts non comptabilisées qui devraient se concrétiser se situe dans une fourchette allant de 120 millions de dollars à 140 millions de dollars (25 millions de dollars à 35 millions de dollars en 2007).

- Pour les éléments qui dépendent du facteur temps, il est raisonnablement possible que les économies d'impôts brutes non comptabilisées diminueront de 50 millions de dollars à 60 millions de dollars (70 millions de dollars à 80 millions de dollars en 2007) au moment où les écarts temporaires seront réduits.
- Il est raisonnablement possible que les économies d'impôts nettes et brutes non comptabilisées de la société diminuent en raison de la caducité des dispositions sur les prescriptions qui permettait par ailleurs aux autorités gouvernementales de contester les positions prises dans les déclarations fiscales pour certaines années d'imposition antérieures. Ces économies d'impôts non comptabilisées sont raisonnablement estimées à 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2007).
- Au cours des douze prochains mois, la société produira des déclarations fiscales couvrant la période terminée le 31 décembre 2008, comme l'exige la loi. Les déclarations devraient probablement inclure les économies d'impôts non comptabilisées qui seront différentes de celles qui avaient été quantifiées ci-dessus. Puisque les positions ne seront présentées sous leur forme définitive qu'au moment où les déclarations sont préparées, le montant de ces économies ne peut être estimé avec certitude avant ce moment.

Au 31 décembre 2008, les déclarations de revenus, produites ou non produites, concernant les années d'imposition qui peuvent faire l'objet d'un examen par plusieurs compétences territoriales importantes sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2008		2007	
	Limitées aux appels	Autres	Limitées aux appels	Autres
Canada – Fédéral	1999–2001, 2003	2002, 2004–2008	1999–2000	2001–2007
Canada – Provincial	1999–2000	2001–2008	1999–2000	2001–2007
États-Unis	s.o.	2005–2008	s.o.	2004–2007

f) Résultat étendu

Les PCGR des États-Unis exigent qu'un état du résultat étendu soit présenté avec la même importance que les autres états financiers. Le résultat étendu, qui inclut le bénéfice net, tient compte de toutes les variations des capitaux

propres au cours de la période, à l'exception de celles qui découlent d'investissements effectués par les propriétaires ou de distributions qui leur sont versées.

Exercices terminés les 31 décembre	2008			2007		
	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada	Régimes de retraite et autres régimes	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR du Canada	Régimes de retraite et autres régimes	Autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis
(en millions)						
Montant	(35)\$	(307)\$	(342)\$	115 \$	154 \$	269 \$
Charge (économie) d'impôts	(9)	(82)	(91)	41	45	86
Montant net	(26)	(225)	(251)	74	109	183
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début	(104)	(165)	(269)	(178)	(274)	(452)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin	(130)\$	(390)\$	(520)\$	(104)\$	(165)\$	(269)\$

Le cumul des autres éléments du résultat étendu à la clôture en ce qui a trait aux composantes des coûts nets périodiques des prestations non constatées pour l'instant, et les montants qui devraient être constatés pour l'exercice 2009 sont les suivants :

Aux 31 décembre	2008			Montants devant être constatés pour l'exercice 2009	2007		
	Cumul des autres éléments du résultat étendu				Cumul des autres éléments du résultat étendu		
(en millions)	Montant brut	Incidence fiscale	Montant net	Montant brut	Incidence fiscale	Montant net	
Régimes de retraite							
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	938 \$	277 \$	661 \$	36 \$	629 \$	197 \$	432 \$
Coûts non amortis des services passés	33	11	22	4	31	10	21
Écart au titre du regroupement d'entreprises non amorti	(413)	(128)	(285)	5	(412)	(130)	(282)
	558	160	398	45	248	77	171
Autres régimes de retraite							
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	(12)	(3)	(9)	(2)	(10)	(3)	(7)
Écart au titre du regroupement d'entreprises non amorti	1	–	1	1	2	1	1
	(11)	(3)	(8)	(1)	(8)	(2)	(6)
	547 \$	157 \$	390 \$	44 \$	240 \$	75 \$	165 \$

**g) Normes comptables publiées récemment
mais non encore mises en œuvre**

Regroupement d'entreprises et part des actionnaires sans contrôle :

En vertu des PCGR des États-Unis et à compter de son exercice 2009, la société devra se conformer aux nouvelles normes concernant les regroupements d'entreprises et la comptabilisation de la part des actionnaires sans contrôle, selon le Statement of Financial Accounting Standards No. 141(R) du Financial Accounting Standards Board, intitulé *Business Combinations* et le Statement of Financial Accounting Standards No. 160 du Financial Accounting Standards Board, intitulé *Accounting and Reporting of Noncontrolling Interest in Consolidated Financial Statements, an amendment of ARB No. 51*, respectivement. La publication de ces normes représente l'aboutissement du tout premier projet commun de convergence du Financial Accounting Standards Board et de l'International Accounting Standards Board. L'importance de l'incidence des nouvelles normes sur la société sera tributaire des faits précis entourant les regroupements d'entreprises, s'il y a lieu, qui auront lieu le 1^{er} janvier 2009 ou après cette date. Dans l'ensemble, les nouvelles normes entraîneront l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur des entités acquises ainsi que le passage, de manière prospective, de l'approche de l'entité consolidante pour la consolidation (l'entité consolidante comptabilisant les valeurs comptables attribuables à la part des actionnaires sans contrôle) à l'approche de l'entité économique (l'entité consolidante comptabilisant les justes valeurs attribuables à la part des actionnaires sans contrôle). L'adoption anticipée de ces normes n'est pas permise. Comme il est décrit plus en détail à la note 2 e), avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la société a adopté de façon anticipée les nouvelles normes canadiennes correspondantes.

Exigences en matière d'informations à fournir sur les instruments dérivés : En vertu des PCGR des États-Unis, et à compter de son exercice 2009, la société devra se conformer aux nouvelles normes concernant les informations à fournir sur les instruments dérivés, selon le Statement of Financial Accounting Standards No. 161 du Financial Accounting Standards Board, intitulé *Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities, an amendment of FASB Statement No. 133*. Le Financial Accounting Standards Board note qu'il y a plusieurs similitudes entre les informations à fournir exigées en vertu de la nouvelle norme et celles exigées en vertu de la Norme internationale, intitulée « Instruments financiers : Informations à fournir » (« IFRS 7 »), mais que la nouvelle norme a été conçue pour des instruments de couverture dérivés et des instruments de couverture non dérivés de portée plus restreinte que dans IFRS 7 (les modifications des informations à fournir sur les instruments financiers décrits à la note 2 b découlaient de l'alignement par le Conseil des normes comptables du Canada des PCGR du Canada sur IFRS 7). La société ne sera pas touchée de façon importante par les dispositions de cette norme.

Autres normes : En ce qui concerne la société, aucune norme comptable américaine n'a été publiée récemment qui n'aurait pas encore été mise en œuvre et qui serait différente des normes comptables canadiennes publiées jusqu'ici mais non encore mises en œuvre.

1X : Norme technologique s'appliquant au service Internet haute vitesse sans fil 3G (troisième génération) permettant de transmettre à des vitesses allant jusqu'à 153 kbps. La norme 1X constituait la première étape de l'évolution de la norme CDMA2000. Elle offre des capacités accrues de transmission de la voix et l'accès haute vitesse sans fil mobile à Internet au moyen de la transmission de données par paquets.

3G (troisième génération) : Technologie sans fil permettant les communications multimédias et l'accès haute vitesse sans fil mobile à Internet au moyen de la transmission de données par paquets, à des vitesses de transmission minimales de 144 kbps dans des environnements mobiles (extérieurs) et de 2 Mbps dans des environnements fixes (intérieurs). Le cellulaire analogique est considéré comme la technologie sans fil de première génération, tandis que le numérique est considéré comme celle de deuxième génération.

4G (quatrième génération) : Prochaine génération de technologie sans fil, qui en est toujours au stade expérimental. L'évolution à long terme (LTE, d'après l'anglais *long-term evolution*) s'affiche comme la principale technologie permettant l'adoption du sans fil 4G.

abstention : Politique consistant à s'abstenir de réglementer des services de télécommunications pour s'appuyer sur la concurrence et les forces du marché.

bit par seconde (bps) : Unité de débit de transmission de données utilisée pour mesurer la quantité de données transmises par seconde entre deux points de télécommunication ou entre appareils d'un même réseau. Un kilobit par seconde (kbps) correspond à mille bits par seconde; un mégabit par seconde (Mbps) correspond à un million de bits par seconde; et un gigabit par seconde (Gbps) correspond à un milliard de bits par seconde.

boucle locale : Trajectoire de transmission entre le réseau de télécommunications et le matériel de central du client.

CDMA (accès multiple par répartition de codes, d'après l'anglais *code division multiple access*) : Technologie sans fil qui permet de diffuser un signal sur une bande de fréquences plus large que le signal pour permettre l'utilisation d'une bande commune par de nombreux utilisateurs et pour assurer la sécurité et la confidentialité du signal. La technologie CDMA2000 constitue la norme sans fil de troisième génération qui fait appel à la technologie CDMA.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) : Organisme de réglementation fédéral des radiodiffuseurs et des télédiffuseurs, ainsi que des sociétés de câblodistribution et de télécommunications au Canada.

entreprise autre qu'une ESLT : Activités de télécommunications de TELUS à l'extérieur de ses territoires d'exploitation traditionnels, lorsqu'elle exerce des activités entrant en concurrence avec celles de l'ESLT (comme en Ontario et au Québec).

ESLC (entreprise de services locaux concurrentielle) : Type d'entreprise de télécommunications, défini dans la réglementation, qui fournit des services téléphoniques locaux en faisant concurrence à une ESLT, en utilisant soit son propre réseau et son propre commutateur, soit ses installations de commutation et une combinaison de ses installations de réseau ou des installations de réseau dégroupées de l'ESLT.

ESLT (entreprise de services locaux titulaire) : Entreprise de télécommunications établie qui fournit le service téléphonique local.

EVDO (d'après l'anglais *evolution data optimized*) : Norme de la famille CDMA qui correspond au protocole de radiocommunication à large bande sans fil pour le téléchargement en aval de données à des vitesses pouvant atteindre 2,4 Mbps. Cette norme vise les applications de téléchargement en aval sur large bande passante, comme l'informatique de RPV d'entreprise, les transferts de musique et la lecture vidéo en transit. EVDO Rev A (DO4A),

la nouvelle génération de EVDO, procure des taux de téléchargement de données pouvant atteindre 3,1 Mbps en aval et 1,8 Mbps en amont, augmente la capacité du système et confère une qualité améliorée de services de soutien pour les applications de transmission par paquets.

exploitant de réseau mobile virtuel ou MVNO (d'après l'anglais *mobile virtual network operator*) : Exploitant de services mobiles qui ne dispose pas de réseau ni de spectre exploité sous licence mais qui loue la capacité sans fil d'autres entreprises en vue de la revendre à des utilisateurs finaux.

GPON (réseau optique passif de classe gigabit, d'après l'anglais *gigabit-capable passive optical network*) : Technologie de transmission de données par fibre optique qui procure des taux de téléchargement de données à des vitesses pouvant atteindre 2,5 Gbps en aval et 1,25 Gbps en amont.

GPS (système de positionnement mondial, d'après l'anglais *global positioning system*) : Système de radionavigation qui permet aux usagers de déterminer et de communiquer leur emplacement précis partout dans le monde.

GSM (système mondial de communications mobiles, d'après l'anglais *global system for mobile communication*) : Norme de téléphonie mobile de SCP numériques utilisée dans de nombreuses parties du monde.

hébergement : Service de gestion de données qui consiste à conserver, à diffuser et à desservir des fichiers pour un ou plusieurs sites Web.

HSPA (accès par paquets haut débit, d'après l'anglais *high-speed packet access*) : Norme de génération 3.5 ou d'une génération plus récente de la technologie GSM assurant des débits de transmission de données en aval sans fil allant jusqu'à 30 Mbps.

définitions financières

Se reporter à la rubrique 11 du rapport de gestion pour avoir la définition des abréviations et des expressions suivantes :

BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements)

BAIIA excluant les coûts de restructuration

BAIIA excluant les frais d'acquisition

couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration

couverture des intérêts sur la dette à long terme

dette nette

flux de trésorerie disponibles

frais d'acquisition

frais d'acquisition par ajout brut d'abonné

frais de fidélisation par rapport aux produits tirés des services de réseau

montant net des intérêts débiteurs

PMAA (produits mensuels moyens par appareil d'abonné)

ratio de distribution

ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration

ratio dette nette/total des capitaux investis

taux de désabonnement par mois

total des capitaux investis – valeur comptable

iDEN (d'après l'anglais *integrated digital enhanced network*) :

Technologie de réseau mise au point par Motorola pour utiliser les canaux de 800 MHz pour le service numérique. Les signaux numériques permettent d'accroître considérablement l'efficacité de l'utilisation du spectre et la capacité du réseau. TELUS fait appel à cette technologie pour son service Mike, qui comprend également le service PTT.

itinérance : Se dit d'un service offert par des exploitants de réseaux de communications sans fil qui permet à un abonné d'utiliser son téléphone mobile alors qu'il se trouve dans le territoire de desserte d'une autre entreprise.

largeur de bande : Différence entre les fréquences limites extrêmes d'une bande de fréquences continue, ou indicateur de la capacité de transmission d'information d'un canal. Une largeur de bande plus étendue fournit une capacité de transmission d'information plus élevée.

LNPA (ligne numérique à paire asymétrique) : Technologie qui permet à des lignes téléphoniques de cuivre existantes de transmettre la voix, des données et des images vidéo à grande vitesse. Elle est dite asymétrique parce qu'elle utilise la plus grande partie du canal pour la transmission en aval à destination de l'abonné et seulement une petite partie pour la transmission en amont en provenance de l'abonné.

LNPA 2+ : Technologie LNPA qui augmente le taux de transmission de données en aval pour le porter jusqu'à 24 Mbps. Ces taux peuvent être augmentés davantage en reliant plusieurs lignes ensemble pour obtenir des taux de transmission de données allant jusqu'à 48 Mbps.

LTE (évolution à long terme, d'après l'anglais *long-term evolution*) :

Technologie en évolution des communications mobiles 4G capable d'atteindre des débits sur large bande sans fil de 100 Mbps et dont le déploiement commercial devrait débuter en 2010 ou ultérieurement.

numérique : Mode de transmission employant une séquence d'impulsions discrètes et distinctes représentant les chiffres binaires 0 et 1 pour indiquer une information précise, par opposition au signal analogique continu. Par comparaison aux systèmes analogiques, les systèmes numériques offrent une capacité, une confidentialité et une clarté d'appel accrues et davantage d'options.

point d'accès : Point d'accès Wi-Fi sans fil dans un endroit public.

POP : Personne vivant dans une zone de population qui est comprise dans la zone de couverture d'un réseau.

postpayé : Se dit d'un service sans fil payé après l'utilisation. Ce mode de paiement traditionnel permet à l'abonné de payer après coup la majeure partie des services qu'il a employés.

prépayé : Se dit d'un mode de service sans fil payé d'avance, et plus précisément d'une quantité déterminée de temps d'antenne que l'abonné paie avant de l'avoir utilisé.

protocole Internet (ou IP, d'après l'anglais *Internet protocol*) :

Protocole de transmission par paquets pour effectuer la livraison de données entre réseaux.

PTT (d'après l'anglais *Push To Talk*) : Service de communication bidirectionnel qui fonctionne comme un radiotéléphone avec un interrupteur à bouton. Avec le PTT, la communication ne peut voyager que dans une direction à moment déterminé. TELUS l'offre par l'entremise de son service Mike en faisant appel à la technologie iDEN.

RE (réseau étendu) : Réseau de données prolongeant un RLE à l'extérieur de l'immeuble où il se trouve au moyen de lignes de télécommunication ou du sans-fil, le reliant à d'autres RLE sur de grandes distances.

réseau à fibre optique : Réseau qui transmet l'information par impulsions lumineuses sur des fibres de verre de la grosseur d'un cheveu, ce qui les rend utiles pour la transmission de grandes quantités de données entre ordinateurs ou de nombreuses conversations téléphoniques simultanées.

réseau IP : Réseau conçu au moyen de la technologie IP et du principe de qualité de service, qui supporte de façon fiable et efficace tous les types de transmission, qu'il s'agisse de voix, de données ou d'images vidéo. Ce réseau permet à divers appareils sur IP de clients et à des applications évoluées de communiquer entre eux sur un même réseau.

RLE (réseau local d'entreprise) : Réseau regroupant plusieurs ordinateurs, généralement dans la même salle ou dans le même immeuble, de façon à ce qu'ils puissent partager des fichiers et des appareils comme les imprimantes et les copieurs.

RPV (réseau privé virtuel) : Réseau de données privé qui utilise une infrastructure de télécommunication publique, préservant la confidentialité grâce à l'emploi d'un réseau sécurisé privé et de procédures de sécurité.

SCP (services de communications personnelles) : Services numériques sans fil de transmission de la voix, de données et de textes sur la bande de fréquences 1,9 GHz.

SMM (service de messagerie multimédia) : Service permettant aux clients du service sans fil d'envoyer et de recevoir des messages contenant du texte formaté, des éléments graphiques, des photographies et des audioclips et des vidéoclips.

SMS (service de messages courts, d'après l'anglais *short messaging service*) : Service de messagerie sans fil permettant la transmission de textes courts à partir ou à destination d'un appareil sans fil numérique.

spectre : Gamme de radiofréquences électromagnétiques servant à transmettre du son, des données et des images vidéo. La capacité d'un réseau sans fil est partiellement fonction de la part du spectre des fréquences qui est attribuée sous licence à l'entreprise de télécommunications et que celle-ci utilise.

spectre réservé aux SSFE (services sans fil évolués) : Spectre réservé aux SSFE dans la gamme de 2 GHz, qui devrait être utilisé pour les services 4G en Amérique du Nord.

téléphone intelligent : Appareil de communication mobile évolué ou assistant numérique personnel (ANP) qui offre ses fonctions de messagerie textuelle, de courriel, de téléchargement en aval de données multimédias et de réseau social (p. ex. Facebook Mobile) en plus de la transmission de la voix.

télévision sur IP (télévision sur protocole Internet) : Service de télédiffusion qui utilise un signal bidirectionnel de diffusion numérique transmis au moyen d'un téléphone commuté ou d'un autre réseau par une connexion à large bande. La marque de commerce du service de TELUS est TELUS TV.

VDSL2 (ligne d'abonné numérique à très haut débit 2, d'après l'anglais *very high-speed digital subscriber line*) : Prochaine génération de technologie DSL permettant d'atteindre des taux de téléchargement de données accélérés allant jusqu'à 55 Mbps en aval et 30 Mbps en amont.

voix sur IP (VoIP) : Transmission de signaux vocaux sur Internet ou un réseau IP.

Wi-Fi (d'après l'anglais *wireless fidelity*) : Nom commercial de la technologie de réseautage qui permet à l'utilisateur d'un appareil Wi-Fi de se brancher à partir d'un point d'accès sans fil à Internet transmettant à un débit supérieur à 100 Mbps.

WiMax : Norme de technologie sans fil qui permet les connexions sur large bande à grande puissance sur de longues distances.



Pour consulter d'autres définitions et termes (en anglais), rendez-vous sur le site telus.com/glossary.

renseignements à l'intention des investisseurs

Bourses et symboles des actions de TELUS

Bourse de Toronto

actions ordinaires	T
actions sans droit de vote	T.A

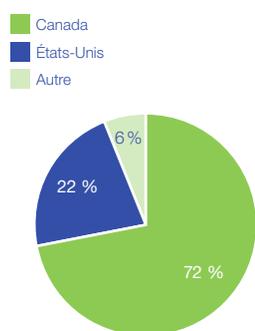
Bourse de New York

actions sans droit de vote	TU
----------------------------	----

Membre de

- l'indice composé S&P/TSX
- l'indice social Jantzi
- l'indice S&P/TSX 60
- l'indice éthique FTSE4
- l'indice télécommunications S&P/TSX
- l'indice Dow Jones axé sur la durabilité – mondial et nord-américain
- l'indice mondial Télécommunications MSCI

PROPRIÉTÉ ESTIMATIVE DES ACTIONS PAR RÉGION (en pourcentage)



Observations sur les actions

- les actions ordinaires et les actions sans droit de vote reçoivent le même dividende
- les actions ordinaires et les actions sans droit de vote ont les mêmes droits et privilèges, à l'exception des droits de vote
- si les limites fédérales imposées à la propriété de biens étrangers étaient levées, les actions sans droit de vote pourraient être converties en actions ordinaires, à raison de une pour une.

Actionnaires inscrits¹

	2008	2007
Actions ordinaires de TELUS	30 882	31 622
Actions sans droit de vote de TELUS	28 997	29 937

¹ La Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS), détentrice de titres pour le compte de nombreux établissements, compte pour un actionnaire inscrit. À la fin de 2008, TELUS comptait un total estimatif de plus de 120 000 actionnaires non inscrits pour l'ensemble des deux catégories d'actions.

Propriété au 31 décembre 2008

	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du total
Régime d'achat d'actions des employés de TELUS	7 769 528	2,4 %
Actions ordinaires largement réparties	167 047 986	52,6 %
Actions sans droit de vote largement réparties	142 831 858	45,0 %
Total des actions en circulation	317 649 372	100,0 %

TELUS estime qu'environ 75 % de ses actions sont détenues par des investisseurs institutionnels et 25 %, par des investisseurs particuliers.

Espèces versées aux actionnaires

Faits nouveaux relatifs aux dividendes

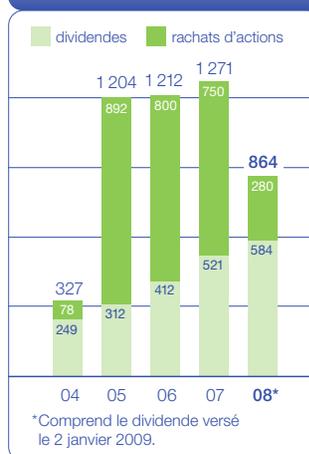
En novembre 2008, TELUS a annoncé une augmentation de 5,6 %, soit 2,5 cents, de son dividende trimestriel payable le 2 janvier 2009, le portant ainsi à 47,5 cents par action ou à 1,90 \$ sur une base annualisée.

L'augmentation est conforme à la ligne directrice portant sur le ratio de distribution prospectif, établi en 2004, soit entre 45 et 55 % du bénéfice net durable. Cette ligne directrice offre des éclaircissements aux investisseurs et constitue un cadre de travail pour évaluer les prochaines augmentations éventuelles des dividendes.

TELUS déclare que, à moins d'indication à l'effet contraire, l'ensemble des dividendes trimestriels versés sur les actions ordinaires et les actions

sans droit de vote depuis janvier 2006 sont des dividendes déterminés au sens du paragraphe 89(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de cette disposition législative, les particuliers résidant au Canada peuvent avoir droit à des crédits d'impôt pour dividendes majorés qui réduisent l'impôt sur le revenu par ailleurs payable. L'exception à ce qui précède concerne le dividende versé le 1^{er} avril 2007, dont une tranche de 0,0025 \$ du dividende de 0,375 \$ versé sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote constituait un dividende non déterminé.

ESPÈCES VERSÉES AUX ACTIONNAIRES (en millions de dollars)



Rachats d'actions

Le 19 décembre 2008, TELUS a mis en œuvre une cinquième offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCN) afin de lui donner l'occasion de racheter jusqu'à quatre millions de ses actions ordinaires en circulation et jusqu'à quatre millions de ses actions sans droit de vote en circulation pendant une période d'au plus 12 mois.

En 2008, TELUS a racheté 6,8 millions d'actions en contrepartie de 280 millions de dollars. Au total, depuis décembre 2004, nous avons racheté 59,8 millions d'actions en contrepartie de 2,8 milliards de dollars.

TELUS est d'avis que ces achats constituent une occasion de placement intéressante et une utilisation avisée des fonds de TELUS qui devraient améliorer la valeur des actions restantes.

Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

Vous pouvez vous prévaloir du réinvestissement automatique des dividendes pour acquérir des actions supplémentaires sans frais. Les actionnaires admissibles peuvent ainsi réinvestir automatiquement leurs dividendes dans des actions sans droit de vote supplémentaires acquises au cours du marché.

Aux termes du régime d'achat d'actions, les actionnaires admissibles peuvent, chaque mois, acheter des actions sans droit de vote de TELUS (au maximum 20 000 \$ par année civile et au moins 100 \$ par opération) au cours du marché sans acquitter de courtage ni de frais de service.



Pour obtenir des renseignements et des formulaires d'adhésion, rendez-vous sur le site telus.com/drisp ou communiquez avec Computershare.

Dates prévues de publication des résultats et de versement des dividendes¹ en 2009

	Dates ex-dividende ²	Dates de clôture des registres pour les dividendes	Dates de versement des dividendes	Dates de publication des résultats
Premier trimestre	9 mars	11 mars	1 ^{er} avril	7 mai
Deuxième trimestre	8 juin	10 juin	2 juillet	7 août
Troisième trimestre	8 septembre	10 septembre	1 ^{er} octobre	6 novembre
Quatrième trimestre	9 décembre	11 décembre	4 janvier 2010	12 février 2010

1 Les dividendes doivent être approuvés par le conseil d'administration.

2 Les actions achetées à partir de cette date ne donneront pas droit au dividende payable à la date de versement correspondante.

Données par action

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Bénéfice de base ¹	3,52 \$	3,79 \$	3,33 \$	2,01 \$	1,63 \$	0,97 \$	(0,70)\$	1,56 \$
Dividendes déclarés ¹	1,825 \$	1,575 \$	1,20 \$	0,875 \$	0,65 \$	0,60 \$	0,60 \$	1,20 \$
Ratio de distribution	52 %	42 %	36 %	44 %	40 %	62 %	s.o.	77 %
Actions ordinaires								
Cours de clôture	37,17 \$	49,44 \$	53,52 \$	47,86 \$	36,22 \$	25,95 \$	17,45 \$	24,25 \$
Taux de rendement	4,9 %	3,2 %	2,2 %	1,8 %	1,8 %	2,3 %	3,4 %	4,9 %
Ratio cours/bénéfice	11	13	16	24	22	27	s.o.	16
Actions sans droit de vote								
Cours de clôture	34,90 \$	48,01 \$	52,03 \$	46,67 \$	34,74 \$	24,20 \$	16,15 \$	23,25 \$
Taux de rendement	5,2 %	3,3 %	2,3 %	1,9 %	1,9 %	2,5 %	3,7 %	5,2 %
Ratio cours/bénéfice	10	13	16	23	21	25	s.o.	15

1 Par action ordinaire et action sans droit de vote, à moins d'indication contraire.

Cours et volume des actions

Bourse de Toronto

Actions ordinaires (T)	2008					2007				
	Année 2008	T4	T3	T2	T1	Année 2007	T4	T3	T2	T1
(en \$ CA, sauf le volume)										
Haut	49,90	43,66	43,76	48,87	49,90	66,45	58,95	65,99	66,45	60,80
Bas	32,27	32,27	36,01	42,10	41,05	41,97	41,97	51,12	58,65	53,00
Clôture	37,17	37,17	38,87	42,87	44,70	49,44	49,44	57,50	63,77	58,90
Volume (en millions)	232,0	61,3	59,2	46,7	64,8	275,2	75,3	70,2	64,6	65,1
Dividendes déclarés (par action)	1,825	0,475	0,45	0,45	0,45	1,575	0,45	0,375	0,375	0,375
Actions sans droit de vote (T.A)										
2008										
(en \$ CA, sauf le volume)	Année 2008	T4	T3	T2	T1	Année 2007	T4	T3	T2	T1
Haut	48,49	41,12	42,21	47,14	48,49	65,80	57,28	64,93	65,80	59,22
Bas	29,70	29,70	35,29	40,26	39,41	40,37	40,37	50,26	57,24	51,38
Clôture	34,90	34,90	38,11	41,49	43,25	48,01	48,01	56,00	62,75	57,62
Volume (en millions)	140,5	33,2	33,8	28,7	44,8	222,9	51,0	50,1	61,0	60,8
Dividendes déclarés (par action)	1,825	0,475	0,45	0,45	0,45	1,575	0,45	0,375	0,375	0,375

Bourse de New York

Actions sans droit de vote (TU)	2008					2007				
	Année 2008	T4	T3	T2	T1	Année 2007	T4	T3	T2	T1
(en \$ US, sauf le volume)										
Haut	48,87	37,32	41,02	47,89	48,87	62,46	58,64	62,46	61,85	51,16
Bas	24,19	24,19	33,26	39,83	38,41	39,67	39,67	46,85	49,60	44,23
Clôture	28,42	28,42	35,56	40,33	41,85	48,26	48,26	56,15	58,92	50,00
Volume (en millions)	37,7	17,9	7,8	4,9	7,2	21,8	6,9	6,0	4,9	4,0
Dividendes déclarés (par action)	1,69	0,378	0,421	0,442	0,454	1,47	0,445	0,356	0,353	0,32

cours de clôture quotidiens sur cinq ans des actions de TELUS

(\$)



comparaison du rendement du cours des actions de TELUS

(\$)



Billets de TELUS Corporation

	Taux	Montant	Échéance
Billets – \$ US	8,0 %	1,9 milliard de dollars US	juin 2011
Billets, série CC	4,5 %	0,3 milliard de dollars CA	mars 2012
Billets, série CB	5,0 %	0,3 milliard de dollars CA	juin 2013
Billets, série CE	5,95 %	0,5 milliard de dollars CA	avril 2015
Billets, série CD	4,95 %	0,7 milliard de dollars CA	mars 2017

La liste complète des billets, des débetures et des autres titres d'emprunt de la société et de ses filiales cotés en bourse, ainsi que des renseignements détaillés sur ces titres, sont donnés dans la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

Sommaire de l'évaluation du crédit

Au 31 décembre 2008	DBRS Ltd.	Standard & Poor's Rating Services	Moody's Investors Service	Fitch Ratings
Tendance ou perspective	stable	stable	stable	stable
TELUS Corporation				
Billets	A (bas)	BBB+	Baa1	BBB+
Effets de commerce	R-1 (bas)	–	–	–
TELUS Communications Inc.				
Débetures	A (bas)	BBB+	–	BBB+
Billets à moyen terme	A (bas)	BBB+	–	BBB+
Obligations hypothécaires de premier rang	A (bas)	A-	–	–

cours de clôture quotidiens sur cinq ans des billets de TELUS Corporation

(\$)



Activités ayant trait aux relations avec les investisseurs

Réunions et conférences en 2008

- Quatre conférences, deux au Canada et deux aux États-Unis, dont la plupart ont été diffusées sur le Web pour en faciliter l'accès par les actionnaires
- Réunions avec des investisseurs dans deux villes d'Europe
- Téléconférences avec diffusion sur le Web – quatre sur les résultats trimestriels, une sur les objectifs pour 2009 et une annonce spéciale pour le nouveau réseau sans fil
- Assemblée annuelle et extraordinaire avec diffusion sur le Web
- Réunions avec 157 investisseurs – 97 au Canada, 45 aux États-Unis et 15 en Europe.

Événements clés en matière de placement en 2008

- En janvier, TELUS a réalisé l'acquisition d'Emergis en contrepartie de 743 millions de dollars
- En avril, TELUS a émis des billets à 5,95 % série CE d'une durée de sept ans dont le produit brut s'est élevé à 500 millions de dollars
- En juillet, TELUS a acheté 59 licences d'utilisation du spectre pour 882 millions de dollars dans le cadre des enchères de deux mois relatives au spectre réservé aux services sans fil évolués (SSFE) tenues par Industrie Canada
- En octobre, TELUS a annoncé qu'elle mettra sur pied un réseau sans fil à accès par paquets haut débit (HSPA) à titre d'étape intermédiaire vers la technologie d'évolution à long terme (LTE) de quatrième génération
- TELUS a racheté 6,8 millions d'actions en contrepartie de 280 millions de dollars en 2008 aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Prix en 2008

- Le rapport annuel de 2007 de TELUS a reçu une note de A+ et a été classé troisième au monde par le Annual Report on Annual Reports 2008, un classement international de rapports annuels
- L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a décerné cinq prix à TELUS pour ses documents d'information sur la société de 2007, qui comprennent le rapport annuel, la circulaire d'information, le rapport sur la responsabilité sociale de la société ainsi que l'information de gouvernance d'entreprise et de relations avec les investisseurs diffusée en ligne. Les prix étaient les suivants :
 - le Grand prix d'excellence du Concours des meilleurs rapports d'entreprise au Canada, pour la deuxième année consécutive
 - le Prix d'excellence en matière d'information financière, pour la première fois
 - le Prix d'excellence en matière d'information sur la société du secteur Communications et médias; c'est d'ailleurs la 14^e année que TELUS se voit décerner un prix dans cette catégorie
 - une Mention d'honneur pour l'excellence de l'information sur la gouvernance, pour la quatrième année
 - une Mention d'honneur pour l'excellence de la présentation de l'information sur le développement durable, pour la deuxième année
- TELUS a été retenue pour la huitième année consécutive pour les indices nord-américain et mondial Dow Jones axés sur la durabilité (DJSI). TELUS est la seule entreprise de télécommunications nord-américaine inscrite à l'indice mondial et l'une de 10 sociétés canadiennes uniquement qui y sont inscrites.

Liste des analystes qui suivent les actions de TELUS

En février 2009, 20 analystes suivaient les actions de TELUS. Pour obtenir une liste détaillée, visitez le site telus.com/investors.

Information destinée aux porteurs de titres à l'extérieur du Canada

Les dividendes en espèces versés aux actionnaires résidant dans un pays avec lequel le Canada a conclu une convention fiscale sont généralement assujettis à une retenue d'impôt des non-résidents de 15 %. Pour toute question à ce sujet, communiquez avec Computershare.

Pour les particuliers investisseurs qui sont des citoyens ou des résidents des États-Unis, les dividendes trimestriels versés sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote de TELUS Corporation sont considérés comme des dividendes déterminés en vertu du *Internal Revenue Code* et pourraient bénéficier d'un traitement fiscal spécial aux États-Unis.

Système de réservation des actions ordinaires par des non-Canadiens

Aux termes des lois fédérales, le total des actions ordinaires d'une entreprise de télécommunications canadienne, y compris TELUS, qui peuvent être détenues par des non-Canadiens est limité à 33 ⅓ %. Un système de réservation contrôle et supervise cette limite et oblige les acquéreurs d'actions ordinaires non canadiens à obtenir un numéro de réservation auprès de Computershare, en téléphonant au service de réservation au 1-877-267-2236 (sans frais) ou en envoyant un courriel à l'adresse telusreservations@computershare.com. Les acquéreurs sont avisés à l'intérieur d'un délai de deux heures s'ils peuvent obtenir des actions ordinaires. Il n'y a aucune restriction à la propriété des actions sans droit de vote.

Fusions et acquisitions – incidences pour les actionnaires

BC TELECOM, TELUS et QuébecTel

Les actions ordinaires de BC TELECOM, de l'ancienne TELUS Corporation (avant la fusion) et de QuébecTel ne sont plus négociées sur aucun marché boursier. Si vous n'avez pas procédé, au plus tard à la date d'échéance du 31 janvier 2005, dans le cas de BC TELECOM et de l'ancienne TELUS Corporation, et du 1^{er} juin 2006, dans le cas de QuébecTel, à l'échange de vos certificats d'actions, vous ne pouvez plus faire valoir de réclamation contre TELUS et vous n'avez plus aucun droit à l'égard de ces actions. Si vous avez des questions concernant les certificats d'actions non échangés, veuillez communiquer avec Computershare.

Pour les besoins du calcul des gains en capital, les dates d'évaluation et les cours sont les suivants :

(en \$ CA)	Date d'évaluation	Cours	Cours au moment de l'échange contre des actions de TELUS
BC TELECOM	22 décembre 1971	6,375	6,375
BC TELECOM	22 février 1994	25,250	25,250
TELUS avant la fusion	22 février 1994	16,875	21,710

Clearnet

Le 12 janvier 2001, TELUS a réalisé son offre d'achat visant la totalité des actions ordinaires en circulation de Clearnet Communications Inc. Si vous détenez toujours des certificats d'actions de Clearnet, vous devez les déposer auprès de Computershare pour obtenir votre contrepartie.

Lorsque vous échangerez vos actions de Clearnet contre des actions sans droit de vote de TELUS, vous recevrez tous les dividendes versés depuis le 1^{er} avril 2001.

Emergis

Le 17 janvier 2008, TELUS a réalisé son offre d'achat visant la totalité des actions ordinaires en circulation d'Emergis Inc. en contrepartie de 8,25 \$, au comptant, par action ordinaire. Si vous détenez toujours des certificats d'actions d'Emergis, vous devez les déposer auprès de Computershare pour obtenir votre contrepartie.



Rendez-vous sur le site telus.com/m&a pour obtenir plus de renseignements sur l'effet des diverses fusions et acquisitions sur vos actions.

Livraison électronique des documents destinés aux actionnaires

Nous vous invitons à vous inscrire à la livraison électronique des informations de TELUS en visitant le site telus.com/electronicdelivery. La livraison électronique offre de nombreux avantages, notamment l'accès pratique, rapide et écologique aux documents importants de la société ainsi que la réduction des coûts d'impression et de service postal. Environ 38 000 de nos actionnaires reçoivent leurs renseignements par voie électronique.

Actionnaires inscrits

TELUS s'est associée à eTree pour donner aux actionnaires inscrits la possibilité de recevoir le rapport annuel et les documents liés à l'assemblée annuelle par voie électronique. Pour vous remercier de votre inscription à ce mode de livraison, TELUS et La Fondation canadienne de l'arbre planteront un arbre en votre nom. Grâce à ce programme ainsi qu'à d'autres, TELUS a planté 157 000 arbres au Canada au nom de ses actionnaires, de ses clients et des membres de son équipe.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site eTree.ca et vous recevrez le rapport annuel et les documents de procuration par voie électronique. Vous recevrez un avis par courriel dans lequel se trouve un lien vers le site Web où les documents sont mis à votre disposition.

Actionnaires véritables

Les actionnaires qui détiennent leurs actions par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières ou d'un établissement financier devraient se rendre sur le site Web investordelivery.com ou communiquer avec leur conseiller en placements pour demander que les documents leur soient livrés par voie électronique.

Assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle aura lieu le jeudi 7 mai 2009 à 11 h (heure de l'Est) au Musée des beaux-arts du Canada, situé au 380, promenade Sussex, à Ottawa, en Ontario. Les actionnaires, où qu'ils se trouvent dans le monde, pourront suivre la diffusion vidéo et audio en direct sur Internet. Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée peuvent voter par Internet, par téléphone ou par la poste. Vous trouverez plus de renseignements à l'adresse telus.com/aggm.

Si vous avez besoin d'aide pour l'un des éléments suivants...

- régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions
- changement d'adresse et livraison électronique des documents destinés aux actionnaires
- versement des dividendes ou virement automatique des dividendes dans votre compte
- transfert ou perte de certificat d'actions et liquidation d'une succession
- échange de certificats d'actions par suite d'une fusion ou d'une acquisition

communiquez avec notre agent des transferts et agent comptable des registres

Société de fiducie Computershare du Canada

téléphone 1-800-558-0046 (sans frais en Amérique du Nord) ou
+1-514-982-7129 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
courriel telus@computershare.com
site Web computershare.com

Si vous souhaitez obtenir...

- des renseignements financiers ou des statistiques supplémentaires
- de l'information sur des événements concernant la société ou le secteur
- les derniers communiqués de presse ou présentations à l'intention des investisseurs

communiquez avec le Service des relations avec les investisseurs de TELUS

John Wheeler
Vice-président, relations avec les investisseurs
téléphone 1-800-667-4871 (sans frais en Amérique du Nord) ou
+1-604-643-4113 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
courriel ir@telus.com
site Web telus.com/investors

Siège social de TELUS

555 Robson Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6B 3K9
téléphone 604-697-8044
télécopieur 604-432-9681

Renseignements généraux sur TELUS

Colombie-Britannique 604-432-2151
Alberta 403-530-4200
Ontario 416-507-7400
Québec 514-788-8050

Vérificateurs

Deloitte & Touche s.r.l.

Ligne prioritaire LigneÉthique

Dans le cadre de notre politique d'éthique, cette ligne téléphonique prioritaire permet aux membres de l'équipe et à d'autres personnes de dénoncer confidentiellement des pratiques ou de présenter des plaintes concernant des questions comptables, de contrôles internes ou d'éthique, tout en gardant l'anonymat.

téléphone 1-888-265-4112
courriel ethicsline@telus.com

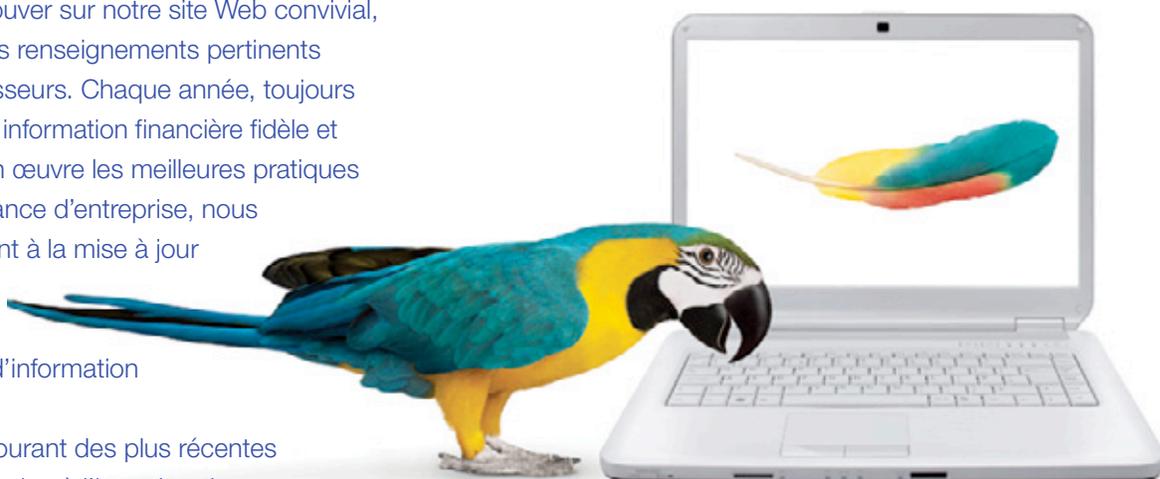


This annual report is available in English online at telus.com/annualreport, from the Transfer Agent or from TELUS Investor Relations.

renseignez-vous à l'adresse telus.com

Vous continuerez de trouver sur notre site Web convivial, en temps opportun, des renseignements pertinents à l'intention des investisseurs. Chaque année, toujours résolu à présenter une information financière fidèle et complète et à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, nous procédons régulièrement à la mise à jour et à l'amélioration de notre site Web afin de répondre aux besoins d'information de nos investisseurs.

Pour demeurer au courant des plus récentes mises à jour de l'information à l'intention des investisseurs de TELUS, inscrivez-vous à nos avis par courriel : visitez le site telus.com/investors et cliquez sur « e-mail alerts » pour vous inscrire.



telus.com/investors

information aux investisseurs

information sur les actions

- graphiques des cours
- recherche de cours passés
- calcul de la valeur des placements

profil de placement

- notre stratégie
- équipe de haute direction
- conseil d'administration
- historique de la société
- liste des analystes qui suivent les actions de TELUS

service aux actionnaires

- livraison électronique
- formulaires
- adresse des bureaux
- incidence des fusions et des acquisitions

service aux titulaires d'obligations

- sommaire des cotes de crédit

nouvelles et événements

- calendrier des événements
- événements antérieurs
- nouvelles antérieures

information financière

- rapports antérieurs
- demande de documents
- avis électronique
- désistement de responsabilité

aussi disponible :

- gouvernance d'entreprise
- information sur les dividendes
- FAQ
- glossaire
- personnes-ressources
- fiche de renseignements à l'intention des investisseurs
- média
- responsabilité sociale

Liens utiles sur le site telus.com

Lien	Information
telus.com/agm	documents de sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires
telus.com/rapportannuel	rapport annuel de TELUS
telus.com/bios	renseignements biographiques sur les membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration de TELUS
telus.com/community	financement de l'investissement dans les collectivités
telus.com/csr	rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise de TELUS
telus.com/drisp	régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions
telus.com/electronicdelivery	demande de livraison électronique des documents destinés aux actionnaires
telus.com/glossary	glossaire
telus.com/governance	renseignements sur la gouvernance d'entreprise
telus.com/investorcall	page de lancement du dernier événement diffusé sur Internet
telus.com/m&a	information sur les fusions et acquisitions
telus.com/privacy	page d'accueil sur la politique sur la protection de la vie privée
telus.com/quarterly	derniers rapports financiers trimestriels

misons sur l'environnement



TELUS est déterminée à agir de manière écologique et à faire sa part pour favoriser le développement durable des collectivités.

Le papier utilisé dans le présent rapport est certifié par le Forest Stewardship Council (FSC), ce qui signifie qu'il provient de forêts bien gérées et de sources connues, où les intérêts des collectivités sont protégés de même que les zones sensibles.

TELUS a économisé les ressources suivantes en utilisant deux types de papiers écologiques. Le premier, New Leaf Reincarnation Matte, porte le logo Ancient Forest Friendly et est fabriqué au moyen d'électricité visée par des certificats d'énergie renouvelable verte. Il contient 100 % de fibres recyclées, y compris 50 % de fibres recyclées après consommation.

L'autre, Rolland Enviro100 Print, fabriqué au moyen de biogaz produit de la décomposition de déchets, contient 100 % de fibres recyclées, y compris 100 % de fibres recyclées après consommation. Les deux papiers sont fabriqués sans chlore.

En utilisant ce papier, nous réduisons notre empreinte écologique en* :

- sauvant 327 arbres
- empêchant la production de 661 374 litres d'eaux usées
- éliminant 9 024 kilogrammes de déchets solides
- empêchant la production de 19 203 kilogrammes de gaz à effet de serre
- économisant 125 millions de BTU d'énergie.

Veillez recycler ce rapport annuel et l'enveloppe transparente biodégradable dans laquelle il a été posté. Nous encourageons la livraison électronique des renseignements sur TELUS et nous vous invitons à vous inscrire en vous rendant à l'adresse telus.com/electronicdelivery. À l'heure actuelle, 38 000 actionnaires de TELUS reçoivent ces renseignements par livraison électronique.

Il est également possible de visualiser le présent rapport à l'adresse telus.com/rapportannuel. Pour voir d'autres exemples de notre détermination à protéger l'environnement, rendez-vous à l'adresse telus.com/csr.

*Les calculs sont fondés sur des recherches effectuées par le Environmental Defense Fund et d'autres membres de la Paper Task Force.

Le logo Ancient Forest Friendly représente les normes les plus élevées et les plus complètes en matière de responsabilité sociale dans l'industrie papetière. Pour porter ce logo, un papier doit avoir un contenu élevé de fibres après consommation et aucune fibre en provenance de forêts anciennes ou menacées. Toute fibre vierge utilisée dans le papier doit être certifiée FSC et porter la garantie qu'elle ne provient pas de forêts menacées. Le blanchiment doit être fait sans chlore, ni traitement au chlore ou avec des dérivés du chlore.



This annual report is also available in English online at telus.com/annualreport.

Imprimé au Canada  (là où les installations existent)